



## Acerca de este libro

Esta es una copia digital de un libro que, durante generaciones, se ha conservado en las estanterías de una biblioteca, hasta que Google ha decidido escanearlo como parte de un proyecto que pretende que sea posible descubrir en línea libros de todo el mundo.

Ha sobrevivido tantos años como para que los derechos de autor hayan expirado y el libro pase a ser de dominio público. El que un libro sea de dominio público significa que nunca ha estado protegido por derechos de autor, o bien que el período legal de estos derechos ya ha expirado. Es posible que una misma obra sea de dominio público en unos países y, sin embargo, no lo sea en otros. Los libros de dominio público son nuestras puertas hacia el pasado, suponen un patrimonio histórico, cultural y de conocimientos que, a menudo, resulta difícil de descubrir.

Todas las anotaciones, marcas y otras señales en los márgenes que estén presentes en el volumen original aparecerán también en este archivo como testimonio del largo viaje que el libro ha recorrido desde el editor hasta la biblioteca y, finalmente, hasta usted.

## Normas de uso

Google se enorgullece de poder colaborar con distintas bibliotecas para digitalizar los materiales de dominio público a fin de hacerlos accesibles a todo el mundo. Los libros de dominio público son patrimonio de todos, nosotros somos sus humildes guardianes. No obstante, se trata de un trabajo caro. Por este motivo, y para poder ofrecer este recurso, hemos tomado medidas para evitar que se produzca un abuso por parte de terceros con fines comerciales, y hemos incluido restricciones técnicas sobre las solicitudes automatizadas.

Asimismo, le pedimos que:

- + *Haga un uso exclusivamente no comercial de estos archivos* Hemos diseñado la Búsqueda de libros de Google para el uso de particulares; como tal, le pedimos que utilice estos archivos con fines personales, y no comerciales.
- + *No envíe solicitudes automatizadas* Por favor, no envíe solicitudes automatizadas de ningún tipo al sistema de Google. Si está llevando a cabo una investigación sobre traducción automática, reconocimiento óptico de caracteres u otros campos para los que resulte útil disfrutar de acceso a una gran cantidad de texto, por favor, envíenos un mensaje. Fomentamos el uso de materiales de dominio público con estos propósitos y seguro que podremos ayudarle.
- + *Conserve la atribución* La filigrana de Google que verá en todos los archivos es fundamental para informar a los usuarios sobre este proyecto y ayudarles a encontrar materiales adicionales en la Búsqueda de libros de Google. Por favor, no la elimine.
- + *Manténgase siempre dentro de la legalidad* Sea cual sea el uso que haga de estos materiales, recuerde que es responsable de asegurarse de que todo lo que hace es legal. No dé por sentado que, por el hecho de que una obra se considere de dominio público para los usuarios de los Estados Unidos, lo será también para los usuarios de otros países. La legislación sobre derechos de autor varía de un país a otro, y no podemos facilitar información sobre si está permitido un uso específico de algún libro. Por favor, no suponga que la aparición de un libro en nuestro programa significa que se puede utilizar de igual manera en todo el mundo. La responsabilidad ante la infracción de los derechos de autor puede ser muy grave.

## Acerca de la Búsqueda de libros de Google

El objetivo de Google consiste en organizar información procedente de todo el mundo y hacerla accesible y útil de forma universal. El programa de Búsqueda de libros de Google ayuda a los lectores a descubrir los libros de todo el mundo a la vez que ayuda a autores y editores a llegar a nuevas audiencias. Podrá realizar búsquedas en el texto completo de este libro en la web, en la página <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>













LE  
**VOYAGEUR**  
*FRANÇOIS*



*Tome IV.*



VOYAGEUR  
FRANÇOIS,  
OU  
LA CONNOISSANCE  
DE L'ANCIEN  
ET DU NOUVEAU MONDE,

*Mis au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.*

---

TOME IV.

---

*Prix 3 liv. relié.*



A PARIS,

Chez L. CELLOT, Imprimeur-Libraire  
rue Dauphine. BIBLIOTHEQUE  
DE LA SOCIETE DE  
L'HISTOIRE DE FRANCE

---

M. DCC. LXVII.

*Avec Approbation, & Privilege du Roi.*





LE  
VOYAGEUR  
*FRANÇOIS.*



LETTRE XLII.

*LES ISLES MALDIVES.*



N compte plus de trois cens lieues de Goa aux isles Maldives. Ce trajet, Madame, me parut long, sur-tout dans la crainte continue où nous étions d'être attaqués par les pirates de la côte de Malabar. Ce sont des Mahométans qui passent pour les plus méchants & les plus infideles de tous les hommes. Ils font leur demeure dans de grosses bourgades, où ils ne souffrent point d'habitans qui ne soient de

*Tome IV.*

A

leur religion. On donne à ces bourgs le nom de *bazars*, ou *marchés*, parce qu'ils ne sont peuplés que de négocians. Les plus considérables sont situés sur le bord de la mer, d'où ces pirates font des courses, & commettent des brigandages sur toute la côte. Ils traitent leurs prisonniers avec la dernière barbarie. S'ils sont Gentils ou Mahométans, ils se contentent de les voler, de les dépouiller & de les mettre à terre ; mais s'ils sont Chrétiens, ils les réduisent à l'esclavage, & les appliquent à des travaux qui abrégeroient bientôt leur vie, si personne ne s'intéressoit assez à leur sort pour les racheter. Ce qu'on racontait, dans le vaisseau, de la cruauté de ces corsaires, me faisoit frémir. On assure, comme je vous l'ai déjà dit, que la première fois qu'ils mettent un bâtiment en mer, ils y égorgent un de ces esclaves ; & s'ils n'ont pas sur le champ une victime prête à être immolée, ils attendent pour cet exécrable sacrifice, que quelque prisonnier Chrétien leur tombe entre les mains,

Jugez, Madame, dans quelle frayeur me jettoit un pareil récit. Ce qu'on nous disoit à Marseille, des esclaves de Tunis & d'Algér, n'est rien en compa-

paraison des cruautes inouies qu'exercent ces pirates , sur-tout contre les Portugais qui , de leur cote , leur font une continue guerre , comme les chevaliers de Malthe aux infideles. Notre capitaine de vaisseau , aussi peu rassuré que moi , fit prendre la pleine mer au pilote , & nous tins éloignés des côtes : par-là nous évitâmes ces brigands , & arrivâmes heureusement à la ville de Male , capitale des isles Maldives.

Ces isles s'étendent le long de la côte de Malabar , en ligne droite du midi au septentrion : on pourroit en compter plus de quinze cens , presque contigues , divisées en treize portions , & assemblées par pelotons ou par groupes ; mais la plupart n'offrent que des monceaux de sable , & des rochers. D'autres sont si petites & si basses , que la mer les couvre souvent ; & il y en a très-peu d'habitéees. Chaque groupe ou peloton est séparé de l'autre par un canal ou détroit qui a quelquefois si peu de profondeur , qu'on passeroit de l'un à l'autre sans y trouver plus de trois pieds d'eau : il y en a d'autres dont le passage est ouvert aux navires ; le plus

## 4      LES ISLES

grand a près de vingt lieues de largeur. On appelle *province*, ou *Atollon*, chacun de ces amas de petites îles, séparé par un détroit. Leur figure est ronde ou ovale; & les plus grands n'ont guères que trente ou quarante lieues de circuit: Ils forment ensemble une longue chaîne qui en a plus de cent d'étendue, & sont tous soumis à un même souverain. Ils tirent leur nom de celui de la capitale, & du mot de *dive*, qui veut dire *isle*; & de ces deux noms on a fait celui de *Maldives*. On présume qu'ils ne formoient autrefois qu'une seule île que l'effort des vagues, ou quelques secousses violentes ont partagé en plusieurs portions. On ignore en quel temps & par quel peuple ils ont commencé à être habités; mais comme on y professe la religion Mahométane, on peut juger que les Maldivois sont une colonie d'Arabes qui se sont établis dans ces îles dès le temps de leurs excursions dans l'Inde. Les Portugais y entrerent au commencement du seizième siècle, l'épée & le crucifix à la main. Ils y portèrent le joug de leur domination, & leurs missionnaires celui de l'évangile. Le roi du pays, qui prend le titre de *Rasquan*,

## MALDIVES.

embrassa le Christianisme, & fut dé-  
pouillé de ses états. Les Portugais lui per-  
suaderent de quitter son royaume pour  
aller recevoir le baptême à Cochin ;  
& sous prétexte de le défendre contre  
des sujets qui n'avoient point voulu  
imiter son exemple, ils le retinrent dans  
une terre étrangere, & se rendirent  
maîtres de son propre pays. Aidés de  
quelques corsaires Malabares, les Mal-  
divois secouerent la domination portu-  
gaise, & élurent un nouveau roi, qui  
voulut bien se soumettre à payer à  
son prédécesseur une pension que ce  
dernier partagea avec les Portugais. Il  
leur devoit bien cette legere marque  
de reconnoissance ; car persistant confi-  
tamment dans la foi qu'il avoit em-  
brassée, s'il perdit une couronne tem-  
porelle, il en acquit une mille fois  
plus précieuse, par le zéle de leurs  
missionnaires.

Les Maldivois effuyerent une autre  
révolution au commencement du siècle  
dernier. Des corsaires de Bengale firent  
une descente dans leurs isles, les pille-  
rent, tuèrent le Rasquan, & laissèrent  
ce royaume dans une affreuse désola-  
tion. Des guerres intestines pour la suc-

A iiij

cession à la couronne, y causerent de nouveaux troubles qui furent enfin appasés par l'élection d'un autre Rāf-quān. Le calme régne actuellement dans ces îles, dont le roi prend le titre de *prince* de treize provinces & de douze mille îles. Il fait sa résidence à Male, qui, comme j'ai dit, en est la capitale. Elle n'est point entourée de murailles; mais elle est fortifiée naturellement, tant par les rochers qui l'envi-ronnent, que par le peu de fond qu'on y trouve, à cause des bancs de sable & des écueils. Les autres provinces, ou Atollons, ont tous de semblables dé-fenses. L'île de Male, la seule que je visitai, me parut avoir plus d'une lieue de circuit. Ses maisons sont en partie séparées par des rues, & en partie dis-persées au hazard. Celles du peuple sont bâties de bois de cocotier, & couvertes de ses feuilles; celles des personnes ri-ches sont de pierres; & le palais du roi renferme de vastes logemens accom-pagnés de belles cours & de grands jar-dins. Des tapisseries de Bengale ornent les murs des appartemens; des nattes superbes en couvrent le parquet; & pour un petit pays isolé, on y trouve

## MALDIVES.

9

même une sorte de magnificence. Le sol de toutes ces îles est peu fertile ; il ne produit guères que de l'herbe, mais beaucoup de cocotiers dont les habitans ne perdent rien de tout ce que cet arbre utile peut fournir pour la nourriture, la boisson, la construction des maisons, des navires, &c. Le riz qu'ils mangent, vient de Bengale ; mais ils en consomment peu ; car le poisson qu'ils ont en abondance, leur fert de principal aliment. On y trouve aussi de grosses écrevisses de mer, & une sorte d'oiseaux très-communs, qu'on appelle des *pengouins* : ce sont des espèces d'oies qui ont le dos noir & le ventre blanc, & dont la chair est d'un assez bon goût, quoique ces insulaires en fassent peu de cas. Ils aiment mieux une certaine racine plus grosse que la jambe, dont ils font plusieurs mets. Les autres productions de l'île sont des grenades, & un figuier extraordinaire dont les feuilles sont comme celles du noyer. On tire de son fruit une huile noire qu'on emploie pour graisser les bateaux, au lieu de suif ou de poix. J'ai vu aux Maldives deux autres plantes singulieres, dont l'une est appellée *fleur du soleil*, &

A iv

l'autre *plante mélancolique*. La premiere ne s'ouvre qu'au lever de l'astre dont elle porte le nom , & ne se ferme qu'à son coucher. La seconde, au contraire , ne s'épanouit que lorsque le soleil se couche; & ses feuilles ne se referment que lorsqu'il se leve. Il coule de cette fleur une eau salutaire qui guérit le mal des yeux : les princes d'Orient en font un grand usage ; les Portugais se servent de sa fleur en guise de safran. Ces derniers estiment aussi beaucoup une sorte de noix grosse comme la tête , qu'ils appellent *coco des Maldives* , qui se trouve sur le rivage de la mer , & dont on vante les vertus pour la médecine. Les Maldivois ont une autre espece d'arbre extrêmement leger , qu'ils appellent *candou* , avec lequel ils tirent de la mer de grosses pierres pour bâtir leurs maisons. Ils attachent à la masse qu'ils veulent enlever du fond de l'eau , un ou plusieurs morceaux de ce bois , selon le volume de la pierre. L'extrême légéreté du candou lui fait faire des efforts pour regagner le dessus de l'eau : la masse lourde à laquelle il est uni , suit la même impression ; & les Maldivois , hommes & femmes , qui plongent & nagent par-

faitemen t, la soulevent, la poussent & la conduisent ainsi jusqu'au rivage. Ils usent du même expédient, à l'égard des canons ou des ancrés de vaisseaux qui ont été submergés. Une autre propriété du bois de candou, c'est qu'il s'en-flamme en en frottant un morceau contre un autre. Les habitans, qui n'ont ni mèche ni briquet, n'emploient que cet expédient quand ils veulent allumer du feu.

Une autre production très-commune aux Maldives, est une petite coquille blanche & polie que les insulaires vont ramasser sur les bords de la mer, quelques jours avant & après la nouvelle lune : on en charge tous les ans trente ou quarante navires pour Bengale, pour Siam & pour d'autres lieux où l'on s'en fert comme de monnoie. Le soin de les recueillir, regarde principalement les femmes, qui entrent dans l'eau jusqu'à la ceinture, & les cherchent parmi le sable. On les vend par paquets de douze mille, qu'on enveloppe dans des corbeilles faites de feuilles de cocotier. Chaque paquet vaut un *larin* d'argent ; & le larin est comme une denos pièces de douze sols : ainsi on a pour un sol

A v

environ mille de ces petites coquilles : cette monnoie n'a pas cours aux Maldives ; mais les marchands qui les achètent pour les transporter ailleurs, en retirent un très-grand profit.

Les autres effets que ces insulaires débitent aux étrangers, sont les voiles & les cordages de navires, dont la matière se tire des seuls cocotiers ; les nattes de joncs, diversement colorées, qui sont les plus belles de l'Orient ; le poisson sec, l'écaillé, l'huile, le miel, les cocos, l'ambre gris, le corail. Ils tirent en échange, de la soie & du coton dont ils font de très-belles vestes ; du riz, des essences, du fer, des épiceries, & toutes les choses nécessaires que le pays ne produit point.

Quoique ces îles soient voisines de l'équateur, les chaleurs n'y sont cependant pas insupportables ; les nuits toujours égales aux jours, sont très-fraîches ; & les grandes rosées qui ne manquent jamais de précéder le lever du soleil, contribuent encore à en tempérer les ardeurs ; mais la qualité de l'air y est mal saine, sur-tout pour les étrangers ; & entr'autres maladies dangereuses, il régne ici une certaine fièvre épi-

démique , connue dans l'Inde sous le nom de *fievre des Maldives* , qui y cause de grands ravages. La petite vérole n'y paroît guères que tous les dix ans ; mais elle y est d'une malignité qui fait périr beaucoup de monde. Quant au mal vénérien , il y est connu depuis que les Portugais ont eu commerce avec ces peuples ; mais ce qui vous paroîtra singulier , c'est qu'on l'appelle dans ce pays le *mal françois* , ou le *mal des Francs*. La division des saisons est ici à-peu-près la même que sur la côte de Malabar. L'hyver commence au mois de Mai & finit au mois d'Octobre. Au reste , je crois déjà vous avoir dit que les hyvers dans l'Inde , sont aussi chauds que nos étés ; on ne les appelle ainsi , qu'à cause des grandes pluies dont ils sont ordinairement accompagnés.

Je vous ai dit aussi , Madame , que les habitans de ces îles professent la religion de Mahomet ; c'est même la seule qu'on y connoisse. Ils ont cependant de petites superstitions que ne suivent point les autres Musulmans : par exemple , il faut què l'animal dont ils veulent manger la chair , ait été égorgé dans un certain endroit du cou , qui leur est

A vj

marqué ; que celui qui l'égorge , soit une personne expérimentée & qui ait eu des enfans. Ils n'apprêteroient pas une volaille , sans l'avoir premièrement écorchée ; sans en avoir ôté le cou , les entrailles & le dessous du croupion. Ceux qui ont fait le voyage de la Mecque ou de Médine , quelque vile que soit leur naissance , reçoivent certaines marques d'honneur dont ils sont fort jaloux. On les nomme *Agis*, c'est-à-dire saints ; & pour être reconnus , ils portent des pagnes & des bonnets ronds de coton blanc , avec une sorte de chapelet qui pend à leur ceinture.

Voici d'autres usages qui ne tiennent point de la superstition : lorsque les enfans sont venus au monde , on les lave six fois le jour dans l'eau froide ; ensuite on les frotte d'huile , & cette pratique dure assez long-temps. Les meres sont obligées de les nourrir de leur propre lait ; & la reine même n'est pas exempte de cette loi générale : on n'enveloppe les enfans d'aucun lange ; ils sont couchés nuds & libres dans de petits lits de corde , suspendus en l'air , où ils sont bercés par des esclaves ou par leurs meres ; & dès l'âge de neuf ou dix mois , ils com-

mencent à marcher. Ils ne portent qu'un nom propre, sans nom de famille : on y joint dans la suite, pour les reconnoître & les distinguer, celui du métier qu'ils embrassent si ce sont des artisans ; ou des îles qu'ils possèdent si ce sont des personnes riches ; ou du rang qu'ils occupent s'ils sont constitués en dignités. Jusqu'à l'âge de huit ans, les filles ne sont vêtues que d'un petit pagne ou morceau de toile, qui met l'honnêteté à couvert ; & les garçons ne commencent à s'habiller, qu'après qu'ils ont été circoncis, c'est-à-dire, à sept ans ou environ. Alors on leur apprend à lire & à écrire ; & on leur donne l'intelligence de l'alcoran. Ils se servent, pour l'écriture, de trois sortes de caractères, de l'Arabique, du Maldivois, & d'un troisième en usage à Ceylan & dans les Indes.

Si un homme en a tué un autre dans ce pays-ci, ce sont les enfans du mort, & non sa femme, qui poursuivent en justice l'homicide. S'ils sont en bas âge, on attend qu'ils soient majeurs ; & c'est au meurtrier à les nourrir pendant leur minorité qui finit à l'âge de seize ans. S'ils veulent ensuite qu'on punisse le coupable, la justice prend connaissance

du crime, & commence le procès : ainsi, par une loi particulière à ce peuple, la punition des offenses les plus grièves, dépend uniquement de l'offensé. La sodomie & l'inceste, quoique très-communs dans ce pays où la corruption est égale dans les deux sexes, n'y sont punis que du fouet. Pour les larcins un peu considérables, on coupe le poing aux criminels, & les cheveux aux femmes adultères ; ce qui est une très-grande ignominie parmi elles ; car elles en sont fort jalouses & les regardent comme le plus bel ornement de leur sexe. Elles les font venir fort longs ; & pour montrer qu'elles en ont beaucoup, elles y mêlent les cheveux des hommes, qui, par un usage contraire, à l'exception des gens de guerre & des nobles, se les coupent entièrement. Elles les laissent tomber dans toute leur longueur, les lient par derrière avec un anneau, les parfument & les ornent de fleurs. Elles ont d'ailleurs assez d'agrément, sont vêtues, ainsi que les hommes, avec la même décence que les Mahométans de l'Inde ; & ils se distinguent les uns & les autres par la civilité de leurs manières.

Je ne parle que de ceux qui habitent la partie du nord ; car les autres ont plus de rudesse , & vont presque nuds : les femines même n'ont qu'une simple toile dont elles se couvrent le milieu du corps. Les hommes sont naturellement fort velus ; mais ils se rasent le poil en divers endroits ; ce qui offre l'apparence d'une étoffe découpée.

Les nobles Maldivois , les ministres de la religion , & tous ceux qui ont visité le tombeau de Mahomet , laissent croître leur barbe , ou ne la rasent qu'au- tour des lèvres. Les autres la portent fort petite , & seulement autour du menton , où elle se termine en pointe , comme vous voyez celle des Juifs. Leur coutume est de se la couper à la porte des mos- quées , & d'enterrer dans leurs cimetieres la rognure de leur poil & de leurs ongles , comme formant une partie d'eux - mêm- mes , qui ne doit pas être privée des hon- neurs de la sépulture. Comme il n'y a point aux Maldives de barbiers publics , les uns se rasent eux-mêmes , d'autres se rendent ce service mutuellement. Le roi & les principaux seigneurs se font faire le poil par des gens de qualité , qui se tiennent honorés de cette fonction.

Les habitans de ces îles sont d'une taille ordinaire, & ont le visage plus olivâtre que noir, & en général, moins basané que celui des autres Indiens ; j'ai même vu quelques femmes aussi blanches que les Européennes ; elles ont toutes, ainsi que les hommes, les cheveux noirs, & regardent cette couleur comme une beauté : elle leur vient moins de la nature, que du foin qu'elles ont de raser la tête des enfans dès leur naissance, & de continuer ainsi tous les sept ou huit jours, jusqu'à ce qu'ils soient grands : on laisse aux filles une bordure de cheveux pour les distinguer des garçons.

Ce peuple est ami de l'ordre & de la police, & ne manque point absolument de disposition pour les sciences ; il a même du goût pour l'astronomie. Il obéit à un prince dont l'autorité est despotique, & à des prêtres auxquels le prince confie toute son autorité. Ceux-ci, nommés *Naïbes*, joignent aux fonctions du sacerdoce l'exercice de la puissance temporelle. Ils sont tout-à-la-fois ministres d'état, gouverneurs de provinces, docteurs de la loi, & juges en matières civiles & criminelles. Ils ont sous eux des officiers tirés de leur

ordre, qui rendent la justice dans les îles de chaque Atollon ou de chaque gouvernement. Les parties plaident leurs causes elles-mêmes. S'il est question d'un fait, on produit trois témoins, sans quoi l'accusé est cru sur son serment. Un esclave ne peut servir de témoin; & il faut la déposition de trois femmes pour équivaloir à celle d'un homme. Il est défendu aux juges de prendre le moindre salaire, même à titre de présent; mais ceux qui font l'office de sergents, ont la douzième partie des biens contestés. Le Naïbe qui réside dans la capitale, a sur tous les autres une sorte d'inspection: on le nomme le *Pandiare*; c'est en même temps le souverain pontife, & le premier magistrat de la nation. Il a un conseil qu'il est obligé de consulter dans les affaires importantes, & dont les membres occupent les premières charges de l'état, comme de chancelier, de grand trésorier, d'intendant des finances, de capitaine des gardes, &c. Ces officiers reçoivent du prince une certaine portion de riz pour leur subsistance, & jouissent des revenus de quelques îles de son domaine. L'honneur ici, consiste à manger du riz ac-

cordé par le roi : les nobles même obtiennent peu de considération, lorsqu'ils sont privés de cet avantage.

Contre l'ordinaire des pays où l'on professe la religion Mahométane, on reconnoît aux Maldives différens degrés de noblesse. On l'acquiert ou par la naissance, ou par les charges, ou par des lettres du prince. Il y a donc ici, comme en France, des nobles d'ancienne race, & de nouveaux nobles. La noblesse que donne la naissance, est celle dont on fait le plus de cas, à qui on accorde de plus grandes distinctions, & qui se repaît le plus de chimeres. Quelques-uns de ces insulaires font remonter leur origine jusqu'aux temps fabuleux; & sans fabriquer, comme nous, d'absurdes généalogies, leurs prétentions à cet égard ne sont ni moins ridicules, ni moins imaginaires. Quand le roi fait un nouveau noble, cette faveur s'annonce dans la capitale, au son d'une plaque d'airain, sur laquelle on frappe avec un marteau; & dès ce moment, le favori jouit de toutes les prérogatives de son rang. Les roturiers ne peuvent plus s'asseoir en sa présence; & s'ils le rencontrent, ils doivent s'arrêter & le

laisser passer devant eux ; s'ils sont chargés de quelque fardeau , ils sont obligés de le mettre à terre. Les femmes nobles, quoique mariées à des hommes du peuple, conservent leur noblesse, & la transmettent à leurs enfans , sans la communiquer à leurs maris. Il en est de même d'un noble qui épouse une roturiere ; la femme reste dans l'ordre du peuple , & les enfans participent à la noblesse de leur pere. Tous les nobles qui sont dans la capitale , ont ordre de paroître chaque jour à midi , au palais du roi , pour lui faire leur cour. Si le prince n'est pas visible , on lui dit qu'ils sont venus pour le saluer , & qu'ils attendent ses ordres. Il leur fait faire une réponse obligeante , en leur envoyant quelquefois du bétel & des fruits. Les jours qu'il veut recevoir ses sujets , on les fait entrer dans la salle d'audience : le roi est assis sous un dais , les pieds croisés sur une natte ; & tous ses courtisans viennent s'asseoir autour de lui. Ce prince a un domaine composé de plusieurs îles dont le produit lui appartient en propre ; il jouit , outre cela , du cinquième de tous les fruits qu'on recueille dans son royaume ; il leve encore des droits particuliers sur

différentes sortes de marchandises ; tout ce que la mer jette sur le rivage , comme l'ambre , le corail , &c , appartient à ce monarque ; & enfin un des principaux objets de ses revenus consiste dans le commerce qu'il fait avec les étrangers pour son propre compte.

Sept ou huit cens hommes divisés en sept ou huit compagnies , forment la garde ordinaire du roi des Maldives. Ce prince a d'autres troupes qui le suivent à la guerre , & dans lesquelles les plus riches de l'isle ambitionnent d'entrer , à cause des prérogatives attachées à cet état ; mais cette faveur ne s'accorde que par une permission particulière du souverain , & se paye fort cher.

Le roi des Maldives , superstitieux comme le sont tous les Mahométans , n'entreprend rien sans avoir consulté ses astrologues ; il en entretient toujours un grand nombre à sa cour , & se laisse le plus souvent conduire par leurs lumières. Ce prince ne mange jamais avec ses sujets , parce que l'usage est dans le pays de ne manger qu'avec ses égaux ; & comme il est difficile d'établir cette égalité dans chaque ordre , il arrive que les Maldivois se régalent rarement

entr'eux. Mais il est une autre maniere de traiter ses amis, qui n'est peut-être pas moins galante. On arrange proprement sur une table couverte d'une nappe très-fine, & quelquefois de taffetas, un service composé de plusieurs mets. On y joint de l'excellent vin de coco, de l'hydromel, une autre espece de liqueur, qui ressemble au sorbet; & on l'envoie à la personne qu'on se propose de régaler.

Aucune loi ne condamne aux Maldives la simple fornication; & les femmes s'y abandonnent avec autant de liberté que les hommes. Le jour, elles restent chez elles; ce n'est que de nuit que se font leurs visites de galanterie. Quand elles sortent le soir, elles doivent toujours avoir un homme à leur suite. Il les accompagne dans les maisons où elles s'avaient qu'on les attend, & dont les portes ne se ferment jamais. Elles toussent à leur arrivée; & ce signe qui est entendu, fait connoître à l'amant, qu'il touche au moment de son bonheur. Je suis, &c.

*A Male, ce 17 Novembre 1742.*



## LETTRE XLIII.

*L'ISLE DE SUMATRA.*

JE me serois peut-être étendu davantage sur les isles Maldives, si j'y eusse fait un plus long séjour; mais le vaisseau qui m'y avoit amené, devant partir pour l'isle de Sumatra, je me déterminai aisément à prendre cette route, pour me rendre de-là à Batavia où un marchand Hollandois devoit me remettre de l'argent. Je touche en passant, cette dernière circonstance, pour vous prouver, Madame, que je ne néglige pas les moyens de voyager commodément, quoique ces détails n'occupent pas beaucoup d'espace dans mes Lettres.

L'isle de Sumatra est longue & étroite. On compte à peine soixante lieues dans sa plus grande largeur, & dans sa longueur cent quatre-vingt-dix ou deux cens. Je la crois plus grande que l'Angleterre: l'équateur la coupe en deux parties égales: la chaleur n'y est cepen-

dant pas aussi excessive qu'elle l'est ordinairement sous la ligne : les vents frais qui viennent de la mer, rendent l'air plus temperé. L'été & l'hyver y régnent tour-à-tour, & presque dans le même temps que dans toute la partie méridionale de l'Inde ; le terroir y produit à-peu-près aussi les mêmes denrées, les mêmes fruits, les mêmes animaux, les mêmes métaux ; mais c'est principalement par l'abondance, la qualité & le commerce de son poivre, que cette isle est recommandable ? C'est le meilleur qu'il y ait dans les Indes, après celui de Cochin ; & il fournit tous les ans à la cargaison de plus de vingt navires. La plante qui le porte, ayant besoin, comme celle du lierre, de trouver un appui qui la soutienne, elle s'attache ordinairement ou à un arbre ou à un mur. Quand le poivre fleurit, il sort d'un bouton en petites grappes comme des groseilles. Ses grains sont d'abord verds ; ils deviennent ensuite d'un rouge très-vif ; & enfin lorsqu'on les a cueillis & exposés au soleil, ils se rident, & prennent la couleur & la forme que nous leur voyons. Le même poivre peut être blanc ou noir,

suivant la maniere de le préparer. Il sera noir , si on le laisse tel qu'il est naturellement; mais si, en le faisant sécher , on le bat pour le dépouiller de sa peau , il deviendra blanc. Il y a des plantes qui donnent jusqu'à sept livres de poivre ; mais cette abondance diminue toutes les années ; & l'arbre a à peine quinze ans , qu'il ne porte plus de fruit. On plante à sa place un rejetton qui ne rapporte que la troisième année : il est alors dans toute sa force , & produit abondamment jusqu'à la sixième ; mais il doit être cultivé avec beaucoup de soin ; car pour peu qu'on le néglige , on n'en retire presque rien. Ce soin consiste principalement à nettoyer toutes les herbes qui croissent autour de la plante. Dans un pays chaud , que les pluies & les rosées fréquentes , les lacs & les marais rendent en même temps très-humide , ce doit être une occupation presque continue. Il faut de plus élaguer les branches de l'arbre qui sert d'appui au poivrier , pour qu'elles ne lui dérobent pas le soleil dont il a grand besoin. Il faut étayer les grappes , de peur qu'elles ne se rompent , & écarter le bétail de la plantation , dans la crainte qu'il n'y fasse

fasse du dégât. Enfin la culture du poivre exige beaucoup d'attention & de travail, soit avant, soit après la récolte ; car quand il est recueilli, & qu'on l'a exposé au soleil, il faut le tourner souvent, le mettre à couvert pendant la nuit, le battre, le monder, &c. On distingue deux sortes de poivres, le gros & le petit ; ce dernier, qui passe pour le meilleur, ne sort guères de l'Asie où les Mahométans en font une grande consommation. Celui que nous mangeons communément en Europe, est le gros poivre de la côte de Malabar.

Une autre production de l'isle de Sumatra est une source d'huile qui ne cesse point de brûler lorsqu'une fois elle est allumée, & qui conserve son ardeur jusqu'au milieu de la mer. Ces peuples s'en servent pour mettre le feu aux vaisseaux de leurs ennemis ; & les Portugais combattaient contre un roi d'Acchem, ont eu deux navires consommés avec cette huile inextinguible. Il y vient aussi une graine, qui étant mêlée avec la boisson, a la force de troubler tellement l'imagination, que les objets paroissent tout différens de ce qu'ils sont en eux-mêmes. Les Hollandois en ont

fait la triste expérience : ce même roi d'Achem leur fit prendre de ce funeste breuvage ; lorsque la liqueur eut commencé à produire son effet , il les fit égorguer.

Le cocotier est encore fort commun dans l'isle de Sumatra ; & les habitans qui n'ignorent aucun des avantages qu'on peut retirer de cet arbre merveilleux , sçavent en faire usage pour tous les besoins de la vie. Il croît jusques dans les montagnes dont ce pays est entrecoupé , & parmi lesquelles il en est une qui jette des flammes par intervalle , comme le Mont Vésuve. A l'égard des différentes contrées de l'isle , on m'a nommé plusieurs royaumes que je n'ai point vus ; car je suis toujours dans les états du roi d'Achem , où j'ai débarqué à mon arrivée , & qu'on m'a dit être les seuls qui soient dignes d'attention. Je me garderai bien de m'engager dans l'intérieur des terres , habité dans presque toute sa longueur , par un peuple barbare , qui ne fait aucun quartier aux étrangers : ces sauvages cruels les mal-facrent sans pitié , & se nourrissent de leur chair. Ils se disent les seuls originaires & maîtres de l'isle ; & ils sont furieux

qu'on soit venu les dépoiller de leurs anciennes habitations pour les reléguer dans des montagnes inacceſſibles. Leurs rois ou chefs font perpétuellement en guerre les uns contre les autres. Les Anglois & les Hollandois ont bâti des forteresses sur presque toutes les côtes : les royaumes d'Endigri & de Jambi sont tributaires de la compagnie Hollandoise ; elle a le commerce exclusif de toutes les marchandises de celui de Palimban. Elle possède les parties maritimes des états de Manimcabo & d'Indripoura. Elle a chassé les Portugais de la plupart de ces établissemens ; & elle souffre avec peine, que les Anglois y occupent quelques places de commerce. Mais comme toutes ces villes ou forteresses n'ont rien de remarquable, & que de tous les royaumes de l'île, celui d'Acchem est le seul où l'on puisse aborder, c'est aussi le seul dont je vais vous entretenir. La capitale qui lui donne son nom, occupe la partie la plus septentrionale : elle est située à une demi-lieue de la mer, sur une grande rivière qui la rend fort commerçante. Les Européens, les Indiens & les Chinois y apportent des marchandises qui sont payées

Bij

en or & en piergeries que le pays produit abondamment. Je ne parle pas du poivre qui, comme je l'ai déjà dit, fait la principale richesse de l'isle de Sumatra. La ville d'Achem n'a que deux milles de circuit, & est environnée d'un bois qui en dérobe la vue, & lui sert, pour ainsi dire, de fortifications avec quelques forts bâtis de distance en distance dans des marais. On y compte sept à huit mille maisons ou cabanes dispersées sans ordre, & séparées les unes des autres par des haies qui forment la clôture de chaque habitation. Elles sont élevées sur des piliers de neuf à dix pieds de hauteur, pour les garantir des inondations annuelles, causées par le débordement de la riviere & les fortes marées : on se sert alors de bateaux pour aller d'une maison à l'autre. Les murs de ces cabanes sont des cannes entrelacées, semblables à des cages d'oiseaux ; & le toît est construit de feuilles de cocotier. Un petit réduit de pierres ou de briques met à couvert ce que ces insulaires ont de plus précieux. Les étrangers ont des logemens plus solides, & bâtis dans un quartier séparé, pour se défendre mutuellement des insultes &

des rapines d'une foule de voleurs & de brigands qui inondent cette capitale. Ce quartier est fort commerçant & toujours très-fréquenté, ainsi que deux autres marchés, où toute la ville vient faire ses provisions.

Le palais du roi, bâti de pierres, est à quelques distances des murs d'Achem, sur le bord de la rivière : c'est une es-  
pece de forteresse très-spacieuse, dé-  
fendue par des arbres plantés si près les  
uns des autres, qu'ils forment devant  
ce château une barrière impénétrable. Il  
régne dans l'intérieur du palais une sorte  
de magnificence dénuée de goût, qui  
se manifeste plutôt par la grandeur des  
cours & des appartemens, que par leur  
décoration. On y voit cependant des  
jardins ornés de pyramides, de tombeaux  
superbes, de vastes canaux, & un ser-  
rail pour loger plus de huit cens femmes,  
car les rois d'Achem sont les plus vo-  
luptueux des princes Asiatiques. Les unes  
demeurent sans cesse auprès de leur per-  
sonne, soit pour agiter & rafraîchir l'air  
avec de grands éventails, soit pour les  
amuser par leurs discours, les réjouir  
par leurs chants, ou pour satisfaire leurs  
desirs. Les autres montent la garde alter-

Bij

nativement jour & nuit dans l'intérieur du palais. D'autres sont dans les cuisines ou dans les offices, où elles font tout ce qui regarde immédiatement la personne du roi. Toutes ces femmes sont gardées dans des lieux où les yeux des hommes ne pénètrent jamais. L'occupation des plus jeunes dans ces retraites, est d'apprendre le chant, la danse & d'autres exercices qui peuvent les rendre agréables au souverain. La modestie & la soumission sont des vertus si nécessaires pour celles même qui ont fçu lui plaisir, qu'une faute legere est quelquefois punie de mort. Parmi cette multitude d'Indiennes qui sont enfermées dans le ferrail d'Achem, il y en a trois qui ont le rang d'épouse; les autres ne sont que des concubines. Outre celles que le roi a le pouvoir de choisir dans ses propres états, les marchands Arabes lui amènent des esclaves de tous les pays. Ce prince a eu jusqu'à vingt filles de rois, & une reine qu'il avoit fait enlever. Une esclave qu'on a exposée en vente dans les basars du royaume, ne peut être admise au lit du monarque; & le marchand qui oseroit la présenter, se rendroit coupable d'un crime capital.

On m'a raconté, à ce sujet, un trait de jaloufie & de cruauté que je ne dois point passer sous silence. On vantoit à un roi d'Achem les charmes d'une jeune esclave qui servoit, depuis quelques années, aux plaisirs d'un de ses courtisans: le prince demanda à la voir; & comme il la trouva en effet très-jolie, il conçut pour elle une vive passion, & exigea que son maître lui en fit présent: celui-ci s'en priva par complaisance; mais loin de lui sçavoir gré de ce sacrifice, il le fit empaler quelques jours après, parce qu'il avoit eu les prémisses de cette femme. Ensuite le dégoût ayant succédé à sa passion, il fit mourir l'esclave elle-même, pour la punir de l'ascendant qu'elle avoit pris sur lui.

Les enfans que les rois d'Achem ont de leurs concubines, sont élevés loin de leurs meres, & destinés à la profession des armes. Le seul avantage qu'ils tirent de leur naissance, est d'être exposés à la guerre dans les occasions les plus périlleuses, parce qu'on leur suppose plus de zèle qu'à d'autres pour la gloire du roi. Les filles épousent les plus grands seigneurs du royaume. A l'égard des enfans qui naissent d'un mariage légitime,

les garçons reçoivent l'éducation convenable à des princes destinés à l'héritage de la couronne : les filles sont ordinairement mariées avec les rois voisins.

Les sommes qu'on emploie ici à l'entretien des plaisirs du ferrail, ne sont pas une des moindres dépenses du monarque. Ses revenus consistent dans les contributions que le peuple paye en denrées, dans le produit du domaine royal que les sujets cultivent par corvées, dans les droits d'entrées qui sont considérables, dans les présens que lui font les étrangers, dans la succession de ses sujets qui n'ont point d'enfans mâles, dans la confiscation des biens des criminels, dans les profits immenses du commerce qui est presque tout entre ses mains ; dans les monopoles qu'il exerce sur ses peuples, en leur faisant acheter fort cher des marchandises qu'il les a obligés de lui vendre à très-bas prix, enfin dans le bénéfice journalier de plusieurs autres droits, tels que la succession des étrangers qui meurent dans ses états, la propriété des navires qui font naufrage, &c. D'ailleurs, ce prince débourse très-peu d'argent pour l'entretien de sa maison : il abandonne

à ses premiers officiers les revenus de quelques terres de son domaine, qui reviennent à la couronne après leur mort. Ses troupes ne reçoivent qu'une portion de riz qu'on leur distribue chaque jour pour leur nourriture. Ses ouvriers, & autres personnes employées à son service, son traités de même ; & il n'est pas jusqu'à ses habits & les vêtemens de ses femmes, qui ne lui soient fournis gratuitement ou par les gouverneurs des provinces, ou les directeurs des manufactures.

Les forces militaires du roi d'Achem consistent en une garde de trois mille hommes distribués dans les premières cours du palais ; en un autre corps de quinze cens esclaves qui ne sortent jamais de l'enceinte du château, & dans les garnisons employées dans les forts. Sa marine & ses éléphans forment une autre branche de sa puissance ; d'ailleurs tous ses sujets sont obligés de prendre les armes au premier ordre, & de porter avec eux des vivres pour trois mois. Les éléphans sont au nombre de neuf cens, & si bien instruits, qu'en entrant dans le château, ils ne manquent jamais de faire le salut devant l'appartement

B v

du roi. On rend à ces animaux les mêmes honneurs qu'aux souverains : lorsqu'ils passent dans les rues, on s'arrête par respect : on porte devant eux le parasol ; & un homme sonne du cor pour avertir le peuplè de leur présence. Quoique je vous aie déjà beaucoup parlé des éléphans, je ne puis supprimer un fait qui vient de m'être raconté, & qu'on dit être arrivé au bishaïul du roi d'Achem actuellement régnant. Ce prince ayant ordonné qu'on embarquât sur la riviere cent de ces animaux pour une expédition qu'il avoit en vue ; apprit que leurs conducateurs ne pouvoient les faire entrer dans les galeres : il se transporta lui-même au rivage ; & entrant en fureur contre les éléphans, il se mit à les injurier ; leur reprocha leur ingratitudo, leur lâcheté & leur rébellion. Ensuite faisant saifir un des plus inutins, il commanda qu'on lui fendît le ventre à la vue de tous les autres, & les menaça tous du même traitement, s'ils ne montroient plus de docilité. Ils obéirent à l'heure même, entrerent dans les galères ; & pendant tout le voyage, il n'y en eut pas un qui fit le rétif.

Le roi d'Achem possede la meilleure &

la plus grande partie de l'isle de Sumatra : les villes principales de son royaume , après la capitale , sont Pédir , Pacem , Dali , Daya , Labo , Chinquel , Barros , Batahan , Passeman , Tikou , Priaman & Padang. Entre plusieurs titres fastueux , & même ridicules , que prend ce monarque ; il se fait appeler « le roi des rois , » renommé pour ses guerres , redouté » dans son royaume , honoré chez toutes les nations , l'image véritable de la » royaute , le modele du parfait gou- » vernement , formé du plus pur métail , » & orné des plus fines couleurs ; dont » le trône est le plus élevé & le plus ac- » compli , ressemblant à une riviere de » crystal , plus transparent que la glace & » le verre ; seigneur de neuf sortes de » pierres & des deux parasols d'or battu ; » qui possede des siéges d'or , des har- » nois , des lances , un sépulcre , des » vases & un service complet du même » métail .

Lorsque ce monarque est dans son palais , & qu'il reçoit les hommages de ses courtisans , il est assis à terre , les jambes croisées ; & tous ceux qui sont admis à lui faire sa cour , se rangent autour de lui dans la même attitude. Une

B vj

marque de respect à laquelle on est obligé, en s'approchant de sa personne, c'est d'avoir les jambes & les pieds nuds; on ôte ses bas & ses sandales à la porte de la chambre; on s'avance ensuite les bras levés & les mains jointes au-dessus de la tête, en baissant le corps; après quoi on s'assied, sans autre cérémonie.

Il y a dans le royaume d'Achem, comme ailleurs, des ministres d'état, des officiers de justice, & des prêtres pour le service de la religion qui est celle de Mahomet. Voici, sur ces divers articles, ce qu'il peut y avoir ici de particulier. Personne dans ce royaume, sans en excepter même les premiers officiers de la couronne, ne peut se soustraire à la sévérité des loix & à la rigueur des châtimens. Les punitions s'étendent également sur tous ceux qui sont tombés en faute: on a vu des gens de la cour, & même des personnes de la famille royale, qui n'avoient ni pieds ni mains, & qui se trouvoient traités de la sorte pour des fautes, qui à peine seroient dignes d'attention dans d'autres états. Je rapporterai, à ce sujet, un trait qui m'a été raconté peu de jours après mon arrivée. Je ne sçais si je vous ai dit que le

Combat des coqs est le divertissement le plus commun à la cour d'Achem? Le roi avoit confié à un seigneur la garde d'un de ces animaux, qui fut vaincu dans un combat, par un autre coq de moindre grandeur. Le prince voulut sçavoir pourquoi le petit avoit plus de force que le grand? Le seigneur le voyant irrité, répondit en tremblant qu'il n'en sçavoit point la raison. Et moi, je la sçais, repliqua le roi; c'est que vous avez mal nourri mon coq, & que vous avez mangé ou donné à vos maîtresses le riz qui lui étoit destiné. Sur le champ il ordonna qu'on lui coupât le poing; ce qui fut executé à l'heure même; & cet infortuné courtisan sortit du palais, tenant dans sa main celle qu'on venoit de lui couper. Vous voyez que le roi d'Achem est non-seulement l'ordonnateur, mais quelquefois même le spectateur des supplices: il a des éléphans dressés exprès pour tourmenter les criminels, & qui entendent au moindre signe ce que ce monarque exige de ces animaux.

Ce prince est excessif dans ses récompenses comme dans ses châtimens. Quand un courtisan a mérité sa faveur, il lui fait présent d'un poignard orné de

pierreries ; & dès ce moment, le favori a le droit de prendre toutes sortes de vivres & de provisions, où il les trouve, sans rien payer, & de traiter tout le monde en esclave. La loi condamne à mort quiconque oseroit porter un semblable poignard, sans l'avoir reçu du roi.

La justice de ce pays est inexorable contre les débiteurs. A l'expiration du terme, ils sont cités devant le tribunal du juge, qui se tient tous les matins, excepté les vendredis, devant la principale mosquée de la ville. Le délai qu'on accorde pour payer, est ordinairement très-court. Si la sentence n'est pas exécutée au jour prescrit, on arrête les débiteurs ; on leur lie les mains derrière le dos ; & tous les jours, ils sont obligés de paroître devant le juge. On les laisse libres dans cet état; mais il est défendu, sous peine de la vie, de leur ôter leurs liens. S'ils sont déclarés insolvables, ils tombent au pouvoir des créanciers qui les retiennent dans l'esclavage jusqu'à la fin du payement. Il est vrai que la servitude n'a rien ici de rigoureux : les esclaves cultivent les terres, exercent les arts & les métiers ; & moyennant

une contribution modique, on leur abandonne le fruit de leur travail; par là, les débiteurs trouvent moyen de satisfaire à leurs créanciers, & redeviennent libres.

Rien n'égale le respect que les Achémois ont pour la justice. Un criminel arrêté par une femme ou par un enfant, n'ose prendre la suite: il se laisse conduire avec une docilité singulière, en présence du juge qui le condamne sur le champ. Les châtiments les plus usités dans le pays, pour les fautes communes, sont la bastonade & la mutilation de quelques membres, tels que les bras, les jambes, le nez, les oreilles & les parties naturelles. Après l'exécution, chacun s'en retourne tranquillement chez soi, sans qu'on puisse distinguer le coupable des accusateurs; c'est-à-dire qu'on n'entend d'une part aucune plainte, & de l'autre aucun reproche. Il ne reste pas même de tache à ceux qui ont subi ces punitions. Tout homme est sujet à faillir, disent les Achémois; & le châtiment expie sa faute. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces mutilations sont rarement mortelles, même dans un âge avancé, quoiqu'on n'y

apporte point d'autre remede que d'arrêter le sang & de bander la plaie. Une autre circonference bien remarquable dans ces sortes de châtimens, c'est l'espèce de traité qui se fait entre le criminel & l'exécuteur de la justice ; celui-ci demande aux coupables combien ils veulent lui donner pour être mutilés proprement, pour avoir le nez ou les oreilles coupés d'un seul coup ; & si la sentence ordonne la peine de mort, pour recevoir le coup sans languir ? Après avoir un peu marchandé sur le prix, l'affaire se conclut à la vue des spectateurs ; & la somme est payée sur le champ. Celui qui refuseroit de prendre ce parti, s'exposeroit à se voir emporter la joue avec l'oreille, ou couper le nez si haut, que le cerveau seroit à découvert. On m'a raconté qu'un homme ayant eu la curiosité de voir la femme de son voisin par dessus une haie, tandis qu'elle se baignoit, elle en avoit fait des plaintes à son mari. Celui-ci saisit le coupable, & le traduisit devant le juge qui le condamna à recevoir sur les épaules trente coups de baguette. On entra en capitulation pour éviter le supplice ; l'exécuteur demanda une somme beau-

coup plus forte que celle qu'offroit le criminel; & comme il le voyoit incertain, il lui donna un coup si rudement appliqu , que le march  fut conclu au au prix qu'il avoit mis d'abord. La sentence n'en fut pas moins ex cut e; les trente coups furent donn es, mais si l g rement, que la baguette touchoit   peine les habits: l'ex cution faite, le coupable se m la tranquillement parmi les spectateurs, pour entendre les jugemens de quelques autres causes.

Le Mahom tisme n'est pas tellement la religion du royaume d'Achem, qu'elle ne contienne aussi quelques superstitions Juda ques: en voici une qui m rite d' tre remarqu e. Le roi se rend une fois l'ann e   la mosqu e principale, pour voir si le Messie n'est point arriv . Il est accompagn  d'un cort ge nombreux, compos  de toute sa noblesse, de ses gardes, de ses musiciens & de quarante  l phans couverts d' toffes d'or & de soie. Chaque seigneur a le sien; mais il y en a un plus beau, plus richement par  que les autres, qui porte sur son dos un si ge d'or massif, destin  pour le Messie en cas qu'il soit arriv .

On le cherche en effet, dans la mosquée avec empressement & en cérémonie ; & quand , après avoir visité tous les coins du temple , on s'est bien assuré qu'il n'est point encore venu , on retourne au palais dans le même ordre , avec cette seule différence , que le roi quitte son éléphant , & monte sur celui qui devoit porter le Fils de Dieu. Le reste du jour se passe en fêtes & en divertissemens.

Parmi quelques bonnes qualités des habitans de ce pays , j'en remarque une infinité de mauvaises. Ils sont lâches & insolens , ignorans & présomptueux , envieux & perfides. Ils ont d'ailleurs de l'activité & de l'industrie , ils aiment le commerce & les arts méchaniques. Le travail manuel ne déroge point : les personnes de qualité s'y appliquent ; & il y a des métiers , tel que celui d'orfèvre , qui ne peuvent être exercés que par les nobles : les ouvrages qui sortent de leurs mains , sont estimés dans toute l'Inde. Les autres professions n'y sont pas cultivées avec moins de soin ; & comme il y a des écoles publiques pour la jeunesse , les sciences même n'y sont point négligées. On y enseigne l'arith-

métique, la poësie, la musique & l'éloquence; mais on ne se donne pas le tems d'y faire de grands progrès.

Les Achémois sont extrêmement sobres; le riz fait leur seul nourriture: les plus riches y joignent un peu de poisson; & il faut être un très-grand seigneur pour avoir une poule bouillie ou rôtie. Aussi disent-ils que deux mille Chrétiens dans leur île l'auroient bientôt épuisée de bœuf & de volaille.

Le royaume d'Achem a passé par différentes formes de gouvernement; il a été tantôt électif, tantôt héréditaire, tantôt despotique, tantôt républicain. Il est aujourd'hui sous un prince dont le pouvoir est arbitraire, & qui dispose à son gré des biens & de la vie de ses sujets. Cette autorité sans bornes, a quelquefois été confiée à des femmes; mais il y a plusieurs siècles que les Mahométans originaires de l'Arabie, sont en possession de ce pays, & se sont établis sur les ruines de la nation primitive, dispersée dans les montagnes & dans les îles voisines. Pourachever de vous faire connoître la cruauté de ces anciens habitans dont je vous ai déjà parlé, je

44 L'ISLE DE SUMATRA.

ne citerai qu'un seul trait qui finira cette Lettre. Ces peuples barbares font dans la cruelle habitude de jouer leur vie les uns contre les autres ; le gagnant lie son adversaire, & attend pendant un jour, que quelqu'un vienne le racheter : si personne ne se présente, il le tue & le mange.

Je suis, &c.

*Dans l'isle de Sumatra, ce 3 Décembre 1742.*



LETTRE XLIV,

*L'ISLE DE JAVA.*

DU port d'Achem je m'embarquai dans un vaisseau Anglois pour l'isle de Java ; & quoique la France fût alors en guerre avec la Hollande & la Grande-Bretagne , à force de fréquenter des nations différentes , j'étois devenu l'ami de toutes : aussi éprouvé - je actuellement , de la part des Hollandois à Batavia , les mêmes traitemens que si nous étions en pleine paix. Vous sçavez , Madame , que cette ville fameuse est le centre de leur commerce dans l'Inde ; que de-là ils donnent la loi , non-seulement dans l'isle de Java dont elle est , pour ainsi dire , la capitale , mais encore dans la plûpart des pays de l'Asie maritime & commerçante. L'histoire de leurs premiers voyages & de leur établissement dans les Indes doit naturellement être placée à la tête d'une Lettre , où il s'agit principalement de leur puissance dans ces riches contrées , & de la métropole de toutes leurs possessions.

Voici donc ce que m'ont appris des gens très-instruits de ce qui concerne les différentes compagnies de commerce.

Les Hollandois avoient fait quelques tentatives inutiles pour pénétrer dans les Indes par la mer du nord, lorsqu'un nommé *Houtman*, sujet de cette république, leur fit scavoir, du fond des cachots de Portugal, qu'il pouvoit leur apprendre une autre route. *Houtman* avoit été arrêté à Lisbonne, pour avoir fait des questions trop curieuses sur le chemin nouvellement découvert par les Portugais ; & comme ces derniers avoient le plus grand intérêt de tenir secret le cours de cette navigation, ils mirent le Hollandois en prison, dans la crainte qu'il ne le divulguât. On lui permit de se racheter pour une somme considérable, qu'on le croyoit hors d'état de fournir ; mais *Houtman* eut secrètement recours à ses compatriotes qui lui firent toucher cet argent, dans l'espérance de tirer de lui des éclaircissements utiles sur le trajet qu'ils avoient en vue. De retour dans sa patrie, il communiqua ses lumières à des marchands Hollandois, qui formerent une compagnie sur ses instructions. Ils firent

Équiper une petite flotte, sous la direction d'Houtman ; & le succès de cette première navigation ayant répondu à leur attente, la compagnie augmenta du double. Chaque année on voyoit entrer dans le port d'Amsterdam des richesses immenses, qui animèrent tellement les négocians de Hollande, que leur puissance dans les mers de l'Inde, égala bientôt celle des Portugais. Ceux-ci, outrés de se voir enlever une partie de leur commerce, s'efforcerent d'arrêter ces progrès. De là, des guerres longues & fréquentes entre les deux nations, & qui firent perdre aux Portugais la plûpart de leurs possessions dans les Indes. Les Hollandais les dépouillerent avec tant de rapidité, qu'en moins de soixante ans, il ne leur restoit plus que Goa, Diu & Macao. Devenus les maîtres de tant de places qui leur avoient si peu coûté à conquérir, les Hollandais crurent qu'ils pouvoient à leur tour dominer sur les autres nations, & troubler leur commerce dans des pays d'où ils voudroient éloigner tous les Européens. N'osant le faire à force ouverte, dans la crainte de s'en ressentir en Europe, ils ont re-

cours à un autre expédient ; c'est de donner quelquefois leurs marchandises à bas prix & même à perte , & d'acheter celles du pays si haut , que les autres ne peuvent suivre leur exemple sans se perdre. C'est ainsi qu'ils en usent principalement à l'égard des Portugais de Macao : ils envoient leurs vaisseaux dans les isles voisines , & donnent aux Chinois les mêmes marchandises , à trente pour cent meilleur marché que les Portugais , & achetent celles de Chine , à trente pour cent plus cher : ils sçavent ensuite s'en dédomager sur les épiceries dont ils ont seuls le commerce. Leur puissance est aujourd'hui si grande dans les Indes , qu'ils y donnent la loi aux princes du pays ; & ce peuple qui s'est si souvent récrié contre l'empire absolu des Portugais sur les Indiens , a encore aggravé ce joug humiliant. La compagnie Hollandoise à constraint le roi de Golconde à reconnoître sa superiorité. Elle est comme souveraine d'une partie des côtes de Malabar & de Coromandel : vous avez vu qu'elle possède toutes les villes maritimes de Ceylan ; qu'elle a plusieurs places fortes à Sumatra ; mais c'est principalement l'île de

de Java qui est le grand théâtre des Hollandois. Les habitans du pays avoient long-tems refusé aux Européens la liberté de s'établir sur leurs terres ; & ce n'est qu'à force ouverte que les Anglois y prirent poste. Ensuite, par un traité il leur fut permis d'avoir un fort, une loge & des magasins à Jacatra. Les Hollandois y vinrent à leur tour ; mais comme leur coutume dans les Indes a toujours été de s'élever aux dépens & sur les débris des autres nations, ils surpriront, pendant l'heure de la pêche, le fort des Anglois, pillerent leur loge, & raserent la ville lorsqu'avec le tems ils eurent acquis assez de force dans l'isle. De dessous ses ruines est sortie la fameuse Batavia, où les Hollandois, en lui donnant le nom latin de leur pays, ont établi leur comptoir général. C'est sur ce fonds usurpé, qu'ils ont fondé leur trône des Indes, la métropole de toutes leurs possessions, leur principal boulevard, & une des villes les plus commerçantes de l'univers. Les Javanois l'appellent de son ancien nom, *Jacatra* ; les Chinois *Kalakka*, à cause de l'abondance des cocotiers qui croissent dans son territoire ; mais les Européens

ne la connoissent que sous le nom de *Batavia*. Elle est située entre la mer & une chaîne de montagnes, dans une plaine basse & unie, & sur le bord d'un golphe qui forme un port spacieux & commode. Des murailles de briques l'enferment de toutes parts; elle est défendue par vingt-deux bastions qui portent le nom des provinces ou villes principales de la Hollande, & environnée d'un fossé large & profond, toujours plein d'eau, qui, dans le tems de la haute marée, est une seconde barrière impénétrable. Enfin elle est munie de toute l'artillerie que l'on peut mettre dans une ville de guerre, & qui est tellement disposée, qu'elle enfile les principales rues, & pourroit fourroyer la place, si elle entreprenoit de se soulever. Une riviere avec un beau quai de pierre, planté d'arbres, traverse la ville dans toute son étendue qui est d'une lieue, en y comprenant les faubourgs; & l'on y compte cent mille habitans, tant Indiens qu'Européens. Presque toutes ses rues sont allignées, larges d'environ cinq toises, bordées de chaque côté d'un double rang d'arbres, avec un chemin pavé de briques, pour

les gens de pied. Les maisons sont bâties de pierres blanches, avec la même régularité qu'en Hollande; & cette ville, pour l'agrément de la situation, la beauté de ses bâtimens, la multitude de ses ponts, est une des plus belles de l'univers. Ses principaux édifices sont les églises, les hôpitaux, la maison de ville, la maison de force, les halles, & dans le château, le palais du gouverneur, & des logemens pour les cours souveraines. Je ne vous fais aucune description de tous ces différens endroits; ils m'ont paru n'avoir rien de plus remarquable, que ce qu'on voit dans les autres villes de guerre & de commerce. On m'a seulement fait observer que le bourreau demeure à côté de la prison des criminels; qu'il y a un hôpital qui n'est habité que par des malades Chinois; que ses revenus consistent dans les taxes que les directeurs imposent sur les comédiens & les artificiers de cette nation; que les administrateurs sont deux Chinois & deux Hollandois; que la maison de force n'est remplie que de femmes de mauvaise vie; qu'elle n'a d'ouverture que d'un côté, où l'on montre au peuple ces prisonnières pour

servir d'exemple aux autres femmes ; que toute leur occupation est de filer, & que si elles négligent de faire leur tâche, elles sont fouettées impitoyablement.

Un des spectacles les plus variés & les plus agréables de Batavia, est celui de ses places publiques & de ses marchés. Le plus fréquenté de tous est l'endroit où se vendent les fruits & les légumes : il régne le long de la rivière. Depuis quatre heures après-midi jusqu'au soir, il est rempli de Chinois & d'Indiens qui y étaient leurs denrées, & d'acheteurs & de curieux qui viennent jouir de la beauté de ce coup d'œil.

Les dehors de Batavia ont tous les agréments que peuvent procurer les grandes richesses sous un ciel heureux, & dans le plus agréable climat. On y voit quantité de maisons de plaisance & de belles habitations. Des eaux conduites avec art, répandent dans les campagnes la fraîcheur, la fertilité & l'abondance. On y recueille toutes les productions qui peuvent satisfaire aux besoins, & contribuer aux plaisirs de la vie. Le riz, le sucre, les épiceries y viennent avec facilité ; l'a-

Hanas de Java passe pour le meilleur de l'Inde ; & l'on y trouve enfin tous les fruits qui croissent dans la plupart des pays de l'Asie. Un arbre qui me paroît particulier à cette contrée, est le lantor, remarquable par sa hauteur extraordinaire & la majesté de son ombrage : ses feuilles longues de cinq à six pieds, sont si fermes & si unies, qu'on peut y tracer des lettres avec un crayon ou avec un poinçon de fer : c'est le papier ordinaire des habitans de l'isle.

N'ayant encore fait que quelques courses autour de Batavia, je ne puis guères vous entretenir des autres productions naturelles de cette contrée ; je vous en parlerai quand je serai plus instruit : je me borne, dans ce moment, à ce qui regarde l'intérieur de la ville. On ne sçauroit trop louer l'ordre & les réglements que la compagnie Hollandoise a établis parmi ses officiers. Persuadée qu'une puissance doit être respectée dans ceux à qui elle confie ses intérêts, elle fait rendre ici les honneurs de souverain au chef suprême, qui a le titre de gouverneur général des Indes. Toute l'autorité civile & militaire est entre ses mains. Il est élu en Hollande par les

C iij.

directeurs de la chambre souveraine ; & son élection doit être confirmée par les états généraux. Sa puissance ne devroit durer que trois ans ; mais quand la compagnie est contente de ses services , elle le continue dans son emploi ; & cette prorogation dure souvent toute la vie. Son palais occupe la moitié de la citadelle ; s'il en sort quelquefois pour se délasser , il est obligé d'y rentrer le soir , & d'y passer la nuit. L'état de sa maison est considérable par la multitude d'officiers & de domestiques qu'il a à son service ; & lorsqu'il paroît en public , son cortége ne diffère point de celui des plus puissans monarques de l'Orient. Il reçoit avec magnificence les ambassadeurs des cours Asiatiques. Les lettres que ces princes lui envoient , sont portées sur des plats d'argent , entre deux haies de soldats , au bruit des instruments militaires , & avec des décharges continues de mousqueterie & d'artillerie. Ces marques de grandeur servent à adoucir les fatigues de sa charge , qui sont très-pénibles. Une correspondance assidue de lettres , des ordres à notifier aux chefs de tous les corps , des passeports , des commissions , des brevets à

expédier, des conseils fréquents auxquels il est obligé de présider, des audiences à donner, le soin des plantations, des manufactures, des cargaisons, & mille autres détails de cette nature lui laissent à peine quelques moments de loisir. Une vie aussi éloignée de tout repos, a porté plusieurs particuliers à refuser cette place; & d'autres ont remercié la compagnie dès qu'ils en ont eu goûté pendant quelques mois.

Le directeur général, dont la charge n'est guères moins fatigante que celle de gouverneur, est après lui le premier officier de la compagnie. Il a le maniement de tout ce qui regarde le commerce. Outre ces deux places, il y a dans Batavia un conseil souverain, dont les membres sont nommés par la chambre syndicale de Hollande: c'est dans ces assemblées qu'on délibère sur les affaires du commerce, & sur les intérêts de l'état. Le gouverneur y préside; mais il est obligé de se soumettre à la pluralité des voix: on y dispose des gouvernemens particuliers, & des autres emplois qui vaquent dans les colonies de l'Inde. Il y a d'autres tribunaux à Batavia: l'un connoît des affaires particulières qui regardent les officiers de la com-

pagnie & les comptables; l'autre juge les procès des citoyens. Le troisième est chargé de régir les biens des orphelins. Le quatrième est établi pour régler ce qui concerne les mariages, & pour faire observer toutes les formes qui doivent légitimer cette union. Le cinquième a la direction des milices bourgeois de la ville, qui n'a point d'autres gardes que ses propres habitans. Les fonctions des officiers subalternes ne sont pas réglées avec moins de précision.

La compagnie Hollandoise a si fort à cœur la fortune de tous ceux qui sont à son service, qu'elle fait peu de cas des employés qui négligent leurs propres affaires, & les regarde comme peu capables de travailler utilement à celles d'autrui. Elle n'avance que très-rarement un sujet qui ne pense point à s'enrichir; & s'il demande à s'en retourner en Europe, le conseil souverain n'a aucun égard aux placets qu'il lui présente. Il est donc obligé de rester jusqu'à ce qu'il se soit mis en état d'aller vivre commodément dans sa patrie, & d'y entretenir facilement sa famille. S'il s'en retournoit sans en avoir obtenu le consentement, on lui feroit son procès à son ar-

rivée, & il seroit puni comme un déserteur. On l'intéresse en lui facilitant les moyens de gagner du bien selon sa condition : il ne faut pas s'étonner si les Hollandois sont servis dans les Indes avec tant d'empressement & de zèle. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en même tems que la compagnie desire avec ardeur, que ses officiers fassent fortune, elle leur fait promettre, sous la foi du serment, de n'entreprendre aucun commerce pour leur propre compte. Il est vrai que rien n'est moins observé que cet engagement ; & l'on auroit peine à se figurer les infidélités qui se commettent dans toutes les villes de l'Inde où les Hollandois ont des comptoirs. J'en ai déjà touché quelque chose dans ma Lettre sur Bengale. Rien n'est plus commun que de voir des capitaines de vaisseaux présenter des pertes imaginaires, pour se procurer des indemnités considérables ; d'autres font jeter dans la mer de gros cables de navires, sous prétexte qu'ils sont mauvais, tandis qu'ils ont des gens apostés pour les pêcher & pour les vendre secrètement. On fait dans les magasins de Batavia de prodigieux amas de vivres, de cor-

Gv

dages, de bois, de fer, de provisions de toute espece, qui s'évanouissent avec une rapidité inconcevable. Les ouvriers de la compagnie sont employés à des constructions qui n'intéressent point son service; ses matériaux servent à bâtir des maisons de plaisance pour les particuliers; les entrepreneurs des travaux publics, les administrateurs des hôpitaux, les directeurs des vivres de la marine, chacun enfin s'enrichit ici par de semblables malversations; & ces rapines autorisées par l'impunité, ne portent plus le nom de vol.

La compagnie Hollandoise a toujours dans l'isle de Java un corps de troupes considérable, soit pour la garde de ses forts, soit pour les recrues qu'elle envoie dans d'autres colonies, soit pour le service de plusieurs princes Asiatiques, qui soudoyent une partie de ces milices. Elles sont composées d'Indiens & d'Européens; & on en fait monter le nombre à plus de cent mille hommes, tant à Java que dans les autres colonies de l'Inde. Toutes ces troupes sont sous les ordres du gouverneur de Batavia. Les forces maritimes de la compagnie sont proportionnées à l'é-

tendue de son commerce. Elle a toujours quarante vaisseaux, & quelquefois plus, sur lesquels elle négocie dans toutes les Indes; & du profit qu'elle en retire; ainsi que des revenus de ses domaines, elle fait la cargaison de vingt à trente vaisseaux qu'elle envoie tous les ans en Europe. Il en part autant de Hollande, qui reviennent ensuite, mais dont a soin de changer l'équipage, par des raisons de politique: aussi-tôt qu'un officier arrive aux Indes, on lui donne à monter un autre vaisseau. Avant que de partir d'Amsterdam, on paye à chaque engagé deux mois de ses appointemens; & après le départ, on lui donne abondamment de quoi se nourrir durant toute la route. Les soldats font sur mer le service comme les matelots; & ceux qui s'y présentent dans l'yvresse, sont rigoureusement punis. On leur défend aussi, sous peine d'un châtiment exemplaire, de fumer pendant la nuit, de jouer aux dés, aux cartes & à d'autres jeux de hazard. Comme le couteau est l'arme favorite des Hollandois, un matelot qui s'en est servi contre un autre, est condamné à tenir la main contre le mât du navire, & à souffrir qu'on le

Cvj

perce du même instrument dans la chair des doigts, & même dans la paume ; de maniere que sa main reste attachée au mât. On lui laisse le soin de la détacher lui-même. Celui qui frappe un officier, reçoit trois fois le supplice de la calle si le crime s'est commis dans le vaisseau ; si l'action s'est passée à terre, il est condamné à perdre la main. La calle consiste à plonger trois fois le coupable dans l'eau, du haut du grand mât ; à le faire passer, par le moyen des cordes, sous le vaisseau, & à le remonter de l'autre côté. On lui attache aux pieds plusieurs poids, afin qu'il enfonce à une certaine profondeur, & aux bras une éponge imbibée d'huile, pour lui conserver la respiration. Ce supplice expose beaucoup la vie du criminel, lorsque sa tête touche à la quille du vaisseau ou à quelques ferremens.

Les flottes de Hollande partent trois fois dans le cours de l'année ; & c'est vers le tems de leur départ, que se font les enrôlemens. Pendant la navigation on exerce régulièrement les soldats au maniement des armes. Ils sont libres, en arrivant à Batavia, de renoncer à leur engagement pour en former un nou-

véau, qui consiste à servir dix ans dans les autres colonies de la nation, ou sur les vaisseaux. Le service de mer est plus lucratif, mais moins honorable: il se présente aux Hollandois pour les Indes, trois fois plus de soldats qu'ils n'ent ont besoin; & l'on n'y est admis souvent qu'avec de fortes recommandations.

Les habitans de Batavia sont un mélange de Chinois, de Malais, d'Amboiniens, de Javanois, de Hollandois, de Portugais, de François, &c. Les Chinois y font un commerce considérable; & ce sont eux qui contribuent le plus à la prospérité de la ville, par l'extrême abondance que lui procure leur travail & leur industrie. Ils y vivent en liberté, suivant les loix de leurs pays, & sous un chef qui veille à leurs intérêts. Ils portent de grandes robes de coton ou de soie, avec des manches fort larges. Leurs cheveux ne sont point coupés comme à la Chine: ils les ont longs & tressés; ce qui leur donne plus de grace. Leurs maisons sont basses & quarrées, & dispersées dans différens quartiers, mais toujours dans ceux où le commerce est le plus florissant. Les Malais, ou peuple de Malaca, ne sont

ni aussi laborieux ni aussi industrieux que les Chinois. Leur occupation principale est la pêche ; & ils sont soumis à un chef de leur nation. Les Amboiniens, ou peuples d'Amboine, dans les Moluques, en ont aussi un de leur pays, auquel ils obéissent ; mais ils sont d'un commerce plus difficile, & toujours prêts à se soulever. Leur profession est de bâtir des maisons de bois pour les particuliers qui les emploient. Les Javanais travaillent à l'agriculture, & font des bateaux pour le transport des denrées. Les hommes sont nuds, à la réserve d'un bonnet qui leur couvre la tête, & d'une pièce de toile qu'ils ont autour des reins. Les Malais & les Amboiniens ont des habits de coton ou de soie, qui leur cachent la plus grande partie du corps.

Les mœurs des Hollandois de Batavia; ou plutôt des femmes Hollandoises, nous offrent des détails plus curieux. On les partage en plusieurs classes, comme vous avez vu que l'on distingue différentes sortes de Portugais à Goa : les Hollandoises d'Europe & les Hollandoises des Indes ; celles qui le sont de pere & de mere, & celles qui

ne lè sont que de pere ou de mere seulement. Les premières sont, pour la plupart, des femmes de Hollande, que le libertinage, le deshonneur ou la pauvreté ont obligées de s'expatrier, & qui sont venues chercher une dernière ressource aux Indes. Elles y sont reçues comme pures, nettes & vertueuses; & souvent elles y font de très bons mariages. Pour relever la basse de leur naissance, elles ont grand soin de se dire filles ou parentes de quelques bourg-mestres: ce n'est pas l'usage qu'on fasse là-dessus aucunes recherches; & les maris y ajoutent foi avec d'autant plus de facilité, que c'est une illusion qui les flatte. Elles ne sont pas plutôt arrivées à Batavia, qu'elles prennent le ton, les airs, l'arrogance des femmes du pays, & menent une vie paresseuse & molle qui les éloigne de toute espece d'occupation & d'exercice. Une dame de Batavia ne se promene jamais à pied, & n'a pas le courage de marcher, même dans son appartement. Elle se fait soutenir par ses esclaves; & si elle sort de sa maison, ce n'est jamais que dans un palanquin. Non-seulement elles ont perdu l'usage

si commun en Hollande, de nourrir elles-mêmes leurs enfans; mais elles se débarrassent aussi du soin de les élever sur des esclaves Moresques ou Bannianes, qui ne leur apprennent qu'un jargon barbare, & leur inspirent le goût de tous les vices.

Une éducation si négligée apporte dans les générations suivantes des moeurs encore plus dépravées; & c'est ce que j'ai remarqué sans peine dans les Hollandoises nées aux Indes. Elles n'ont d'autre occupation que leur parure; d'autre conversation que de leurs ajustemens & de leurs esclaves; d'autre plaisir que de fumer, de mâcher du bétel, de se tenir couchées sur des nattes, & de se livrer à tous les excès de la débauche: Hollandois ou Indiens, hommes libres ou esclaves, tout leur convient; tout sert à satisfaire leurs desirs déréglés: l'obscénité ou la frivolité régnent dans tous leurs propos; & elles ne se plaisent que dans les cotteries où ce mauvais ton est familier. Ce goût les suit jusqu'à table, où elles ne veulent être qu'avec des femmes de leur espèce. Dans la crainte que la présence de leurs maris ne les contienne, elles mangent rarement

avec eux; & elles sont d'un embarras extrême dans les repas où les invitent quelquefois les officiers de la compagnie, qui viennent de Hollande. L'habitude qu'elles ont de vivre sans contrainte, & l'ignorance absolue des bienséances & des égards les rendent timides & taciturnes; elles n'osent ni parler ni répondre; & leur ressource est de s'approcher les unes des autres, pour s'entretenir ensemble. Joignez à ce défaut de contenance une mal-propreté extrême lorsqu'elles sont à table; elles prennent sans cuillière & sans fourchette tout ce qu'on leur sert, à l'exemple des esclaves qui les ont élevées; le riz, les ragoûts, les sausses, elles mangent tout avec leurs doigts, & se le fourrent dans la bouche à pleines mains, sans se mettre en peine du dégoût qu'elles causent aux spectateurs.

Toutes les femmes de Batavia, soit Hollandoises, soit Métives, ont l'ambition de se distinguer par le luxe & la magnificence des vêtemens & des équipages; & c'est à l'église sur-tout qu'elles étaient à l'envi la richesse de leur train & de leur parure. L'or, l'argent, la soie, les pierreries éclatent de toutes parts sur

leurs habits & sur leur personne. On les voit arriver dans de superbes palanquins, précédées & suivies d'une foule d'esclaves, qui les feroient prendre plutôt pour des princesses, que pour de simples bourgeois. Les ministres de la religion souffrent ces excès dans leur propre famille, & donnent en cette matière de dangereux exemples qui ne sont que trop suivis. Ils font plus; car il y a de ces femmes dont ils entretiennent le luxe par des aumônes secrètes, & qui reçoivent de leurs paroisses de quoi fourrir à tout cet étalage de vanité.

La vie que les Hollandoises mènent aux Indes, les richesses qu'elles y amassent, l'envie & l'espérance d'y vivre & de s'y enrichir de même, excitent parmi le sexe de Hollande un désir général de voir la fameuse Batavia. Mais toutes n'obtiennent pas cette faveur; & si les directeurs l'accordoient à celles qui le demandent, on verroit moins d'hommes que de femmes sur les vaisseaux de la compagnie. Il leur faut donc, pour s'embarquer, une permission expresse, qu'elles n'obtiennent que difficilement. Celles qui passent sans avou, se déguisent en hommes, & se tiennent parmi les sol-

dats ou les matelots, jusqu'à ce qu'on soit en mer. Elles reprennent alors leurs habits de femmes; & sous le nom de *chambrieres*, elles lavent & raccommodent le linge des officiers du vaisseau. Elles ne se bornent pas toujours aux petits services de ce genre; mais on empêche, autant qu'il est possible, qu'elles ne se familiarisent trop avec l'équipage. Si-tôt qu'elles sont arrivées à Batavia, & qu'on les voit vêtues à la mode du pays; ce sont de véritables dames, quelle que soit la vie qu'elles ont menée dans leurs pays, d'où elles ne sont sorties le plus souvent, que pour éviter d'être enfermées dans quelque maison de force. Lorsqu'à la qualité d'Hollandoise se joignent encore les agréments de la figure, elles trouvent, dans les officiers de la compagnie, des ressources proimitives qui les conduisent à la fortune, & conséquemment à la considération; car on n'en connoit guères d'autre dans ce pays-ci, que celle qui s'acquiert par les richesses. Dès le moment qu'elles sont arrivées à ce point d'élevation, on voit ces chambrieres de vaisseaux, se conformer aux moeurs des autres femmes: elles sont fiers, capricieuses, &

d'une vanité insupportable : elles se font servir nuit & jour par des esclaves de l'un & de l'autre sexe, qui doivent sans cesse avoir les yeux respectueusement attachés sur elles, & deviner leurs intentions au moindre signe. Leur dureté est extrême pour les personnes qui les servent ; & la plus légère négligence expose un esclave à des corrections cruelles ; on le lie à un poteau, on le fait fouetter jusqu'à ce que le sang ruisselle de son corps, & qu'il deineure couvert de plaies. Dans la crainte que la corruption ne se mette dans ses blessures & ne fasse mourir le patient, on le frotte avec une espece de faumure, mêlée de sel & de poivre, sans s'inquiéter si on renouvelle ou si on augmente ses douleurs.

Depuis que je suis à Batavia, j'ai fait plusieurs voyages qui m'ont mis à portée de connoître les autres parties de l'île de Java. Je commençai par le royaume de Bantam, le plus voisin de Batavia, & ainsi appellé du nom de sa capitale. C'étoit autrefois un état très-puissant ; mais en affoiblissant son commerce, les Hollandais lui ont fait perdre ses forces, ses richesses & la plus

grande partie de son premier lustre. Elle a vu tomber successivement ses manufactures; & son roi même est devenu vassal & tributaire de la compagnie Hollandoise, qui entretient une garnison dans Bantam. Cette ville est située dans une plaine, au pied d'une grande montagne, d'où il sort une rivière qui se partage en trois canaux; l'un traverse la ville, & les deux autres l'environnent. On m'a beaucoup vanté l'ancienne étendue de son enceinte, qui étoit, dit-on, de plus de quatre lieues; l'ancien éclat de ses marchés qui étoient le rendez-vous de tous les négocians de l'Asie; l'ancien nombre de ses habitans, qui surpassoit celui de Batavia; l'ancienne magnificence de ses rois, dont l'autorité étoit respectée dans toute l'isle; l'ancien état de ses fortifications défendues par une nombreuse artillerie; en un mot, l'ancienne splendeur de ce royaume, qui comptoit Sumatra & Bornéo parmi ses dépendances. Aujourd'hui cette ville célèbre conserve à peine quelques traces de sa première grandeur. Ses rues sont étroites & sans alignement. Ses murs bas & mal construits résisteroient peu au canon.

ses maisons isolées & environnées d'arbres lui donnent un air champêtre ; la ville qui n'est point pavée , est bâtie comme celle d'Achem ; c'est - à - dire que rien n'est si pauvre ni si fragile que ses édifices. Les cloisons sont à jour comme une cage , & se ferment la nuit avec des rideaux ; les canaux qui coupent cette capitale en plusieurs endroits, n'ayant pas assez d'eau pour entraîner les ordures , y forment des marais qui infectent les habitans. Cette incommodeité augmente par l'habitude où l'on est, en s'y baignant, d'en remuer le fond continuellement. Bântam est divisé en plusieurs quartiers qui ont chacun leur inspecteur , & sont séparés les uns des autres , par des portes qui se ferment tous les soirs. Chacune a ses gardes pour empêcher qu'on ne sorte pendant la nuit ; & immédiatement après le coucher du soleil , on enferme toutes les barques de passage , afin que personne ne vogue sur les canaux. Il est défendu d'être dans les rues aux heures du sommeil , sans une permission particulière des magistrats chargés de la police. Outre les sentinelles répandues en différens endroits de la ville , les gens

de distinction ont tous une garde auprès de leurs maisons : ce sont des esclaves qui veillent à la sûreté de leurs maîtres ; parce qu'il n'y en a point qui n'appréhende d'être surpris & tué la nuit par ses ennemis. Il y a d'ailleurs dans chaque quartier un tambour aussi gros qu'un tonneau de deux muids, qui tient lieu de cloche, & qu'on bat trois fois le jour avec un maillet, pour avertir le peuple aux heures du lever, de la prière & de la retraite. On s'en sert aussi, au lieu de tocsin, pour donner l'alarme dans les émeutes ou dans d'autres occasions périlleuses. Le palais du roi & la grande mosquée sont les édifices les plus considérables de Bantam ; mais ces deux monumens se ressentent, comme tout le reste, du délabrement de cette capitale. Outre la mosquée générale, il n'y a point de citoyen aisé, qui n'en ait une petite dans sa maison, & un réduit construit de briques, comme à Achem, pour enfermer ce qu'il a de plus précieux. Les étrangers demeurent hors de la ville, & principalement les Chinois qui occupent un quartier qui leur est propre, & qui porte le nom de *ville Chinoise*. Elle est séparée de l'au-

tre & défendue par la rivière, une palisade, & des marais qui en rendent l'accès difficile: leurs maisons ont plus de régularité & de solidité que celles des autres habitans.

Le roi de Bantam, & une partie de ses sujets professent la religion Mahométane; & c'est la plus universellement suivie dans l'isle de Java. Il y a plus de trois cens ans qu'elle y est établie; & voici à quelle occasion. Un prince Arabe, curieux de voyager, à son retour de la Chine arriva dans cette île, s'y fixa, & sçut s'y faire aimé. Il épousa la fille d'un prince du pays, introduisit sa religion dans le lieu de sa résidence; & laissa des descendants aussi zélés que lui, pour la propagation de son culte. Un d'eux ne le fut pas moins pour l'avancement de sa fortune; car ayant marié son fils avec la fille d'un des souverains de l'île, le jeune prince se fit déclarer roi de Bantam; & celui qui régne aujourd'hui, descend de cet ancien Arabe, dont le tombeau se voit encore à Tscéribon, & y est en grande vénération. Il est environné de bâtiments pour loger les pèlerins, les prêtres & les seigneurs Mahométans qui y vont

uent tous les ans en dévotion avec des présens de la part de leurs princes, & spécialement de celui de Bantam; ce lieu est presqu'aussi respecté que la Mecque. Il faut avouer néanmoins que les Javanois, en général, paroissent médiocrement zélés pour l'observance des pratiques du Mahométisme; les grands fréquentent rarement les mosquées, & se contentent d'entretenir dans leurs maisons des Imans; & le peuple mêlé à la religion du prophète quantité de superstitions étrangères.

Le roi de Bantam a un conseil particulier, composé de plusieurs ministres; & il ne prend guères de résolutions importantes sans les consulter. C'est pendant la nuit, & au clair de la lune, qu'il délibere avec eux des affaires du gouvernement. Ils s'assemblent tous sous un grand arbre; & lorsqu'il est question d'établir quelque imposition nouvelle, ils doivent être au moins au nombre de cinq cens. S'il s'agit de faire la guerre, on y appelle tous les officiers de marque; s'il faut prononcer la peine de mort contre un malfaiteur, c'est au conseil seul qu'il appartient de la décerner. Les criminels sont attachés à un poteau, &

*Tome IV.*

D

poignardés par l'exécuteur de la haute justice. C'est l'unique supplice qui soit en usage dans les états du roi de Bantam. Les étrangers y ont ce privilége, qu'en contentant la partie civile, ils peuvent se racheter la vie, pourvu qu'ils n'ayent point tué de sang froid, & avec avantage.

Le roi & les grands seigneurs affirment leurs domaines & leurs terres à des esclaves qui les payent en denrées ou en argent. Ceux qui font valoir leur bien par eux-mêmes, ont d'autres esclaves qui ne reçoivent pour salaire que le simple entretien, ou qui travaillent six jours de suite pour leurs maîtres, & six jours pour leur propre compte, ou qui enfin payent un tribut journalier, & retiennent pour eux le reste de leur gain. Les maîtres ont sur eux & sur leurs enfans une autorité absolue; ils peuvent les tenir à la chaîne, les battre, les maltraiter; mais ils n'ont pas le droit de les faire mourir sans la permission du gouvernement. Tous ces esclaves renouvellement deux fois par an, leur soumission à leurs maîtres, avec des cérémonies singulieres. Ils les prennent par les pieds, & les frottent de bas en haut,

jusqu'aux genoux. Ils en font autant à la tête qu'ils frottent également avec leurs mains jointes, depuis le front jusqu'au col. Cette espece d'hommage est suivi d'un grand festin où le maître, l'esclave, & les enfans de l'un & de l'autre mangent ensemble. Quand les maîtres veulent se défaire de leurs esclaves, ils les font mener de porte en porte; & on les laisse à ceux qui en offrent davantage. On les vend environ une pistole quand ils sont forts & bienfaits.

C'est la fortune ou la fantaisie des particuliers, qui décide ici du nombre des épouses & des concubines; mais comme la loi oblige de donner à chaque femme légitime dix esclaves pour la servir, il n'y a guères que dans les conditions opulentes, que la polygamie soit établie. Les concubines ne peuvent coucher avec leur maître sans la permission des femmes légitimes, qui, de leur côté, ne pourroient la refuser, sans s'exposer au mépris ou à la mauvaise humeur du mari. Ces concubines sont les esclaves ou les suivantes des épouses; & elles les suivent effectivement quand elles sortent. Leurs enfans naissent libres;

Dij

il n'est pas permis au pere de les vendre. Ils sont censés appartenir aux femmes légitimes ; mais il arrive souvent que ces marâtres les font mourir par le poison. Deux raisons obligent , dans ce pays-ci , de marier les filles de bonne heure. La premiere est la chaleur du climat , qui les rend nubiles à l'âge de neuf ou dix ans. La seconde est une loi de l'état, par laquelle le roi hérite non-seulement des biens, mais encore des femmes, des enfans & des domestiques de ceux qui en mourant , laissent des mineurs: ces femmes & ces enfans deviennent eux-mêmes ses domestiques ou ses esclaves. La dot d'une fille , même dans les conditions élevées , ne passe pas trente écus de notre monnoie : on y joint quelques esclaves de l'un & de l'autre sexe ; & le mariage se fait à-peu-près avec les mêmes cérémonies que chez les autres Mahométans. Rappelez-vous ce que je vous ai dit en particulier , du royaume de Golconde; ce sont presqu'ici les mêmes usages, avec quelques circonstances différentes. Ici , par exemple , après le oui prononcé , le mari jette quatre fois des fleurs sur la tête de sa jeune épouse , qui , de son côté en fait

Autant sur celle de son mari. Ensuite l'époux prend sa femme dans ses bras, lui donne un baiser, & lui présente une tasse de lait, dont ils boivent chacun quatre gorgées. Après cela, le mari détrempé du bétel dans sa bouche, & l'en retire pour le donner à son épouse qui achieve de le mâcher. La mère du jeune homme arrive aussi-tôt avec une lampe qu'elle approche quatre fois du visage des jeunes mariés, & leur donne sa bénédiction; puis elle noue une des extrémités de la veste de son fils à la robe de sa bru; & elle les conduit dans une chambre où elle les laisse seuls.

Les femmes de Bantam sont tellement resserrées, qu'on ne permet pas seulement à leurs fils d'entrer dans leur chambre; & quand elles sortent, ce qui arrive fort rarement, tout le monde se retire & leur fait place. Le roi lui-même ne manqueroit pas à cet usage; & il n'y a point d'homme qui osât parler à une femme, sans la permission du mari. On ne distingue les femmes d'un rang élevé de celles du commun, que par leur suite; car elles sont toutes habillées de même. Une jupe de toile de coton ou de soie leur

Dij

pend depuis les reins jusqu'à mi-jambes. Elles n'ont ni chaussure ni bonnet, & nouent leurs cheveux en un toupet au sommet de la tête. Elles sont d'ailleurs très-propres ; & il n'y a point de jours qu'elles ne se lavent plusieurs fois, & surtout au moment où elles vont coucher avec leurs maris ; car alors elles se mettent dans l'eau jusqu'au col pour se nettoyer. C'est-là leur unique occupation, n'ayant aucun autre ouvrage qui les distipe. Les hommes eux-mêmes, après avoir donné quelques heures à leur commerce, emploient le reste du jour à mâcher du bétel avec leurs femmes qui sont fort soigneuses de leur rendre de petits offices, comme de les laver, de les frotter, &c, pour les exciter à la volupté. Elles ont auprès d'elles, pendant la nuit, une de leurs esclaves, uniquement occupée à leur grater la peau & à leur présenter du bétel lorsqu'elles se réveillent ; & le jour, elles passent sur un sopha & dans la plus ennuyeuseoisiveté, tout le tems où elles ne sont pas avec leurs maris. Ce qu'il y a de singulier, Madame, dans la police de cette ville, c'est que ces mêmes femmes qui vivent ainsi dans un continuet

désœuvrement, sont néanmoins obligées, dans les incendies, d'apporter les secours nécessaires pour éteindre le feu. Ces accidens arrivent ici très-souvent; & ce sont elles qui fournissent l'eau, qui la versent sur les flammes, pendant que leurs maris sont sous les armes pour empêcher le pillage.

Avant mon départ de Batavia, le directeur de la compagnie auquel j'avais été présenté, eut la bonté de me donner une lettre de recommandation pour le commandant des troupes Hollandaises qui sont en garnison à Bantam. Ce dernier m'a introduit chez plusieurs seigneurs de la ville, & en particulier dans la maison du premier ministre, dont l'accueil favorable me fit connoître que les Hollandais jouissent ici de la plus haute considération. Je profitai de cette occasion, pour le prier de me procurer la facilité de voir le roi & de lui rendre mes devoirs. Il m'assura qu'il ne manqueroit pas d'en parler au monarque; & en effet, dès le lendemain, le commandant vint me dire que je serois admis sur les deux heures à l'audience de sa majesté. J'y allai avec l'administrateur de la compa-

gnie, & un député de Batavia, qui étoit venu, depuis deux jours à Bantam, pour quelques négociations. Le premier ministre nous attendoit à la porte du palais; après y avoir demeuré un peu de tems, une dame de la cour vint nous dire que nous pouvions entrer. Nous traversâmes un pont de bois avec des appuis, & nous entrâmes par une petite porte, dans un vestibule où étoit le roi assis dans un fauteuil, ayant quatre ou cinq chaises à côté de lui. Il nous présenta sa main, nous reçut avec affabilité, & nous fit asseoir si-tôt que j'eus prononcé mon compliment. Ce prince étoit au bout d'une table, & nous nous assîmes à ses côtés. On servit des confitures & des fruits; & l'on nous présenta du thé, du tabac & des pipes sur des plats d'argent. On apporta ensuite des mets chauds, du pilau, des ragoûts, des poulets rôties, des œufs durs & des raves coupées en tranches. Mais pour boire, on ne nous donna que de l'eau prise du même vase, que celle dont nous nous étions lavé les mains. Rien ne me parut plus surprenant à ce repas, que d'être servi par des femmes, & de ne pas voir un seul homme autour de nous.

Le premier ministre étoit assis à terre, à l'extrémité de la table, les jambes croisées à la maniere des Orientaux ; sa femme servoit comme les autres. Il y en avoit derriere nous, qui avoient le fusil sur l'épaule ; d'autres tenoient une pique, une autre la canne du roi, vernie de noir, avec une pomme d'argent. Ce prince, sans comprendre environ cinquante concubines uniquement destinées à ses plaisirs, a plus de huit cens de ces femmes pour le service du palais. La salle où nous mangions, en étoit remplie ; & l'on auroit pu en compter jusqu'à deux cens qui étoient employées & en mouvement autour de nous. Elles étoient mises comme je vous ai dit plus haut, que sont habillées les femmes de Bantam. Le roi avoit ce jour-là un petit bonnet violet d'environ cinq pouces de profondeur, dont les bords étoient blancs, & à-peu-près larges d'un pouce ; sa veste étoit à la turque, avec une ceinture violette dont les bouts pensoient en devant : il avoit les jambes nues, & des pantoufles rouges à la Hollandoise.

A peine étions-nous à la moitié du  
Dv

repas, que la reine parut, & vint se placer à côté du roi : elle étoit à la fleur de son âge, belle, bienfaite, avec un air majestueux, accompagné de mille agrémens, & de manieres douces & engageantes. Son habit, à la mode du pays, étoit comme celui des autres femmes de la cour. Dès que nous la vîmes arriver, nous nous levâmes & lui fîmes une profonde révérence ; mais le roi nous ordonna de reprendre nos places. Ce prince me demanda comment je trouvois leur façon d'apprêter les viandes ; je répondis qu'elle me paroifsoit admirable, & que je ne pouvois en donner une meilleure preuve qu'en mangeant comme je faisois. Quelque tems après, il entra une troupe de danseuses. La principale d'entr'elles avoit sur la tête une couronne d'or, avec des festons de fleurs qui lui pendoient jusqu'à la ceinture, & d'autres ornement au-dessus de la tête ; une belle vête & une jupe magnifique, & les bras nuds jusqu'aux épaules, avec de grands bracelets au haut du bras & au poignet. Ce qui me parut de plus extraordinaire, c'est qu'elle avoit des taches vertes

sur les joues, & les sourcils de la même couleur. Sa danse ne consistoit qu'en certains mouvemens du corps qu'elle tenoit courbé jusqu'à la ceinture, & sans agrément, avançant très lentement, & sans presque remuer les bras. Elle prit ensuite deux poignards nuds, dont elle se mit la pointe sur la gorge, en dansant toujours avec une gravité surprenante. Les autres danseuses avoient le visage rempli de taches noires comme des mouches. Elles firent une scène comique dont elles s'acquitterent parfaitement. L'une représentoit un Hollandois à qui l'autre reprochoit ses infidélités. Elle se donnoit de grands mouvemens, & faisoit mille contorsions du visage & du corps, & des gesticulations indécentes, avec une célérité & une souplesse qui m'étonnerent & firent rire les spectateurs. Il parut ensuite deux nains du roi, qui tâcherent d'imiter & de tourner en ridicule cette danse. Le roi avoit marié le plus petit, qui est aussi celui dont les manieres sont les plus comiques, avec une des femmes qui nous servoient. La grande danseuse revint une seconde fois sur la scène avec une écuelle d'argent, pleine

D vi

de bétel qu'elle nous offrit. Nous en prîmes, & mîmes de l'argent à la place, comme cela se pratique ici ordinairement. Elle voulut nous le rendre ; mais je le refusai, en disant que ce n'étoit pas l'usage parmi nous, de reprendre ce qu'on avoit donné.

Le repas fini, le roi nous conduisit dans tous les appartemens de son palais, & jusques dans celui de la reine, après avoir ôté ses pantoufles, & nous nos souliers, pour y monter ; car ce lieu est regardé comme sacré. Je rendis mille grâces à sa majesté de l'honneur qu'elle nous avoit fait, & l'assurai que je ne manquerois pas de publier ses bienfaits pour en conserver la mémoire ; ce qui parut faire plaisir aux femmes qui l'environnoient ; car elles applaudirent toutes à mon compliment. Dix d'entre elles étoient autour de lui, tenant chacune dans leurs mains les ornemens & les marques de royauté qui l'accompagnent lorsqu'il se montre en public. L'une portoit un poignard, l'autre une coupe d'or, la troisième un oiseau de bois doré ; les autres une canne faite de racine d'arbre, une carabine, une tasse, une petite canne à

boire ou espece de chalumeau , &c. Ces ornemens & enseignes ordinaires du roi augmentent , changent ou diminuent selon que ce prince le juge à propos.

Quand les seigneurs Javanois sortent de leurs maisons , ils font aussi porter devant eux une épée & un javelot , & obligent , par cette marque de grandeur , tout le monde à leur faire place. Chacun alors se retire & s'assied sur ses talons , jusqu'à ce qu'ils soient passés ; une troupe d'esclaves les accompagne ; l'un est chargé de sa boëte de bétel , l'autre du parasol , le troisième du pot-de-chambre , &c. L'habillement du Javanois consiste en une pagne de plusieurs couleurs , large d'une aune , dont ils se couvrent les reins & les cuisses ; le reste du corps est entièrement nud ; mais dans certaines occasions ils portent une espece de manteau ou de casaque. Leur coëffure est le turban ; mais plusieurs ont la vanité d'avoir la tête découverte , pour montrer leur belle chevelure dont ils ont très-grand soin. Ils ont tous les pieds nuds ; & ce seroit un deshonneur parmi eux , que de porter des souliers dans les rues ,

quoiqu'ils en mettent dans leurs maisons. Ils ont le teint fort noir, le visage plat, les joues larges, de grandes paupières, de petits yeux, peu ou point de barbe. Ils laissent croître leurs ongles, & font frire leurs dents. La paresse est leur vice dominant, & les réduit à une indigence extrême. Ils abandonnent aux Chinois la culture des terres, & tous les travaux pénibles. Le même esprit d'oisiveté les éloigne des emplois publics & du maniement des affaires ; les premiers postes du pays, & toutes les richesses sont entre les mains des étrangers. Ces peuples mangent beaucoup ; mais ils vivent d'alimens fort simples, de riz, de poisson & de racines : ils sont passionnés pour le tabac & pour l'opium. L'incontinence, le penchant au vol, la dissimulation, la perfidie sont les vices ordinaires de cette nation. Ils ne vident point leurs querelles par des combats particuliers ; mais ils se vengent par le poison & l'assassinat : aussi font-ils dans une défiance continue les uns des autres ; les plus proches parens même n'osent pas se visiter sans précaution. Un frere ne reçoit pas son propre frere dans sa maison,

sans avoir un poignard à sa ceinture, & quelques autres armes à côté de lui. Quand ils se sentent coupables de quelques meurtres, s'achant qu'ils ne peuvent pas éviter la mort, ils déchargent leur rage indifféremment sur tous ceux qu'ils rencontrent; de sorte que l'on est souvent obligé de les tuer sur le champ, au lieu de les prendre pour les mettre entre les mains de la justice. La vengeance les porte quelquefois à s'enferrer eux-mêmes avec les armes de leur ennemi; & pourvu qu'ils le puissent tuer, ils ne craignent point de voler à une mort certaine.

Ce que je dis ici des Javanois ne regarde pas seulement ceux de Bantam; j'ai remarqué les mêmes mœurs dans les royaumes de Mataran, de Tscéribon & de Balamboang, pendant le peu de tems que j'y ai demeuré. Mais avant que de quitter Bantam, j'ai encore à vous parler des Chinois qui habitent cette capitale. Ce sont eux qui y font le plus grand commerce, qui ont le plus d'industrie, & qui sont les plus riches. Ils ont, parmi les Javanois, la réputation que les Juifs ont en Europe. Elle est fondée sur l'usure & l'espèce de mon-

pole qu'ils exercent publiquement. Ils courrent le pays, la balance à la main, pour acheter tout le poivre qu'ils trouvent dans un canton. Après en avoir pesé une partie, ils jugent à-peu-près de la quantité qui reste, & en offrent de l'argent en bloc, selon le besoin qu'en ont ceux qui le vendent. Quand ils se sont ainsi rendus maîtres de toute cette denrée, & qu'on est obligé d'avoir recours à eux seuls : ils la font payer quatre fois plus cher qu'ils ne l'ont achetée. Les Chinois fournissent aussi la monnoie qui a cours non-seulement à Bantam, mais dans toute l'isle. Elle n'est que de plomb fondu, mêlée d'un peu de crasse de cuivre. Les pièces, qui sont à-peu-près de l'épaisseur d'un liard, ont au milieu un trou quarré, par lequel on les enfile avec des cordons de paille : chaque cordon en contient deux cens. Cette monnoie se fabrique à la Chine ; & les vaissaux de Canton en apportent tous les ans une grande quantité. Il n'y a rien de si fragile ; si on en laisse tomber un paquet, il s'en casse toujours un grand nombre.

Les Chinois de Java ont beaucoup

à souffrir de l'humeur fiere & impérieuse des autres habitans ; mais ils trouvent, sous ces maîtres indolens, des moyens de s'enrichir , qui leur font supporter avec patience tous ces dégoûts. Ils sont souples , insinuans , artificieux & rusés. Leurs vices sont la poltronnerie , l'infidélité dans le commerce , & une avidité lordide , qui les rend capables de toutes sortes de basseſſes & de friponneries. Ils vivent ici suivant leurs loix , & sont partagés , comme à la Chine , en plusieurs ſectes ; mais il est difficile de bien juger de leur religion ; & il y dans chaque parti un grand nombre d'Athées. J'ai converſé avec quelques ſçavans de cette nation , qui m'ont paru assez instruits de l'astronomie & de l'histoire. A les croire ; ils font le peuple originaire & primitif de l'isle de Java. Ils prétendent que leurs ancêtres , las de la tyrannie des empereurs Chinois , s'y refugierent lorsqu'elle n'étoit encore qu'une île déserte. Mais il est plus vraisemblable qu'une contrée ſi voifine de l'Inde , a eu , dans ſon origine , pour premiers cultivateurs , les Indiens même , & que les Chinois ont fait de tout tems ce qui fe pra-

tique encore aujourd'hui par leurs compatriotes ; qu'ils venoient s'établir à Bantam , pour se soustraire aux loix tyranniques de leurs pays. Ils ne s'y marient pas ; mais ils achetent des esclaves qui leur tiennent lieu de femmes ; & lorsqu'ils retournent à la Chine , ils vendent les meres & quelquefois les enfans. Leur usage est de brûler les morts , & de recueillir leurs cendres dans des vases de porcelaine , pour les envoyer à la Chine , & les réunir à celles de leurs ancêtres. Entre plusieurs taxes extraordinaires auxquelles sont sujets les Chinois établis à Java , ils sont obligés de payer une certaine somme pour avoir le droit de porter leurs cheveux. Ils les ont longs & noirs , & relevés en tresses comme ceux des femmes ; ce qui , joint à leur visage efféminé & sans barbe , ne permet pas de distinguer aisément leur sexe. Ceux qui veulent orner leur chevelure avec des aiguilles d'or & d'argent , payent par aiguille une taxe nouvelle.

J'ai saisi l'occasion d'un vaisseau Hollandais qui devoit passer le détroit de la Sonde , pour me rendre à Mataran , capitale du royaume de ce nom , &

une des plus grandes villes des Indes. On y comptoit jusqu'à soixante mille familles ; mais depuis que les rois ont transporté leur cour à Ningrat, dans la partie du nord, Mataran a beaucoup perdu de son ancien lustre. Cette ville est située dans une plaine agréable & fertile, environnée de hautes montagnes couvertes d'une éternelle verdure, & qui lui servent de remparts. Quatre portes ménagées dans les passages étroits, ouvrent & ferment cette plaine qui est assez vaste pour fournir aux habitans les choses nécessaires à la vie. Personne ne passe sans être présenté au commandant de la porte, qui tient registre des affaires & du nom de chaque voyageur. Les portes ne sont que de bois, mais d'une force & d'une épaisseur extraordinaires. Il seroit extrêmement difficile de s'ouvrir un autre passage ; & ceux qu'on surprendroit dans cette entreprise, l'expieroient sur le champ par un cruel supplice. La ville est environnée d'un nombre infini de beaux villages qui en forment comme les faubourgs ; on en compte jusqu'à trois mille, soit dans la plaine, ou sur la pente, & jusques sur la cime des

montagnes. Mataran avoit autrefois plus de deux lieues de longueur ; & son enceinte étoient immense , comme on le peut voir encore par les ruines de ses anciens murs. Une grande rue qui aboutit au palais impérial , traverse toute la ville. Cet édifice est d'une vaste étendue ; mais ses plus grands ornemens sont les jardins qui l'accompagnent , ses vergers , ses bois séparés les uns des autres par des enclos destinés à la chasse des rhinoceros , des cerfs , des taureaux sauvages , &c.

Comme la cour se tient actuellement à Ningrat , je m'arrêtai peu à Mataran. On me parla des tournois auxquels le roi assiste très-souvent ; & j'eus la curiosité d'y être comme spectateur. Ils se font toutes les semaines dans la place qui est devant le palais. Les courtisans , au nombre de cinq ou six cens , y paroissent dans la plus grande parure. On plante autour de la place , pour chacun d'eux , un poteau auquel leur cheval est attaché & gardé par un esclave. Les musiciens du roi y jouent de divers instrumens , & se font entendre sur-tout lorsque ce prince sort de du palais , & qu'il s'avance à cheval en

vironné de ses gardes. Si-tôt qu'il paroît, tous les yeux sont tournés sur lui, pour sçavoir si c'est un bonnet à la Java-noise, ou un turban qu'il a sur la tête, & dans l'instant tous les seigneurs qui sont munis de l'un & de l'autre, se trouvent coëffés comme le souverain. Les avenues de la place entourée de palissades, se ferment lorsqu'il est entré ; & personne n'a plus la liberté d'en sortir. Autour de cet enclos, dix à douze mille hommes se tiennent debout sous les armes. Le roi s'avance d'abord avec beaucoup de gravité ; s'il veut faire une course, il choisit un des principaux de sa cour ; & celui qu'il a désigné, s'efforce de le joindre jusqu'à la portée de sa lance. Il approche de son maître, pour marquer qu'il pourroit l'atteindre ; & le prince se sert de la sienne pour parer le coup, comme s'il s'en croyoit menacé. S'il arrive que celui qui court avec le monarque, ait quelque supériorité sur lui, il se garde bien d'en témoigner de la fierté ; mais il cherche adroitement à faire sentir son avantage, sans perdre l'air respectueux, & sans pousser trop loin son triomphe. Les seigneurs finissent leur course après

celles du roi ; chacun s'efforça d'enlever son adversaire de dessus la selle ; & les deux qui reçurent cette disgrâce, furent exposés à mille railleries. Ce tournoi qui avoit commencé à quatre heures après - midi , dura jusqu'au coucher du soleil. Les Javanois , pour gouverner leur cheval , ont , avec la bride , un petit crochet retenu par une corde qu'ils nouent autour d'eux comme une ceinture , de maniere que c'est du corps seul qu'ils régissent l'animal ; & cette méthode qu'ils exercent avec beaucoup d'adresse , leur rend les mains libres pour manier leur lance.

Le roi de Mataran , comme celui de Bantam , est gardé uniquement par des femmes. Il n'est permis à aucun homme de passer la nuit dans son palais. On fait monter à plus de dix mille le nombre de ces gardes ; elles ont des commandantes & diverses sortes d'officières qui n'ont d'autre objet que le repos & le service du prince. On les voit sortir tour à-tour , pour aller chercher dans la ville tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie ; tandis qu'il en reste toujours au passage un corps nombreux qui éloignent les hommes & contien-

nent les autres femmes dans leurs postes. On place les plus vieilles aux portes des appartemens & des promenades ; les jeunes sont dans l'intérieur, employées ou à la cuisine, ou à l'entretien de la propreté du palais. Elles vont en ville à leur tour, mais toujours sous les yeux d'une gouvernante qui veille sur leur conduite. Le roi en a plusieurs à sa suite, qui sont armées de lances ou d'armes à feu. D'autres lui portent du bétel, du tabac, une natte pour s'asseoir, des pantoufles, un parasol, un éventail & d'autres commodités. S'il est assis, elles forment un cercle autour de lui ; & chacune s'efforce de lui plaire par des airs complaisans, agréables & flatteurs. Dans les festins il fait appeler ses danseuses qui viennent l'amuser par leurs exercices, & donne des louanges & souvent des présens à celles qui ont le bonheur de lui plaire. Les grands de sa cour ont aussi à leur service des femmes à talens, qu'ils font amener avec la permission du monarque, pour disputer le prix de la danse à celles du palais.

Le lendemain de mon retour à Ma-

taran, je vis passer en moins d'une heure, à la porte de la maison Hollandoise où je logeais, une nôce & un enterrement à la Jayanoise. Je vous ai déjà parlé des mariages ; à l'égard des morts, les Jayanois les enterrent au son des instrumens, & avec des cris & des hurlements horribles. Lorsqu'un malade est à la dernière extrémité, ses parens & ses amis approchent de son lit, & le conjurent les larmes aux yeux, & avec les plus vives instances, de rester encore quelque temps parmi eux. Les autres usages sont à-peu-près les mêmes qu'à Bantam.

En suivant toujours la côte méridionale de l'isle, nous arrivâmes au royaume de Balamboang. C'est un petit état qui a su maintenir sa liberté contre les entreprises de la compagnie Hollandoise, qui tient tout le reste de l'isle dans l'oppression. L'autorité du roi est despotique ; le Paganisme est la religion des grands & du peuple ; il y a aussi quelques Mahométans & quelques Chinois dans Balamboang. A dix lieues de-là, est un volcan qui s'ouvrit, pour la première fois, à la fin du seizième

zième siècle. L'éruption en fut si violente, qu'il couvrit une ville voisine & tout son territoire de cendres, de pierres & d'une fumée épaisse qui obscurcit le soleil pendant trois jours. Dix mille insulaires périrent dans cet affreux embrasement.

Comme nous n'étions pas éloignés de l'isle de Bali, autrement dite *la petite Java*, & d'une autre île appellée *l'isle de Madure*, nous les visitâmes l'une & l'autre. La seule singularité qui distingue les habitans de ces petits pays, est le culte qu'ils rendent au premier objet qu'ils ont rencontré le matin. Si c'est un homme ou un animal, ils lui prodiguent leur adoration pendant le reste du jour. Ils s'arrachent la barbe par complaisance pour leurs femmes, parce qu'elles ont en horreur les hommes barbus; & ils se baissent pour pisser, parce que les chiens, qui passent parmi eux pour des animaux innombrables, pissent en levant la jambe.

Nous fîmes entièrement le tour de l'île de Java, & nous revînmes à Batavia par la partie septentrionale. Sa longueur est d'environ deux cens lieues,

*Tome IV.*

E

& sa largeur de trente à quarante. Elle est extraordinairement peuplée ; mais les contrées du centre & du midi sont moins habitées que les autres , parce qu'on y trouve quantité de montagnes & de déserts sablonneux , qui servent de retraite à toutes sortes de bêtes fâouches. On les voit quelquefois descendre dans les plaines , & s'approcher des villes & des villages , où elles dévorent les hommes & les bestiaux. Les Javanois ont beaucoup de peine à les chasser , parce que les bois sont si épais , qu'il est presqu'impossible d'y pénétrer. Ces peuples sont d'ailleurs si mal-adroits à manier les armes à feu , qu'un d'entr'eux ayant tiré sur un buffle ; tomba à la renverse du coup que le mousquet lui donna à la mâchoire , & qui lui fit sauter deux dents de la bouche. Parmi ces animaux cruels , le machan est un des plus remarquables. Il tient du tigre & du lion ; & c'est la plus terrible de toutes les bêtes féroces. Il s'élance à plus de dix-huit pieds sur sa proie , & fait de si furieux ravages , que les princes du pays sont quelquefois obligés de mettre des trou-

pes en campagne pour le détruire. Cette chasse se fait avec plus de succès la nuit que le jour, parce que le manchan ne distingue aucun objet dans l'obscurité, & que les traits de flamme qui sortent de ses yeux, le font aisément découvrir.

Les rhinoceros sont assez communs dans l'île de Java. On y fait un si grand cas de cet animal, qu'il n'y a pas une partie de son corps, dont ces insulaires ne se servent dans la médecine. Ils emploient non-seulement sa chair, son sang, sa corne, ses dents, sa peau, mais encore ses excréments, & croient qu'il n'y a point de meilleur antidote contre le poison si commun dans ce pays.

L'espèce de singe appellé ici *l'homme des bois*, ressemble à l'homme réellement. Ses pattes de devant, arrondies comme des bras humains, sont terminées par des mains semblables aux nôtres. Il est haut de quatre pieds, & n'a point de queue. La plante de ses pieds est large du côté des doigts, & fort étroite vers le talon. Il a les cuisses grosses & courtes, la tête large, la *face pleine*, les yeux petits & d'un gris brouillé, le



nez court, le museau long, la bouche très-fendue, & n'a du poil que dans les endroits où nous en avons.

Ces animaux se mouchent comme nous, en pressant leur nez avec les doigts : ils allument du feu & soufflent dessus pour le rendre plus ardent. Ils font cuire sur de la braîse du poisson & du riz. Leur humeur est triste & mélancolique ; & quand on les attaque, ils se défendent à coups de pierres. J'en ai vu un à Batavia, qui n'avoit pas un an, & qui étoit aussi robuste que l'homme le plus fort. Il aimoit le vin, le ponche & les liqueurs. Quand on le grondoit, il versoit des larmes & pousoit des sanglots. Il dormoit dans l'attitude d'un homme, le corps étendu, & ayant une main sur sa tête. On lui avoit donné un lit dans lequel il se couchoit, arrangeant la couverture sur son corps, & la remettant ensuite fort proprement lorsqu'il se levoit. Quand on entroit dans sa loge, il se couvroit avec la main les parties naturelles. Il mettoit quelquefois un mouchoir autour de sa tête, en forme de bandeau, comme une personne qui y a mal,

Les autres bêtes féroces ou venimeuses sont plus communes, plus furieuses, plus nuisibles à Java que dans les autres contrées de l'Inde. On se plaint surtout des ravages affreux qu'y causent les serpens, les fourmis, les tigres, les crocodiles, les sangliers, &c. Les porcs de ce pays n'ont pas de poil, & sont si gros, que leur ventre traîne à terre.

A l'égard des plantes, elles ne diffèrent point de celles des îles voisines ; ce qui me dispense d'en faire mention. Le poivre & le riz y sont très-communs ; le café y réussit très-bien, depuis que les Hollandais en ont planté dans leurs habitations. La cassé vient en abondance dans les bois. Le sucre y croît facilement ; & l'ananas y passe pour le meilleur de l'Inde. Enfin cette île est extraordinairement fertile. Le seul aspect de ses côtes, lorsqu'on les regarde, annonce sa fécondité. On apperçoit sur les rivages de vastes plaines couvertes de verdure, coupées d'une infinité de canaux, partagées en jardins, en vergers ; &, dans l'éloignement, on voit de superbes forêts & de riches

Eij

côteaux qui s'élèvent en amphithéâtre.  
Ce coup d'œil me frappa, sur-tout  
quand j'y arrivai par Batavia où les  
terres sont cultivées avec plus de soin,  
de travail & d'industrie.

Je suis, &c.

*A Batavia, ce 10 Mars 1743.*



## LETTRE XLV.

### *LES ISLES DE BORNEO, de Macassar, des Molucques.*

L'ETENDUE immense du commerce Hollandois dans les isles de l'Orient, ne me laissa pas attendre long-tems le départ d'un navire pour Borneo, une des plus grandes isles du monde. Je n'ai point pénétré dans l'intérieur du pays, parce qu'il est habité par des sauvages intraitables, & coupé par des montagnes inaccessibles. Les côtes sont occupées par des Mahométans, qui ont la même origine que ceux de Java & de Sumatra. Les contrées du centre appartiennent à des Indiens idolâtres, anciens habitans de l'isle, appellés *Beajons*. Ils sont divisés en diverses peuplades, dont chacune est gouvernée par un chef. N'ayant eu aucune communication avec eux, je ne vous en parlerai que d'après un missionnaire Portugais, qui vient quelquefois dans les villes maritimes se dé-

E iv

lasser des travaux que son zèle apostolique lui fait entreprendre pour la conversion de ces Barbares. C'est un religieux de l'ordre de S. François, qui, heureusement pour moi, se trouvoit à Bornéo, capitale de l'isle, lorsque j'y arrivai. Il m'apprit que les Beajous sont une nation guerriere, adonnée à la chasse & à la vie champêtre, peu instruite des arts & des sciences dont elle fait peu de cas; ennemie du vol & de la fraude, & regardant la fidélité conjugale comme un devoir si indispensable, que l'adultere y est puni de mort dans les deux sexes. Ils vivent entr'eux dans la plus parfaite union, jusqu'à céder aux pauvres leur superflu; mais ils sont si cruels avec les étrangers, que c'est un titre d'honneur parmi eux, que d'en avoir fait mourir plusieurs. A l'exemple des autres Indiens, ils vont nuds pour la plûpart, à l'exception de quelques parties du corps qu'ils tiennent couvertes. Leurs armes sont le poignard, le coutelas, la fléche & la farbacane. Leur religion est mêlée de quantité de superstitions qui rentrent toutes dans ce que je vous ai dit des autres peuples Orientaux. Ils attri-

DE MACASSAR, DES MOLUC. 105  
buent à un esprit infernal tout ce qui leur arrive de malheureux ; & ils ont recours à divers moyens pour l'appaiser. Ils lui offrent des alimens ; & si le malheur s'éloigne , ils redoublent leurs présens ; s'il continue , ils accablent d'insultes le dieu mal - faisant. D'autres fois ils présentent au même génie une barque chargée des vivres , qu'ils lancent à l'eau & la laissent voguer au gré des vents. Ils croient que tous les maux passent dans cette barque , & que quiconque oseroit l'arrêter , seroit assailli de tous les malheurs qu'elle contient.

Voilà , Madame , ce que j'ai pu apprendre touchant ce peuple grossier & barbare , qui se peint la peau , & porte pour ornement à son col , des dents de tigre enfilées dans un cordon. A l'égard des Mahométans qui habitent les côtes maritimes , ils ont conservé , avec la religion des Arabes leurs ancêtres , une partie de leurs mœurs & de leurs coutumes. Ils vivent avec beaucoup de faste , & sont magnifiques dans leurs habits. Quant à leurs maisons , elles diffèrent peu de celles des autres colonies Mahométanes de ces îles : mais je dois dire , une fois pour

E v

106 LES ISLES DE BORNEO,  
toutes , que ces Indiens sont en général  
fort mal logés , & qu'il est rare qu'une  
maison dure autant que la vie d'un  
homme. Les rois eux-mêmes ont des  
palais fort simples ; & tous ces bâti-  
mens ressemblent plutôt à une grande  
halle ouverte de tous côtés , qu'à un  
édifice royal. Aussi vous épargnerai-je  
dans la suite ces descriptions ennuyeuses ,  
qui présentent presque toujours les  
mêmes objets & les mêmes détails.  
J'en dis autant de certains usages con-  
cernant les mariages , les enterremens ,  
la nourriture , les habits , la pluralité des  
femmes , l'éducation des enfans , &  
généralement tout ce que ce peuple  
a de commun avec les autres Indiens  
de ces contrées. Il en est de même  
de leur férocité , de leur ignorance ,  
de leur défiance , de leur orgueil , de  
leur supercherie dans le commerce , &  
de tous les défauts de la perfidie Ma-  
hométane. Les négocians d'Europe ont  
en vain tenté de former des établissemens  
parmi eux ; les Portugais , pour  
se concilier les bonnes grâces d'un de  
leurs princes , lui présenterent quelques  
pièces de tapisseries à personnages ;  
mais le Barbare prit ces figures pour

des hommes enchantés dont il craignoit les complots, & renvoia les présens & ceux qui les lui offroient. Si dans la suite les Portugais, les Espagnols, les Anglois & les Hollandois y bâtirent des comptoirs, ils payerent bientôt, par la perte de leur vie, l'excès de confiance qu'ils eurent en ces infideles. Leurs directeurs furent successivement massacrés avec tous les facteurs; ce qui leur ôta l'envie d'y en établir de nouveaux, & les dégoûta pour jamais du commerce de cette isle. Ce n'est pas qu'il n'offrit des grands avantages; car en y portant des canons, de la poudre, des balles, des couteaux, des haches, des cloux, des lunettes, des miroirs, des montres, &c, on recevroit en échange de l'or, du poivre, des diamans, du bois de teinture, & quantité de marchandises que les Chinois y apportent tous les ans. Le pays produit le meilleur camphre de l'univers, beaucoup de casse & de cire, une grande abondance de lacque, & quantité de ces nids d'oiseaux qui font les délices des tables de l'Orient, & que les Chinois croient capables d'exciter à la volupté. Ces nids, qui se trouvent

E vi.

108 LES ISLES DE BORNEO ;  
dans les fentes des rochers , sont con-  
struits par des hirondelles. La matière  
dont ils sont composés , ressemble à  
une pâte très-fine , faite de limon , dé-  
layée avec la bave de ces oiseaux. Une  
autre espece de production qui distin-  
gue l'isle de Bornéo , est la variété  
étonnante des oiseaux & des singes.  
Parmi ces derniers , il y en a de diver-  
ses couleurs & d'une figure extraordi-  
naire. D'autres ressemblent à l'homme ,  
non-seulement par la forme , mais en-  
core par un grand nombre d'actions  
extérieures. Aussi les appelle - t - on  
*Béajous* , c'est-à-dire , *hommes sauvages* , du nom des habitans de l'isle , parce  
qu'on les croit pour le moins aussi rai-  
sonnables qu'eux.

De l'isle de Bornéo nous nous ren-  
dîmes en fort peu de temps à Macassar ,  
qui n'en est éloigné que par un détroit  
d'environ quarante lieues. Cette île est  
appelée indifféremment *Celebes* & *Ma-  
cassar* , & est divisée en deux états  
principaux , gouvernés par deux prin-  
cipes Mahométans. L'intérieur du pays  
en est peu connu : on y compte plus  
de vingt royaumes , dont les souverains  
tiennent le titre de *Raja*. Boné est la

capitale de l'état de Celebes, & occupe la partie septentrionale de l'isle. Macassar, qui est au midi, est une belle & grande ville, dont les rues sont couvertes de sable, parce que le pavé n'y est point en usage. Elles sont bordées d'un double rang d'arbres qui donnent de l'ombre & de la fraîcheur aux maisons. On n'y voit point d'autres édifices de pierres, que le palais du roi & quelques mosquées. Les autres bâtimens sont de bois de différentes couleurs. L'ébène y domine spécialement; & les divers morceaux de pièces rapportées, forment un coup d'œil agréable, & dont l'éclat surprend les étrangers. Un autre spectacle est celui des marchés qui se tiennent deux fois par jour dans de grandes places, le matin avant le lever, & le soir après le coucher du soleil. On n'y rencontre jamais que des femmes; les hommes se croient destinés à des occupations plus importantes, & se rendroient méprisables, s'ils osoient y paraître. Toutes les jeunes filles des villages voisins y arrivent chargées de denrées que les femmes de la ville achètent à meilleur marché, que si c'étoit les maris qui fussent chargés de ces emplettes:

110 LES ISLES DE BORNEO,  
la complaisance d'une part , la galanterie de l'autre , pourroient faire varier le prix de la marchandise. La ville de Boné n'est ni moins grande , ni moins peuplée , ni moins eommerçante que Macassar.

Les Hollandois ont des forts dans l'isle de Celebes , pour la sûreté de leur commerce. Ce pays leur a paru trop agréable pour négliger de s'y établir. La richesse & la variété de ses productions , la beauté de ses payfages , la multitude de ses eaux , la pureté de son ciel ; enfin tout contribue à rendre ce séjour délicieux. L'or se présente de lui-même , sans qu'il soit besoin de l'arracher avec effort des entrailles de la terre. On le trouve , ou en poudre , ou en petits lingots dans les rivieres , & dans les vallées après l'écoulement des eaux. Les bois les plus précieux de menuiserie y sont aussi communs que les ormes & les chênes en Europe. Les fleurs les plus recherchées en France , croissent ici sans soin & sans culture. Une infinité d'autres que les Européens ne connaissent pas , & dont on fait des parfums exquis , embaument les campagnes , & réeréent la vue par la viva-

DE MACASSAR, DES MOLUC. ~~III~~  
cité, l'éclat & la diversité de leurs cou-  
leurs. Rien n'égale la délicatesse & l'a-  
bondance des fruits de cette île : il y  
a de petits melons d'une qualité si rafraî-  
chissante, que la moitié d'un suffit pour  
appaiser la soif de l'homme le plus altéré.  
De l'huile d'une certaine noix, les habi-  
tans font de la bougie aussi belle que  
la nôtre. Ils ont des herbes venimeuses  
dont le poison est extrêmement subtil.  
Ils y trempent leurs flèches ; & ces  
armes deviennent si dangereuses, que  
les blessures qu'elles font donnent la  
mort.

L'opium est de toutes les plantes de  
cette île, celle dont on fait ici le plus  
de cas. Elle croît ordinairement dans  
des lieux pierreux & sauvages, qui ne  
sont connus que des infulaires. On tire  
de ses rameaux une liqueur qui s'épaissit  
dans l'espace de quelques jours. Aussi-  
tôt qu'elle a acquis une certaine con-  
fistance, on la coupe en morceaux pour  
en faire de petites boules qui s'ache-  
tent au poids de l'or. On les fait dis-  
soudre dans l'eau ; & on en arrose le  
tabac à fumer. Cette teinture lui donne  
un goût que les habitans trouvent admi-  
rable. Son effet le plus certain est de

112 LES ISLES DE BORNEO ;  
les enyvrer ; & le sommeil que leur procure cette yvresse , a tant de charmes pour eux , qu'ils le préfèrent à tous les autres plaisirs. L'expérience leur apprend néanmoins que l'usage de cet opium n'est pas sans danger. Il devient si nécessaire à ceux qui y sont habitués , que s'ils le quittent , on les voit bientôt maigrir , tomber dans la langueur , & mourir d'abbatement. Il est encore plus dangereux d'en prendre avec excès ; car la léthargie qu'il procure nécessairement , conduit bientôt à la mort.

Parmi une infinité d'animaux de toute espece , sauvages & domestiques , il y a une sorte de singes fort gros , qui sont la terreur de toutes les femmes. Ils se jettent sur elles avec fureur , & les mettent en pièces , après avoir assouvi leur lubricité.

Toutes les qualités propres à la guerre , distinguent les habitans de l'isle de Celebes. Aussi passent-ils pour les meilleurs soldats de l'Asie méridionale. Une éducation mâle les rend agiles & robustes : dès qu'ils sont nés , on leur frotte les membres plusieurs fois le jour avec de l'huile & de l'eau tiéde ; on les tire de bonne heure d'entre les mains des fem-

mes ; & on les forme , hors de la maison paternelle , à tous les exercices qui demandent de l'adresse & de la force. Ils sont dans l'usage , ainsi que les habitans de Bornéo , de se faire polir & limer les dents , de se les peindre en rouge ou en noir ; plusieurs même se les font arracher , pour y substituer des dents d'or , d'argent ou de tombac. Ils sont d'ailleurs très-recherchés dans leurs vêtemens & leur parure ; & c'est une coutume indispensable parmi les grands , de se rougir les ongles avec du vermillon. Ils sont simples & modestes dans les ameublemens ; & leurs maisons sont élevées de terre comme à Sumatra , & pour les mêmes raisons. Ce sont à-peu près aussi les mêmes mœurs , les mêmes usages ; voici ce qu'il peut y avoir de particulier à Macassar. Quand ils marient leurs enfans , on enferme les nouveaux époux , pendant trois jours & trois nuits , dans une chambre obscure qui n'est éclairée que par une petite lampe. Une vieille femme se tient à la porte pour leur fournir ce dont ils ont besoin ; & le matin du quatrième jour , un domestique entre dans la chambre avec une vase rempli d'eau , & une

114 LES ISLÈS DE BORNÉO,  
barre de fer, où sont gravés quelques-  
caractères. Les deux époux mettent leurs  
pieds nuds sur la barre ; & on leur  
jette l'eau sur le corps, en prononçant  
certaines prières. Le lendemain, le mari  
fait présent à sa femme d'une petite  
chaîne d'or, pour la faire souvenir qu'elle  
doit désormais être sa première esclave.

On distingue ici trois ordres de no-  
blessé ; les *Dacus*, les *Carré*, & les  
*Lolo*. Les premiers possèdent des fiefs  
qu'ils tiennent de la générosité du prince,  
& qui ne sortent point de leur famille,  
tant qu'il subsiste des enfans mâles ;  
mais à leur défaut, ils retournent à  
la couronne. Les *Dacus* remplissent les  
premières charges de la cour, & sont  
obligés de suivre le souverain à la  
guerre avec un certain nombre de sol-  
dats. Les *Carré* sont aussi nombreux  
dans cette île, que les marquis le sont  
en France, & les barons en Allema-  
gne. Cette noblesse s'accorde aisément  
par le prince ; & c'est ce qui multiplie  
si fort ce second ordre. L'ordre des  
*Lolo* répond à nos simples gentilshom-  
mes ; & il est peu de roturier un peu à  
son aise, à qui on ne donne ce titre par  
flatterie.

Le trône est ici héréditaire ; mais ce sont les frères qui succèdent à l'exclusion des enfans, pour éviter les inconveniens des minorités. Quant au gouvernement général de l'île, tous ces différens états forment entr'eux une alliance, par laquelle ils s'obligent à se défendre mutuellement. Les Hollandois, qui tiennent tous ces pays dans leur dépendance, président à cette ligue en qualité de protecteurs ; & toutes les fois que le roi de Boné convoque la diète, un gouverneur Hollandois y assiste avec quelques députés de sa nation. Lorsqu'il survient des contestations, ils la terminent par leur suffrage, & font toujours pencher la balance du côté qui leur plaît.

Avant l'établissement de la religion Mahométane dans cette île, les peuples donnaient dans toutes les absurdités, & étoient assujettis à toutes les superstitions des idolâtres de l'Inde. Rappellez-vous, Madame, tout ce que je vous ai dit à ce sujet dans plus d'un endroit de mes Lettres ; & vous ne me demanderez point d'autres détails.

On ne sait à quelle occasion les habitans de cette île reconquirent, vers

116 LES ISLES DE BORNEO ;  
le commencement du dernier siècle ;  
la vanité des idoles qu'ils avoient adorées jusqu'alors. Ils résolurent , d'un consentement général , de changer de religion ; mais ne sachant s'ils devoient embrasser celle des Chrétiens ou celle des Mahométans , ils voulurent que le hazard en décidât. Ils envoyèrent des ambassadeurs aux Portugais de Malaca , & au roi d'Achem , pour leur demander des personnes capables de les instruire , promettant de se déterminer pour ceux qui arriveroient les premiers. Tandis qu'on temporisoit à Malaca , le roi d'Achem fit partir des docteurs de l'alcoran , qui introduisirent le Mahométisme sur les côtes méridionales de l'isle. Des missionnaires Portugais vinrent ensuite , & annoncerent l'Evangile dans la partie septentrionale ; mais ces derniers ayant été renvoyés à la sollicitation des Hollandais , la religion de Mahomet a prévalu. Un roi du pays , favorable au Christianisme , s'étoit retiré à Siam pour y chercher un asyle. Il laissa en mourant , deux fils fort jeunes , que les Jésuites emmenèrent en France , & qui furent élevés au collège de Louis le Grand. Ils y

DE MACASSAR, DES MOLUC. 117  
reçurent le baptême sous les auspices  
de Louis XIV & de M. le Dauphin  
son fils, & furent nommés, l'un *Louis  
Daen Rourou*; l'autre *Louis Dauphin  
Daen Toulalo*.

Celebes ou Macassar touche, pour  
ainsi-dire, aux isles Moluques; un court  
trajet nous rendit à Ternate, d'où j'eus  
occasion d'en parcourir un assez grand  
nombre, pour m'instruire par moi-même  
de ce qu'elles offrent de plus remar-  
quables à la curiosité des voyageurs.  
Les principales de celles qui peuvent  
être comprises sous le titre général de  
*Molucques*, sont Tidor, Motir, Ma-  
chian, Timor, Bachian, Gilolo, Am-  
boine, Ceram, Banda, Sologo &  
Ternate où nous débarquâmes. Cette  
dernière est une des plus renommées,  
quoiqu'elle ne soit pas la plus étendue.  
Je loge chez un négociant Hollandois;  
& de ma chambre, & à l'heure même  
où je vous écris, je découvre une haute  
montagne qui est au centre de l'isle,  
& dont le sommet offre la vue d'un grand  
gouffre qui paroît aussi profond que  
la montagne même. Il en sort beau-  
coup de feu mêlé d'une fumée claire  
qui s'élève en forme de pyramide. Ce

118 LES ISLES DE BORNEO,  
volcan est sur-tout terrible dans le temps  
des équinoxes, parce que les vents qui  
soufflent alors, embrasent les matières  
combustibles, & redoublent la vivacité  
de ses flammes. Ses éruptions sont alors  
accompagnées de tremblement de terre  
& d'un bruit furieux; le soufre qui en  
sort, mêlé avec la terre & les pierres  
rouges, est lancé avec l'impétuosité  
d'un boulet de canon, & se répand en  
torrens jusqu'à Gammalama, capitale de  
l'isle, où je suis présentement. L'air est  
infecté de vapeurs qui corrompent l'eau  
& la rendent mal-saine: cependant la  
montagne me paroît fertile & est toute  
couverte de verdure.

La ville de Gammalama d'où je  
vous écris, est située sur le bord de  
la mer, & ne contient qu'une grande  
rue bâtie à l'indienne; c'est-à-dire  
que la plupart des édifices sont de can-  
nes & de roseaux: on y voit les rui-  
nes d'un ancien château que les Espa-  
gnols y avoient construit. Le roi de  
Ternate, ainsi que tous les souverains  
des Moluques, gémit sous l'oppression  
des Hollandois qui font tout le com-  
merce de ces îles. Il est vrai que ces  
rois sont multipliés à l'infini, & qu'au-

un d'eux n'est en état de secouer le joug qui les accable.

Ce qu'on appelle en France *l'oiseau de paradis*; en Portugal, *l'oiseau du soleil*; & aux Indes, *l'oiseau des dieux*, est fort commun dans l'isle de Ternate. C'est une erreur de croire que cet animal vit de l'air, & qu'il naît sans pieds. Ce qui peut avoir donné lieu à cette opinion, est l'usage où sont les Ternatois de les faire sécher au soleil, après leur avoir coupé les pattes. La chaleur resserrant leur peau, fait disparaître les traces de l'incision. Ce que l'oiseau de paradis a de plus singulier, est une queue très-longue & un plumage admirable.

L'isle de Ternate & les Molucques, sont encore renommées par l'abondance des cloux de girofle & des noix de muscade, dont les Hollandais font un commerce prodigieux. L'arbre de girofle ressemble au laurier; mais il a la tête plus épaisse & les feuilles moins larges. Le goût du clou se trouve dans les feuilles, & jusques dans le bois. Ses fleurs sont blanches, & s'assemblent principalement vers la ciue. Chacune d'elles produit un clou qui d'abord est verd, ensuite jaune, puis rouge, &

120 LES ISLES DE BORNEO ;  
enfin d'un brun foncé. Il pend par une petite queue à une grappe qui contient ordinairement une grande quantité de cloux. On les recueille vers le mois de Novembre , de la maniere suivante. On étend au pied de l'arbre une grande toile , après avoir nettoyé la place avec beaucoup de soin : ensuite on secoue les branches fortement , soit en y attachant une corde que l'on tire avec effort , soit en les battant avec des perches ; ce qui ne se fait pas sans incommoder l'arbre. Mais il en devient plus fertile l'année suivante. Après la récolte on lave les cloux dans de l'eau de mer ; & on les fait sécher en les exposant au soleil ou à la fumée des cannes de bambou. On les vend avec les queues ; car ces insulaires en ramassant le tout ensemble , ne se donnent pas la peine de les trier ; mais ceux qui les achetent , prennent celle de les nettoyer pour les transporter en Europe. Les cloux qui restent aux arbres , après qu'on les a secoués ou battus , y demeurent jusqu'à la récolte suivante , & passent pour les meilleurs , parce qu'ils sont plus forts & mieux nourris. Cependant les Hollandais prennent par choix

choix les plus petits. On ne plante point le girofle; les cloux qui vieillissent sur l'arbre, & qui tombent ensuite, contribuent assez à le reproduire. Il ne donne pas de fruit avant l'âge de huit ans; & l'on prétend que sa durée ordinaire est d'un siècle. Il est rare qu'il rapporte deux années de suite avec la même abondance; il n'a une fertilité remarquable que de trois en trois ans, & ne croît dans aucun autre lieu du monde qu'aux Moluques. Ce sont les Chinois qui les premiers ont connu le prix de cet arbre. Attirés par l'odeur de son fruit, ils en chargerent leurs navires, & en porterent dans les golfes de Perse & d'Arabie, d'où il s'est ensuite répandu en Europe. Les Indiens le font confire dans le sucre, le sel ou le vinaigre; & les femmes en mâchent pour donner plus de douceur à leur haleine. Il est d'une nature si chaude, que si l'on met un sac de cloux sur un bassin plein d'eau, elle diminue considérablement, sans que la qualité du girofle en soit sensiblement altérée. S'il se trouve un vase rempli d'eau dans l'endroit que le marchand a choisi pour le nettoyer, le vase se

*Tome IV.*

F

videra en peu de tems par la chaleur extraordinaire que les cloux répandent autour d'eux. Des Hollandois qui ont souvent fait cette expérience, m'ont assuré que la soie de la Chine a la même vertu : qu'on la mette dans quelque lieu, un pied ou deux au-dessous de la terre, & qu'on verse de l'eau sur le pavé, le lendemain il sera sec, & la soie toute imbibée d'eau. Les Chinois emploient cette ruse pour donner plus de poids à leur marchandise.

Pour revenir au girofle, on prétend que les pigeons ramiers qui sont en grand nombre aux Molucques, se nourrissent du reste des cloux qui vieillissent sur les arbres, & qu'en les rendant avec leur fiente, il en naît des girofliers; c'est ce qui multiplie si prodigieusement cette plante, qu'on feroit de vains efforts pour la détruire. Quand les Portugais se furent rendus maîtres des Molucques, les rois du pays, indignés de la cruauté & de l'insolence de leurs vainqueurs, crurent que, pour s'en délivrer, il n'y avoit qu'à brûler ces productions funestes qui attiroient les étrangers dans leurs îles. Le desespoir leur mit le feu à la main pour réduire

DE MACASSAR, DES MOLUC. 123  
en cendres tous les girofliers ; mais au lieu de la stérilité qu'ils avoient en vue, la cendre mêlée à la terre rendit la campagne encore plus féconde. On remarque qu'il ne croît ni herbe, ni verdure autour de l'arbre qui produit le girofle, parce qu'il attire par sa chaleur tous les sucs nourriciers qui environnent ses racines.

L'île de Ternate & la plupart des Molucques ne produisent ni riz, ni bled, ni autres grains propres à faire du pain ; mais au défaut de ces alimens, la nature y a fait naître le sagu, espece de palmier sauvage. Sa moëlle pilée rend une farine très-blanche dont on fait des especes de gâteaux. On fend le tronc pour en tirer cette moëlle ; un maillet de bois sert à l'écraser ; & cette substance, qui se réduit à - peu - près en forme de sciure de bois, se pétrit comme une pâte de froment. Tout ce qui se vend ici ou s'achete, se paye avec du sagu. L'arbre qui le produit, s'eleve de quinze ou vingt pieds ; son fruit est rond, & semblable à celui du cyprès. En coupant les branches tendres de la plante, on en fait sortir une liqueur délicieuse appellée *tuale*, qui a

124    **LES ISLES DE BORNEO** ,  
la blancheur du lait , & qui sert de breu-  
vage aux habitans. Pour la recevoir ,  
ils attachent un vase à l'extrémité de  
la branche qui est coupée , & l'espace  
d'une nuit suffit pour le remplir. Le nipa ,  
le bambou & le cocotier leur fournissent  
d'autres boissons agréables.

L'origine des Molucquois est absolu-  
ment inconnue ; on scait seulement  
que les Arabes y ont introduit le Ma-  
hométisme comme dans la plûpart des  
autres isles de l'Asie ; mais cette reli-  
gion se trouve ici mêlée avec toutes  
les superstitions du Paganisme. On parle  
aux Molucques différentes langues ; ce  
qui fait juger que les habitans sont un  
mélange de divers peuples ; que les  
Chinois , les Javanois , les Malais &  
les Arabes ont fréquenté ces isles , &  
que les originaires du pays ont obéi suc-  
cessivement à plusieurs puissances étran-  
geres dont ils ont pris & conservent en-  
core les usages. En voici un qui m'éveille  
tous les matins quelques heures plu-  
tôt que je ne voudrois , & dont je ne  
tire pas le même avantage que ceux  
pour lesquels il est établi. Il a pour ob-  
jet la population ; & cette coutume est  
une des celles qui s'observent avec le plus

de soin. Dans toutes les villes & dans les gros villages, il y a des hommes dont l'emploi est de battre la caisse dans les rues, à la pointe du jour, pour éveiller les personnes mariées, & les exciter à remplir le devoir conjugal.

Les loix qui concernent les mariages aux Molucques, sont grossières & barbares. Elles permettent la pluralité des feinimes, sans en fixer le nombre; & l'on se quitte si-tôt qu'on cesse de se convenir. Aussi ces sortes d'alliances se font elles sans beaucoup de cérémonie; car dès que les parties sont d'accord, le pere de la fiancée fait un festin, après lequel les jeunes époux consomment le mariage. Quand la femme quitte son mari, elle est obligée de lui rendre les présens qu'elle en a reçus; elle lui verse ensuite un peu d'eau sur les pieds, pour se purifier de l'impureté qu'ils peuvent avoir contractée ensemble; & elle se retire pour s'engager à un autre dès le lendemain, s'il y a quelqu'un qui la recherche. Vous jugez bien, Madame, qu'avec cette façon de penser, on est ici fort indulgent pour l'adultere; une

126    **LES ISLES DE BORNEO;**  
femme qui, sur le plus léger prétexte,  
peut se séparer de son mari, a peu de  
chose à craindre de sa mauvaise humeur  
pour les infidélités dont elle pourroit  
se rendre coupable. Aussi le sexe est-il  
ici d'une coquetterie extrême, & d'une  
gaieté, d'un enjouement, qui, joints à  
une figure agréable & à beaucoup d'es-  
prit, en font les délices des étrangers.  
Un François aux Molucques, croit être  
avec des femmes de son pays.

Les habitans de ces îles, quand ils  
sont pris à leur serment dans les affai-  
res importantes, observent cette céré-  
monie : ils mettent de l'eau dans une  
écuelle, y jettent de l'or, de la terre,  
une balle de plomb, y trempent le bout  
d'une épée ou d'une autre arme, &  
donnent cette eau à boire à celui qui  
doit faire le serment, avec des impré-  
cations terribles, que tout ce qui a  
touché l'eau conspire à sa perte, s'il  
se parjure. C'est sur-tout à Amboine  
que cette pratique est en usage ; &  
je l'y ai vu observer avec beaucoup  
d'appareil. J'ai fait dans cette île un  
plus long séjour qu'à Ternate, parce  
que j'y ai trouvé plus de ressource du  
côté de l'amusement & de la société.

Les Hollandois y donnent la loi comme par-tout ailleurs : ils y ont des forts, des palais, des hôpitaux & des égli-ses où l'office se fait en langue Flamande & en Malais. Mais le Christianisme n'y a pas des progrès proportionnés au zèle que témoigne la compagnie Hollandoise, ni à la dépense qu'elle fait dans cette vue. Elle entretient des mi-nistres & des maîtres d'école, qui lui coûtent fort cher & qui font peu de prosélytes ; ceux même qui se con-vertisseut, n'ont guères que l'exté-rieur du Christianisme. Mais ces foi-bles rayons de lumiere servent du moins à leur donner quelque idée de vertu ; on leur trouve plus de dou-ceur & de bonne-foi qu'aux Mahométans & aux Idolâtres ; & les Hollan-dois prennent plus de confiance à leurs engagemens.

La ville d'Amboine peut bien avoir deux milles de circuit, en y compre-nant les petites habitations qui l'environnent. Ses rues sont belles & régu-lières ; elle est traversée de quelques canaux sur lesquels on a construit des ponts ; & ses habitans sont un mélange de Chrétiens, de Mahométans & d'I-

dolâtres. Son territoire est aujourd'hui l'endroit des Molucques le plus fertile en girofle ; les Hollandais qui y ont établi le centre de leur puissance pour ce genre de commerce, ont détruit la plupart des plantations des autres îles.

Quoiqu'en général, les Molucquois suivent assez les mêmes usages, il y a néanmoins dans quelques villes, des coutumes & des loix particulières qui ne s'observent point dans d'autres ; c'est ce que j'ai cru remarquer dans l'île de Sologo. On y punit les larcins ordinaires par l'amputation de l'oreille, & les vols considérables par la perte de quatre doigts. L'homicide & l'adultere entraînent la peine de mort ; mais il y a mille moyens de se soustraire à la rigueur de la loi. La coutume des nobles est d'embaumer leurs morts, & de les garder un an dans une caisse, sous le toit de leurs maisons ; ils les enterrant ensuite avec beaucoup de pompe. Leur deuil consiste à se raser la tête, & à se passer dans les bras, dans les jambes & autour du corps, des cercles de cannes, qu'on est obligé de garder jusqu'à ce qu'ils tombent d'eux-mêmes. Ce peuple reconnoît un Dieu

créateur qu'il invoque en fléchissant les genoux, en tenant les mains élevées sur la tête, & en lui offrant des viandes que le prêtre du temple vient enlever secrètement. Mais en même tems que ces peuples adorent un Être suprême, ils ont aussi une vénération singulière pour le démon. Ils le consultent dans toutes leurs affaires; & la puissance qu'ils lui attribuent, est encore d'une grande ressource pour les prêtres.

Ce pays relève du roi de Ternate; mais on y compte une infinité de villages qui ont chacun leurs princes particuliers. Ils ne sont distingués de leurs sujets, que par un plus grand nombre de boucles d'oreilles, & un voile d'écorce d'arbre; car ces peuples vont ordinairement nuds. Pour y supplanter, ils se peignent sur le corps différentes figures de feuillages & de fleurs, qui semblent imiter le ramage de certaines étoffes. Toute l'isle est remplie de lieux de prostitution, déréglement très-rare dans les autres parties de l'Inde. Tous ces petits souverains sont perpétuellement en guerre les uns avec les autres. Ce métier est pour eux une espece de commerce, pour faire des prisonniers

130 LES ISLES DE BORNEO ;  
ou des esclaves, qu'ils vont vendre dans  
d'autres isles. Ils y joignent quelquefois  
jusqu'à leurs propres enfans ; & s'ils  
peuvent mettre la main sur un parent  
ou sur un ami, ils en font un pareil  
tradic. Quand ils ont tué des ennemis à  
la guerre, ils leur coupent la tête, &  
la suspendent aux murs de leurs maisons.  
Enfin rien n'égale leur grossièreté, leur  
féroceité, & leur perfidie.

Les Portugais ont un établissement  
à Timor, dans un lieu nommé *Lafao*,  
qui est une assez bonne place de com-  
merce. Les peuples de leur dépen-  
dance font profession du Christianisme ;  
mais quoiqu'ils reconnoissent le roi de  
Portugal pour leur souverain, ils ne  
veulent relever ni du vice-roi de Goa  
pour le temporel, ni même de l'ar-  
chevêque de cette ville pour le spiri-  
tuel : ils se gouvernent selon leurs pro-  
pres loix. Il y a d'autres habitans de l'isle,  
qui dépendent des Hollandois, & d'autre-  
s qui vivent comme des Barbares,  
sans aucune domination que celle de  
leurs chefs. Ils sont si farouches, qu'ils  
massacrent sans pitié les étrangers qui  
approchent de leurs habitations ; & ils  
ne sortent de leurs maisons, qu'armés

DE MACASSAR, DES MOLUC. 131  
d'épées, de javelots, d'arcs & de flèches. La chasse & la pêche sont leur unique occupation; & ceux qui ont du goût pour la culture des terres, choisissent le terrain qu'ils veulent; car les campagnes appartiennent à tout le monde. Sans entrer dans aucun détail touchant les habillemens de ces insulaires, je dirai, en général, que les Européens sont vêtus à la mode de leurs pays; les Mahométans comme ceux des grandes isles; & les Gentils se contentent le plus souvent d'un morceau de toile dont ils s'enveloppent les reins.

Ce que j'ai vu de plus remarquable dans l'isle de Machian, est un volcan qui s'ouvrit vers le milieu du siècle dernier. Il en sortit des feux qui réduisirent en cendres plusieurs habitations. L'ouverture, telle qu'on la voit aujourd'hui, s'étend depuis le sommet de la montagne jusqu'au bas, ayant la forme d'un chemin qu'on auroit creusé exprès.

Les peuples qui habitent l'isle de Gilolo & quelques autres dans le voisinage, sont des sauvages qui passent leur vie dans des lieux déserts, sans

Fvj

132. LES ISLES DE BORNEO, &c.  
loix ; sans souverains & sans demeures fixes. Ils élisent des chefs auxquels ils obéissent sans lui payer aucun tribut. Ils adorent le diable sous des figures hideuses ; vous avez vu que c'est le culte ordinaire de tous les Indiens idolâtres.

L'isle de Banda & quelques autres qui l'environment, sont les seuls endroits du monde où se trouve la muscade. Il y auroit de quoi s'étonner que cinq ou six petites îles en produisissent une assez grande quantité pour en fournir à tout l'univers, s'il n'étoit certain qu'excepté une montagne qui jette du feu dans l'île de Guanapé, il n'y a pas un arpenter de terre qui n'en soit tout couvert. Cet arbre vient également dans les plaines & dans les montagnes, & croît presque partout avec une prodigieuse abondance : en tout temps ses branches sont chargées de fleurs & de fruits. Le muscadier a la forme du pêcher, mais ses feuilles sont un peu plus courtes & plus rondes. Son écorce est aminie, & d'un gris obscur ; ses feuilles vertes & lissées comme celles du poivrier, poussent deux à deux sur une même tige, & séparent une odeur

agréable, lorsqu'on les presse avec les doigts. Le fruit, dans sa primeur, est d'un beau vert, ainsi que toute la plante; mais en mûrissant, il devient bleu, avec quelques nuances d'incarnat, de brun & de jaune. Il est couvert d'un brou aussi épais que celui des noix communes d'Europe, & qui s'ouvre naturellement dans sa maturité. Il montre alors une petite écorce rougeâtre, d'une substance moelleuse, appelée *macis*, ou *fleur de muscade*. Elle sert d'enveloppe à une coque très-dure, qui renferme le fruit ou la noix. Ce fruit est neuf mois à se former; & quand on l'a cueilli, on en détache la première écorce; on en sépare le *macis* qu'on fait sécher au soleil; on étend les noix sur des claires, sans les séparer de leurs coques; & on les laisse sécher, pendant six semaines, à un feu modéré, dans des fours destinés à cet usage. Ensuite on brise la coque; on en tire la noix; on la lave dans de l'eau de chaux; & on la met aussi dans des fours pendant plusieurs semaines. Les habitans de l'île font cuire avec du sucre ou du sel la *muscade* avec le brou, & en composent une nourriture

excellente. Ils tirent de son fruit une huile délicieuse, qui fortifie les nerfs, provoque le sommeil, arrête les fluxions & guerit les maux d'estomac. Le macis a à-peu-près les mêmes vertus; mais il est bien plus agréable dans les sausses & dans les ragoûts. De la poudre de muscade ou de macis, mêlée avec de l'huile rosat, on fait un onguent souverain contre les indigestions.

J'ai vu dans l'île de Banda un oiseau d'un plumage noir, & qui a deux fois la grosseur d'un cygne. Il n'a ni langue, ni aile, ni queue; & le dessus de sa tête est couvert d'une écaille aussi dure que celle d'une tortue. Ses jambes sont longues, ses pieds gros; & il s'en sert pour sa défense, rulant & frappant par derrière comme un cheval.

Il est peu de pays où l'extérieur de la religion Mahométane s'observe avec autant de ferveur que dans les îles de Banda. Les habitans n'entreprendent rien sans avoir fait leurs prières auparavant. Ils n'entrent point dans leurs mosquées, qu'ils ne se soient lavé les pieds; & quand ils y font, ils prient Dieu avec tant de véhémence, qu'ils se font entendre à plus de deux cens pas. Ils

DE MACASSAR, DES MOLUC. 135  
accompagnent ces oraisons de toutes sortes de gestes, de contorsions & de grimaces. Ils se mettent à genoux, se couchent à terre, la frappent de leur tête, levent les mains & les yeux vers le ciel, poussent des soupirs, & ne cessent de remuer les lèvres pendant toute cette cérémonie. Ils choisissent aussi ces mêmes mosquées pour y manger ensemble ce que chacun y apporte. Un morceau de sagu & un plat de riz font toutes les délices de ces repas. Ils tiennent encore ces assemblées, ou dans les bois, ou dans les places publiques, soit pour y faire de semblables festins, soit pour y délibérer des affaires d'état. Pendant le repas, on donne aux convives le divertissement d'un combat que les nobles font entre eux avec des épées émoussées & au son des instruments.

Les Bandanois sont presque toujours en guerre avec leurs voisins; & parmi plusieurs armes en usage parmi eux, ils ont de petits traits faits en manière d'hameçons, auxquels ils attachent une corde. Ils les lancent à l'ennemi avec beaucoup d'adresse, les retirent ensuite avec la corde, & amènent par le même

moyen ceux qu'ils ont blessés. Leur coutume est de ne faire aucun quartier aux vaincus. Ils rapportent en trophée, au bout d'une pique, les têtes des ennemis tués au combat ; ils les étaient & les comptent avec ostentation dans la place publique ; & après les avoir fait voir à tout le peuple, ils vont les enterrer dans un bois voisin.

C'est une chose assez ordinaire dans l'île de Banda, de voir des personnes âgées de plus de cent ans. Les femmes qui se trouvent à la mort de leurs parens, se mettent à crier & à pleurer de toutes leurs forces, comme si, par ce moyen, elles vouloient rappeler l'âme du défunt ; mais voyant qu'elle ne revient point, elles mettent fin à leurs larmes & à leurs sanglots. La même cérémonie recommence sur le tombeau du mort qu'ils appellent à haute voix ; & ils finissent par allumer des lampes sur sa fosse, autour de laquelle chacun fait sa prière.

Les premiers souverains qui ont gouverné les Molucques, ont cru descendre des dieux du pays, jusqu'au tems où ils ont abjuré l'idolâtrie pour embrasser le Mahométisme. On raconte

DE MACASSAR, DES MOLUC. 137  
encore mille traits fabuleux, dont on trouve des exemples dans l'origine de tous les peuples. L'Alcoran fut annoncé dans ces îles, vers la fin du quinzième siècle, peu de tems avant l'arrivée des Portugais qui y porterent l'évangile. Les violences qu'ils y commirent, quoique condamnées par leur religion, prévinrent contre elle l'esprit de ces insulaires ; ils préférèrent le culte de Mahomet à celui de Jesus-Christ, parce que ces hommes grossiers jugerent moins de la doctrine, que des hommes qui la leur enseignoient. On compte plusieurs rois détrônés, enfermés, empoisonnés, parmi les excès de la nation Portugaise aux Molucques. Je ne parle point des villes saccagées, des habitans massacrés, des persécutions, des tyrannies dont le détail feroit horreur.

Les Portugais furent à peine établis dans ces îles, que les Espagnols leur en disputerent la possession. Quelques rois du pays accueillirent ces derniers avec bonté, & leur accordèrent la liberté de s'établir dans toutes les terres de leur obéissance. Alors ils commencèrent à partager avec les Portugais les avantages du commerce des Molucques ;

138. LES ISLES DE BORNEO ;  
mais la jalouſie ne tarda pas à exciter  
entr'eux une guerre cruelle. Les Espa-  
gnols trouverent moyen de s'emparer  
peu-à-peu de tout le commerce ; mais  
ils furent eux-mêmes supplantés par un  
autre peuple plus actif & plus industrieux.  
Vous entendez, Madame, que je veux  
parler des Hollandois qui s'établirent,  
selon leur usage, sur les ruines des pre-  
miers vainqueurs de ces îles. Les An-  
glois vinrent ensuite leur disputer leurs  
possessions ; mais ils furent enfin obligés,  
ainsi que les Portugais & les Espagnols,  
de céder à leurs adversaires ; & les  
Hollandois seuls resterent possesseurs  
des Molucques. Si-tôt qu'ils s'y virent  
les maîtres, ils disposèrent à leur gré  
du sceptre & de la vie des rois du pays,  
& les retinrent sous un honteux esclava-  
ge : aussi n'ont-ils pas encore pu se conci-  
lier l'amitié de ces insulaires, qui conti-  
nuent toujours à les regarder comme  
des tyrans. Ce n'est pas que le sort des  
Molucquois ne soit peut-être plus heu-  
reux qu'il ne l'étoit avant que les Hol-  
landois n'eussent fait la conquête de  
leurs îles. La compagnie a augmenté les  
richesses naturelles du territoire, non-  
seulement en multipliant les plantations

DE MACASSAR, DES MOLUC. 139  
de girofle & de muscade, mais encore en y introduisant plusieurs graines & différentes plantes d'Europe. Ils ont soin d'ailleurs d'y apporter tous les ans quantité de subsistances, & de pourvoir abondamment aux besoins des habitans.

Outre le girofle, la muscade & le sagu qui ne se trouvent guère qu'aux Molucques, voici d'autres productions de ces îles, que je ne connois que par le récit d'un Hollandois qui m'a assuré les avoir vérifiées. Il prétend qu'à Sologo il croît un arbre dont l'ombre est mortelle à ceux qui se couchent dessous. Mais ce qui rend la chose merveilleuse, c'est que cette ombre n'est nuisible que du côté de l'occident; car si la personne qui commence à se trouver mal, se lève incontinent & passe vers l'orient, elle ne tarde pas à y rencontrer sa guérison. Ainsi, d'un côté, l'ombre de cet arbre est empoisonnée; & de l'autre, elle est un antidote contre le venin de la première.

Les Molucques produisent un autre arbre dont le bois est rouge, brûle dans le feu, & jette des étincelles & des flammes sans se consumer. Mais en le frottant entre les mains, on le réduit

On voit dans ces îles des serpents de trente pieds de long, & gros à proportion; mais ils ne sont ni dangereux ni vénimeux. On assure que lorsqu'ils ne trouvent point de nourriture, ils mangent d'une certaine herbe, & vont ensuite la dégorger dans la mer. Par ce moyen, ils attirent une quantité de poissons qui, s'étant enivrés de cette herbe, nagent sur l'eau, & deviennent la proie de ces serpents qui s'en repaissent à leur gré.

Ce qui doit passer pour un phénomène des plus extraordinaires dans l'île de Ternate, c'est une plante dont les feuilles n'arrivent à leur maturité, que pour se transformer en animaux vivans qui se détachent des branches, & qui volent en l'air sans perdre la couleur de la feuille. Leur corps se forme des fibres les plus dures. La tête est à l'endroit par où la feuille tenoit à l'arbre, & la queue à l'autre extrémité. Les ailes se font de ce qu'il y a de plus mince dans le reste de la feuille; & il en sort enfin un papillon tout entier.

Les grandes chaleurs des îles Moluc-

DE MACASSAR, DES MOLUC. 141  
ques placées immédiatement sous la ligne, me font désirer le départ d'un vaisseau Espagnol qui se dispose à s'en retourner aux Philippines. Ce sera une occasion favorable de connoître ces îles célèbres, découvertes par le fameux Magellan, & ainsi nommées en l'honneur de Philippe II, lorsque les Espagnols en firent la conquête. Sur tout ce qu'on m'a dit ici de ces contrées, je juge, Madame, qu'elles fourniront la matière d'une Lettre intéressante.

— Je suis, &c.

*Dans l'île de Ternate, ce 15 Avril 1743.*



## LETTER XLV.

## LES ISLES PHILIPPINES.

**N**OUS eûmes à peine quitté le rivage de Ternate, qu'une tempête furieuse nous obligea d'abandonner la route de Manille, pour laquelle notre vaisseau étoit destiné, & nous jeta sur les côtes de Mindanao, une des plus considérables des îles Philippines, & la première en venant des Molucques. La capitale, qui porte aussi le nom de l'île, n'est qu'à deux milles de la mer, sur une rivière dont nous gagnâmes l'embouchure. Les Espagnols ne sont pas souverains de cette île ; elle est gouvernée par un prince Mahométan, qui n'ose les attaquer ouvertement, parce que leur puissance à Manille s'étend sur la plupart des autres îles ; mais quand il croit pouvoir leur nuire impunément, il est rare qu'il n'en saisisse l'occasion. Nous étions à peine arrivés, qu'un de ses officiers vint à bord, & mesura notre vaisseau. C'est un usage imité des Chi-

mois qui prennent toutes les dimensions des bâtimens, pour sçavoir exactement ce qu'ils peuvent contenir. Persuadé que la saison nous obligeroit de faire quelque séjour dans cette isle, le capitaine se crut intéressé à ménager le Sultan, & à souffrir l'exécution de ses ordres. Il lui fit même annoncer sa visite avec quelques présens; & il voulut bien me permettre de l'accompagner dans cette entrevue. Nous fûmes conduits à la lumiere des flambeaux jusqu'au palais, où nous trouvâmes le monarque, avec douze seigneurs de son conseil, assis sur de riches tapis. La conversation se fit en Espagnol, par le ministere d'un interprète. Après les premiers complimens, il nous dit que notre vaisseau n'étoit point en sûreté à l'embouchure de la riviere, à cause des vents d'ouest, qui devoient souffler bientôt avec la dernière violence: il nous conseilla donc de nous approcher de la ville. L'avis étoit utile effectivement; mais il cachoit un piège encore plus dangereux. Il est vrai que les vents & les tempêtes ne tarderent pas à se faire sentir, & que la riviere, qui s'enfloit prodigieusement, amenoit de gros arbres flottans, dont tous nos

efforts n'auroient pu garantir notre vaisseau ; mais lorsque le temps fut adouci , & que nous pensâmes à le radouber, nous fûmes extrêmement surpris de le trouver à demi-mangé de vers. Heureusement qu'il étoit doublé , & que ces insectes n'avoient eu le temps que de percer les premières planches. Rien n'est plus étonnant que la voracité de ces animaux ; les habitans savent si bien ce qu'ils en ont à craindre , que chaque fois qu'ils reviennent de la mer, ils tirent leurs bâtimens à sec , en brûlent le fond , & ne les remettent à flots qu'après les avoir soigneusement réparés. Les vers qui percent un vaisseau dans l'eau salée , meurent dans l'eau douce ; & ceux d'eau douce , périssent , au contraire , dans l'eau salée ; mais les uns & les autres multiplient prodigieusement dans celle qui ne l'est qu'à moitié ; & c'est pour cette raison que notre navire se trouva plus exposé en s'approchant de la ville , parce que la rivière y est moins salée qu'à son embouchure. Ces insectes , que l'on voit nager par millions , ne sont nullepart , ni aussi gros , ni aussi voraces qu'à Mindanao. On n'en trouve jamais fort loin en

en mer. Ils sont ou dans les baies, ou dans l'embouchure des rivieres, & toujours à peu de distance du rivage. Nous ouvrîmes alors les yeux sur la mauvaise foi du monarque, qui avoit envoyé un de ses principaux officiers pour s'informer du succès de sa perfidie. Celui-ci nous trouva tous occupés à détacher les planches de la doublure; & voyant par-dessous un fond ferme & solide, il eut l'air fort mécontent. Nous dissimulâmes les raisons que nous avions de l'être nous-mêmes; & après avoir réparé le navire, nous nous disposâmes à partir pour Manille.

Vous aurez peut-être, Madame, la curiosité de scâvoir quelles furent mes occupations à Mindanao, pendant près d'un mois que notre vaisseau fut arrêté par le mauvais tems. Je fis plusieurs courses aux environs de cette capitale, & ne négligeai aucune occasion de m'instruire des mœurs, des loix, des usages & des productions du pays. On y fait avec les étrangers peu de commerce en denrées ou en marchandises; mais les habitans ont une autre maniere de trafiquer, qui n'est pas souvent moins lucrative. Dès que nous fûmes arrivés,

*Tome IV.*

G

ces insulaires se rendirent à bord, & nous demanderent si quelqu'un de nous avoit besoin d'un *camarade* ou d'une *pagali*. Ils entendent par l'un un ami familier, & par l'autre une intime amie. Soit qu'on refuse ou qu'on accepte cette politesse, on est obligé de la payer par un présent. Si on se rend à leur invitation, ce qui n'arrive que trop souvent, la nouvelle connoissance se cultive par la même voie. Chaque fois que l'étranger descend à terre, il est bien reçu chez son camarade & chez sa maîtresse. Il y mange, il y couche pour son argent; & l'unique faveur qu'on lui accorde *gratis*, est le bétel qui ne lui est point épargné. On espere que la vertu de cette plante voluptueuse, en ranimant les feux de l'amour, rappellera plus souvent l'étranger, & que ses visites multipliées augmenteront le revenu. Les femmes du plus haut rang ont la liberté de faire le rôle de *pagali*; & très-peu s'en dispensent.

Un usage singulier à Mindanao, c'est de placer dans les premières chambres du palais & dans les hôtels des grands, des canons montés sur leurs affûts. Ces bâtynens sont élevés sur des piliers de

plus de vingt pieds de haut ; & l'on y monte de la rue par des degrés. Le grand espace vuide , qui se voit sous chaque édifice , forme une espece de halle percée à jour , & qui a plus ou moins d'étendue , suivant l'air de magnificence qu'on veut donner à la maison. Les pauvres l'environnent d'une cloison , & y élèvent de la volaille , y retirent les bestiaux , le fumier , & toutes les immondices , comme dans une basse-cour : aussi rien n'est plus sale que ces demeures , jusqu'au tems des inondations qui emportent une partie de ces ordures.

La plupart des habitans de Mindanao sont charpentiers ; c'est en effet tout ce qu'il importe de sçavoir dans un pays où la nourriture ne consiste que dans un peu de riz & de racines , l'habillement dans un morceau de toile , les lits dans une mauvaise natte , les maisons dans quelques morceaux de bois , des joncs & des branches de palmiers. La terre leur sert de siége , les feuilles d'arbres de plats , les cannes de vases , & les cocos de tasses ou de gobelets.

Quatre peuples principaux occupent toute l'isle ; & deux religions dif-

G ij

férentes partagent leur créance & leur culte. Le Mahométisme régne sur les côtes, & l'Idolâtrie, ou plutôt l'Athéisme, dans l'intérieur du pays. Les Mahométans ne connaissent guères de leur secte, que la défense de manger du porc, la circoncision, & la liberté d'entretenir plusieurs femmes. Les autres insulaires, distribués en quatre nations, sont les Mindanaos, les Caragos, les Lataos & les Subanos. Les premiers passent pour un peuple belliqueux ; les seconds sont décriés pour leur perfidie. Les troisièmes entendent le commerce ; & les derniers, qui sont comme les yassaux des trois autres, passent pour des peuples très-grossiers. Ils bâtissent leurs maisons sur des pieux si élevés, qu'elles ressemblent à des nids placés au haut d'une pique. Ils s'y retirent la nuit à l'aide d'une perche qui leur sert d'échelle. Ils aiment les bords des rivières, & ne vivent que de leur pêche. Celles de ces différentes nations qui habitent les montagnes, ont des usages plus barbares que les Mahométans. Un fils qui rachète son père de la servitude, en fait son propre esclave ; les peres, à plus forte raison, exercent la même

rigueur à l'égard de leurs enfans. Le moindre bienfait parmi eux, donne droit sur la liberté d'autrui ; & pour la faute d'un seul, on réduit toute une famille en esclavage. Les crimes qu'ils abhorrent, sont le vol & l'inceste au premier degré ; ceux qu'ils tolerent, sont la fornication & l'adultere ; ceux qu'ils récompensent, sont le meurtre & l'homicide. Ils enferment les incestueux dans un sac, & les jettent au fond de la mer. On nous avoit pris dans notre vaisseau à Mindanao, quelques pièces d'étoffes ; & le voleur s'étoit retiré dans les montagnes. Il fut arrêté quelques jours après ; & le lendemain on l'attacha à un poteau, dans une situation qui ne lui permettoit pas de remuer les pieds ni les mains, & qui lui tenoit le visage directement tourné au soleil. Ce tourment, qui livroit tout-à-la-fois le criminel à la fureur des mouches, & à l'excessive chaleur du climat, dura jusqu'au soir ; & il auroit été suivi d'une mort encore plus barbare, si nos prières n'eussent appaisé la justice. A l'égard de l'homicide, celui qui se propose de le commettre, commence par amasser une somme d'ar-

G iii

gent pour se soustraire à la vengeance des parens de son ennemi. Après son expedition, il est mis au rang des bravés, avec le droit de porter le turban-rouge. Chez les Caragos, il faut avoir tué sept hommes, pour obtenir cette cruelle distinction.

Les rois Mahométans font exercer la justice par un premier ministre qui a sous lui d'autres officiers tirés de la noblesse. On la distingue ici en différentes classes, qui ont trouvé le moyen de s'affranchir de la dépendance du monarque; & en général, les simples sujets ont beaucoup à souffrir de l'oppression des grands, parce que l'autorité souveraine est trop foible pour réprimer leur tyrannie.

Le ferrail du prince est rempli d'une multitude de femmes. Celles qui lui donnent le premier enfant mâle, a le rang de reine. Un de ses priviléges est de passer deux nuits de suite auprès du Sultan, lorsque c'est son tour de coucher avec lui; au lieu que les autres femmes n'ont qu'une nuit, chacune à son rang..

Dans quelques repas que nous donnerent plusieurs seigneurs Mindanayens,,

ils firent venir des baladines qui danserent & chanterent en notre présence. Elles n'ont point d'instrument de musique, & dansent terre-à-terre, sans autre mouvement des pieds que pour tourner, mais avec des inflexions de corps très-pénibles. Ces peuples ont des ballets de quarante ou cinquante personnes qui chantent divers couplets, dont la chute est la même; & à chaque refrain elles étendent un pied en avant, battent des mains, & font de grands cris. Leurs festins d'appareil sont accompagnés d'un autre spectacle: un homme armé de pied en cap, s'avance dans la salle, pousse des cris menaçans en feignant d'attaquer un ennemi invisible, s'escrime du sabre & de la lance, jusqu'à ce qu'il ait terrassé son adversaire. Quand ce combat est fini, un autre champion paroît & fait les mêmes bravades. Les plus grands seigneurs de Mindanao se tiennent honorés de jouer ce personnage; & le roi n'assiste jamais à un repas, sans le terminer par un pareil combat.

Parmi différentes atmes dont ces insulaires font usage, ils ont, comme ceux de Bornéo, une sarbacane avec laquelle,

par la seule force du souffle , ils lancent de petites flèches empoisonnées , qui causent infaiblement la mort si l'on n'y remédie sur le champ. L'expérience a fait connoître que l'excrément humain est le plus sûr remede qu'on puisse y appliquer.

J'ai vu à Mindanao , même dans les conditions les plus pauvres , rendre des honneurs singuliers aux cendres des personnes mortes. On revêtoit leurs corps d'habits neufs ; on les couvroit des plus riches toiles ; on plantoit des arbres & des fleurs autour du sépulcre ; & l'on y brûloit des parfums. Il n'y a rien que l'on ne sacrifie pour subvenir à cette dépense. S'il est question d'un prince , on enferme son tombeau dans un magnifique pavillon , avec de grands étendards blancs aux quatre côtés. Mais un usage que je n'ai encore vu établi nulle part , est celui qui les oblige de faire leur cercueil pendant leur vie , & de le tenir en vue dans leurs maisons , pour ne jamais oublier que la condition humaine les destine à la mort.

Les femmes de ce pays sont d'une laideur qui leur rend facile la pratique de la chasteté. Les mariages ne laissent pas de

s'y célébrer avec la même pompe, que si ce jour devoit être une grande fête pour les maris. Après la célébration, l'épouse conserve l'habit blanc qu'elle a porté le jour des fiançailles; & le mari en prend un rouge. Les autres cérémonies rentrent assez dans ce que je vous ai dit ailleurs des mariages Mahométans.

L'habit dont je viens de parler, consiste pour les hommes, dans une simple veste & un haut-de-chausse. Ils ont les jambes & les pieds nuds, & la tête couverte d'un turban. Ils marchent avec fierté, ont pour les étrangers beaucoup de politesse, & les reçoivent avec franchise. Mais ils sont implacables pour leurs ennemis, & capables d'employer le fer & le poison pour satisfaire leur ressentiment. Les femmes portent les cheveux longs, noués & pendans par derrière. Elles ont le nez si court, & si plat entre les yeux, qu'on distingue à peine cette partie de leur visage; leur front n'a pas non plus d'élévation sensible; & malgré ces imperfections qui les rendent fort laides, surtout aux yeux des Européens, il n'y en a peut-être pas une, qui ne leur ait servi

G v

de pagali. Leur habit n'est qu'une veste comme celle des hommes, avec une juppe d'une seule pièce, cousue par les deux bouts.

L'isle de Mindanao a près de trois cens lieues de tour; & sa figure représente un triangle irrégulier. Le pays est arrosé d'un grand nombre de rivieres, & coupé par des lacs & des baies qui entrent fort avant dans les terres. Il produit les mêmes sortes d'arbres & de fruits; que les autres isles de ces contrées; on m'a même assuré qu'on y trouvoit aussi de la muscade. Il y a des volcans qui fournissent beaucoup de soufre; on pêche de fort grosses perles sur les côtes; on tire de l'or des rivieres & des mines; & les forêts offrent une grande quantité d'animaux..

A la premiere apparence d'un temps calme, nous partimes de Mindanao, & notre navigation fut plus heureuse qu'en sortant des Molucques. Aussi allâmes-nous droit à Manille, sans être obligés de relâcher dans aucune des isles voisines.. Manille est la plus étendue des Philippines. Sa largueur est inégale; & sa longueur a plus de cent vingt lieues. Les Espagnols la divisent en dix

ou douze provinces qui, dans leurs usages & leurs productions naturelles, ont presque toutes quelque chose qui les distingue. Je vous parlerai d'abord de la capitale que je commence déjà à bien connoître. Elle est située au fond d'un large golfe que la rivière de Bahi forme par son embouchure, & qui a plus de trente lieues de circuit. Les Espagnols la conquirent vers la fin du seizième siècle; l'augmenterent de plusieurs édifices considérables, en firent la métropole de leurs possessions dans ces contrées, & lui laissèrent son ancien nom de Manille. Elle n'a guères qu'une petite lieue de tour; mais ses faux-bourgs sont vastes, & ses fortifications en bon état. Ses maisons, quoique basses & de simple charpente depuis le rez-de-chaussée jusqu'au premier étage, tirent assez d'agrément de leurs belles galeries. Ses rues sont larges; mais on y voit quantité d'édifices ruinés par les tremblemens de terre qui y sont très-fréquens, ainsi que dans les autres Philippines & aux Molucques. L'église cathédrale est plus remarquable par sa grandeur que par sa magnificence. Le château n'a rien qui le rende

G.vj

remarquable. Il a la forme triangulaire, & est séparé de la ville par un fossé profond. Les seules maisons qui ayent ici quelque apparence, sont celles des Jésuites : elles l'emportent sur le palais du gouverneur ; encore ne font-elles pas bien magnifiques. Je parle de l'extérieur seulement ; car il y a dans le centre un cloître superbe ; & l'intérieur des églises est tout éclatant de dorures. Mais, en général, il n'y a aucune maison, aucune édifice à Manille, qui mérite une attention particulière. A l'égard des usages du pays, voici à quoi se réduit ce qu'ils peuvent offrir de remarquable. Je commence par les ecclésiastiques qui tiennent toujours le rang le plus distingué dans un état Espagnol.

L'église cathédrale est gouvernée par un archevêque & trois suffragans qui sont les évêques de Zébu, de Camarines & de Cagayan. Il décide non-seulement de toutes les causes de son diocèse, mais encore de celles des autres évêchés, par voie d'appel. Si sa sentence ne s'accorde point avec la première, on est libre de s'adresser à l'évêque de Camarines, qui est revêtu d'un pouvoir

particulier du saint siége. Outre ces quatre prélats, il y a toujours à Manille un évêque titulaire ou un coadjuteur qui prend le gouvernement de la première église vacante, afin que tous les devoirs soient remplis sans interruption. Cette précaution est nécessaire, soit pour conserver au roi d'Espagne le droit de nomination, soit pour entretenir le bon ordre dans un diocèse qui demeureroit trop long-tems sans pasteur, s'il falloit en faire venir un de Madrid. Les évêques & le gouverneur ont la principale influence dans le choix des ecclésiastiques qui doivent remplir les paroisses séculieres & les bénéfices royaux. L'évêque propose trois sujets, & le gouverneur en choisit un; les cures desservies par des réguliers, sont à la nomination des supérieurs de l'ordre. Tout religieux peut entendre la confession d'un Indien sans la permission de l'évêque; mais il a besoin des pouvoirs de l'ordinaire, pour confesser un Espagnol. On n'a pas manqué d'établir ici une cour du saint-office, mais moins rigoureuse qu'à Goa. C'est le tribunal du Mexique qui nomme le grand inquisiteur de Manille.

Les Jésuites enseignent ici les humanités, la philosophie & la théologie ; ils prennent des pensionnaires, & confèrent les degrés de maître-ès-arts & de docteur. Les Dominicains y ont aussi des colléges ; on y professe les mêmes sciences ; on y prend les mêmes degrés. Il y a, outre cela, des fondations utiles pour les pauvres orphelines, des hôpitaux pour les malades, des maisons de pénitence pour les femmes de mauvaise vie ou celles qui sont séparées de leurs maris ; ce qui est regardé ici du même œil ; & c'est le roi d'Espagne qui est chargé de l'entretien & de la subsistance de tous les ecclésiastiques, depuis l'archevêque, jusqu'aux religieux de S. François. Ce prince fournit aussi de l'huile pour les lampes & du vin pour les messes, à toutes les îles des Philippines.

Toute la puissance séculière est entre les mains d'un gouverneur & d'un tribunal souverain auquel il préside. On y reçoit l'appel des sentences rendues dans les autres villes, & les plaintes portées contre les gens d'église accusés de quelques violences. Le gouverneur, dont l'office dure huit ans, a le

commandement des armes, dispose des emplois militaires, distribue les terres aux Espagnols, les érige en seigneuries, & nomme les commandans des provinces. Cet officier ne connoît presqu'aucunes bornes dans le pouvoir qui lui est confié. La vice-royauté des Indes à Goa, ne procure ni autant d'honneur, ni autant de facilité de s'enrichir, qu'en a le gouverneur de Manille. Pendant tout le tems de son administration, personne n'est en droit de rechercher sa conduite; mais si-tôt qu'il est hors d'exercice, chaque particulier peut porter des plaintes à son successeur, durant l'espace de soixante jours. S'il s'est rendu coupable de vexation ou d'autres fautes, dont il ne prévoit pas pouvoir se justifier, il s'efforce de séduire le nouveau gouverneur à force d'argent; & il est rare que ce dernier y résiste. On m'a assuré que ces sortes d'accusations valent au moins cent mille écus à celui qui succede, & que le précédent est obligé de les tenir prêts, pour se mettre à l'abri d'un traitement plus rigoureux.

Les Espagnols, toujours magnifiques dans leurs expressions, donnent

le titre d'*alteffe* aux conseillers assemblés qui composent la cour souveraine. Ces officiers ne changent point ; ils ont de gros appointemens ; & si le gouverneur meurt, c'est le plus ancien qui le remplace, en attendant que le successeur soit nommé.

Les habitans de Manille sont nés de tant de nations & d'unions différentes, qu'il a fallu inventer une foule de noms bizarres pour les distinguer. On appelle *Créole*, celui qui est né d'un Espagnol & d'une Américaine, ou d'un Américain & d'une femme Espagnole. Le *Métif* vient d'un Espagnol & d'une Indienne ; le *Castice*, d'un Métif & d'une Métive ; le *Quarteron*, d'un Noir & d'une Espagnole ; le *Mulâtre*, d'une femme Noire & d'un Blanc ; le *Grifo*, d'une Noire & d'un Mulâtre ; le *Sambo*, d'une Mulâtre & d'un Indien ; & le *Cabra*, d'une Indienne & d'un Sambo.

Les femmes de qualité sont vêtues à l'Espagnole ; & celles du commun, comme on l'est à Mindanao. Les Espagnols n'ont rien changé au vêtement de leur pays ; mais ils ont pris l'usage des hautes sandales de bois, dans la crainte des grandes pluies. S'ils sont riches, ils font

porter par un domestique un large parapluie pour les garantir du soleil; les femmes ont pour voiture, des filets comme ceux dont je vous ai parlé dans ma seconde Lettre sur Goa.

Parmi les différens faubourgs de Manille, il y en a un qui n'est habité que par des marchands & des artisans Chinois, appellés *Sangleys*, entre les mains desquels est tout le bien des Espagnols. Ceux-ci leur abandonnent le soin de le faire valoir, & dédaignent toute espece de commerce. Les Sangleys sont gouvernés par des officiers Espagnols, à qui ils sont obligés de payer des sommes considérables, outre les impôts que lève sur eux le roi d'Espagne. Ils achètent jusqu'à la permission de jouer entr'eux dans certains tems de l'année. Ils ont un jeu appelé *métoua*: c'est à-peu-près ce qu'est chez nous le *pair ou non*: on met une quantité de petite monnoie en un monticule; & elle est pour celui qui devine. Ceux qui tiennent le jeu, sont si adroits, qu'on dit qu'à la seule inspection ils connaissent le nombre. Pour pouvoir le jouer pendant quelques jours seulement, à la nouvelle année, on exige

d'eux près de deux mille écus. On craint qu'en le leur permettant plus long-tems, après avoir perdu leur argent, ils n'engagent celui d'autrui. Les Espagnols tiennent ces Chinois très-rigoureusement dans le devoir, & ne leur permettent ni de passer la nuit dans les maisons des Chrétiens, ni de laisser leurs boutiques sans lumière, de peur que profitant de l'obscurité, ils ne se livrent à un vice abominable, trop ordinaire chez cette nation. On en compte près de trois mille dans ce faubourg, & une fois autant dans les autres quartiers de la colonie Espagnole. Leur nombre étoit autrefois d'environ quarante mille ; mais une conspiration qu'ils formerent contre la ville de Manille, dont ils penserent se rendre maîtres au commencement du dernier siècle, en fit périr la plus grande partie, & attira d'Espagne des ordres séveres, qui les chassèrent pour jamais de cette île. Malgré la rigueur de ce banissement, on les y a toujours tolérés, à cause des services qu'ils rendent aux Espagnols. Lorsqu'ils arrivent, ils se tiennent cachés pendant quelques mois ; & ensuite l'habitude de les voir,

fait fermer les yeux sur cette convention.

La baie sur laquelle est située la ville de Manille, offre, à trois lieues de cette capitale, un fort bon port qui se nomme *Cavite*. Il est en demi-cercle; & les navires y sont par-tout à l'abri des vents. Il est fortifié d'un bon château, dans lequel se trouve l'arcenal. On y construit de très-gros vaisseaux; & deux ou trois cens Indiens sont continuellement occupés à ce travail.

La situation de Manille est des plus avantageuses pour le commerce de la Chine, du Japon, de Bornéo & des Molucques. On y voit venir tous les ans quantité de vaisseaux de ces différentes contrées; & le concours des étrangers y est si grand, sur-tout à l'arrivée des flottes Chinoises, qu'on en compte communément douze à treize mille, dont la plûpart sont logés sous des tentes. L'argent du Pérou & de la nouvelle Espagne y abonde du côté de l'Occident; l'Orient y envoie les diamans de Golconde, la cannelle de Ceylan, le poivre de Java, le girofle & la muscade des Molucques, les perles & les tapis de Perse,

les étoffes de soie de Bengale, le camphre de Bornéo, l'ivoire de Camboye, le musc de Boutan. Un tel lieu, dans les mains d'une nation plus active & plus laborieuse, deviendroit peut-être le plus riche entrepôt de l'univers. Le principal commerce de Manille est avec le Mexique; elle y envoie tous les ans quantité de marchandises, telles que des épiceries & des toiles de l'Inde, des soieries & des porcelaines de la Chine. Le retour est en mercerie, en bijoux d'Europe, en vins d'Espagne, & sur-tout en lingots d'or & d'argent, sur lesquels le bénéfice est de quatre pour un. Mais ce négoce n'est pas permis à tous les Espagnols des Philippines; divers réglemens les restreignent à quelques personnes: les maisons religieuses ont droit de charger un certain nombre de ballots pour l'entretien des missionnaires; & s'ils ne veulent pas faire ce trafic par eux-mêmes, il leur est libre de transporter ce droit à des négocians; mais la plupart aiment mieux l'exercer, dans la vue d'un gain plus considérable; & c'est ce qui a répandu parmi certains religieux, cet esprit de commerce

si opposé à celui de leur état, si souvent défendu par toutes les loix civiles & canoniques.

L'isle de Manille, ainsi que les autres Philippines, est fort sujette aux tremblemens de terre. Il y en eut un si violent dans cette capitale, en 1645, que le tiers de la ville fut renversé, & que trois mille personnes resterent ensevelies sous les ruines des maisons. On a vu des montagnes de l'isle entièrement aplatises par de pareilles secousses. Les volcans, dont le pays est rempli, & qui vomissent continuellement des flammes, rendent ces accidens très-fréquens. On remarque comme une propriété particulière à ce pays, que les orages y commencent par la pluie & les éclairs, & que le tonnere ne s'y fait entendre que quand il a cessé de pleuvoir. On observe encore que dans ce climat, les Européens ne sont pas sujets à la vermine, quelque mal-propres que soient leurs habits, tandis que les Indiens en sont couverts. Il tombe ici toutes les nuits une rosée si abondante, qu'en secouant les arbres, la terre est trempée comme s'il avoit plu à verse. Les habitans du pays n'en sont point

incommodes, & vivent très-long-tems; mais la plûpart des Européens s'en trouvent fort mal. On ne dort & l'on ne mange point à Manille, sans être tout mouillé de sueur. La chaleur est moins grande dans les lieux ouverts: aussi les personnes riches ont elles toutes des maisons de campagne où elles passent plusieurs mois de l'année.

Je vous ai dit que cette isle se divise en plusieurs provinces, qui, proportions gardées, sont gouvernées comme la capitale. Celle de Camarines offre un volcan que l'on apperçoit de fort loin, en venant de la nouvelle Espagne. On y trouve aussi plusieurs sources d'eau chaude, & une, entre autres, qui a la vertu de pétrifier les matières les plus molles, telles que les feuilles, & des morceaux d'étoffes que l'on y jette. La province de Bahi tire son nom d'un grand lac, qui a trente lieues de circuit, & dont l'eau est fort douce, tandis qu'à peu de distance de là, il y en a un autre plus petit & rempli d'eau salée. On trouve sur les bords du grand lac plusieurs maisons de Jésuites, d'Augustins & de Cordeliers

qui y font l'office de curés. La pêche y est toujours abondante, quoique dangereuse, par le grand nombre de crocodiles qui font également la guerre aux hommes & aux animaux. On n'y voit pas moins de ces poissons qui se nomment *épées*; & ces deux espèces de monstres se battent entr'eux avec une extrême furie. Le derrier, trouvant son ennemi couvert d'écaillles qui parent les coups de sa pointe, plonge, le frappe au ventre, & le tue pour l'ordinaire. L'arme naturelle qui lui a fait donner le nom qu'il porte, a jusqu'à quatre pieds de longueur, avec une bordure de dents aussi pointues que des cloux; & réunissant ainsi les qualités d'une scie & d'une épée, elle perce, elle coupe & déchire du même coup.

Il y a aux environs du petit lac, une infinité de chauves-souris qui pendent des arbres, attachées les unes aux autres, comme si elles étoient enfilées. Sur le soir elles se détachent, prennent leur vol en troupe, & vont chercher leur nourriture dans les bois voisins. Elles sont quelquefois en si grand nombre & si serrées, qu'elles

obscurcissent l'air avec leurs ailes qui ont jusqu'à six palines d'étendue. Elles savent discerner au travers de l'épaisseur des bois, les arbres dont les fruits sont les plus mûrs; elles les dévorent pendant toute la nuit, avec un bruit qui se fait entendre d'une demie-lieue; & quand le jour est prêt à paroître, elles regagnent leurs retraites. Les Indiens leur font une chasse continue, soit pour empêcher qu'elles ne causent du dégât dans leurs jardins, soit pour se nourrir de leur chair qu'ils trouvent très-délicate. Ils en ont autant qu'ils veulent; car d'un coup de flèche ils en abattent plusieurs. On tire de leurs excrémens une sorte de salpêtre. Dans le voisinage de ces deux lacs on rencontre une source dont les eaux sont brûlantes, & qui exhale une fumée aussi épaisse que celle d'une fournaise. Elle forme un grand ruisseau qui communique une chaleur extraordinaire aux lieux qu'il parcourt; & quoique cette eau soit minérale, elle est excellente à boire lorsquelle est refroidie. Ce sont des religieux qui ont la garde de ces bains; on y avoit fondé un hôpital qu'ils ont laissé déperir,

Après

Après avoir parcouru les principales provinces de Manille, je formai le dessein de visiter d'autres îles, à mesure que l'occasion s'en présenteroit. La plus favorable est de s'attacher à quelques Jésuites missionnaires, & de les suivre dans leurs courses apostoliques. On est par-là plus à portée de connoître l'intérieur du pays, & les mœurs rustiques & sauvages des habitans qui ont pour ces religieux une attachement & une confiance sans bornes. Un de ces peres m'ayant permis de l'accompagner, nous partîmes de Manille dans un petit bâtiment que nous fit donner le gouverneur. Trois Espagnols & quelques Indiens convertis se joignirent à nous ; & nous nous embarquâmes au nombre de dix, dans l'intention de nous arrêter dans les endroits les plus remarquables de ces îles. Nous prîmes notre route par Mindoro, d'où allant au sud-est, nous découvrîmes l'île de Paragua, dont une partie appartient aux Espagnols, & l'autre au roi de Bornéo. Ils y ont chacun un gouverneur, qui, lorsqu'ils traitent ensemble de quelques affaires, terminent leur conférence de la maniere

*Tome IV.*

H

suivante. Le gouverneur de Bornéo tire de son bras une goutte de sang qu'il met dans un verre de vin, & le présente au gouverneur Espagnol pour cimenter leur amitié. Celui-ci le boit, se tire du sang à son tour, & observe en tout la même cérémonie. Il y a à Paragua, même parmi les Chrétiens, une autre coutume barbare que les missionnaires n'ont jamais pu abolir. Si un enfant vient au monde aveugle, boiteux, estropié, ou avec quelque autre défectuosité qui l'empêche de travailler, ils le mettent tout vivant dans le tronc d'un arbre, & l'enterrent ainsi comme inutile à ses parens & à la société.

Quand nous quittâmes l'isle de Paragua, les Calamianes se présentèrent au nord-ouest; les îles de Cuyo font partie du même gouvernement. Panay est une des plus peuplées des Philippines. L'agilité des sauvages qui habitent ses montagnes, est si grande, qu'ils prennent à la course les sangliers & les cerfs qui se trouvent en abondance dans le pays. Ils les mangent crus, rangés autour de l'animal, & acharnés à leur proie comme des vau-

teurs. Les Espagnols assurent que, lorsqu'il tonne dans cette île, au lieu de foudre, il y tombe de petites croix de pierres d'un verd noirâtre, auxquelles ils attribuent de grandes vertus. J'en ai vu entre leurs mains; & j'ai ri de leur crédulité: ce sont de petites pierres qu'on a taillées dans cette forme, & dont les prêtres & les moines tâchent de tirer profit: il y a dans l'île, des Augustins & des Jésuites. Ceux-ci sont aussi établis dans l'île des Negres, voisine de celle de Zébu. C'est dans cette dernière que Magellan & des officiers Espagnols furent massacrés par les Indiens. Cet habile navigateur ayant fait la découverte des Philippines, l'île de Zébu fut la première qui le reçut. Le roi du pays, qui n'avoit d'autre vue que de l'engager à prendre sa défense contre quelques petits princes voisins, leur fit toutes sortes de caresses, & poussa la complaisance jusqu'à embrasser le Christianisme. Mais lorsqu'il eut vaincu ses ennemis, & qu'il n'eut plus besoin du secours des Espagnols, il forma la résolution de faire pétir des hôtes que leur puissance rendoit re-

Hij

doutables. Il invita à un grand festin Magellan & plusieurs officiers de sa flotte, & les fit égorger à la fin du repas.

En quittant l'isle de Zébu, nous rencontrâmes celle de Bohol. De-là remontant vers le nord, nous abordâmes aux îles de Leith & de Samar, qui produisent la plante fameuse que les Espagnols appellent le *fruit* ou la *feve de S. Ignace*, parce qu'on en doit la découverte aux Jésuites. Elle naît en arbrisseau rempant comme le lierre, & s'attache à quelque arbre voisin. Ses fleurs ressemblent à celles du grenadier; & son fruit, qui parvient quelquefois à la grosseur du melon, a la peau unie & bleuâtre. Il renferme dix ou douze noyaux ou pépins, de la grosseur d'une noisette, verds & jaunes. Dans leur maturité ils tombent d'eux-mêmes. Ils ont la forme triangulaire, & sont durs & acides. De ces pépins broyés & mêlés dans l'eau ou dans le vin, on tire un puissant antidote contre plusieurs poisons, & un remède admirable contre plusieurs maladies. Les Hollandois de Batavia, qui en avoient quelque connoissance, payoient d'abord une pistole pour un de ces fruits.

Les Espagnols qui sont extrêmement crédules, racontent de cette plante, les choses les plus singulieres. Il prétendent qu'en en portant sur soi, non-seulement on ne sera point incommodé du poison le plus subtil, mais qu'il nuira même à celui qui vouloit nous le donner. Un missionnaire m'a dit avoir trouvé dans son jardin deux Indiens qui étoient venus pour l'empoisonner : heureusement qu'il avoit dans sa poche quelques noyaux de cet antidote. A leur approche ces deux hommes tomberent en foiblesse ; & comine on s'inforinoit de la cause de cet accident, on leur trouva des herbes venimeuses dont ils furent les victimes eux-mêmes, par la vertu de cette plante merveilleuse. C'étoit beaucoup pour un missionnaire, de n'avoir pas recours à un vrai iniracle pour expliquer ce châtiment. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce fruit fait vomir le poison qu'on auroit avalé ; qu'il est souverain contre les coliques, les maladies d'entrailles, les diarrhées, les maux d'estomac, les fiévres opiniâtres, les accouchemens difficiles, &c.

De l'île de Samar, où il croît en abondance, nous passâmes dans celles

de Masbate, de Ticao, de Marinduque ; & après avoir fait le tour de Manille, nous vînmes débarquer au port de Cavite.

J'ai trouvé trois sortes de peuples en parcourant toutes ces contrées ; les montagnards originaires de ces îles, les différentes colonies Indiennes qui y sont arrivées en divers tems, & les Espagnols qui en ont fait la conquête. Ces derniers ont gardé leur manière de vivre Européenne. A l'égard des montagnards, ils ont si peu de commerce avec les Espagnols, qu'il n'est guères possible de se procurer des lumières sur leur genre de vie. On sait, en général, qu'elle diffère peu de celle des animaux. Ils n'ont point de demeures fixes, vivent de fruit & des racines qu'ils trouvent dans les bois, & de la viande des animaux qu'ils prennent à la chasse. Ils mangent des singes, des serpents & des rats ; & quand ils ont épuisé toutes les subsistances d'un canton, ils vont en chercher dans un autre. Leur vêtement est un morceau d'écorce d'arbre au milieu du corps ; comme celui des femmes est une toile avec quelques bracelets de joncs & de can-

nes. Cette race de sauvages n'a ni loi ni autre gouvernement que celui de la parenté ; chacun obéit au chef de sa famille. Les femmes portent leurs enfans dans des besaces d'écorce , où liés autour d'elles. Ils dorment dans tous les lieux où la nuit les surprend ; & leur passion va si loin pour la liberté , que les habitans d'une montagne ne permettent pas à ceux d'une autre de mettre le pied sur leur terrain. Cette indépendance mutuelle excite entr'eux de sanglantes guerres. On a fait jusqu'ici de vains efforts pour les assujettir ; ils ont tellement en horreur la domination Espagnole , qu'ils massacrent sans pitié tous ceux de cette nation qu'ils rencontrent. Lorsqu'ils peuvent en tuer un , ils font pendant trois jours des réjouissances extraordinaire s, & boivent tour-à-tour dans le crâne de leur ennemi. Leurs armes sont l'arc & les flèches dont ils empoisonnent la pointe , & qu'ils percent à l'extrémité , afin qu'elles se rompent dans la plaie. Je tiens tous ces détails des missionnaires. La seule trace de religion qu'ils ayent apperçue parmi ces peuples , est une pierre ronde , ou un tronc d'arbre , pour lesquels ils marquent

une sorte de vénération. La couleur de leur visage est celle des Ethiopiens ; & plusieurs ont les cheveux aussi crépus que les Negres. Dans toutes les îles où cette race domine, les Espagnols ne sont maîtres que des côtes ; encore ne les possèdent-ils pas toutes. Dans l'île de Manille même, ces sauvages occupent tout l'intérieur : l'épaisseur des bois seroit seule capable de les défendre contre les plus fortes armées.

Ces îles sont encore habitées par d'autres nations dont l'origine est plus moderne. On croit que les unes y sont venues de Malaca, les autres de Sumatra, de Bornéo, de Macassar, & des autres îles de l'océan indien. Ces peuples jouissoient de la plus riche portion des Philippines avant l'arrivée des Espagnols ; & quoiqu'ils ayent presque tous subi le joug de ces conquérans, ils ne laissent pas de se gouverner par leurs propres loix. Une des premières est de respecter & d'honorer les auteurs de leurs jours. Toutes les affaires sont jugées par le chef de la peuplade, assisté du conseil des anciens. Dans les causes civiles on appelle les parties ; on s'efforce de les accommoder ; & si l'on

n'y réussit pas, on les fait jurer de s'en tenir à la sentence du juge ; après quoi on écoute la déposition des témoins. Si les preuves sont égales, on partage le différend. Si l'un des prétendant se plaint, le juge s'attribue la moitié de l'objet contesté ; le reste se divise entre la partie adverse & les témoins. Dans les procès criminels, on ne prononce point de sentence de mort par autorité publique. Si le coupable est pauvre & manque d'argent pour faire la partie offensée, le chef & les principaux de la peuplade l'attachent à un pilier, & le font mourir à coups de lances. Mais si le mort est un des notables, toute sa parenté fait la guerre à celle du meurtrier, jusqu'au jour où quelque médiateur propose pour dédommagement une certaine quantité d'or, dont la moitié se donne aux pauvres, & l'autre à la femme, aux enfans, ou aux parens du défunt.

Pour découvrir l'auteur d'un larcin secret, on oblige toutes les personnes soupçonnées de mettre quelque chose sous un drap, afin de fournir au voleur l'occasion de restituer sans honte. Si cette tentative ne réussit point, on a

recours à deux épreuves. La première est d'obliger les accusés à se plonger dans une rivière : celui qui sort le premier de l'eau, est censé coupable ; d'où il arrive que plusieurs se noyent par la crainte du châtiment. L'autre épreuve est d'enfoncer la main dans une chaudière bouillante, pour en tirer une pierre ; celui qui refuse de s'y soumettre, paye l'équivalent du vol.

Ces peuples sont si adonnés à la volupté, qu'il n'est pas de femme, mariée ou non, qui n'ait des intrigues, si on peut appeler ainsi une profession ouverte & un libre exercice d'incontinence. L'adultere est traité comme l'homicide ; on le punit en condamnant le coupable à une somme fixée par les anciens de la peuplade ; avec cette circonstance particulière, que le mari est obligé de reprendre sa femme, & que le deshonneur cesse dès qu'on a donné le prix convenu. Il n'y a pas de compensation pour l'inceste, qui est toujours puni rigoureusement.

Non-seulement les femmes n'apportent point de dot en se mariant ; mais leur famille exige une somme d'argent pour les livrer à leur époux. Les frais

de la nôce sont excessifs : on fait d'abord payer au mari l'entrée de la maison ; puis la liberté de parler à sa femme , ensuite celle de manger & de boire avec elle ; & enfin le droit de consommer le mariage. On ne permet point ici l'usage de la polygamie ; mais si le mari n'a point d'enfans de son épouse légitime , il peut , avec son consentement , avoir commerce avec une esclave.

Je ne connois pas d'exemple d'une coutume aussi barbare, que celle qui s'étoit établie dans ces îles , & dont , à la vérité , il ne reste plus aucune trace depuis l'arrivée des Espagnols. Des officiers publics étoient payés fort cherement pour ôter la virginité aux filles la première nuit de leurs nôces , parce qu'elle étoit regardée comme un obstacle aux plaisirs du mari. Ceux-ci sont encore si peu délicats , qu'ils s'affligen d'épouser des femmes à l'épreuve de tout soupçon ; ils inferent de - là , que n'ayant été désirées de personne , elles doivent avoir quelques défauts qui les rendent peu aimables.

La noblesse n'est point ici une distinction héréditaire ; on ne l'acquiert que par la force ou par l'industrie , c'est-à-

dire, en excellant dans quelque profession. Les hommes font de beaux ouvrages de cannes, & de petites pièces d'orfévrerie très-délicates, comme des chaînes & des chapelets d'or. Les femmes ont une adresse admirable pour les broderies en soie, & pour les dentelles qui égalent presque celles de Flandres. Les gens du bas peuple n'ont pas d'autre exercice que l'agriculture, la pêche ou la chasse. Autrefois ces Indiens faisoient sur leur peau différentes marques qui passoient chez eux pour une distinction que l'on n'accordoit qu'à des actions d'éclat. Les hommes se les imprimoient sur tout le corps; les femmes ne se peignoient qu'une main entiere & une partie de l'autre. Les uns & les autres n'avoient pas la liberté de se peindre ainsi tout d'un coup; ces figures ne se traçoient que par degrés, & à mesure que l'on se signaloit par de belles actions. Cet usage est aboli dans une partie de ces îles.

Coinme la plupart des femmes sont noires, & que c'est la couleur générale de la peau de ces Indiens, celles qui ne le sont point assez, tâchent de le devenir, par le moyen de certaines

écorces d'arbre , mêlées avec du musc & d'autres odeurs. Toute leur ambition est d'avoir les dents nettes & égales. Elles les font limer avec soin , & les couvrent d'une teinture noire pour les conserver ; les plus qualifiées les ornent de petites lames d'or. A l'égard des amusemens , des jeux , des occupations , de la nourriture , de la religion , des funérailles de ces insulaires , je remarque que c'est à-peu-près ce qui se pratique parmi les autres habitans idolâtres des isles de l'Inde. Ils reconnoissent un grand nombre de dieux , dont les classes sont subordonnées. Il y en a un qu'ils respectent plus que tous les autres , & qu'ils nomment le *Dieu créateur*. Ils adorent aussi le soleil & la lune , plusieurs animaux terrestres & aquatiques , des oiseaux , des rochers , des rivières , des caps & de vieux arbres qu'ils ne croiroient pas pouvoir couper sans commettre un sacrilége. Ils se persuadent que leurs ancêtres résident sur leurs sommets , où ils croient les voir sous la figure de divers phantômes d'une taille gigantesque , avec de longs cheveux , de petits pieds , de grandes ailes , & le corps peint. Ils en font la

description comme si en effet ces objets étoient sous leurs yeux ; & c'est avec toutes les marques de la plus intime persuasion, qu'ils soutiennent l'existence de ces êtres phantastiques, tandis que les Espagnols, malgré leur goût pour le merveilleux, conviennent de bonne foi qu'ils n'y apperçoivent rien.

Ces Indiens se saluent en ôtant leur bonnet ; & s'ils rencontrent quelqu'un d'un rang distingué, ils plient le corps assez bas, en mettant une main, ou toutes les deux sur les joues. Ils levent en même tems un pied en l'air avec un genou plié. Quand c'est un Espagnol qui passe, ils font simplement leur révérence en se découvrant la tête, baissant le corps & tenant les mains jointes.

Rien ne m'a plus frappé durant mes courses dans les Philippines, que la fertilité du pays, & la multitude de ses productions en plantes & en animaux de toute espece. L'herbe y croît dans toutes les saisons ; & les arbres toujours chargés de feuilles, y rapportent régulièrement des fruits deux fois l'année. Les montagnes & les lieux les plus incultes produisent naturellement une

prodigieuse abondance de racines & de graines nourrissantes. Les campagnes sont remplies d'une si grande quantité de buffles sauvages, qu'un bon chasseur en peut tuer vingt à coups de lance dans sa journée. Les Espagnols n'en prennent que la peau, & les Indiens en mangent la chair. Le nombre des singes est incroyable; & ils sont d'une hardiesse qui les rend fort dangereux. Quand ils ne trouvent plus de fruits dans leurs retraites, ils descendent sur le rivage de la mer pour se nourrir d'huîtres & de crabes. Il y a une espèce d'huître, qui pese plusieurs livres, & qui est presque toujours ouverte. Le singe, qui craint qu'elle ne lui attrape la patte en se refermant, y jette une pierre qui empêche les écailles de se rejoindre, & lui donne le temps & la facilité d'en tirer le poisson. S'il veut prendre des crabes, il met sa queue entre leurs pinces pour les enlever toutes d'un coup quand elles commencent à la serrer. J'ai vu des Indiens qui paroisoient avoir moins d'esprit & d'intelligence que ces animaux. Un missionnaire me racontoit très-sérieusement que, dans l'île de Mindoro, on voyoit des hommes

qui avoient une queue au bas du dos comme les bêtes. N'auroit-on pas pris quelques-uns de ces singes pour des êtres humains? Il y en a d'une grandeur monstrueuse; j'en ai vu un qui étoit si vieux, qu'il faisoit de sa patte une espece de lorgnette pour voir les choses éloignées. Un autre, lorsqu'il vouloit changer de place, portoit sa natte sous son bras pour s'asseoir.

Deux autres animaux fort communs aux Philippines, font la civette & le taguan qui ont beaucoup de ressemblance avec le chat. La civette porte sous sa queue, dans une petite bourse, un parfum assez recherché. Il consiste en une matière onctueuse, dont le poids l'incommode tellement, qu'elle se frotte contre terre pour rompre la vessie qui le contient. Le taguan a des ailes comme la chauve-souris; mais elles sont couvertes de poil; & elle s'en sert pour voler ou sauter d'arbre en arbre à une distance assez considérable.

Parmi les différens oiseaux des Philippines, je dois sur-tout faire mention du tavon, tant à cause de ses qualités particulières, que parce qu'on n'en voit

que dans ce pays. Il est de la grosseur d'une poule, a le col & les pieds longs, & le plumage noir. Il fait ses œufs dans des terres sablonneuses. Ils sont gros comme des œufs d'oise, & ne contiennent presque point de blanc quand ils sont cuits, mais beaucoup de jaune. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'après que les petits sont éclos, on y trouve le jaune en entier, aussi frais qu'auparavant, & auquel le bec du poussin est attaché, sans aucun blanc. On fait rôtir les petits, quoique sans plumes ; & ils sont aussi bons que les pigeons. J'ai vu souvent servir, dans le même plat, la chair du poussin & le jaune de l'œuf. La femelle rassemble ses œufs jusqu'au nombre de quarante ou de cinquante dans une petite fosse au bord de la mer, & les couvre de sable dont la chaleur les fait éclore. Lorsque les petits sont assez forts pour secasser la coque, & ouvrir le sable pour en sortir, la mère va se percher sur les arbres voisins, & fait plusieurs fois le tour du nid en criant de toute sa force. Les petits excités par le son, font leurs efforts pour rompre les obstacles, & vont la trouver.

Il n'y a presque aucun poisson qui ne se rencontre dans ces mers. Je ne parlerai que du drouyon, que les Espagnols appellent le *poisson-femme*. Il a les parties naturelles & les mammelles d'une femme; & l'on ne connaît point de mâle de son espece.

Les rivieres sont remplies d'une si grande quantité de crocodiles, que les habitans sont contraints de leur faire une guerre cruelle, pour tâcher d'en diminuer l'espece. Il s'en trouve parmi eux qui ont assez de courage pour attaquer seuls un crocodile, quoiqu'ils en rencontrent quelquefois qui sont de la grosseur d'un bœuf. Quand un Indien veut combattre une de ces bêtes monstueuses, il s'arme le bras gauche jusqu'au coude, d'un gantelet; tient dans la même main un bâton de la longueur d'un pied, & pointu par les deux bouts; prend de l'autre un poignard, & entre dans la riviere jusqu'à la ceinture. Dès que le crocodile voit venir son ennemi, il s'avance, la gueule ouverte, pour l'avaler. Mais l'Indien y enfonce la main dont il tient le bâton, l'empêche de la fermer, & lui donne de l'autre tant

de coups de poignards que l'animal tombe mort.

Aucun fruit d'Europe ne croît aux Philippines ; mais elles n'en sont pas moins fertiles en toutes sortes d'arbres, de plantes, de fleurs & de fruits, parmi lesquels il en est beaucoup qui sont particuliers à ces îles. Il n'y a point de pays au monde qui en produise de tant d'espèces, ni où il y ait une plus grande quantité d'herbes médicinales, & dont la vertu soit plus efficace contre toutes sortes de maladies.

Il en régne une ici qui vous paroîtra singulière, par le remède qu'on y applique. Ce n'est qu'un grand mal de tête & d'estomac, mais qui cause la mort infailliblement, si on ne donne au malade une certaine dose de coups de bâton. On frotte ensuite les meurtrissures avec du sel, jusqu'à ce qu'elles deviennent noires, & que le sang amené jusqu'à la peau, puisse couler plus abondamment lorsqu'on saigne le patient. Dans une autre maladie qui n'est connue que dans ce pays, la langue & les parties naturelles se retirent si violemment au dedans du corps, tant

aux hommes qu'aux femmes , que leur vie est dans le plus grand danger. Le seul remede efficace est de donner au malade les parties naturelles du *poisson-femme* , mises en poudre dans du vin ou dans de l'eau.

J'ai dit que les isles Philippines étoient habitées par différens peuples dont la langue & l'origine n'ont rien de commun. Les Espagnols les nomment *Pintados* , parce que leur usage est de se peindre le corps. Ils sont principalement répandus dans les isles de Leith , de Samar & de Panay. Ceux de Mindanao & de Zebu paroissent venus des Molucques , & conservent excore des liaisons avec le roi de Ternate. La plûpart de ces peuples , qui sont tributaires de l'Espagne , s'adonnent au commerce , à l'agriculture & à d'autres arts. Les missionnaires en ont converti un grand nombre. Le tribut que paye annuellement chaque Indien marié , depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à cinquante, est de dix piastres , & de cinq pour ceux qui ne le sont pas.

Après la mort de Magellan , la cour

de Madrid avoit semblé perdre de vue la conquête de ces îles; mais les obstacles que lui susciterent les Portugais, auxquels elle fut obligée d'abandonner les Molucques, la portèrent à faire de nouvelles tentatives sur le pays que Magellan avoit découvert. Des entreprises malheureuses la rebutterent encore pour un temps; mais le zèle des Espagnols se réveilla sous le règne de Philippe II. Ils s'emparerent de l'île de Zebu, & y fondèrent leur premier établissement qu'ils appellèrent *nombre de Dios*, à cause d'une image du Sauveur qu'ils trouvèrent dans la maison d'un Indien. La conquête de Manille suivit de près celle de Zebu. On distribua aux soldats Espagnols de terres conquises, dont plusieurs furent érigées en fiefs, avec des distinctions glorieuses; & ce fut alors que toutes ces îles commençerent à porter le nom de *Philippines*. Elles comptent, parmi leurs richesses, l'ambre, les perles, le besoart, les mines d'or, l'écaillé, l'indigo, différentes sortes de gommes & d'aromates, la casse, le gingembre, le cacao, les cannes de sucre, la cire & le tabac.

190 LES ISLES PHILIPPINES.

Ces dernières productions sont si communes, qu'elles n'ont presque aucune valeur. Jugez-en, Madame, par le prix du sucre qui ne vaut pas ici plus d'un écu le quintal.

Je suis, &c.

*A Manille, ce 7 Juillet 1743.*



LETTRE XLVI.

ISLES MARIANES ;  
*nouvelle Guinée & nouvelle Hollande.*

MON dessein, en quittant les Philippines, étoit de m'embarquer pour le royaume de Siam ; mais le navire qui devoit y faire voile, reçut un contre-ordre, & fut destiné pour le Mexique. Je sçavois qu'en passant il s'arrêteroit aux îles Marianes éloignées de Manille de plus de quatre cens lieues à l'orient. C'étoit une occasion favorable de les connôître ; & j'eus d'autant moins de peine à entreprendre ce voyage, que trois semaines après mon arrivée dans ces îles, un vaisseau Portugais devoit en partir pour se rendre à Malaca. Une heureuse navigation nous fit aborder à Guahan, la plus grande & la plus méridionale des îles Marianes. Elles forment toutes ensemble une chaîne qui s'étend du midi au nord sur une ligne droite, & occupe environ cent cinquante lieues de mer.

Magellan les découvrit le premier en 1521 ; & on les appella *Isles des Larrons*, parce que les Espagnols y mettant pied à terre dans leurs fréquens voyages de Manille au Mexique, & de la nouvelle Espagne aux Philippines, les habitans leur voloient tout ce qu'ils pouvoient attraper, & s'envoyoient dans les bois. On les nomma ensuite *Isles des Voiles*, à cause de la multitude de petits bâtimens qui venoient à voiles déployées au-devant des navires de l'Europe. Elles ont gardé ce nom jusqu'à la régence de Marie-Anne d'Autriche, femme de Philippe IV, & mere de Charles II, rois d'Espagne. Cette couronne en avoit pris possession quarante-quatre ans après leur découverte ; mais comme elle étoit plus occupée des Philippines qui attiroient tous ses soins, les îles Marianes furent négligées, & en quelque façon oubliées. Ce fut un Jésuite qui en reveilla l'idée, en persuadant à la reine régente d'y faire porter la lumière du Christianisme. Le gouverneur de Manille eut ordre d'y envoyer des troupes & des missionnaires pour les soumettre à la fois au joug de la nation Espagnole, & à celui de l'évangile.

l'évangile. Elles prirent alors le nom de leur souveraine ; & les *Isles des Voiles* furent appellées les *Isles Marianes*. Leurs nouveaux maîtres bâtirent un fort à Guahan, & les Jésuites deux colléges pour l'instruction des jeunes Indiens de l'un & de l'autre sexe. Ces colléges sont construits de terre, le pays ne fournissant pas d'autres matériaux. Les maisons des habitans ne sont que des cabanes couvertes de bois & de feuilles de palmier. Elles sont composées de quatre pièces séparées par des cloisons de feuilles entrelacées. Chaque pièce a son usage particulier : on couche dans la première ; on mange dans la seconde ; celle qui suit, sert à garder les fruits & les autres provisions ; la quatrième est pour le travail. En général, les Espagnols tirent peu de profit de la possession de ces îles ; elles leur sont même à charge, par les frais que cause l'entretien de cette colonie ; mais c'est un entrepôt commode pour les navires qui vont de la nouvelle Espagne à Manille : après un voyage de plusieurs mois dans la mer du Sud, sans découvrir aucune terre, ils y trouvent heureusement de quoi se rafraîchir.

L'isle de Guahan qui a quarante lieues de tour, est agréable & fertile. Ses ports sont commodes, & ont de l'eau douce en abondance, par quantité de petits ruisseaux qui s'y déchargent. Le port d'Agadna est le meilleur de tous; & la ville où il est située, est la capitale de l'isle. J'y occupe une chambre dans la maison des Jésuites, pour lesquels ceux de Manille m'avoient donné des Lettres. Le zèle de ces religieux en a banni tous les idolâtres; les uns ont embrassé la religion de leurs conquérans; les autres, dégoûtés d'une domination étrangère, ont passé dans les celles voisines, après avoir ruiné toutes les habitations qu'ils possédoient dans l'isle de Guahan: aussi n'est-elle pas à beaucoup près aussi peuplée qu'elle l'étoit avant l'arrivée des Espagnols. Les habitans alors y vivoient dans une parfaite liberté, & n'avoient point d'autres loix que celles qu'ils vouloient bien s'imposer eux-mêmes. Séparés de toutes les nations par les vastes mers qui les environnent, ils se regardoient comme les seuls habitans du monde, & ne croyoient pas qu'il existât une autre terre que la leur. On ignore de

quel pays ils tirent leur origine, & dans quel tems ils ont commencé à peupler ces isles. Leur langue a beaucoup de rapport avec celle que l'on parle dans certaines contrées des Philippines ; peut-être en font-ils une colonie. D'un autre côté, leurs inclinations qui ressemblent assez à celles des Japonois, & les idées de leur noblesse qui n'est ni moins fiere, ni moins hautaine qu'au Japon, font juger qu'ils peuvent être venus de ce pays, dont ils ne sont pas absolument bien éloignés.

C'est une tradition parmi les Jésuites de Guahan, que ce sont les Espagnols qui ont appris à ces insulaires à connoître le feu. « Cet élément, sans lequel on n'imagineroit pas que les hommes pussent vivre, leur étoit tellement inconnu, me disoit très - sérieusement un bon missionnaire, qu'ils n'en purent deviner les qualités en le voyant pour la premiere fois. Ils le prirent d'abord pour un animal qui s'attachoit au bois & qui s'en nourrissoit. Les premiers qui s'en approcherent trop, s'étant brûlés, leurs cris inspirerent de la crainte aux autres qui n'osèrent plus le regarder que de loin : ils ap-

» préhendoient la morsure de ce terrible  
» animal, qu'ils crurent capable de les  
» blesser, par la seule violence de sa  
» respiration. » Vous croyez bien, Ma-  
dame, ( si le fait est vrai, ) que cette  
fausse imagination dura peu, & qu'ils  
s'accoutumèrent bientôt à se servir du  
feu comme nous,

Il n'est pas étonnant qu'un peuple aussi grossier n'ait eu aucune idée de religion, & qu'on n'ait trouvé parmi eux aucune apparence de culte ni de divinité. Ils admettoient cependant une autre vie où ils supposoient des plaisirs & des peines. Ils attribuoient à un démon le pouvoir de tourmenter ceux qui tombaient entre ses mains. Leur paradis étoit un jardin délicieux, rempli de cocotiers, de cannes de sucre, & d'autres fruits d'une qualité exquise : c'est dans la jouissance de ces biens qu'ils faisoient consister toute la béatitude de l'autre vie. Ce n'étoit ni le crime ni la vertu qui conduisoient dans ces lieux de peines ou de plaisirs : tout dépendoit de la maniere dont on sortoit de ce monde. Ceux qui le quittoient par une mort violente, avoient l'enfer pour parage ; & le jardin de délices étoit

réserué à ceux qui mourroient d'une mort naturelle. Certains imposteurs faisant l'office de médecins & d'astrologues, se vantoient de commander aux élémens, de changer les saisons, de guérir les malades & de procurer d'abondantes récoltes.

La maniere dont ces peuples témoignent leur douleur aux cérémonies funèbres, ne peut guères s'exprimer. Rien n'est plus triste que leurs enterrements : ils sont accompagnés de chants plaintifs, de sanglots, de larmes, de cris perçans, & de tous les signes de la plus grande désolation. Ils se privent pendant plusieurs jours de toute nourriture ; & cette abstinence se termine par un repas lugubre qui se fait autour du tombeau. On le charge de fleurs, de branches de palmier, de coquillages, de morceaux d'écaille, de jais, & d'autres ornemens. Si le mort est un chef de peuplade, ou si c'est une femme de distinction, l'expression de la douleur n'a plus de bornes : le deuil est une véritable fureur. On arrache les arbres, on brûle les édifices, on brise les bateaux, on déchire les voiles ; & leurs lambeaux s'attachent au-devant des maisons : on

éleve des machines funebres à leur honneur. L'affliction des meres se manifeste encore par des marques plus touchantes ; après s'y être abandonnées long-tems, tous leurs soins se tournent à entretenir leur tristesse. Elles coupent les cheveux de l'enfant qu'elles pleurent, & les conservent précieusement. Elles portent au col, pendant plusieurs années, une corde à laquelle elles font un noeud toutes les nuits, pour s'occuper sans cesse de l'objet de leur douleur. Vous ne serez pas fâchée, Madame, que je mette ici sous vos yeux quelques-unes des expressions vives, eloquentes & figurées que leur suggere la perte qu'elles ont faite.

» Il n'y a plus de vie pour moi ; ce qui  
 » m'en reste, ne sera qu'ennui & qu'a-  
 » mertume ; le soleil qui m'animoit, s'est  
 » éclipsé ; la lune qui m'éclairoit, s'est  
 » obscurcie ; l'étoile qui me conduisoit,  
 » a disparu. Je vais être ensevelie dans  
 » une nuit profonde, & abîmée dans  
 » une mere de pleurs & d'amertume !  
 » Hélas ! j'ai tout perdu, je ne verrai  
 » plus ce qui faisoit le bonheur de mes  
 » jours & la joie de mon cœur ! Quoi !  
 » la valeur de nos guerriers, l'honneur

» de notre race, la gloire de notre pays,  
 » le héros de notre nation n'est plus !  
 » Il nous a quittés ; qu'allons-nous deve-  
 » nir ? & comment pouvrons-nous vivre  
 » sans lui ?

Les habitans des isles Mariana ont presque tous la taille haute, le corps gros & replet, le tempérament robuste, & tant de force dans les membres, qu'ils enlevent des fardeaux qui pèsent plus de cinq cens livres, & les portent sur leurs épaules avec la plus grande facilité. Ils sont si habiles nageurs & si excellens plongeurs, qu'ils attrapent & devancent les poissons même. Ils en font leur nourriture ordinaire avec des fruits & des racines. Les hommes sont entièrement nuds ; & les femmes ne se couvrent que les parties naturelles. Elles se noircissent les dents, & blanchissent leurs cheveux avec des eaux préparées. Elles sont parvenues, dans les isles Mariana, à jouir des droits qui sont ailleurs le partage des maris : ceux - ci n'ont aucune autorité sur elles, & ne peuvent les maltraiter en aucun cas, même pour cause d'infidélité : leur unique ressource est le divorce. Mais s'ils manquent eux-mêmes à la foi con-

jugale, l'épouse en tire une vengeance signalée. Elle en informe toutes les autres femmes du canton, qui se rendent à l'habitation du coupable, la lance à la main, & le bonnet de leurs mariés sur la tête. Elles ravagent ses moissons, coupent ses arbres, pillent sa maison, & la renversent même quelquefois. Il y a des femmes qui se contentent d'abandonner le mari dont elles ont à se plaindre, & de faire scâvoir à leurs parents qu'elles ne peuvent plus vivre avec lui: ceux-ci alors se chargent de cette cruelle exécution; & l'époux coupable se croit trop heureux, s'il en est quitte pour la perte de sa femme & de ses biens. Quand le divorce a lieu, de quelque côté que vienne la cause de cette séparation, la femme a le pouvoir de se remarier. Ses enfans la suivent & sont adoptés par le nouvel époux; de sorte qu'un mari à quelquefois le chagrin de se voir, en un moment, sans enfans & sans femme, par la bisarre d'une épouse capricieuse. De pareilles loix donnent à l'épouse un empire si absolu dans la maison, que le mari n'y peut disposer de rien sans son consentement. S'il n'a pas toute la déférence qu'elle croit pouvoir en-

exiger, si sa conduite n'est pas réglée, ou si c'est un homme fâcheux, peu complaisant, peu soumis, elle le maltraite, le quitte, & rentre dans tous les droits de la liberté. Cette supériorité des femmes éloigne quantité de gens du mariage. La plupart prennent le parti d'entretenir des filles qu'ils achètent de leurs parens. Ils les mettent dans des lieux séparés, où ils se livrent avec elles aux plus honteuses débauches : le mal vénérien, qui est ici très-commun, est le triste fruit de ce libertinage. Ce n'est pas le seul crime dont ces peuples se rendent coupables : le premier nom de leurs îles marque assez combien le vol leur est familier. Mais entr'eux, ils sont de si bonne foi, qu'ils ne tiennent pas même leurs maisons fermées ; & l'on n'apprend jamais que personne ait volé son voisin. Ils sont moins scrupuleux envers les étrangers ; ils prennent, avec la dernière impudence, tout ce qui tombe sous leurs mains.

Je ne connois point de nation qui vive dans une plus grande indépendance, que les Marianois qui ne sont point subjugués par les Espagnols. Ils sont maîtres de leurs actions, dès qu'ils

Lw

202      ISLES MARIANES ;  
commencent à se connoître ; & un enfant  
n'a de rapport avec les auteurs de ses  
jours, qu'autant qu'il a besoin de leur  
assistance. Le respect & la soumission  
pour les parens, est un sentiment qu'ils  
ignorent. L'autorité des chefs de la na-  
tion n'est pas moins bornée que celle  
des peres ; & ces insulaires n'ont pro-  
prement aucun maître. Toutes leurs  
loix se réduisent à un petit nombre  
d'usages qu'ils n'observent que par  
habitude, & dont ils se dispensent à  
leur gré. Chacun se fait justice à soi-  
même dans les démêlés qui naissent  
parmi eux ; & s'il survient quelque dif-  
férènd entre les peuplades, ils le ter-  
minent par les armes. Mais leurs guer-  
res sont courtes & peu sanguinaires ; &  
comme ils s'irritent facilement, ils s'ap-  
paient de même : la mort de deux ou  
trois hommes décide ordinairement  
de la victoire. Lorsqu'ils se mettent  
en campagne, ils poussent de grands  
cris pour s'animer mutuellement ; &  
comme ils sont naturellement lâches  
& poltrons, ils cherchent moins à at-  
taquer qu'à surprendre leurs ennemis.  
Ils ne connoissent ni l'ordre ni la  
discipline militaire ; n'emportent avec

ceux ni vivres ni provisions, & passent quelquefois deux ou trois jours sans manger, uniquement occupés des mouvements du parti contraire, pour le faire tomber dans quelque piège; & dès qu'ils voient couler le sang de leurs camarades, ils prennent la fuite; l'armée vaincue demande la paix, & l'obtient par des présens; les vainqueurs célèbrent leurs triomphes par des vers satyriques qui se chantent dans les fêtes, & qui se conservent d'âge en âge.

Une autre singularité de cette nation, c'est de n'avoir ni arcs, ni flèches, ni épée. Ils n'ont d'autres armes que de longs bâtons garnis d'os humains, qu'ils travaillent assez proprement, & dont ils font la pointe fort aiguë. Ils se servent aussi de pierres dans leurs combats; & ils les lancent avec beaucoup de force & d'adresse. Je ne leur connais point d'armes défensives: ils parrent les coups qu'on leur porte, par l'agilité & la souplesse de leurs mouvements.

La pêche est la plus grande occupation de ces peuples; & ils s'y exercent dès leur enfance. Leurs canots sont propres, & d'une telle légèreté,

qu'ils peuvent faire douze milles par heure. Ils sont composés de deux troncs d'arbre, cousus & joints ensemble avec de la canne des Indes. Leur longueur est de quinze ou dix-huit pieds, & leur largeur de trois ou de quatre; comme ils pouroient tourner facilement, on y joint des pièces de bois solides, qui les tiennent en équilibre. Dans le milieu est un plancher qui s'avance des deux côtés sur l'eau, & qui est la place des passagers. Ces bâtiments sont ordinairement conduits par trois hommes, dont l'un est sans cesse occupé à vider l'eau qui entre également par dehors, & par les fentes; les deux autres se tiennent aux deux extrémités pour gouverner le bateau. La voile est de nattes, & occupe toute la longueur du canot; pour revenir d'un lieu à l'autre, ils ne font que la changer sans tourner le bâtiment; alors la proue devient la poupe. C'est dans ces frêles machines, qu'ils font quelquefois un trajet de quatre cens lieues pour se rendre aux Philippines.

Quoique ces peuples n'ayent aucune connoissance des sciences ni des beaux arts, ils ne laissent pas de posséder

des histoires, & même des poésies dont ils se font honneur. Il est vrai que ces histoires ne sont qu'un tissu de fables, & que les poésies sont médiocres. Mais leur langue est abondante, énergique & pleine de douceur. Un de ses agréments est de transporter les mots & quelquefois les syllabes; d'où il résulte des équivoques & des allusions qu'ils aiment fort.

Croiriez-vous, Madame, qu'une nation telle que je viens de vous la peindre, puisse regarder les autres peuples avec mépris? Tous les pays dont on leur parle, ne paroissent exciter que leur pitié. Jamais on n'a vu de plus folle ni de plus ridicule présomption; je vous ai dit qu'ils étoient sur-tout fort entêtés de leur noblesse. Ils sont distingués en trois états; les nobles; l'état mitoyen, & le peuple. Les premiers sont d'une fierté dont il n'y a point d'exemple, même en Europe. Ils s'attribuent sur les autres une telle supériorité, que c'est un crime pour les roturiers de s'allier dans leur famille, & même d'approcher de leur personne ou de leur maison. S'ils ont quelque chose à leur demander, il faut qu'ils le

206 ISLES MARIANES ;  
s'assent de loin. C'est une infamie pour  
les nobles, d'épouser des filles du peu-  
ple; une famille qui le souffre, est perdue  
de réputation. Autrefois ils lavoient  
dans le sang du coupable cette hon-  
teuse mésalliance. Ces nobles à qui  
on donne ici le titre de *Chamarris*, se  
traitent entr'eux avec des égards infi-  
nis. Ils ne se rencontrent jamais, sans  
se faire des complimens en termes les  
plus respectueux. *Permettez*, disent-ils,  
*que je vous baise les pieds*. Ils se passent  
les uns aux autres la main sur l'estomac;  
c'est la civilité la plus ordinaire de ce  
pays; comme c'est une extrême incivi-  
lité de cracher en présence de quel-  
qu'un à qui on doit du respect, ou à  
côté de sa maison. Leur délicatesse va  
là-dessus jusqu'à la superstition: ils cra-  
chent rarement, & jamais sans beau-  
coup de précautions.

Il seroit difficile de trouver un pe-  
uple plus inconstant dans ses goûts, &  
plus passionné pour le plaisir, qu'on l'est  
chez ces insulaires. Ils sont naturelle-  
ment gais, râilleurs & même bouffons.  
Ils aiment à s'assembler, à se donner  
des repas & des fêtes. Leurs divertisse-  
mens sont de danser, de courir, de

s'exercer à la lutte, & de chanter les vers de leurs poëtes qu'ils traitent avec plus de distinction que nous. Les femmes ont aussi leurs assemblées particulières, où elles viennent parées à la maniere du pays, c'est-à-dire, le corps chargé de coquillages, de morceaux d'écaillles, &c. Dans ces fêtes elles forment un cercle de douze ou quinze personnes qui se tiennent debout; & sans sortir de leur place, elles chantent diverses chansons, & s'accompagnent avec des castagnettes.

Les îles Mariannes sont fort peuplées. On compte plus de trente mille habitans dans la seule île de Guahan. Celle de Saypan en contient moins; & les autres à proportion. Il en est une entièrement déserte, quoique très-fertile. C'est l'île de Tinian que les Espagnols, à cause de la beauté de ses paysages, ont appellée *Buena-Vista*. Elle est dans le voisinage de celle de Guahan. On y trouve d'excellens pâtrages, & des fruits d'un goût exquis. Les arbres vus à certaine distance, y paraissent aussi-bien plantés, que si l'art les y avoit placés. On y voit des milliers de bœufs paître ensemble dans

les vastes prairies qui sont sur le rivage de la mer. Ils ont le corps d'une blancheur éclatante , à l'exception des oreilles qu'ils ont toutes noires. Comme je témoignois ma surprise de voir un si beau pays sans habitans , j'appris qu'une maladie épidémique en avoit fait mourir une partie , & que les autres s'étoient refugiés à Guahan. Les Espagnols en tirent une grande quantité de vivres; j'y vis plusieurs ruines qui prouvent que cette île a été autrefois fort peuplée.

Quoique les îles Marianes soient toutes situées sous la zone - tortide , les chaleurs n'y sont point excessives. Le climat y est tempéré , l'air pur & le ciel serein. On y vit long-tems; & l'on m'affura que la première année que les missionnaires y prêcherent l'évangile , on baptisa plus de six-vingt personnes qui avoient toutes passé cent ans. Le pays produit tout ce qui est nécessaire aux habitans , depuis que les Espagnols y ont introduit le riz , les légumes , des poules , des chevaux , des vaches & des porcs qui ont assez heureusement multiplié dans les montagnes. On n'y voyoit point de sou-

ris avant que les vaisseaux Espagnols y en eussent apporté : il ne s'y trouve d'ailleurs aucun animal venimeux. Les autres productions naturelles de ces îles sont à-peu-près les mêmes qu'aux Philippines ; mais un fruit merveilleux & qui est particulier aux Mariannes, est une espece de pomme grosse comme la tête, appellée le *fruit à pain*, parce qu'il tient lieu de pain aux insulaires, & qu'il est très-nourrissant. L'arbre qui le produit, a la tête large & touffue, & les feuilles noirâtres. Le fruit est rond & revêtu d'une forte écorce hérissée de pointes. Sa chair est aussi blanche & aussi tendre que la mie du meilleur pain. On la mange bouillie ou cuite au four ; & dans cet état, elle se conserve cinq à six mois. Mais lorsqu'elle est fraîche, elle ne peut être gardée plus de vingt-quatre heures, sans se sécher & acquérir un mauvais goût.

C'est ici le lieu, Madame, de vous faire part d'un événement qui m'a procuré des connaissances que je n'aurois peut-être jamais pu acquérir par moi-même. Un vaisseau détaché de la flotte de l'amiral Anson, après avoir erré

long-tems dans la mer du Sud, fut jeté par la tempête sur une des côtes de l'isle de Guahan, proche du port d'Agadna, capitale de l'isle, où j'arrivai trois jours après. Le chirurgien du vaisseau Anglois étoit un Genevois avec qui vous jugez bien que je n'eus pas de peine à faire connoissance, & à me lier d'amitié. A trois mille lieues de la France, Geneve & Marseille peuvent être regardées comme le même pays; & dans des contrées si éloignées, on est bientôt ami, quand on est compatriote. Pendant le peu de tems que nous fûmes ensemble, il me fit le détail de tous les lieux qu'il avoit parcourus depuis qu'un coup de vent terrible avoit séparé son vaisseau du reste de la flotte. C'est lui-même que vous allez entendre; il a bien voulu me laisser une copie de ses observations qui commencent ainsi: « Peu de » jours après notre séparation, nous » reconnûmes la côte de la nouvelle » Guinée, découverte depuis plus de » deux cens ans par les Espagnols. Ils » lui donnerent ce nom, soit parce » qu'ils la crurent diamétralement op- » posé à la Guinée d'Afrique, soit

» parce que ses habitans ont le teint  
» noir & les cheveux crépus, comme  
» les Cafres de la Guinée. De loin la  
» terre nous parut élevée, couverte de  
» grands arbres, & d'un aspect agréa-  
» ble. Quantité de plantations & des  
» champs défrichés ne nous laisserent  
» aucun doute que le pays ne fût ha-  
» bité. Nous mouillâmes à trois lieues  
» du rivage, dans une baie voisine d'une  
» petite île. Quelques personnes de  
» l'équipage étant descendues, nous ap-  
» porterent avant la nuit diverses for-  
» tes de fruits & une poule d'une  
» espèce particulière. Sa grosseur étoit  
» celle des plus gros coqs; elle avoit  
» la tête panachée de longues plumes,  
» le bec d'un pigeon, les jambes & les  
» pieds d'une poule ordinaire, le plu-  
» mage d'un bleu céleste, avec une tache  
» blanche au milieu des ailes, accom-  
» pagnée de quelques autres taches  
» rouges. Nous trouyâmes sur la même  
» côte une grande abondance de poif-  
» son, de fort bonne eau, & nulle  
» trace d'hommes. En marchant toujours  
» vers le nord, nous apperçûmes un  
» assez grand nombre de petites îles.  
» Nous ne visitâmes que Sabuda, lon-

212 ISLES MARIANES ;  
» que d'environ trois lieues sur une de  
» large. Les habitans attirés par les pe-  
» tits présens que nous leur fîmes ,  
» nous apporterent quantité de raci-  
» nes & de fruits. La plûpart étoient  
» nuds , & paroissoient fort pauvres :  
» les femmes avoient une chemise de  
» toile de coton avec des brace-  
» lets ornés de grains bleus & jaunes.  
» Les hommes sont armés d'arcs ,  
» de fléches , de sabres & de lances  
» garnies d'un os pointu. Ils se ser-  
» vent d'un invention particulière pour  
» attirer les gros poissons hors de l'eau.  
» Ils ont une pièce de bois , propre-  
» ment travaillée , qui représente la fi-  
» gure d'un dauphin ou de quelque  
» autre poisson. Ils l'attachent à une  
» corde & la plongent dans l'eau avec  
» un poids qui sert à l'enfoncer. Le  
» poisson trompé par cette figure , la  
» fuit , & monte après elle jusqu'à fleur  
» d'eau. C'est le moment que ces in-  
» sulaires choisissent pour le darder avec  
» un instrument de bois qui a la forme  
» d'une toupie.

» Ils vont commercer sur de grandes  
» chaloupes dans le continent , où ils  
» achetent des esclaves qu'ils transpor-

»tent dans les îles voisines ; & ils tirent  
»en échange des toiles de coton. Leurs  
»maisons sont si petites, qu'elles ne peu-  
»vent servir qu'aux besoins les plus essen-  
»tiels. Nous ne pûmes distinguer quelle  
»étoit leur religion ; mais nous jugeâ-  
»mes que ce n'étoit point le Maho-  
»métisme, parce qu'ils buvoient sans  
»scrupule toutes sortes de liqueurs  
»fortes dans les mêmes tasses que  
»nous.

»En continuant notre route, nous  
»découvrîmes encore d'autres îles,  
»parmi lesquelles étoit celle des Pé-  
»toncles, ainsi nommée, à cause du  
»grand nombre de coquillages de cette  
»espece, que l'on y trouve. On nous  
»en fit voir un, dont la coquille vide  
»pesoit deux cens cinquante livres.  
»Nous apperçûmes aussi l'île du roi  
»Guillaume : elle est couverte de grands  
»arbres dont la plupart nous étoient  
»inconnus. Ils sont d'un très-beau verd;  
»& les uns ont des fleurs jaunes, les  
»autres des fleurs blanches, d'autres des  
»fleurs rouges qui répandent une odeur  
»très-agréable. Leur tige est haute &  
»droite, & de la même grosseur dans  
»toute la longueur du tronc,

» Les vents étant devenus favora-  
» bles , nous abordâmes enfin au con-  
» tinent. En arrivant au rivage , nous  
» apperçûmes un grand nombre de piro-  
» gues qui s'avancèrent si près de notre  
» vaisseau , que nous pouvions con-  
» noître nos signes , & distinguer le son  
» de nos voix, quoique nous ne compris-  
» sions rien au langage les uns des autres.  
» Les Indiens paroissoient nous exhorter  
» à descendre ; mais n'osant nous fier à  
» eux , nous nous contentâmes de leur  
» montrer de loin des colliers de verre,  
» des couteaux & d'autres bagatelles  
» semblables , pour les engager à s'ap-  
» procher de nous. Ils témoignèrent d'a-  
» bord assez d'indifference pour toutes  
» ces choses ; mais ils montrèrent quel-  
» que joie lorsque nous leur jettâmes  
» un couteau & une bouteille liés sur  
» un morceau de planche. Ils se fran-  
» poient souvent le front de la main  
» droite ; & de l'autre , ils tenoient sur  
» leur tête un gros bâton noir ; céré-  
» monie fort nouvelle pour nous , que  
» nous interprétâmes néanmoins comme  
» un signe d'amitié , & que nous imitâ-  
» mes. Si nous avancions vers le rivage ,  
» ils sembloient nous applaudir ; & lors-

» qu'ils nous voyoient prêts à nous écar-  
» ter, ils fronçoient le sourcil ; mais ils  
» continuoient de nous suivre, & nous  
» montroient toujours la terre du doigt.  
» J'ignore quel étoit leur dessein ; mais  
» nous eûmes à peine viré de bord,  
» qu'ils firent tomber sur nous une grêle  
» de pierres lancées avec des frondes.  
» Une seul coup de canon jeta l'épou-  
» vante parmi ces barbares, & mit fin  
» à leurs hostilités.

» Le jour suivant nous passâmes de-  
» vant plusieurs îles ; & nous nous  
» arrêtâmes à celle de Garet-Denis.  
» Nous y vîmes de belles plantations  
» & quelques cabanes dispersées. Les  
» habitans se peignent le visage, & pas-  
» sent dans leurs narines une cheville de  
» bois, de la grosseur du doigt, & longue  
» de quatre pouces, dont les deux bouts  
» touchent à l'os des joues. Trois de ces  
» insulaires vinrent à nous dans une pi-  
» rogue ; nous leur donnâmes un cou-  
» teau, un miroir & un collier de verre,  
» qu'ils prirent avidement. Nous leur  
» mîmes devant les yeux des citrouilles  
» & des écailles de cocos, en les invi-  
» tant par des signes à nous apporter  
» des mêmes fruits. Ils se hâterent d'of-

» frir trois cocos qu'ils avoient dans leur  
» barque. On leur fit voir ensuite de la  
» poudre d'or, qui ne parut pas leur être  
» inconnue; & ils montrèrent du doigt  
» le rivage, donnant à entendre qu'on  
» en trouvoit de semblable dans leur île.

» En nous rapprochant du continent,  
» nous vîmes dans le fond d'une baie  
» assez profonde, quantité de cocotiers  
» & de maisons. Six chaloupes char-  
» gées d'environs quarante hommes,  
» vinrent observer notre vaisseau. Nous  
» leur fîmes signe de retourner à terre;  
» mais leur curiosité n'en devenant que  
» plus vive, ils feignirent de ne pas nous  
» entendre. Un coup de canon nous  
» délivra encore de ces importuns; &  
» les gens de l'équipage s'occupèrent le  
» lendemain, sans obstacle, à faire du bois  
» & de l'eau dont nous avions très-  
» grand besoin. Quelques habitans que  
» le hazard fit passer par ce lieu, don-  
» nèrent d'abord quelques marques de  
» crainte; on les rassura par des signes  
» d'amitié, qui les engagerent à nous  
» suivre jusqu'au rivage. Les hommes  
» portoient des plumes de diverses cou-  
» leurs autour de la tête, & une lance  
» à la main. Les femmes n'avoient pour  
couvrir

» couvrir leur nudité , que de petites  
» branches vertes passées devant & der-  
» rière , dans un cordon qui leur servoit  
» de ceinture. J'observai que parmi ces  
» barbares , ce sont elles qui portent les  
» fardeaux & se chargent des travaux  
» pénibles ; les homines n'ont d'embar-  
» ras que celui de leurs arines.

» Nos gens s'avancerent jusqu'aux  
» premières habitations ; & je voulus les  
» suivre. Nous n'y trouvâmes que quel-  
» ques vieillards qui nous firent com-  
» prendre que le continent & les îles  
» de la nouvelle Guinée appartiennent  
» à des princes qui relevent du roi de  
» Ternate ; que dans chaque district il  
» y a un chef particulier ; qu'entre plu-  
» sieurs richesses , le pays produit beau-  
» coup d'or ; que ses habitans sont des  
» hommes laborieux , intelligens dans  
» l'agriculture , mais grossiers & farou-  
» ches ; qu'ils font un grand trafic d'es-  
» claves ; & que la pêche est leur prin-  
» cipale occupation. Quoique ce peuple  
» soit , en général , fort noir , il se trouve  
» néanmoins quelques blancs parmi eux.

» On connaît peu leur religion : ils  
» ont tous dans leurs cabanes une petite  
» pierre marquée d'une raie verte , une

*Tome IV.*

K

» autre pierre rousse , & un morceau  
 » de métail : ils conservent ces trois  
 » choses avec une vénération qui appro-  
 » che du culte. Leur coutume est de  
 » laisser les morts sans sépulture , & de  
 » les exposer le long de la mer sur des  
 » rochers. On croit que leur pays pro-  
 »duit des noix muscades , mais d'une  
 » qualité bien inférieure à celles des  
 » Moluçques.

» Après avoir fait chez nos sauvages  
 » une ample provision de ce qui pouvoit  
 » convenir pour notre subsistance , nous  
 » abandonnâmes les côtes de la nou-  
 » velle Guinée ; & tirant vers le nord ,  
 » nous abordâmes aux isles des Palaos ,  
 » ou nouvelles Philippines. Voici le peu  
 » d'instructions que nous pûmes tirer de  
 » quelques insulaires qui nous offrirent  
 » des rafraîchissemens. Ils nous appri-  
 » rent que trois de leurs isles étoient  
 » inhabitées ; que les autres étoient au  
 » nombre de vingt - neuf. Ils nous les  
 » nommerent toutes ; la plus considé-  
 » rable s'appelle *Lamurreç* ; c'est-là que  
 » le roi du pays tient sa cour. Ces In-  
 » diens se peignent le corps de diverses  
 » figures ; & leur habit consiste en un  
 » morceau de toile de la longueur d'une

» aune , dont ils se font une espece de  
 » capuchon qui leur couvre la tête &  
 » une partie des épaules. Nous n'avons  
 » pas vu qu'ils eussent aucune con-  
 » noissance de la Divinité, ni qu'ils ado-  
 » rassent aucune idole. Nous trouvâmes  
 » parmi leurs ustensiles , quelques scies  
 » d'écailles qu'ils aiguisoient en les frot-  
 » tant sur des pierres : l'usage du fer & des  
 » autres métaux leur est inconnu. Leur  
 » humeur paroît douce & pacifique ;  
 » leurs querelles se terminent par quel-  
 » ques coups de poings qu'ils se donnent  
 » sur la tête ; & ces violences sont d'au-  
 » tant plus rares , qu'à la moindre appa-  
 » rence de colere , leurs amis s'entre-  
 » mettent pour appaiser le différend.  
 » Une de leurs civilités , quand ils s'abor-  
 » dent , est de prendre la main de celui  
 » qu'ils veulent honorer , & de se la  
 » passer sur le visage. S'ils sont assis , ils  
 » prennent le pied au lieu de la main ,  
 » & le baisent avec le même respect.

» Toujours errans sur une mer féconde  
 » en tempêtes & en naufrages , nous  
 » fûmes obligés de relâcher aux îles de  
 » Grafton , de Monmouth & de Bachi ,  
 » situées entre celle de Formose & les  
 » Philippines. Elles offrent plusieurs villa-

» ges dont les habitations ont une forme  
» singuliere. Elles consistent en divers  
» rangs de maisons fort basses & fort  
» petites, bâties sur des montagnes es-  
» carpées. L'espace contenu entre cha-  
» que rang est assez large, pour y former  
» une rue dont le sol est au niveau du  
» faîte des maisons inférieures. L'échelle  
» par laquelle on monte à cette rue,  
» est placée au milieu dans un défilé fort  
» étroit ; c'est le seul endroit par où  
» ces rues soient accessibles ; car leur  
» extrémité se terminant à droite & à  
» gauche par des précipices, il suffit  
» de tirer l'échelle, pour ne craindre  
» aucune attaque. Pour plus grande sù-  
» reté, on bâtit ces étranges villes sur  
» des rochers dont le revers penche  
» du côté de la mer, & où l'on ne peut  
» aborder d'aucune part. Les habitans  
» sont redévables de ces retranchemens  
» naturels à l'heureuse disposition de leurs  
» montagnes, sur chacune desquelles  
» ils ont bâti une ville ou un village.  
» C'est la crainte des pirates, qui a fait  
» imaginer à ces insulaires une maniere  
» si nouvelle de se fortifier.

» Nous fîmes dans ces îles une assez  
» grande provision de cochons & de

» chévres. Les habitans n'en tuent ja-  
 » mais pour leur usage ; mais lorsqu'ils  
 » nous en voyoient tuer, ils s'empref-  
 » soient de ramasser les intestins & les  
 » peaux qu'ils mettoient cuire sur des  
 » charbons, & les mangeoient avec avi-  
 » dité. Dans la saison où des nuées de  
 » sauterelles viennent inonder ce pays  
 » pour se nourrir de la feuille des arbres,  
 » ils les prennent avec des filets, & les  
 » font griller dans des vases de terre.  
 » Les ailes & les jambes se détachent  
 » d'elles-mêmes ; leur chair, naturelle-  
 » ment brune, rougit au feu. J'eus la  
 » curiosité d'en goûter, & je les trouvai  
 » assez bonnes. On nous fit boire d'une  
 » liqueur fort en usage chez ces insu-  
 » laires : ils la composent du jus de leurs  
 » cannes de sucre & d'une petite graine  
 » noire qui croît dans le pays. Elle est  
 » agréable & saine, inspire une joie  
 » douce, & n'incommode jamais, quoi-  
 » qu'elle ait assez de force pour enyvrir.  
 » Les habitans qui en usent beaucoup &  
 » qui s'échauffent en en buvant, n'en sont  
 » pas moins une nation douce & paix-  
 » ble. Jamais je n'y ai vu la moindre ap-  
 » patence de colere ni de méconten-  
 » tement ; ils sont obligeans entr'eux,

Kij

» & prévenans pour les étrangers. Ils nous  
» offroient tout ce qui étoit en leur dispo-  
» sition ; & s'ils n'avoient rien pour nous  
» traiter lorsque nous allions les voir, ils  
» courroient chez leurs voisins demander  
» ou acheter tout ce qu'ils croyoient nous  
» convenir. Ils n'ont aucune espece de  
» monnoie ; mais ils amassent de petits sa-  
» bles d'or, qu'ils troquent pour les com-  
» modités qui leur manquent. Leurs ar-  
» mes ne sont que des lances de bois, qui le  
» plus souvent ne sont pas même garnies  
» de fer. Ils ont pour défense une espece  
» de cuirasse de peau de bufle, faite en  
» forme de chasuble de prêtre, cousue  
» des deux côtés, avec des trous pour  
» passer les bras. Cette casaque ne leur  
» descend que jusqu'aux genoux.

» Je n'ai vu parmi eux aucune trace de  
» religion ; je ne me suis pas même ap-  
» perçu qu'ils missent de différence entre  
» les jours, ni qu'ils reconnaissent aucun  
» degré d'autorité ; les peres seuls en  
» conservent sur leurs enfans jusqu'à ce  
» qu'ils se marient. Je crois pourtant  
» que ce peuple est gouverné par quel-  
» ques loix particulières pour ce qui  
» concerne le bien public, & qu'il y a  
» certains crimes qu'il punit de mort.

» Voici du moins une exécution qui  
 » devoit nécessairement venir de quel-  
 » que autorité. Un jour, dans une grande  
 » affluence, je vis amener un jeune  
 » homme que l'on gardoit avec soin.  
 » Une femme qu'il paroifsoit respecter,  
 » & qui faisoit de grandes lamentations,  
 » lui ôta des anneaux qu'il portoit aux  
 » oreilles. On creusa dans la terre un  
 » trou assez profond; le jeune homme  
 » y fut mis sans se plaindre, ni faire  
 » aucun mouvement pour se défendre.  
 » On jeta de la terre sur lui, jusqu'à ce  
 » qu'il fut étouffé.

» Chaque famille, parmi ces insulai-  
 » res, possède une portion de terrain,  
 » qui suffit pour sa subsistance. Les fem-  
 » mes & les filles cultivent ces planta-  
 » tions qui sont dans les vallées assez  
 » loin des peuplades: les hommes & les  
 » garçons s'occupent de la pêche.

» La polygamie n'est point connue par-  
 » mi eux; & les mariages se font avec la  
 » plus grande simplicité. La fille apporte  
 » pour dot une hache & d'autres instru-  
 » mens propres au travail.

» Après avoir fait quelque séjour dans  
 » ces îles, nous nous avançâmes du  
 » côté du sud. Heureusement que nos

» provisions étoient abondantes , car  
» la navigation fut longue ; & ayant  
» toujours des vents contraires à nos  
» desseins , nous fûmes emportés sur les  
» côtes de la nouvelle Hollande , située  
» au sud des Molucques. Elle fut décou-  
» verte , au commencement du siècle  
» précédent , par un navigateur Hollan-  
» dois qui lui donna le nom de son  
» pays. Je ne scâis si c'est une isle , ou  
» si elle est jointe au continent ; car les  
» peuples qui l'habitent sont si grossiers  
» & si sauvages , que je n'ai pu tirer  
» d'eux là - dessus aucune instruction.  
» Ils n'ont presque de l'homme que la  
» figure ; il seroit difficile du moins d'en  
» trouver un plus misérable & plus stu-  
» pide , que celui que nous vîmes sur  
» les côtes où le hazard nous a jettés.  
» Ils n'ont d'autres demeures que des  
» hutes qu'ils se font avec des branches  
» d'arbres entrelassées. Ils ressemblent ,  
» par la couleur du visage & par leurs  
» cheveux courts & crépus , aux noirs  
» de la Guinée. Ils sont grands , droits  
» & menus , ont les meibres longs &  
» déliés , la tête grosse , le front étroit ,  
» les sourcils épais , le visage sans barbe ,  
» & les paupières à demi-fermées. C'est

» une habitude qu'ils contractent dès  
 » l'enfance, pour se défendre des mou-  
 » ches qui leur fatiguent sans cesse les  
 » yeux, la bouche & les narines. Il leur  
 » manque deux dents à la mâchoire  
 » supérieure. J'ignore s'ils se les arra-  
 » chent, ou si ce défaut vient de naïf-  
 » fance; ce qu'il y a de vrai, c'est que  
 » je leur ai vu à tous, aux hommes  
 » comme aux femmes, cette diffor-  
 » mité.

» Il croît dans ce pays diverses sortes  
 » d'arbres, mais en petite quantité, &  
 » d'une grosseur moyenne: l'espèce la  
 » plus commune est de ceux qui produi-  
 » sent une certaine gomme rouge, sem-  
 » blable au sang de dragon: on la voit  
 » distiller des nœuds & des crevasses du  
 » tronc. Tous les autres arbres m'étoient  
 » inconnus; & je n'en vis pas un seul  
 » qui portât du fruit. Je n'aperçus même  
 » aucune sorte d'animaux, excepté quel-  
 » ques oiseaux de terre d'une médiocre  
 » grandeur, quelques oiseaux aquati-  
 » ques, des aigles, des lapins d'une  
 » espèce particulière, & des bêtes fort  
 » hideuses appellées *guanos*, qui s'ar-  
 » rêtent & sifflent lorsqu'on approche  
 » d'elles, sans s'embarrasser de pren-

» dre la fuite. La mer est peu poissonnée  
» neuse le long de cette côte , à moins  
» qu'on ne mette au rang des poissons  
» les vaches , les chiens marins & les  
» tortues qui y sont en très - grand  
» nombre.

» Nous essayâmes de lier commerce  
» avec quelques habitans que nous vîmes  
» sur le rivage ; mais il ne fut pas possible  
» de les apprivoiser , ni de décou-  
» vrir leurs habitations : nous n'apper-  
» çûmes que des cabanes grossièrement  
» construites. Ce lieu n'offrant d'ailleurs  
» ni vivres ni eau douce , nous pri-  
» mes le parti d'en chercher dans les  
» isles voisines. Nous les trouvâmes peu-  
» plés de quelques sauvages qui furent  
» d'abord aussi farouches que ceux de la  
» côte ; mais ensuite ils se familiarisèrent  
» assez pour recevoir des alimens que  
» nous leur offrîmes. La terre refuse  
» à ces insulaires toute espece de subsis-  
» tance ; leur unique nourriture est le  
» poisson qu'ils cherchent dans le creux  
» des rochers , où la marée en laisse  
» toujours. Ayant fait creuser des puits ,  
» nous espérâmes tirer d'eux de petits  
» services pour le transport de l'eau jus-  
» qu'à notre navire ; mais peu accou-

» tenués à porter des fardeaux , ils suc-  
» comboient sous le moindre poids ; &  
» rebutés des premiers efforts , ils refu-  
» serent de continuer ce travail.

» Un pays si stérile , & des habitans  
» si peu sociables , nous déterminerent  
» à lever l'ancre après y être restés  
» fort peu de jours. En côtoyant ce  
» même pays , nous abordâmes à une  
» plage d'où nous apperçûmes d'au-  
» tres sauvages aussi barbares que les  
» premiers. C'étoient de grands hom-  
» nies noirs tout nuds , parmi lesquels  
» j'en remarquai un qui se distinguoit  
» de tous les autres par un cercle de  
» peinture blanche autour des yeux , &  
» une raie de la même couleur depuis  
» le haut du front jusqu'à l'extrémité  
» du nez. Sa poitrine & une partie de  
» ses bras étoient peints de même. Les  
» autres sauvages n'avoient aucune de  
» ces marques ; ce qui me fit croire  
» qu'il étoit leur chef.

» A mille pas de la mer les terres sont  
» arides , & ne portent que des arbrisseaux  
» & des buissons. Les uns sont couverts  
» de fleurs jaunes , les autres de fleurs  
» bleues & de fleurs blanches qui ren-  
» dent une odeur agréable. Plusieurs por-

K vj

»toient un fruit enveloppé dans des  
»coffres, & qui a la forme de nos petites  
»féves. Nous rencontrâmes quelques  
»quadrupèdes fort maigres, que nous pris-  
»mes pour des loups, & divers oiseaux  
»de proie & autres, tels que des milans,  
»des faucons, des pélicans, &c.

»Malgré la stérilité apparente de ces  
»climats, je ne doute pas qu'en avançant  
»dans les terres, nous n'eussions trouvé  
»des contrées fertiles; & que la nature  
»ne nous eût offert autant de richesses  
»en fruits, en épicerie, en drogues  
»précieuses, & peut-être même en  
»mines d'or, qu'elle en produit dans  
»d'autres régions situées près de l'équa-  
»teur, & sous les mêmes parelleles de  
»latitude.

»Je passe sous silence mille petits  
»événemens qui sont inséparables d'une  
»navigation, où nous eûmes presque  
»toujours les vents contraires. Il est  
»vrai que nous fûmes assez heureux  
»pour ne jamais manquer de subsistance;  
»& à l'exception de la dernière tem-  
»pête qui nous a jettés sur ces bords,  
»nous n'en effuyâmes pas d'assez dan-  
»gereuses, pour nous faire craindre une  
»mort prochaine.

Ainsi termina son récit notre chirurgien Genevois ; & il m'apprit que le navire qu'il montoit , après qu'on y auroit fait les réparations nécessaires , étoit destiné pour l'isle de Formose. Il me propose d'être de ce voyage ; & je m'y déterminerois peut-être , si un autre vaisseau qui doit partir pour Siam , n'étoit pas prêt à mettre à la voile.

Je suis , &c.

*A Guahan, ce 14 Août 1743.*



## LETTRE XLVII.

*LE ROYAUME DE SIAM.*

ON se souvient encore ici, Madame, avec plaisir, de la magnifique ambassade qu'y envoya Louis XIV. Des vieillards qui ont pu en être témoins, aiment à rappeler les circonstances qui les ont le plus frappés ; & ces récits perpétuent dans les cœurs de la nation son ancienne affection pour les François. Je dois à cette qualité l'accueil que j'y reçois de toutes parts ; je dois sur-tout au pere Sylveira que j'ai retrouvé dans ce pays, l'avantage d'y avoir fait des connoissances agréables. Mais avant que de parler du royaume de Siam, je dois dire un mot de notre navigation.

Au sortir des isles Marianes, nous fûmes menacés d'une trombe d'eau qui nous causa plus de peur que de mal. C'est la seule que j'aie vue jusqu'à présent ; & vous serez peut-être bien-aise d'en lire la description. On appelle *trombes* certaines élevations d'eau, qui se

font sur la surface de la mer ; & montent insensiblement jusqu'aux nues. On voit d'abord l'eau bouillonner & s'élever d'environ un pied ou un pied & demi au-dessus de sa superficie. Il paroît ensuite au-dessus de ce bouillonnement une vapeur épaisse, du milieu de laquelle s'élève une espece de colonne, qui monte, en diminuant de grosseur, & va s'unir à un nuage qui semble l'attendre ou venir au-devant pour se joindre à elle. Elle se plie à mesure que le vent chasse la nuë à laquelle elle s'est attachée ; & malgré cette impulsion, non-seulement elle ne s'en détaché pas, mais il semble qu'elle s'allonge pour le suivre ; & elle grossit ou se rétrécit, lorsque le nuage se baisse où s'élève. Cette colonne ainsi jointe au nuage, est un canal par lequel l'eau de la mer est transportée dans la nuë, & qui, en se formant, excite un certain bruit sourd, semblable à celui d'un torrent qui roule ses eaux dans un vallon. Les canaux des trombes ne se rendent visibles, que lorsqu'ils sont remplis d'eau; car dès qu'ils se vident, ils disparaissent. Le nuage creve quand il est plein ; & l'eau retombe avec un bruit épou-

vantable. C'est alors que la trombe est dangereuse ; car s'il arrive qu'elle se décharge sur un vaisseau, elle le submerge immanquablement. Aussi tâche-t-on de s'éloigner autant qu'il est possible ; mais faute de vent, on n'en a pas toujours le pouvoir. Ordinairement il y a calme pendant que la trombe travaille, si ce n'est précisément à l'endroit où elle se forme. Dans ce cas on s'efforce de la rompre à coups de canon ; & aulieu de boulet on se sert d'une barre de fer qui coupe en deux la colonne, fait crever la trombe, & la dissipe. Nous n'eûmes pas recours à cet expédient ; car en moins de six minutes nous vimes la colonne se rétrécir, se détacher de la superficie de la mer, & disparaître entièrement. Le nuage creva à quelque distance, & ne produisit d'autre effet qu'une grande agitation de l'air, qui se fit vivement sentir autour du vaisseau. C'est le seul événement qui ait troublé notre navigation jusqu'à Siam, où nous sommes arrivés peu de jours après.

Ce royaume est le plus célèbre de toutes les Indes. Les Siamois en font remonter l'origine à plus de cinq cens ans avant Jesus-Christ ; &, comme font

presque tous les autres peuples , ils placent au rang des dieux leur premier législateur. Cet homme , à les entendre , a fait des choses extraordinaires. Premièrement il a abdiqué la couronne pour se faire hermite ; cela encore a-t-il eu des imitateurs. Mais ce qui est sans exemple , c'est son excessive charité. N'ayant rien à donner à un pauvre qui lui demandoit l'aumône , il s'arracha un œil , & le lui mit dans la main. Il fit présent à un autre de sa femme , pour ne pas le renvoyer les mains vides. Ce qu'on raconte de sa frugalité , n'est pas moins extraordinaire : il ne mangeoit d'abord qu'une poignée de riz par jour ; & il finit par se contenter d'un seul grain. En voilà plus qu'il n'en faut pour mériter des autels , même chez un peuple éclairé. Cet homme singulier devoit , malgré cette abstinence , être d'une taille gigantesque ; car on m'a fait voir sur un rocher la trace de son pied qui a une coulée de long , & treize ou quatorze pouces de profondeur. Ce monument est couvert d'une lame d'or ; dans certaines solemnités , on expose aux yeux du peuple ces sacrés vestiges ; & le roi va les adorer une fois par an.

Ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur l'origine de cette monarchie, c'est qu'elle a commencé avec le tems de la premiere excursion des Arabes dans les Indes; & il est vraisemblable qu'elle doit sa naissance à l'irruption de ces Barbares. Ce n'est du moins, que depuis cette époque, que l'on trouve une suite chronologique des princes qui ont gouverné cet empire. Un d'eux bâtit, dans le quatorzième siècle, la ville de *Juthia*, qui en est la capitale, & que les Portugais ont appellé *Siam*, du nom du royaume.

Il est peu d'états qui aient effuyé, en si peu de tems, plus de révolutions que celui-ci. La premiere, qui arriva vers le milieu du seizième siècle, fut l'ouvrage d'une reine galante : dans l'absence du roi son époux elle fit l'amour avec un officier de sa maison, & devint grosse. Pour empêcher que son infidélité n'éclatât, elle forma & exécuta le projet d'empoisonner son mari. Elle avoit un fils âgé de neuf ans, qui étoit trop jeune pour prendre en main les rênes de l'empire ; sa mere, dont on ignoroit les attentats, fut déclarée régente. Malgré les précautions qu'elle

prit pour accoucher secrettement, son crime devint public; & dans la crainte que son fils ne vengeât un jour la mort de son pere, dont on découvrit qu'elle étoit coupable, elle le fit égorguer, & mit sur le trône l'objet de ses criminelles amours. Mais ses sujets, lassés de tant de crimes, la massacrent dans un festin avec son favori, & mirent sur le trône vacant un autre prince du sang royal.

A peine le nouveau monarque commençoit à régner, qu'un roi voisin résolut d'envahir ses états, ou de les rendre ses tributaires. Il prit pour prétexte de cette guerre le refus que lui fit le roi de Siam de lui envoyer l'éléphant blanc qu'il avoit en sa possession. L'ennemi se mit en campagne, se rendit maître de la capitale; & le roi de Siam craignant de tomber vif entre les mains du vainqueur, se donna la mort dans son palais. Il laissa des successeurs, parmi lesquels il y en eut un qui fut condamné à perdre la vie par ses propres sujets. C'étoit, à la vérité, un prince vicieux, & qui avoit contre lui un ministre assez puissant pour le supplanter. Cette révolution concourt précisément avec

le tems où les Anglois conduisoient Charles I sur un échafaud ; avec cette différence , que les Siamois n'étoient encore que des Barbares.

Le pere du monarque qui fit aux François un accueil si favorable , ne régna que par une usurpation qu'on doit mettre au rang des révolutions de Siam. Il épousa , malgré elle , la sœur de l'héritier de la couronne , & se fit reconnoître pour roi. Son fils , *Chaou-Naraie* , ne monta lui-même sur le trône , que par une autre révolution ; il tua de sa propre main le frere de son pere , qui s'étoit emparé de la puissance souveraine ; & signala les commencemens de son règne , par une action de vigueur. Un jour qu'il devoit aller au temple , il apprit que les Talapoins , qui sont les prêtres du pays , avoient projeté de le massacer : en effet , la pagode en étoit remplie ; & ils avoient tous des armes cachées sous leurs robes. Le prince qui en fut instruit , ordonna qu'on investît le temple ; & ayant des preuves certaines que ces scélérats avoient conspiré contre ses jours , il les fit tous égorger par ses soldats.

Les liaisons de ce monarque avec

Louis XIV, & l'établissement des François à Siam, sont des circonstances de son règne, qui intéressent notre nation. Les premières sont l'ouvrage d'un aventurier qui, de mousse de vaisseau, étoit devenu premier ministre. Il se nommoit *Constance* ou *Constantin Phaulkon*. Il étoit Grec, & natif de Céphalonie. A douze ans, il avoit quitté son pays, & s'étoit embarqué sur un navire qui l'avoit conduit en Angleterre. Désespérant d'y faire fortune, il passa aux Indes, & devint par degrés capitaine de vaisseau. Il alla à la Chine & au Japon, où il trafiqua pour le compte des marchands; mais ayant fait naufrage sur les côtes de Siam, il entra au service du surintendant des finances. Il montra tant d'intelligence pour les affaires, qu'il gagna la confiance du ministre, & les bonnes grâces du souverain. Après la mort de son protecteur, Phaulkon le remplaça dans toutes ses charges; & bientôt après, on le fit grand-maître de la maison du roi, & le principal ministre du royaume. Peut-être portait-il ses vues jusqu'au trône. L'extrême pouvoir dont il étoit revêtu, & la

mauvaise santé du roi qui n'avoit point d'enfans mâles, pouvoit flater ses espérances. Il fut du moins accusé d'y avoir aspiré; & l'on attribua à cette ambition ses liaisons avec la France. Il engagea son maître à rechercher l'amitié de Louis XIV, & lui fit entendre que cette alliance lui seroit utile, soit pour faire fleurir le commerce dans ses états, soit pour y amener les arts, & policer ses sujets. En conséquence de ces conseils, le roi de Siam envoya en France deux Mandarins, sous la conduite d'un prêtre des missions étrangères, établi dans son royaume depuis quelques années, & avec lequel le ministre Constance avoit des liaisons fort étroites. D'un autre côté, les commerçans & les missionnaires François trompoient la cour de Versailles par des espérances plus brillantes que solides. Les premiers exagéroient les avantages de ce pays, & ne parloient de ses richesses qu'avec enthousiasme. Les autres assuroient que le royaume entier, à l'exemple du maître, étoit disposé à embrasser le Christianisme. Sur de si belles promesses, Louis XIV y envoya le chevalier de

Chaumont en qualité d'ambassadeur. Cette nouvelle causa une extrême joie au roi de Siam, & plus encore à son ministre. La réception se fit avec un éclat & des distinctions qui méritent qu'on en rapporte quelques circonstances. Depuis son entrée dans le royaume jusqu'à son arrivée dans la capitale, M. l'ambassadeur n'occupa que des hôtels bâtis exprès, richement meublés, & éloignés de cinq lieues les uns des autres : tous les meubles en étoient neufs, & n'avoient jamais servi. Dans tous les lieux de son passage, on lui fit les mêmes honneurs que l'on rend au roi ; il ne resta personne dans les maisons ; chacun voulut se trouver sur sa route, se tenant prosterné, & ayant les mains jointes proche le front, sans qu'on entendît cracher, tousser ni parler. On faisoit la garde pendant la nuit auprès des maisons où il couchoit ; & il y avoit des feux allumés tout autour. Les députés de plus de quarante nations établies à Siam, vinrent le complimenter : ils étoient tous habillés à la mode de leur pays ; ce qui faisoit un effet agréable. Le séminaire de Siam vint le saluer

à son tour ; on y voyoit des prêtres vénérables par leur grande barbe , & quantité de jeunes Chinois , Japonois , Siamois & autres , tous en habit long , & avec une modestie édifiante : les uns étoient dans les ordres , les autres aspiraient à y entrer. Les plus grands seigneurs du royaume formoient le cortége de M. l'ambassadeur. Vous n'attendez de moi aucun de ces détails si agréablement écrits dans les Mémoires de l'abbé de Choisi. Il suffit de dire que le roi voulut qu'on passât , dans cette occasion , par-dessus les usages qu'on avoit observés jusqu'alors à la réception des autres ambassadeurs. Il fit à proportion les mêmes caresses à tous les François , & les traita avec une familiarité peu commune chez les monarques de l'Orient.

Des dissérences si marquées pour une nation étrangère , exciterent la jalousie ; & l'on s'en prit au ministre qui , sans doute , avoit des raisons de se l'attacher. On fit passer au roi de Siam des avis secrets , que le Grec Constance , d'intelligence avec les François , conspiroit contre l'état. Le monarque n'en fit aucun cas , & continua à donner toute sa confiance à son ministre.

Un

Un seul Siamois partageoit cette fa-  
veur : il se nommoit *Pitracha* ; sa mere  
avoit été la nourrice du roi , & sa  
sœur la maîtresse de ce prince. Il mit  
dans ses intérêts les grands , les prê-  
tres & le peuple , & forma une ligue  
contre le ministre favori. *Phaulkon* ,  
qui avoit des espions dans tous les or-  
dres de l'état , en fut informé de bonne-  
heure ; mais il ne trouva pas dans les  
François autant de zéle qu'il leur en  
avoit supposé. *Pitracha* craignant que  
ses desseins ne fussent découverts , en  
pressa l'exécution. Il assembla autour de  
sa personne tous ses amis , fit environ-  
ner le palais d'hommes armés : le grand  
pontife de la cour étoit à leur tête , porté  
sur les épaules de six esclaves , & exhort-  
ant tout le monde du geste & de la  
voix. *Phaulkon* averti de ces mouve-  
mens , arriva en diligence ; mais à peine  
fut-il entré dans le palais , que *Pitracha*  
l'arrêta & le fit conduire en prison ; &  
quelques jours après , ayant péri sous le  
fer du bourreau , son corps fut jetté aux  
chiens qui le dévorerent pendant la nuit.  
Le rebelle , qui commençoit à agir en  
souverain , prit le titre d'*administrateur*  
*du royaume*. Chaou-Naraïe ne fit plus

*Tome IV.*

**L**

que traîner une vie languissante, & mourut au mois de Juillet de l'année 1688. Pifracha qui s'étoit défait de tous les princes du sang, après dix jours de deuil, se rendit à la grande pagode avec les ornementz de la royauté, & se fit ensuite couronner dans la capitale. Telle fut la fin de ces troubles que les Siamois appellent encore aujourd'hui la *tracasserie des François*.

Après cette digression que vous pourrez ne pas trouver déplacée, je reviens, Madame, aux premiers jours de notre arrivée dans ce royaume. Le 13 de Septembre, nous apperçumes l'embouchure de la rivière de Siam; & le lendemain, nous allâmes mouiller à trois lieues de la barre: on appelle ainsi un banc de vase, qui reste presque toujours à découvert. Rien n'est plus agréable que le rivage de ce fleuve appellé *Menam*, qui forme, en serpentant, un grand nombre d'îles, & se divise en une infinité de branches. Il est orné des deux côtés de grands arbres toujours verds; & au-delà ce sont de vastes campagnes couvertes de riz. Comme ces terres sont extrêmement basses, elles sont inondées pendant la moitié de l'an-

née ; & cette riviere a ses débordemens réglés comme le Nil. Les effets en sont si heureux, que le riz croît à mesure que les eaux s'élévent, de maniere que les épis ne sont jamais submersés ; ce qui n'arrive pas en Egypte, où les inondations trop fortes font périr les moissons. Quand le grain est mûr, les Siamois vont en bateaux faire la récolte ; ils ne coupent que les épis, & laissent la paille. Lorsque le débordement tire à sa fin, le roi se rend sur le fleuve dans une gondole, non pour épouser, comme à Venise, un élément infidele, & usurper sur lui une domination fastueuse, mais pour le prier modestement d'abandonner la plaine, & de rentrer dans son ancien lit. Pendant la cérémonie, le peuple à qui les prêtres font croire qu'il n'y a que le roi qui puisse arrêter le cours des eaux, demeure prosterné sur le rivage, ne pouvant assez admirer la puissance du monarque.

Après avoir quitté notre vaisseau ; nous montâmes la riviere sur un ballon, espece de bateau fort commun à Siam. On en voit de grands qui sont couverts comme des maisons ; ils servent de logemens à des familles entieres ; &

244. LE ROYAUME  
se joignant plusieurs ensemble, ils for-  
ment en divers endroits comme des  
villages flottans.

Bankok est la première ville que nous  
rencontrâmes en remontant le Menan.  
Cette place est importante par sa situa-  
tion; elle défend le passage du fleuve;  
c'est la clef du royaume du côté de son  
embouchure. Son territoire est un jar-  
din continu, planté d'arbres fruitiers,  
qui font la principale richesse de ce  
canton; ses fruits se vendent avantageu-  
sement dans la capitale qui n'en est  
pas éloignée. La nuit qui nous surprit,  
nous donna l'agréable spectacle d'une  
multitude innombrable de mouches lui-  
santes, dont tous les arbres qui bordent  
la rivière, sont couverts; vous les pren-  
driez pour autant de lustres chargés  
d'une infinité de lumières, que la  
réflexion de l'eau multiplie étonnam-  
ment. Au point du jour nous découvri-  
mes un grand nombre de singes & de  
sapajoux qui grimpotent sur les arbres,  
& qui alloient par troupes. Mais ce qui  
me fit sur-tout beaucoup de plaisir, ce  
sont les aigrettes, espece d'oiseau de la  
figure du héron, & dont le plumage  
est aussi blanc que la neige: le mélange

de ce blanc avec le verd des feuilles, fait un effet admirable : je prenois cela, de loin, pour des matonniers en fleur.

Nous ne faisions pas une lieue sur cette belle riviere, sans rencontrer quelque pagode, accompagnée d'un monastere de Talapoins, qui sont les pretres & les religieux du pays. Ils vivent en communauté ; & leurs maisons sont autant de séminaires, où les enfans de qualité reçoivent l'éducation. Ils y entrent à sept ou huit ans, & y prennent l'habit de l'ordre, qui consiste en deux pièces de toile de coton, dont l'une les couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux ; & de l'autre, ils se font une écharpe qu'ils passent en bandouliere. On leur rase la tête & les sourcils comme à leurs maîtres qui s'en font un devoir essentiel. Après la lecture & l'écriture, l'arithmétique est une des premières sciences que l'on apprend à ces jeunes pensionnaires : delà on passe à l'étude de la philosophie & de la religion. Leurs principes d'arithmétique sont les mêmes que parmi nous. Ils ont dix chiffres primordiaux ; & leur zéro, figuré comme le nôtre, prend la même valeur dans le même arrangement. Leur

Lij

philosophie se réduit à la morale, dont les principes sont les mêmes chez tous les peuples.

Depuis Bankok jusqu'à Siam, la rivière est bordée d'une infinité de villages, dont les maisons composées de bambou, sont élevées sur de hauts piliers pour les garantir de l'inondation. Près de chaque village est un marché dans lequel ceux qui descendent ou qui montent le fleuve, trouvent toujours leur repas prêt, c'est-à-dire du fruit, du riz cuit, du poisson, & divers ragouts à la Siamoise.

Arrivé à Siam, mon premier soin fut de m'assurer d'un logement; & le pere Sylveïra me fut encore d'un grand secours. Il me trouva une chambre dans la maison d'un de ses amis, qui m'obligea d'accepter sa table, & un esclave pour me servir. Libre de tout embarras, je ne songeai plus qu'à satisfaire ma curiosité: la situation & les édifices de la capitale furent les premiers objets de mon attention. Siam est une des plus grandes villes des Indes, si l'on ne considere que l'enceinte de ses murs; mais à peine la sixième partie de cet espace est-elle habitée; le reste est désert, ou

ne contient que des temples. Le terrain sur lequel elle est bâtie, est coupé par une infinité de canaux ou de bras du Menan, qui la partagent en plusieurs îles. Elle est fermée par une muraille de brique, dans laquelle on a ouvert des arcades qui donnent passage à la rivière, & favorisent l'entrée & la sortie des barques. Elles se dispersent dans toutes les rues; & la commodité qu'elles donnent pour le transport des marchandises qui passent tout de suite de la mer dans les magazins, jointe aux autres avantages du royaume, y attire des négocians de toutes les parties du monde. Le long de chaque canal on a fait des quais qui forment des rues bien alignées, & plantées d'arbres dans quelques endroits, mais si pleines de boue, qu'elles sont à peine praticables. On voit, dans le tems du débordement, une ville, une forêt & une mer tout ensemble. Quoique les places publiques soient inondées, on ne laisse pas d'y tenir marché; le peuple s'y assemble sur des canots. Dans une ville située, pour ainsi dire, au milieu des eaux, comme Venise, il a été nécessaire de bâtir un grand nombre

de ponts. Il y en a quelques-uns de briques ; la plûpart sont faits de planches ou de roseaux entrelacés , & si peu assurés , que je n'y passe qu'en tremblant. Les maisons sont basses & construites de bois , du moins celles des naturels du pays , que cette sorte d'édifice laisse exposés à toutes les inéommodités d'une chaleur excessive. Des claires de bambou forment le contour de ces habitations legeres ; & dans les quartiers sujets à l'inondation , on les élève sur des piliers : l'escalier pend en dehors, comme les échelles de nos moulins. Une corbeille remplie de terre , & soutenue sur trois bâtons , sert de foyer. Quelques heures suffisent pour construire ou pour renverser ces édifices fragiles ; & une ville comme Siam peut être bâtie en fort peu de jours. Les étrangers , tels que les Mogols , les Chinois , les Européens , &c , ont de petites loges longues de huit pieds , larges de quatre , hautes de douze , bâties de pierres ou de briques , & partagées en deux étages. Il y en a qui possèdent des habitations plus spacieuses & plus commodes. Les grands officiers de la cour ont des maisons de menuiserie , que vous prendriez pour de grandes armoires , où lo-

gent le mari, la femme & les enfans. Les domestiques & les esclaves ont de petits endroits séparés, mais renfermés dans la même enceinte, & qui composent autant de ménages différens.

Chaque peuple ici a son canton, ou quartier séparé par les canaux de la rivière. Par-là on évite les querelles qu'excite souvent le mélange des nations. Chacune a son chef qui répond d'elle, & son protecteur nommé par le roi. Les étrangers sont obligés de renouveler tous les ans à ce prince le serment de fidélité; & la cérémonie en est très-solemnelle. Tous les officiers de la couronne y assistent; & le monarque, dans un trône d'or, tout éclatant de pierries, reçoit le serment de chacun des chefs, selon leur rang. On leur fait ensuite boire d'une eau préparée par les Talapoins, & que l'on croit formidable aux parjures. Le prêtre tient la pointe d'une épée dans cette eau sainte, & lance plusieurs imprécations contre ceux qui ne jurent pas d'un cœur sincère, ne doutant point que l'eau ne les suffoque dans le même instant.

Mais je reviens aux édifices de cette ville. Le palais du roi, environné d'une

double muraille de brique, à une demi-lieu de circuit. Il est divisé en plusieurs cours, & rempli d'une multitude d'édi-fices dont les uns sont bâtis de pierres, & les autres de bois. Ils sont bas, n'ont qu'un étage, des escaliers étroits, de petites portes, & point de plein-pied. Il est vrai que cette inégalité est ce qui donne de la dignité aux maisons dans l'opinion des habitans. Le loge-ment du roi doit être plus élevé que le reste du palais; & plus une pièce est voisine de l'appartement du monarque, & plus elle s'élève au-dessus de celle qui la suit. Il y a toujours quelques mar-ches à monter de l'une à l'autre. Cette même inégalité se trouve dans les toits; l'un est plus bas que l'autre, à mesure qu'il couvre une pièce plus basse. Cette succession de toits inégaux, fait la dis-tinction des degrés de grandeur. On remarque la même gradation dans les pagodes; le dôme le plus élevé, est celui sous lequel est placée l'idole.

Les officiers du prince sont logés dans les premières cours; plus loin sont des écuries spacieuses pour les éléphans; le palais du monarque est situé dans la cour ultérieure. Son plan a la forme

d'une croix , du centre de laquelle s'élève une haute pyramide à plusieurs étages , qui surmonte tout l'édifice ; c'est un ornement attaché aux maisons royales. Le ferrail est contigu à l'appartement du roi. Au-delà sont de vastes jardins , plantés de palmiers , divisés en compartimens , & entre - coupés de petits ruisseaux qui serpentent dans les parterres. Je ne vous parlerai point de l'intérieur du palais ; personne ne pénètre plus loin que la salle d'audience. Cette salle n'a rien qui mérite une description ; & , en général , il n'y a point de petite , maison de financier en France , qui n'ait plus d'éclat & de magnificence que les palais du roi de Siam.

Les richesses du pays se manifestent principalement dans les pagodes , par la quantité d'ouvrages d'or dont elles sont ornées , par leur grandeur prodigieuse , par leur structure , & par un amas incroyable de piergeries. La forme de ces édifices est assez semblable à celle de nos églises. L'entrée en est grande , avec des portes dorées ; le dedans est peint ; & le jour y entre par des fenêtres étroites & longues , prises dans l'épaisseur du mur. Il y a un chœur

Lvj

avec des sièges de côté & d'autre, pour les Talapoins qui viennent y chanter à certaines heures destinées à la prière, le matin, le soir & à minuit. L'autel est au fond, & dans le lieu le plus éloigné de la porte; on y monte par plusieurs degrés qui s'élèvent en amphithéâtre. C'est-là que sont posées les idoles. Ils les encensent, les ornent de fleurs & de piergeries: ils n'épargnent point le luminaire; car il y a toujours des lampes allumées, & sur-tout des troncs pour recevoir les aumônes, usage qui est de de tous les pays. Le toît de ces pagodes est revêtu de tuiles vernissées, & quelquefois de plaques d'étain doré. Elles sont d'un jaune si vif & si éclatant, que quand le soleil donne dessus, il semble que la couverture soit toute d'or. On les faisoit venir de la Chine; mais on a trouvé le secret d'en fabriquer à Siam; on n'en fait pourtant guères que pour le roi; & c'est ce qui les rend excessivement chères.

Un des temples les plus célèbres de cette ville, est celui qui se voit à quelque distance du palais du roi. Il est surmonté de cinq dômes, dont celui du milieu, plus grand que tous les autres, est environné de quarante-quatre pyra-

mides ou obélisques qui lui servent d'ornemens. Elles sont placées avec symétrie sur trois rangs; & dans l'enceinte qui enferme ces bâtimens, on voit d'un côté, le long des galeries, plus de quatre cens statues disposées dans un bel ordre. L'autre face est à jour, & regarde le temple. Il y a de ces pagodes qui contiennent plus de quatre mille idoles couvertes de lames d'or. Les yeux & l'imagination sont ravis par Péclat des murailles, des lambris, des piliers, & d'une infinité de figures parfaitement dorées. Elles se ressemblent toutes; & si leur grandeur n'étoit inégale, on les croiroit sorties du même moule. Il y en a d'une taille gigantesque; & toutes sont assises les jambes croisées à la Siamoise. Elles font le principal ornement des temples; & leur matière est un mélange de chaux, de résine & de poils qu'on enduit d'abord d'un vernis noir, & que l'on dore ensuite. Les fauxbourgs de Siam, situés des deux côtés de la rivière, sont pour le moins aussi grands, aussi ornés de pagodes, & plus peuplés que la ville même.

Le roi n'entre dans sa capitale, que les

jours de cérémonie ; sa résidence ordinaire est à Louvo, maison de plaisance, qui en est éloignée de sept lieues, & où je ne tardai pas à me rendre. Elle est sur une hauteur qui la met à l'abri des inondations. Ce palais est moins spacieux, mais a quelque chose de plus riant que celui de Siam. Le monarque qui l'habite, le plus puissant des princes de la presqu'île de l'Inde, jouit de toute la plénitude du pouvoir arbitraire. Il permet bien aux grands du royaume de délibérer entr'eux sur les affaires de l'état, de lui en dire leur avis ; mais il se réserve le pouvoir de les résoudre, en approuvant ou en rejetant ce qu'ils ont fait. Ces seigneurs se nomment *Mandarins*; qualité que le roi donne ou qu'il ôte à qui il lui plaît, sans considérer ni la naissance ni le mérite. Le respect qu'il exige de ses peuples, va presque jusqu'à l'adoration ; & la posture où il faut être en sa présence, est une espece de culte. Aussi dans toutes ses actions ce prince cherche-t-il à leur faire croire qu'il est plus grand que Dieu même, & qu'il regarde toutes les puissances du monde comme fort au-dessous de lui. De-là les titres fastueux qu'il

prend avec emphase, de « monarque  
» très - illustre, très - invincible, très-  
» puissant, très - haut, & couronné de  
» cent & une couronnes d'or, ornées  
» de neuf sortes de pierres précieuses;  
» du plus grand, du plus pur, du plus  
» divin maître des armes immortelles;  
» de très-saint, qui voit toutes choses;  
» de souverain empereur qui tient sous  
» l'ombre de ses ailes le grand, le riche,  
» l'incomparable royaume de Siam; la  
» splendeur de la belle & célèbre ville  
» de Juthia, dont les portes & les issues  
» sont habitées par une infinité de peu-  
» ples, & qui est, sans contredit, la  
» capitale de l'univers; du plus grand  
» des rois, auquel est soumis le plus  
» beau & le plus fertile de tous les pays  
» éclairés par le soleil; de divin seigneur,  
» en la main duquel est l'épée victo-  
» rieuse, semblable au Dieu des armées,  
» au bras tout de feu; du plus excellent,  
» du plus noble de tous les rois, qui fait  
» croître & couler les eaux comme il lui  
» plaît; de monarque, plus grand sei-  
» gneur que les Dieux, qui est comme  
» le soleil au plus haut de son élévation,  
» aussi lumineux que la lune dans son  
» plus grand éclat; d'élu de Dieu pour

» être estimé autant que l'étoile du  
 » nord ; de divin maître des trônes d'or,  
 » dont la naissance est toute royale ,  
 » comme étant issu d'Alexandre , &  
 » dont l'esprit est tout parfait , tout  
 » voyant , tout pénétrant , semblable à  
 » un globe toujours roulant , & fait de  
 » maniere à mesurer les abîmes de la  
 » mer ; de roi de tous les éléphans , des  
 » blancs , des rouges , des éléphans à la  
 » queue ronde , à quatre dents & d'au-  
 » tres qui sont instruits à la guerre , pour  
 » lesquels le Dieu tout-puissant lui a fait  
 » présent de plusieurs sortes de housses  
 » en broderie , & toutes semées de pier-  
 » res précieuses ; de prince qui élève  
 » aux honneurs ceux qui sont assez heu-  
 » reux pour s'insinuer dans ses bonnes  
 » graces , & qui fait , au contraire ,  
 » brûler tous vifs ceux qui osent se révol-  
 » ter contre lui ; de roi enfin , en qui  
 » réside le pouvoir de faire tout ce que  
 » Dieu a fait & créé. »

Il ne faut pas s'étonner après tous ces titres , si le roi de Siam se laisse adorer. Dans le conseil même , qui dure quelquefois quatre heures , les ministres d'état & les Mandarins se tiennent sans cesse prosternés devant lui. Ils ne lui

parlent qu'à genoux, les mains élevées sur la tête, faisant à tous momens de profondes inclinations, & accompagnant leurs discours de titres qui relevent sa bonté où sa puissance. On reçoit ses réponses comme des oracles, & ses ordres sont exécutés sans le moindre délai : encore ne se donnent-ils point verbalement ; un Mandarin, qui a toujours les yeux attachés sur son maître, connoît ses volontés à certaines signes établis, & les explique par d'autres signes aux officiers du dehors. Les courtisans les plus favorisés n'approchent jamais de fort près de la personne de ce prince ; c'est beaucoup quand il daigne se montrer à eux d'une des fenêtres du palais. Il ne reçoit pas autrement les ambassadeurs ; ne leur parle que du haut d'une tribune, toujours fort laconiquement, & à tous dans les mêmes termes. Quand il sort, tout le monde doit se renfermer chez soi ; & personne ne passe devant son palais ou n'y entre, sans se prosterner jusqu'à terre. Ce lieu est regardé comme sacré ; & le silence le plus rigoureux doit y être observé, ainsi que dans toutes les places qui l'environnent. Quoiqu'il soit rempli d'une multitude

d'officiers & de soldats , on n'y entend pas le moindre bruit ; & on le prendroit pour une solitude écartée. Tout ce qui s'y passe est enseveli dans le secret le plus profond ; c'est un crime de s'entretenir du roi , & même de prononcer son nom, qui, par cette raison, est connu de très-peu de personnes. Mais cette contrainte ne dure que pendant la vie du prince régnant ; après sa mort , il est libre à tout le monde d'en parler. Jugez , Madame , de la tristesse d'une cour , où la présence du prince , qui devroit la rendre plus riante , y répand la gêne , le silence & la crainte. La garde est toujours alerte ; & au moindre signal , des milliers d'hommes se prosternent , lors même que le prince ne se montre pas ; il suffit qu'on le croye caché derrière une jaloufie , d'où il puisse jeter un regard sur les cours & sur les jardins. Les femmes n'entrent dans le palais , que pour y servir aux plaisirs du monarque dans le ferrail , d'où elles ne sortent jamais : les autres n'y sont point admises. L'officier qui est à la porte , ne l'ouvre pas , sans aller avertir le Mandarin qui commande dans la premiere enceinte ; & ceux qui se présentent , sont

désarmés & visités avec soin : on examine jusqu'à leur haleine ; &c, s'ils ont bu de l'arak , on les renvoie , de peur que leur présence ne souille la majesté du lieu.

Le service intérieur du palais se fait par des pages , des eunuques & de jeunes filles. Les premiers ont soin des livres , des armes & du hétel de sa majesté. Les eunuques sont plus particulièrement attachés à la reine. Les filles jouissent seules de la liberté d'entrer familièrement dans l'appartement du roi. Elles lui font son lit , l'habillent , lui préparent à manger , &c. Il n'y a guères que les Orientaux qui paroissent connoître le prix , & sentir la douceur d'un pareil service. Ce prince n'a qu'une femme à qui l'on donne le titre de *reine*. Elle a ses officiers , ses femmes pour l'accompagner , ses eunuques , ses bateaux & ses éléphans. Ses officiers ne la voient jamais; elle ne se montre qu'à ses femmes & à ses eunuques. Les femmes de Mandarins dont sa cour est composée , sont prosternées devant elle , comme les hommes le sont devant le roi ; mais avec cette différence , qu'elles ont la liberté

de la regarder. Elle gouverne sa maison en souveraine, ou plutôt en despote; le roi lui donne des provinces dont elle tire le revenu, & sur lesquelles elle a une puissance absolue. Ainsi elle tient conseil de toutes ses affaires avec ses femmes, & rend justice à ses sujets. Elle a même ses châtimens; & quand on lui fait des plaintes de quelque femme accusée ou de médisance, ou de faux rapports, ou d'indiscrétion de paroles, elle la punit en lui faisant couvrir la bouche; c'est du moins ce qui est arrivé une fois; & c'étoit la femme de Chaou-Naraïe, qui ordonna ce châtiment trop sévere pour des femmes.

Le nombre des maîtresses du roi n'est point limité; la grandeur du monarque consiste, au contraire, dans la multiplicité des Sultanes: les Siamois parurent étonnés qu'un aussi grand prince que le roi de France, n'eût qu'une seule femme & point d'éléphans. On nourrit ici un grand nombre de ces animaux. On les mène à la rivière au son des instruments; & l'on porte devant eux des parasols. On prétend qu'ils sont tellement faits à cette cérémonie, que si

on manquoit de l'observer, ils refuseroient de sortir.

Les rois de Siam vivent dans une inquiétude qui change leurs palais en autant de forteresses, où ils sont perpétuellement en garde contre les entreprises de leurs sujets. Ils les munissent de bonnes murailles, & les défendent par des chausses-trapes armées de pointes. Le rôle odieux de délateur est ordonné, sous peine de mort, dans tout ce qui intéresse la personne du roi; & si l'accusation n'est point prouvée, on condamne au même supplice, c'est-à-dire, à être exposé aux tigres, l'accusé & le délateur: dans le doute, on aime mieux perdre l'innocent, que sauver le coupable.

Le prince régnant mène une vie assez réglée: il se leve tous les jours à six heures; & la première chose qu'il fait, est de donner l'aumône à une bande de Talapoins qui ne manquent jamais de se montrer devant lui si-tot qu'il paroît. Ces moines mendiants & paresseux infestent le royaume, & dévorent la subsistance des citoyens utiles & laborieux. Ensuite arrive l'au-

dience que donne sa majesté , dans l'intérieur de son palais , à ses concubines , à ses eunuques , à ses esclaves & à un magistrat qui vient lui montrer tous les procès qui ont été jugés ; il les approuve ou les condamne , selon qu'il le juge à propos . Lorsque le magistrat est sorti , l'audience est ouverte à tout le monde jusqu'à l'heure du dîner . Le médecin visite toutes les viandes , & renvoie celles qu'il croît nuisibles . Pendant le repas on lit les procès criminels ; & le prince ordonne du sort des coupables . Après le dîné , il entre dans une salle où il se met sur un lit de repos . Il est suivi d'un lecteur qui lui lit ordinairement la vie de quelqu'un des rois ses prédecesseurs ; & lorsqu'il s'endort , le lecteur baisse la voix , & peu après se retire . Le même lecteur rentre dans la salle sur les quatre heures ; & il recommence à lire si haut , qu'il faut nécessairement que le ~~roi~~ s'éveille . Alors il donne audience à ses grands officiers ; sur les neuf heures le conseil s'assemble ; & si tout cela va trop avant dans la nuit , le médecin vient avertir le prince qu'il est l'heure

de se coucher. Ce médecin est reçu dans le conseil ; mais il ne fait qu'écouter ; & l'on n'y prend jamais son avis.

Les rois de Siam paroissent rarement en public ; & quand ils se montrent, c'est toujours dans un appareil qui inspire la terreur. Ils se font précéder par des éléphans chargés d'hommes armés, & par une multitude innombrable de gardes, de domestiques & d'esclaves, munis de bâtons & de sarbacanes, pour écarter le peuple. Le roi est assis dans une chaise d'or, portée par dix ou douze valets, & environnée de soldats, tandis que le peuple prosterné n'ose pas même l'envisager.

D'autres fois il est monté sur un éléphant tout brillant d'or & de pierre-ries. L'animal marche gravement, fier de sa charge, & semble connoître l'honneur qu'il reçoit ; car il ne souffrirait pas qu'un autre prît la place du monarque. Si le roi a un fils, ce prince le suit, & après lui la reine & ses autres femmes. Elles sont aussi sur des éléphans, mais enfermées dans des

especes de guérites de bois doré, où il est impossible de les voir. La marche est fermée par une autre troupe de gardes; & tout le cortége est composé de quinze ou seize mille hommes.

Dans les promenades qui se font sur la riviere, le prince entre dans une chaloupe dorée sous un dais de brocard, & se fait accompagner de ses courtisans qui s'y trouvent quelquefois au nombre de mille ou de douze cens, chacun dans une barque tirée par vingt esclaves. Plusieurs bateaux remplis de musiciens, viennent après, & sont suivis de cinquante barques de parade. On auroit peine à se former une idée de cette magnificence: figurez-vous, Madame, un grand fleuve sur lequel trente mille personnes se promènent en bateaux peints & dorés, sans y comprendre une foule prodigieuse de peuple qui y accourt de tous côtés pour être témoin de ce spectacle.

J'en vis moi-même un d'une autre espece, tandis que j'étois à Louvo; il pourra vous donner une idée de l'usage des Siamois dans leurs cérémonies

nies funéraires. Le roi venoit de perdre la princesse sa fille ; comme il l'aimoit extrêmement , il ordonna des obséques magnifiques. Il vouloit que tous ses sujets se rasassent la barbe ; ce qui est regardé dans ce pays comme la plus grande marque de douleur ; mais sur les remontrances de quelques seigneurs , cet ordre ne fut publié que pour le peuple , qui obéit sur le champ , y ayant peine de mort contre tous ceux qui y manqueroient. Cinq tours furent élevées dans une des cours du palais : celle du milieu avoit plus de cent pieds de haut ; & les autres diminuoient à mesure qu'elles s'éloignoient de celle-ci. Elles étoient peintes & dorées , & avoient communication par des galeries à balustres , aussi ornées que les tours. Le corps de la princesse avoit été apporté devant la plus haute ; & on l'avoit mis sur un autel tout brillant d'or & de piergeries. Elle étoit debout avec une robe trainante , & toute semée de diamans dans un cercueil d'or épais d'un pouce. Elle avoit les mains jointes , & le visage tourné vers le ciel. La couronne qu'on lui

*Tome IV.*

M

avoit mise sur la tête, étoit d'un prix excessif, aussi-bien que son collier & ses bracelets. On avoit dressé des écha- fauds où chacun ayant pris place, tous les grands du royaume, vêtus simple- ment de toile blanche, qui est ici la couleur du deuil, s'avancerent vers le corps, & lui firent une profonde ré- vénérence. Ils l'accompagneroient de fleurs & de parfums qu'ils répandirent au- tour du corps & sur l'autel, faisant voir sur leurs visages toutes les mar- ques possibles d'une vraie douleur. Après eux, les dames aussi vêtues de blanc, & sans nulle autre parure, allerent faire également leur révérence & ré- pandre des parfums. Cette première cérémonie étant achevée, on mit le cercueil sur un char magnifique, & on le porta à vingt pas de-là. Les grands du royaume & les dames lui rendirent encore de pareils honneurs; & tous pleurerent si amérement, qu'il sembloit que la perte fût particulière pour chacun. On mêla les cris avec les larmes; & ces démonstrations lu- gubres durerent une demi-heure. Le char fut traîné ensuite par les prin- ci-

paux officiers de la couronne , vers le lieu où le bûcher avoit été préparé. Après eux venoit le fils ainé du roi , frere de la princesse : il étoit vêtu de blanc , comme les seigneurs qui le suivoient , & assis sur un éléphant qui avoit une houfse en broderie , & des chaînes d'or au cou : à ses côtés paroisoient deux de ses freres , montés comme lui , & tenant le bout d'une longue écharpe de soie blanche , dont l'autre extrémité étoit attachée au cercueil. D'autres jeunes princes marchoient à pied , vêtus de même , & ayant chacun un rameau d'arbre à la main. Ils étoient si bien instruits à pleurer , qu'ils n'avoient nulle peine à fournir des larmes. A moitié chemin du lieu où l'on devoit trouver le bûcher , on avoit dressé des échafauds , où des Mandarins du second ordre attendoient le convoi. Lorsque le corps passa devant eux , les uns jettent des habits au peuple , les autres de l'argent. Enfin le convoi étant arrivé à l'endroit où devoit finir la cérémonie , les grands tirerent avec beaucoup de respect le cercueil hors du

Mij

char, & le poserent sur le bûcher au son des instrumens, auquel se mêloient les cris de toute la cour. Ce triste concert étant fini, le corps fut couvert de bois de senteur & de parfums; & les jeunes princes s'en retournerent au palais avec les seigneurs. Les dames demeurerent seules à garder le cercueil qui ne fut brûlé que deux jours après. Ce qu'il y eut de plus rude pour elles, c'est que, pendant tout ce tems, elles furent obligées de pleurer, sans discontinuer ce triste exercice, qui doit durer nuit & jour. Dans la crainte que quelques-unes d'elles ne succombassent au sommeil, ou ne se lassassent d'un métier si fatiguant, d'autres femmes postées d'espace en espace, tenoient en main des disciplines, & leur en appliquoient de si rudes coups, qu'elles étoient forcées de recommencer, pour elles-mêmes, leurs cris & leurs lamentations. Pendant ces deux jours, les Talapoins placés sur des échafauds dans la cour où l'on avoit d'abord mis le cercueil de la princesse, prierent sans relâche, pour le repos de son ame. Ils com-

mençerent par psalmodier d'une voix basse ; le second jour , ils éleverent un peu le ton ; & enfin ils chantèrent à pleine voix. Les chants contenoient des moralités sur la mort , & une espece d'itinéraire qui indiquoit à la défunte la route du ciel. A côté de ces échafauds , étoient plusieurs tours faites avec des roseaux , & remplies de feux d'artifice , dont la décoration ressemble à celle de nos feux de joie , & qui durerent quinze jours , pendant lesquels le roi fit distribuer de grandes aumônes aux pauvres & aux Talapoins. Il y eut , outre cela , plusieurs statues d'or & d'argent , qui furent mises dans les plus belles pagodes du pays , en l'honneur de la défunte. Elles étoient faites des présens qu'elle avoit reçus , durant sa vie , du roi son pere. Après que le corps eut été deux jours sur le bûcher , toute la cour s'y rendit ; & le roi prenant un cierge allumé de la main du chef des Talapoins , y mit le feu. Le corps fut réduit en cendres dans le cercueil d'or , où l'on avoit laissé toutes les richesses qui lui servoient d'ornemens.

M iiij

L'urne dans laquelle on recueillit les cendres de la princesse, fut mise dans un ballon de la premiere grandeur, & déposée dans une pagode hors de la ville. Le bateau qui la transporta, étoit accompagné d'une infinité d'autres barques superbement décorées, dans plusieurs desquelles il y avoit des représentations de divers genres, des lions, des tigres, des serpents & d'autres animaux. Un enfant habillé d'une riche étoffe, & couvert de pierreries, paroissoit sur une estrade dorée : il avoit un sabre à la main, & représentoit l'ange tutelaire de la princesse. Quand l'urne eut été portée dans le temple, on mit le feu aux représentations ; ce qui s'exécuta au bruit de l'artillerie, des tambours, des bas-fins & de mille instrumens confus. Ainsi finit cette lugubre cérémonie, qui se renouvelle toutes les fois que la mort enlève quelques princes de la famille royale.

Si c'est le roi lui-même, le peuple, après le convoi funèbre, passe dix jours dans la plus austere retraite : toutes les maisons sont fermées ; personne n'ose

paroître dans les rues ni dans les places ; un profond silence régne par-tout. Au bout de ce terme, on ouvre les temples ; on les orne des plus riches étoffes ; on y arbore quantité de drapeaux ; & l'on dresse, dans les places publiques, des autels où l'on brûle des parfums. Des cavaliers habillés de blanc se rendent dans les différens quartiers de la ville, font ouvrir toutes les portes au son de divers instrumens, & déclarent au peuple qu'il a un roi. Alors tout le monde court aux temples, & fait des vœux pour la prospérité du nouveau monarque.

Les Siamois sont fort somptueux dans la célébration de leurs funerailles : ils emploient quelquefois une année entiere à en faire les préparatifs. Pour empêcher la corruption, on lave le cadavre ; on le ferre avec des bandelettes ; on lui injecte par les yeux & par la bouche de l'eau salée, du vif-argent & d'autres drogues corrosives, pour dessécher toutes les humeurs, & faire sortir ce qu'il y a d'impur & de propre à corrompre le reste. Tous les morts sont portés hors

Miv

des villes ; police presque générale dans tout l'Orient, que nous approuvons en France, & que nous n'osons adopter.

Les sépultures des particuliers sont environnées de tours quarrées, faites de bois de cyprès, revêtues de cartes & de gros papier de différentes couleurs, qui font un effet assez agréable. D'autres ordonnent, avant de mourir, que leurs cendres soient déposées dans la pagode qu'ils ont fait bâtir ; n'y ayant point de Siamois un peu riche, qui ne veuille éterniser sa mémoire par cette dépense. Les cendres des pauvres sont jettées au vent. Ceux qui, par excès de charité, se sont ruinés pour enrichir des monastères, sont brûlés aux dépens des Talapoins. A l'égard des enfans des criminels, des noyés, des gens frappés de la foudre, des femmes qui meurent en couche, & de tous ceux qui périssent ou d'une mort violente, ou d'une maladie contagieuse, ils sont tous privés des honneurs du bûcher : leurs corps sont enterrés dans les champs ; & les fosses qu'on leur fait, sont si peu profondes,

qu'ils sont souvent la proie des bêtes féroces.

L'extrême cérémonial qui s'observe à Louvo , la gêne & l'espece de tristesse qu'y inspire la présence du maître, en rend le séjour ennuyeux : aussi n'y suis-je resté que le tems nécessaire pour y prendre une legere idée des usages de cette cour. Revenu à Siam, je vais me disposer à faire quelques courses dans les provinces ; & à mon retour , je vous écrirai ce que le pays m'aura offert de plus remarquable. Mais je vous ferai part auparavant de quelques détails sur les coutumes Siamoises.

Je suis , &c.

*A Siam , ce 27 Septembre 1743.*



M v

## LETTRE XLVIII.

## SUITE DE SIAM.

JE viens, Madame, d'essuyer une maladie fréquente dans ce pays, & dont les Européens sur-tout ont peine à se défendre en y arrivant. C'est une espece de dysenterie qui a pourtant cet avantage, qu'elle délivre d'autres maux plus dangereux, tels que les érysipeles si communs à Siam, que de vingt hommes, dix-neuf en sont atteints. Les maladies de débauche y sont fort répandues, grace au commerce des Siamois avec les nations Européennes ; mais la petite vérole y fait encore plus de ravage. On ne brûle point le corps de ceux qui en meurent ; ou si la piété engage à rendre ce dernier devoir aux parens, on les déterre dans la suite pourachever de les consumer par le feu. On laisse quelquefois passer trois ans, avant cette religieuse cérémonie ; & il arrive souvent que la contagion recommence, lorsqu'on déterre un cadavre infecté.

Dès les premiers jours de ma maladie, mon hôte fit appeler un médecin Chinois; car ce sont eux en qui on a ici le plus de confiance. Tout leur art se réduit à un petit nombre des remèdes fort simples qu'ils appliquent par routine, sans aucun égard pour les symptômes particuliers. Ces aveugles méthodes ne laissent pas de guérir beaucoup de malades, parce que l'extrême sobriété des Siamois contribue plus que la science des médecins, au rétablissement de leur santé. Si la force du mal l'emporte, & & que le malade meure, on ne manque pas d'en attribuer la cause aux maléfices. Une des pratiques des médecins Siamois consiste à fouler aux pieds le corps du malade, en montant sur lui, pour amollir & relâcher les parties; ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, dans la grossesse même, on a recours à cette opération pour obtenir un accouplement plus facile.

Pendant ma convalescence, qui ne fut pas longue, mon hôte venoit quelquefois me lire des vers de son pays. Ils consistent, comme les nôtres, dans le nombre des syllabes & dans la rime; mais ils présentent des pensées si extraordi-

Mvj

dinaires, que j'en trouvai très-peu dont le sens pût s'ajuster à nos idées. J'y entrevis néanmoins des peintures & des images ; celles, par exemple, d'un jardin agréable, dans lequel un amant offre une retraite à sa maîtresse. Enfin, Madame, si quelque chose peut vous donner une idée de ces poësies Siamoises, c'est la lecture des poëtes François qui vivoient avant Ronfard. Outre les chansons galantes, on en a ici d'historiques & de morale, comme en France, & même des chansons de table, sur lesquelles ils font des airs, sans avoir aucun principe de composition. Ils ne sçavent pas même les noter, & ne connaissent la musique que par routine. Ils n'ont ni tremblement ni cadence ; mais ils chantent quelquefois, comme nous, sans paroles ; & au lieu de *ta la la*, ils disent *noï, noï*. Ils n'ont point d'idée de l'accompagnement ; & leurs concerts n'ont qu'une partie, qui est la même pour les instrumens & pour les voix. Ces instrumens sont des violons à trois cordes, des hautbois fort aigres, des tambours de plusieurs especes, des basfins de cuivre suspendus, & sur lesquels on frappe avec une baguette, &c. Leur

son, quoique bruyant & confus, n'est point sans agrément, principalement lorsqu'on les entend de loin.

A ma premiere sortie, mon hôte me fit faire une promenade à quelques lieues de la ville, dans un monastere de Tala-poins, dont le supérieur est son parent. Nous traversâmes les faubourgs qui sont vastes, comme je vous l'ai dit, & fort peuplés. Sur les bords de la riviere nous vîmes plufieurs villages bâtis par des colonies de Japonois, de Péguaus, de Malais & de Portugais nés de femmes Siamoises. Non loin de-là les Hollandois ont une belle habitation sur un terrain à l'abri du débordement. Il y a aussi dans ce canton des restes d'anciennes églises chrétiennes, fondées par les prêtres des *missions étrangères*. Ces ecclésiastiques vénus de Paris, avoient donné ici une très-haute idée de l'évangile, par leur conduite désintéressée, charitable, éloignée de toute ambition, de toute intrigue, & digne de la simplicité des premiers apôtres du Christianisme.

Mais ce que les dehors de Siam offrent de plus remarquable, c'est une pyramide bâtie dans une plaine, par laquelle nous passâmes pour arrivet dans

notre monastere. Elle fut élevée après une victoire remportée dans ce même lieu contre un roi de Pégu, qui périt dans le combat avec toute son armée. Son élévation est de trois cens soixante pieds, en y comprenant l'aiguille qui la termine, & qui n'en a guères moins de quatre-vingt-dix. Tout ce que l'art a pu imaginer pour la solidité & la décoration de ce monument, a été employé à sa construction. C'est un trophée éternel qu'un roi de Siam a eu intention d'ériger à la gloire de son peuple.

En entrant dans le monastere que nous allions visiter, nous trouvâmes un de ces moines idolâtres, qui faisoit sa priere devant une petite statue posée sur une table. Il chantoit sans faire la moindre pause, & remuoit son éventail avec tant d'action, que vous l'eussiez pris pour un démoniaque. Sa priere finie, il alluma un cierge devant son idole, & se retira. Le couvent & le temple occupent un grand espace quarré, environné d'une clôture de bambou. L'église est au centre; & les extrémités sont bordées par des cellules semblables à celles de nos Chartreux. J'ai vu ici des monastères où il y a jusqu'à trois rangs de ces

petites maisons isolées. Celle du supérieur est distinguée par sa grandeur & son élévation. Chaque cellule a une ou deux loges pour recevoir les passans qui demandent une retraite pendant la nuit. Le terrain où est placé le temple, est fermé par quatre murs qui laissent entre eux & les cellules un grand vuide auquel on peut donner le nom de *cour*. Dans quelques couvens, ces murs sont nuds : ici ce sont des galeries couvertes qui ressemblent à nos cloîtres ; & sur un contre-mur à hauteur d'appui qui régne autour de ces galeries, on voit une suite d'idoles très-bien dorées. Il y a dans chaque couvent une espece d'oratoire où de salle commune, percée de petites lucarnes & remplie de bancs. Au milieu est un pupitre ; & à certaines heures, de jeunes écoliers & de jeunes novices s'assemblent dans ce lieu. Un moine, d'un âge avancé lit d'une voix lente & distincte, quelques passages d'un livre qui est sur le pupitre ; & lorsqu'il prononce certains mots, les auditeurs, par respect, portent les mains à leur front. C'est dans cette salle que le peuple présente ses aumônes lorsque le temple est fermé. Il y a une grande

table toujours chargée de riz, de poissons & de fruits que les dévots s'empressent d'envoyer à ces prêtres : à côté est la statue de *Sommona - Codom*, patriarche des Talapoins. Le clocher de l'église est une tour de bois qui contient une cloche sans battant, sur laquelle on frappe, pour la sonner, avec un marteau.

Comme nous étions partis d'assez grand matin de Siain, nous arrivâmes avant l'heure du dîner. Le supérieur nous fit servir un repas meilleur, sans doute, que celui qu'il eût fait seul, mais infiniment moins bon que dans certaines abbayes de nos moines d'Europe ; nous n'eûmes que la desserte du patriarche *Sommona - Codom*. La religion interdit aux Siamois, & sur-tout aux Talapoins, la plupart des viandes, & réduit leur nourriture à l'usage du riz, des fruits, des légumes & du poisson sec. Cette frugalité est d'autant plus étonnante, que le pays abonde en gibier, en volaille & en alimens de toute espèce. Les habitans préfèrent à la meilleure viande les boyaux, les intestins, & ce qui nous paroît le plus dégoûtant dans les animaux. Ils mangent avec plaisir

du poisson pourri, & des insectes grillés. Ils ont de bonnes huîtres, de grosses anguilles, des écrevisses de plusieurs espèces ; ils aiment mieux le poisson sec ; le plus corrompu a la préférence : on le vend tout rôti dans les marchés. Il est vrai que les autres viandes y sont indigestes & peu succulentes ; les Européens mêmes qui passent quelque temps dans le pays, en perdent insensiblement le goût. Vous jugez bien que le prix doit en être très - modique. Une vache ne vaut que dix sols dans les provinces, & un écu dans la capitale. Un cochon ne se vend que sept sols, parce que les Mahométans n'en mangent point ; & les moutons dix francs, les cabris huit, parce qu'ils en font leur principale nourriture. Les poules y valent vingt sols la douzaine ; & la volaille y multiplie d'autant plus aisément, que la chaleur du climat suffit presque seule pour la faire éclore. Un homme vit ici avec deux liards par jour. Le beurre y est assez rare, parce que les Siamois ne font pas dans l'usage de traire leurs vaches. Ils se servent plus communément d'huile de coco ; elle est très-douce, & beaucoup meilleure que notre

huile de Provence, quand elle est nouvelle; mais elle se corrompt en peu de jours. Leurs sauces consistent ordinairement en un mélange d'eau, d'épices, d'ail, de ciboule, de baume, &c. Ils en ont une autre composée d'écrevisses pourries, qu'ils aiment beaucoup, & qu'ils mêlent dans la plupart de leurs alimens. Il n'y a aucune recherche ni aucune délicatesse dans leurs repas les plus somptueux; tout s'y place pêle-mêle, sans aucun ordre. Les convives font assis sur des nattes à quelque distance les uns des autres, & on les fert séparément. Le mari est à une table, la femme à un autre, & les enfans sont servis chacun en particulier. L'heure du manger est le matin au sortir du lit; à midi on fait une légère collation; & le soir on soupe. L'eau est la boisson le plus ordinaire; ils ont coutume de la parfumer. Ils boivent aussi du thé dans leurs repas. On ne trouve ici d'autre vin que celui que les étrangers y apportent. Les Espagnols sont ceux qui en fournissent le plus. Mais les Siamois ont différentes especes de liqueurs fortes, telles que l'arak, & celles qu'ils font avec du suc de palmier, comme

les autres Indiens. C'est avec l'arak que les Anglois composent leur punch , mêlant une chopine de cette liqueur avec une pinte de jus de limon, de la muscade & du biscuit de mer grillé & pulvérisé.

Le roi de Siani & les grands du royaume sont servis dans de la vaisselle d'argent & de porcelaine. Les plats doivent être larges & profonds sur la table du prince ; on croit qu'il est de sa dignité de ne point user de vaisselle plate. Notre prieur Talapoin nous fit manger dans de la très-belle porcelaine ; c'est un droit qu'ont les supérieurs des monastères de se faire servir comme les grands seigneurs. Sans être dévot, le nôtre tenoit à toutes les petites pratiques de son ordre, étoit instruit de sa règle & de ses devoirs, estimoit son état , & desiroit fort que les autres en fissent le même cas. C'étoit précisément l'homme dont j'avois besoin pour répondre aux questions que je voulois lui faire sur différens points de son institut. Vous jugez bien que j'avois toujours présens nos moines d'Europe , dont les constitutions me rappelloient sans cesse des traits de ressemblance avec les Talapoins qui , comme je l'ai dit plusieurs fois , sont les moines du pays. Ils

font croire au peuple que leur institut vient du ciel ; qu'un ange le remit à Sommona-Codom, en le choisissant pour le fondateur & le patriarche de l'ordre. On distingue deux sortes de Talapoins ; les uns vivent dans les bois comme nos hermites ; les autres habitent les villes, les bourgs & les villages, comme nos religieux. Le nombre des premiers est fort diminué ; les autres inondent le pays ; par-tout on les trouve sur son chemin ; & l'on en compte plus de cinquante mille dans le royaume, qui est à-peu-près grand comme la France.

Ces derniers se divisent en quatre ordres, qui forment une espece d'hiérarchie ecclésiaistique. Le preimier est celui des *Sancrats* qui sont comme nos abbés réguliers : on nomme *Tchaovats* les prieurs, *Picous* les simples religieux, & *Nen* les novices. Ceux-ci sont dispersés dans chaque cellule suivant le choix de leurs parens, & n'ont point d'autre fonction que de servir les profès, & d'arracher les herbes qui croissent dans l'enclos du couvent. Un Talapoin n'en peut avoir plus de trois avec lui. Quoique leur état ne soit pas censé religieux, ils ne laissent pas de

porter l'habit de l'ordre. On les reçoit dès l'âge de cinq ou six ans ; & il y en a plusieurs qui vieillissent dans cette condition, sans se soucier de se lier davantage ; mais la règle les oblige à garder le célibat.

Ceux qui ne craignent pas de contracter des engagemens, se font recevoir *Picos* ou simples religieux. Les Sancrats ont seul le droit de conférer cet ordre ; il faut avoir vingt ans pour y être admis, & vingt-un pour être prieur. La réception dans ces différentes classes se fait avec plus ou moins d'appareil, suivant qu'elles sont plus ou moins distinguées. Un Siamois qui veut embrasser cette profession, s'adresse au supérieur de quelque couvent, qui assigne le jour de la cérémonie. Les parens & les amis accompagnent le postulant avec des musiciens & des danseurs ; il entre dans le temple ; on lui rase la tête, les sourcils & la barbe ; le supérieur lui présente l'habit, il doit s'en revêtir lui-même, & laisser tomber le sien par-dessous. Pendant qu'il est occupé de ce soin, le supérieur récite quelques prières ; & après d'autres formalités, le novice accompagné du même cortège, se rend au

couvent qu'il a choisi pour sa demeure. Ses parens donnent un repas à tous les religieux du monastere ; & depuis ce jour il ne doit plus voir ni danses ni spectacles profanes. Après le noviciat le Sancrat lui rappelle les devoirs de son état , & les obligations de sa règle ; il accompagne chaque avis d'une courte priere , l'exhorte de veiller à la garde du temple & des idoles , de tenir les lieux saints dans une grande propreté , de veiller à la conservation des anciens réglemens , de ne point souffrir d'innovation ; en un mot , d'observer tous les préceptes de la loi & de son institut.

La réception d'un prieur se fait avec plus d'éclat. Celui qui doit être promu , va trouver l'abbé , se prosterne à ses pieds , lui témoigne un grand empressement d'être initié , & lui promet de l'argent. On prend jour pour la cérémonie ; & après les prières accoutumées , le prélat donne au postulant une pancarte où sont écrits tous les commandemens de la loi. Le récipiendaire est porté en triomphe sur les épaules de plusieurs hommes ; le peuple l'accompagne au bruit des instrumens de musique , & lui donne mille bénédic-

tions. Pour subvenir à ces frais, il fait, quelques jours avant son ordination, une quête par la ville & dans les campagnes; chacun se fait un plaisir, un honneur, & même un devoir de religion de contribuer à cette bonne œuvre.

L'élection de ces supérieurs se fait dans chaque couvent, à la pluralité des voix; & le choix tombe ordinairement sur le plus vieux & le plus savant. Si la piété porte un particulier à faire bâtir un temple, il choisit lui-même quelque vieux Talapoin pour y présider; & le couvent se forme autour de la pagode, à mesure qu'il se présente de nouveaux moines pour l'habiter; chaque cellule se bâtit à l'arrivée de celui qui doit l'occuper. Quant à la dignité de Sancrat ou d'abbé, c'est le roi seul qui y nomme. Elle est annexée au gouvernement de certains monastères fameux par leurs richesses & par l'étendue de leur juridiction. Le général ou chef de tous les Talapoins du royaume réside à la cour; c'est-à-dire, qu'il est supérieur du couvent & de la pagode du palais. Au reste, il n'a sur les autres prélats ses confrères qu'une espèce de primatie, qui ne diminue point l'autorité absolue

que chaque Sancrat a dans son district. Ce corps deviendroit redoutable s'il n'avoit qu'une seule tête , & s'il agissoit de concert & par les mêmes maximes. On aime mieux les maintenir dans cette indépendance qui , dans le fond , est sujette à moins d'inconvéniens que celle de nos abbés réguliers ; car les Tala poins n'étant liés par aucun voeu , peuvent rentrer dans le monde lorsqu'ils sont dégoûtés du joug monastique , ou rebutés par la tyrannie & les persécutions de leurs supérieurs. Mais ils sont obligés de garder le célibat , sous peine du feu , tandis qu'ils demeurent dans le cloître. On ne leur fait jamais grace sur cet article , parce qu'ayant de grands priviléges , leur profession deviendroit nuisible à l'état , si les Siamois , naturellement paresseux & indolens , n'avoient un frein qui les empêchât de se faire moines. *Chaou-Naraïe* voulant en diminuer le nombre , les soumit à des examens rigoureux sur les dogmes théologiques & sur d'autres connoissances propres à leur état. Ceux qui ne donnoient pas de preuves suffisantes de capacité , étoient réduits à la condition laïque : & l'on réforma ainsi plusieurs milliers de religieux.

religieux. Cet expédient réussiroit infail-  
lablement en France où l'on se plaint  
encore plus qu'à Siam, de l'excessive  
multitude des cénobites.

Les Talapoins, sous prétexte de sou-  
tenir l'honneur de leur ministere, ne  
saluent personne, & exigent de tout  
le monde un salut qui va jusqu'à l'ado-  
ration. Leur général a la permission  
de s'asseoir devant le roi ; prérogative  
d'autant plus distinguée, que le premier  
ministre, les princes même se prosternent  
quand ils parlent au monarque. De  
quelque qualité que soit un séculier, un  
moine ne l'appelle jamais *monseigneur* ;  
titre que prennent tous les prélats du  
royaume. Un couvent est un asyle in-  
violable que les rois n'osent forcer. In-  
jurier un Talapoin, le battre, faire le  
plus leger larcin dans sa cellule, c'est  
un blasphème, c'est une profanation,  
c'est un sacrilége qu'on punit par le feu,  
comme parmi nous quand on vole des  
vases sacrés. Malgré tous ces avantages,  
aucun prélat Siamois n'a de jurisdic-  
tion sur le peuple, ni même sur les reli-  
gieux qui ne sont point de son monas-  
teré ; tout se réduit à gouverner certains  
couvens qui ne peuvent être conduits

que par des Sancrats ; car il y a ici , comme en Europe , mais sous des noms différens , des abbayes , des prieurés , de simples chapelles .

Le devoir des prêtres est d'expliquer à leurs paroissiens les préceptes de la loi , & la doctrine contenue dans leurs livres . Ils prêchent deux fois par mois dans les tems ordinaires , & tous les jours , depuis six heures du matin jusqu'à midi , & depuis une heure après midi jusqu'à cinq , tant que durent les inondations . Le prédicateur est assis les jambes croisées dans un fauteuil élevé ; & plusieurs Talapoins se succèdent dans cet office : ils descendent rarement de chaire , sans recevoir des présents de leurs auditeurs . Si ces derniers sont contenus à un certain point , ils applaudissent à la doctrine qu'on leur prêche , & à l'éloquence de l'orateur , en criant : *Fort bien , monseigneur .* Le peuple est assis en face sur ses talons , les mains jointes , & est très-assidu au sermon . Un moine qui monte souvent en chaire , ne manque guères de s'enrichir .

Si d'un côté les Talapoins ont de grands priviléges , ils sont tenus à des pratiques bien gênantes . Je ne parle pas

seulement du vœu de chasteté, dont les moines se dispensent plus facilement en Europe, où on ne brûle pas ceux qui le violent. Les Talapoins sont assujettis à une infinité de devoirs : quoique très-minucieux pour la plupart, ils n'en sont pas moins gênans par l'extrême attention qu'il faut avoir pour ne pas y contrevenir. Ces moines péchent grievement s'ils font un trou dans la terre ; & s'ils ne rebouchent pas ce trou, ils commettent un nouveau péché. C'en est encore un très-grand de tuer un animal, un insecte, de faire périr un arbre, d'aller à la garde-robe sans avoir auparavant puisé de l'eau pour se laver, de balancer les bras en marchant, de clignoter les yeux en parlant, de faire du bruit avec la mâchoire en mangeant ; de pisser dans le feu, sur la terre ou dans l'eau ; de retrousser la queue de sa robe, à moins que ce ne soit pour travailler ; de s'attrister de la mort de ses parens, de marcher lourdement, de mettre la main à la marmite.

Voici des articles plus importans, & qui doivent donner une très-haute idée de la vertu & de l'austérité de ces religieux, s'ils les observent fidélement. Ils

Nij

doivent fuir les chants , les danses , les spectacles & les assemblées de plaisir ; n'avoir sur eux ni or ni argent , ne parler que de choses qui regardent la religion , ne travailler que pour elle ; n'avoir sur soi aucune odeur , ne point chanter de chansons mondaines , ne jouer d'aucun instrument , ne pas coucher dans un même lit avec leurs disciples ; ne pas regarder de femmes , ni leur parler dans un lieu secret , ni s'asseoir sur une même natte avec elles , ni les baiser à la joue. C'est même un péché , de songer en dormant que l'on voit une femme , & de s'éveiller dans l'agitation de son rêve. C'en est un de trop dormir , de ne pas se lever tout d'un coup , de se tourner auparavant d'un côté & de l'autre dans son lit. C'en est un sur-tout , de juger son prochain , de le regarder avec mépris , de le railler , de se glorifier , de prier pour être vu , de travailler pour de l'argent , d'avoir plus d'un habit , de se mêler des affaires d'état , d'intrigues de cour , de mettre des ornemens à sa tête , de porter des souliers , de manger dans l'or ou dans l'argent , de s'asseoir sur de riches tapis , de se nettoyer les dents devant le monde ; & en voyant

de jeunes filles assises, de tousser ou de faire du bruit, pour leur faire tourner la tête. Enfin un moine péche, quand il menace quelqu'un de la prison, ou qu'il dit en colere, qu'il se plaindra au roi ou au ministre; quand en allant faire l'office chez un mort, il ne réfléchit pas sur la nécessité de mourir.

Tous les ~~articles~~ Talapoins font une retraite de trois semaines, pendant laquelle ils redoublent leurs austérités. Ils ne mangent alors qu'une fois le jour; & ce repas se fait à midi. Pour être plus recueillis, ils se retirent dans les bois où ils fabriquent de petites huttes. Le peuple regarde comme un miracle, qu'ils ne soient pas dévorés par les bêtes féroces. Il est même persuadé que les tigres, les éléphans, les rhinoceros, loin de les attaquer ou de leur nuire, leur léchent les pieds & les mains lorsqu'ils les trouvent endormis. Dans les tems ordinaires, la vie de ces religieux est fort réglée; ils sortent de leur lit avant le jour, & dès qu'il fait assez clair pour discerner les veines des mains. Il leur est défendu de se lever plutôt, parce qu'ils pourroient tuer dans l'obscurité quelque infecte qui se trouveroit sous leurs pieds, & man-

N iiij

quer par-là à un des articles essentiels de leur règle , comme vous venez de le voir. Ainsi , quoique la cloche les éveille avant le jour , ils ne s'en levent pas plus matin ; & ils ont encore ce trait de ressemblance avec plusieurs de nos religieux. Leur premier exercice est d'aller passer deux heures au temple. Ils y font l'office assis sur des nattes , les jambes croisées , chantant à deux chœurs d'un ton qui imite notre psalmodie. Cet office est un abrégé de la vie de leur fondateur , mêlé de quelques actes d'adoration. Quand il est fini , ils s'occupent à balayer le temple , à orner les autels , & à d'autres exercices de cette nature. Ils se répandent ensuite , pendant l'espace d'une heure , dans la ville , pour y demander l'aumône. Ils se présentent à toutes les portes , sans dire un seul mot , recevant ce qu'on leur donne , & se retirant modestement lorsqu'on les refuse ; ce qui arrive rarement. Ils ne sortent jamais du monastere , même pour la quête , sans la permission du supérieur ; ils la lui demandent en se prosternant devant lui jusqu'à toucher la terre du front ; & prenant avec leurs mains un de ses pieds , ils le mettent humblement sur

leur tête. Au retour de la quête, ils ont la liberté de déjeûner; ils étudient ensuite, ou s'occupent suivant leurs goûts & leurs talens. A midi ils mangent un peu de riz, & passent une partie des après-dinées, ou à dormir, ou à instruire les jeunes novices qu'ils ont sous leur direction. Vers la fin du jour ils retournent au temple, chantent comme le matin; & s'ils mangent le soir, ce n'est que du fruit. Enfin la journée d'un Talapoin qui vit conformément à son état, se passe dans la méditation, dans la retraite, dans l'étude des livres sacrés, dans la pratique de plusieurs austérités, dans le repentir sincère de ses fautes que chacun va confesser à son supérieur.

Dans ce tableau, Madame, vous reconnoissez l'esprit, & vous croyez presque lire l'histoire de tous nos ordres monastiques; mais, pourachever la comparaison, j'ajoûterai qu'ici, comme en Europe, quoique la journée paroisse remplie par cette variété d'exercices que la règle prescrit, les moines ne laissent pas de trouver le tems de se promener dans la ville, où l'on ne traverse pas une rue, que l'on ne rencontre quelques Talapoins. Leurs vêtemens sont com-

Niv

posés de trois pièces ; l'une leur enveloppe le bras gauche , & leur couvre la moitié du corps jusqu'aux reins ; le bras droit reste nud , ainsi que les pieds & la tête. L'autre pièce descend depuis la ceinture jusqu'au gras de jambe. La troisième est une bande d'étoffe assez large , qu'ils plient en plusieurs doubles autour d'eux. Pour se garantir du soleil , ils ont à la main une espece d'écran appellé *talapat* , d'où l'on prétend que leur est venu le nom de *Talapoin*.

Il y a aussi des Talapouines à Siam , mais beaucoup moins que de religieuses dans nos pays Catholiques. Il est vrai qu'elles doivent être plus âgées que les nôtres quand elles prennent l'habit de l'ordre. Aussi n'ont elles point d'autres habitations que celles des Talapoins. Comme elles ont au moins cinquante ans lorsqu'elles prennent le parti de renoncer au monde , on regarde cet âge comme une caution suffisante pour leur chasteté. S'il arrive néanmoins qu'elles s'en écartent , soit par un reste de penchant à la volupté , soit pour céder aux importunités de quelque jeune Talapoin , on ne les brûle pas pour cela ; on se contente de les renvoyer à leurs

parens qui leur font donner la bastonnade. Tous les couvens n'ont pas des Talapouines ; mais dans ceux qui en reçoivent , leurs cellules ne sont séparées de celles des hommes , que par une legere clôture de bambou. Elles suivent la même régle que les moines , autant que la différence du sexe peut le permettre. Leur principal emploï est d'assister à l'office du matin & du soir , d'apprêter le repas des religieux , de visiter les pauvres & les malades , & de prier pour les péchés du peuple & pour elles-mêmes.

Vous demandez , Madame , quelle est la religion qui inspire tant de piété , de charité , d'amour du prochain , d'oubli de soi-même ? C'est un tissu de fables ridicules & absurdes , mais consacrées par l'ignorance & le préjugé. Ce peuple n'a aucune idée raisonna-ble de la Divinité : il en fait un être composé d'esprit & de corps , auquel il n'attribue ni la toute - puissance , ni l'existence éternelle , ni la sagesse infi-nie. Il lui suppose , à la vérité , les ver-tus morales dans un degré éminent ; mais il ne les a acquises qu'après avoir été métamorphosé plusieurs fois en bêtes

N v

Le dieu des Siamois est sujet à la mort ; un autre dieu lui succède, & est lui-même remplacé par un successeur qui entre dans tous ses droits, & gouverne l'univers à sa place. L'homme lui-même peut parvenir à la divinité ; mais il faut pour cela, qu'il passe par des épreuves dont le détail présente un autre tas d'absurdités. Outre la condition divine, qui est le suprême degré de la perfection, ils en admettent de moins élevées, qui sont l'état de saint, l'état de bienheureux, &c. Ils distinguent, dans plusieurs sortes de paradis, divers états de béatitude. On vit dans les uns, comme sur la terre ; on s'y marie ; on y fait la guerre ; on y a des magistrats, &c. Dans les autres, les âmes s'épurent jusqu'à ce qu'elles aient atteint ce degré de sainteté, qui leur procure une innocence parfaite & la souveraine félicité : elle consiste dans une tranquillité qui tient de l'anéantissement. En récompensant la vertu, les Siamois ont supposé que le vice devoit être puni ; & c'est ce qui leur a donné l'idée d'un enfer qu'ils mettent au centre de la terre, comme ils placent le paradis dans le ciel ; mais ils ne

peuvent se persuader qu'il soit éternel.

Comme je desirois d'être plus particulièrement instruit, & que notre prieur Tälapoin passe pour un des plus scavans de son ordre, je lui fis sur les pêchés des hommes, sur l'origine du bien & du mal, sur les commandemens de la loi & sur les fêtes prescrites par la religion, de nouvelles questions auxquelles il répondit en ces termes.

» Il y a en enfer des juges séveres  
 » qui écrivent tous nos péchés sur un  
 » livre qu'ils font continuellement occu-  
 » pées à parcourir. Les personnes dont  
 » ils lisent l'article, ne manquent jamais  
 » d'éternuer dans le moment. De-là est  
 » venue parmi nous la coutume de faire  
 » des vœux pour ceux qui éternuent.  
 » Tout ce qui nous arrive de bien ou  
 » de mal, est l'effet des bonnes ou des  
 » mauvaises actions commises dans cette  
 » vie ou dans celles qui l'ont précédée:  
 » ainsi les richesses, les dignités, l'es-  
 » prit, la beauté & les autres avantages  
 » naturels sont la récompense des ver-  
 » tus pratiquées dans un autre état. Au  
 » contraire, la pauvreté, l'infamie &  
 » les autres disgraces sont la punition  
 » des crimes commis. Voilà la source

N 7

» de cette prodigieuse inégalité qui régne  
» parmi les hommes. Voilà l'origine du  
» respect infini que nous avons pour  
» nos rois & les personnes illustres ; nous  
» les regardons comme destinés à l'état  
» de sainteté, qu'ils ont déjà commencé à  
» mériter par leurs bonnes œuvres. Voilà  
» enfin la cause du mépris que nous avons  
» pour les hommes vils, les esclaves &  
» les scélérats, que leurs crimes rendent  
» dignes de toutes sortes de malheurs.  
» Tout péché doit être expié par les souf-  
» frances & une peine proportionnée au  
» crime. Si vous avez tué un homme,  
» un homme vous tuera dans cette vie  
» ou dans l'autre ; si vous avez débauché  
» sa femme, la vôtre sera séduite égale-  
» ment. Comme on se retrouve dans  
» l'autre monde, & que les gens de bien  
» y acquierent un force extraordinaire,  
» avec quel plaisir ils vengeront sur les  
» méchans les injures qu'ils en ont souf-  
» fertes dans celui-ci ? Nous distinguons  
» deux sortes de loix dans notre religion;  
» la loi du cœur, que vous appellez,  
» la loi naturelle ; & la loi écrite que  
» notre saint instituteur Sommona-Co-  
» dom est venu enseigner sur la terre. La  
» première se réduit à faire tout ce qu'on

» croit bon, & à éviter tout ce qu'on  
 » regarde comme mauvais. Mais comme  
 » les hommes ont besoin qu'on leur  
 » développe ce principe, voici en quoi  
 » consistent ces premiers commandeme-  
 » nts : ne point mentir, ne point vo-  
 » ler, ne point faire de faux sermens,  
 » ne point avoir de commerce avec la  
 » femme d'autrui, ne tuer ni les hom-  
 » mes ni les animaux, ne point se met-  
 » tre en colere ni s'enyvrer. La loi ~~écrite~~  
 » est celle que nous observons dans nos  
 » monasteres ou que nous devons obser-  
 » ver. Elle renferme ce qu'il y a de plus  
 » rigoureux dans les religions les plus  
 » austeres ; le pardon des injures, l'a-  
 » bandon de soi-même, l'oubli du len-  
 » demain, le jeûne perpétuel, & une  
 » continue mortification. Un Siamois,  
 » qui vit dans l'exacte observance de  
 » tous nos préceptes, atteint le com-  
 » ble de la ~~perfection~~. Mais combien  
 » de gens s'en dispensent ! Vous trouve-  
 » rez des hommes pervers, qui regar-  
 » dent notre saint patriarche comme un  
 » imposteur qui a introduit un culte de  
 » son invention, dans lequel cependant  
 » ils ne peuvent s'empêcher de recon-  
 » noître d'excellentes loix. Ils admettent

» une divinité qui n'a créé le monde que  
» pour son amusement, qui n'exige des  
» hommes aucun culte déterminé, qui  
» regarde du même œil toutes les reli-  
» gions, parce qu'elles tendent toutes  
» au même but qui est de l'honorer,  
» & qui prend même plaisir aux hom-  
» mages variés des créatures qui le louent  
» chacune à leur maniere. Cette secte  
» impie, dont Siam n'est que trop mal-  
» heureusement infestée, se montre  
» principalement contraire à notre saint  
» institut, rit de toutes nos pratiques  
» religieuses, traite nos dogmes d'ab-  
» surdités & de superstitions, & font de  
» nos cérémonies un sujet de dérision &  
» de mépris. Si le gouvernement tolère  
» ces blasphèmes, il est bien éloigné de les  
» approuver; c'est ce qu'on peut voir  
» par la police qu'il fait observer à nos  
» principales fêtes. Les tribunaux & les  
» marchés sont fermés pendant trois  
» jours; on s'abstient même de con-  
» duire les troupeaux dans les pâtra-  
» ges; & tout le temps que dure cette  
» solemnité qui est de quinze jours, il  
» y a dans les temples une affluence  
» de peuple extraordinaire, qui vient  
» à nos sermons. Nos pagodes sont

» ornées de tout ce qu'il y a de plus précieux dans les palais des grands ; on brûle une quantité prodigieuse de cierges devant les idoles ; les autels sont parés de fleurs ; & l'on fait dans les villes des processions nombreuses, où l'on porte avec pompe les effigies de Sommona - Codom & de nos autres dieux. Cette fête se célèbre au commencement de l'année ; nous en avons une autre qui dure un mois, & qui commence si-tôt que les eaux débordées du Ménan se sont retirées. Pendant toute cette lune, nous allumons la nuit des fanaux devant les temples ; le peuple fait des illuminations pareilles devant les maisons ; la rivière est couverte de lanternes flottantes, peintes de diverses couleurs ; & l'eau refléchissant leurs lumières, forme le plus beau coup d'œil que vous puissiez vous figurer. »

Tandis que notre dévot Talapoin nous exposoit ainsi les différens points de sa religion, le soleil avançoit son cours, & nous inviteoit à prendre congé de notre hôte. Nous étions venus à pied ; nous nous en retournâmes sur des busles que nos gens nous avoient

amenés. On ne fait ici presque aucun usage des chevaux ; ils y sont très-rares ; & l'espèce en est mauvaise. Les éléphants sont la monture ordinaire du roi & des Mandarins ; les particuliers vont sur des buffles ou sur des bœufs. Ils ont aussi deux sortes de chaises à porteurs, qui n'ont aucune ressemblance avec les nôtres. Les unes consistent dans une espèce de brancard qui soutient un siège à dossier ou sans dossier, avec des bras comme nos fauteuils, ou sans bras, porté par quatre, six ou huit hommes ; car la dignité plus ou moins grande de la personne décide du nombre des porteurs. Ces sièges sont quelquefois entourés d'une petite balustrade qui embrasse les côtés & le fond, & laisse le devant libre & ouvert. Il y en a qui sont couverts d'une impériale ; mais elle n'est point ici une marque de distinction. Enfin ces chaises sont plus ou moins décorées, suivant la qualité des personnes, & non selon leurs richesses ou leur insolence, comme en certains pays. L'autre espèce de voiture, qu'on nomme *palanquin* à Siam, ressemble plutôt à un hamack, ou à ce qu'on appelle à Goa des *filets*. C'est,

comme je l'ai dit, une sorte de lit suspendu à une longue perche que des hommes portent sur leurs épaules. On ne le permet qu'aux malades, aux vieillards, ou aux étrangers. L'usage des parasols n'est pas non plus accordé à tout le monde. On le souffre aux Européens ; mais il admet des distinctions parmi les Siamois ; tant ce peuple paroît être en garde contre l'impertinence qu'introduit la confusion des états. Il y a donc non-seulement des personnes auxquelles on interdit l'usage des parasols ; mais dans la forme même de ces parasols, il y a des différences à observer. Ceux qui ne sont composés que d'un seule toile, sans pentes & sans ornemens, sont les moins honorables. Ceux qui ont deux ou trois pentes plus basses l'une que l'autre, ne s'accordent qu'aux grands officiers & aux sancrats ou supérieurs des abbayes. Le roi seul a droit de faire porter devant lui un parasol à plusieurs étages.

Les voitures de terre ne sont pas les plus communes à Siam, parce que les voyages les plus fréquens se font par eau dans des especes de barques qu'on nomme *ballons*. Le corps du bâtiment n'est que d'un seul tronc d'arbre qu'on

creuse avec le fer , & auquel on ajoute un bordage de chaque côté , avec une poupe & une proue très-haute qui représentent ordinairement un dragon ou quelque autre animal monstrueux , dont la tête & la queue sont recourbées. Deux hommes assis , les jambes croisées , l'un à côté de l'autre , sur une planche qui traverse le bateau , en occupent toute la largeur. L'un rame à droite & l'autre à gauche , & ont le visage tournés vers la proue , aulieu que nos rameurs lui tournent le dos. Un ballon contient quelquefois cent rameurs dans le même ordre. Ils ont des chants ou des cris mesurés , & plongent la rame & la relèvent en cadence , avec un mouvement de bras & d'épaules très-vigoureux , mais facile & de bonne grace. Les ballons ordinaires ont au milieu une loge de bois , qui peut contenir toute une famille ; & quantité de Siamois n'ont point d'autres habitations que ces maisons flottantes. Les bateaux des personnes qualifiées n'ont qu'un siége qui occupe presque toute leur largeur , & ne contient qu'une seule place. Un Mandarin de la seconde classe n'a qu'un simple parasol pour se mettre à couvert. S'il

est d'un rang plus considérable, son siége plus élevé est surmonté d'une impériale, ou espece de berceau de canne, ouvert par les côtés, & orné de peintures & de dorure. Je le répète; dans un pays où l'on distingue les états par les habits ou par les voitures, il doit y avoir moins d'impertinens que dans le nôtre. S'il arrive que le ballon du roi passe sur la riviere, tous les autres bateaux s'arrêtent; les personnes les plus qualifiées descendent de leur estrade, se prosternent; & tout l'équipage en fait de même jusqu'à ce que le monarque ait disparu: comme si c'étoit une marque de grandeur, de tenir des milliers d'hommes dans une posture indécente & contrainte. En France on se tient debout; cette attitude nous distingue des animaux; & c'est être véritablement grand, véritablement roi, que de commander à des hommes.

*Os homini sublime dedit, cælumque tueri.*

A une autre que vous, Madame, j'expliquerois ce vers latin; mais cette langue vous est connue.

Je suis, &c.

*A Siam, ce 11 Octobre 1743.*



## LETTRE L.

## SUITE DE SIAM.

LES connoissances que m'avoit procurées le pere Syveïra , m'engagéoient tous les jours dans de nouvelles visites où mon hôte vouloit bien m'accompagner. Les premières questions qu'on nous faisoit étoient celles-ci : *Êtes-vous bien ? mangez-vous bien ? dormez-vous bien ?* C'est le compliment ordinaire , comme on demande en France des nouvelles de la santé. Le maître du logis faisoit ensuite apporter du bétel , du thé , des confitures , &c. On m'avoit prévenu que c'étoit une incivilité de rien refuser : je recevois donc ce qu'on m'offroit , & je goûtois de tout. Comme j'étois étranger , on me présentoit un siége ; car la maniere de s'asseoir est de croiser les jambes ; & les Siamois sont si accoutumés à cette posture , que lors même qu'on leur donne des chaises , ils ne se placent point autrement. Quand ils sont plusieurs en cercle , ils ne se

tiennent jamais debout. Chacun s'assied sur les talons, ou s'accroupit sur les coudes par respect les uns pour les autres. Le lieu le plus élevé est le plus honorable; & dans un terrain uni la droite est la place de distinction. Ces peuples sont si formalistes, qu'il n'y a aucun particulier qui laisse asseoir son égal au-dessus de lui, à plus forte raison son inférieur. Quand ils vont dans les rues, ils marchent à la file, & jamais à côté les uns des autres, pour ne point donner la droite à quelqu'un qui n'est pas d'un rang à la mériter. C'est manquer de respect aux personnes qui sont en bateau, que de traverser un pont dans le tems quelles passent dessous. Aussi aiment-elles mieux faire arrêter le bateau, que de s'exposer à la honte de passer sous les pieds des autres. Ils trouvent fort extraordinaire que nos valets habitent le lieu le plus élevé de la maison; ils ne souffriroient pas que leur égal fût logé dans une chambre plus haute que la leur. Si un subalterne manque au cérémonial qu'il doit observer avec son supérieur, celui-ci est en droit de lui faire donner la bastonnade. C'est

## 310 SUITE DE SIAM.

une insulte, que de toucher quelqu'un au visage, lui manier les cheveux, lui passer la main sur la tête, ne lui tendre qu'une main en l'abordant; car la politesse veut qu'on les mette toutes deux sous la sienne. Tout ce qu'on présente & tout ce qu'on reçoit, doit aussi se tenir à deux mains. Ce n'est point une incivilité à Siam de roter en compagnie, de se moucher avec les doigts, d'essuyer avec le pouce la sueur de son front, ni même de cracher dans un crachoir que chacun porte toujours avec soi, pour ne pas gâter les tapis. Les parolés dont on se fert, quand on se rencontre, sont : *Je salue monseigneur.* Si c'est un homme d'un rang inférieur, il s'incline profondément, après avoir levé ses deux mains à la hauteur du front; s'il fait une visite, il se prosterne, & attend à genoux ou assis sur ses talons, que le maître de la maison lui parle; s'il va chez son égal, il se contente d'une simple inclination, à laquelle l'autre répond par une inclination pareille, & lui dit : *Il est venu, le seigneur; il est venu.* On ne fait aucune visite de conséquence, sans s'être baigné auparavant; & pour

montrer qu'on sort du bain , on trace sur sa poitrine une marque blanche avec de la craie.

Je vous ai dit, Madame, que les maisons des Siamois étoient fort simples ; il en est de même de leurs meubles : ils se reduisent à quelques nattes d'osier ou de paille qui leur servent de siéges , de sophas & de lits. On voit chez quelques Mandarins des cabinets de la Chine , des porcelaines , des tapis de Perse & des couffins. Les plus riches ont des tours de lits de mouffeline ; d'autres couchent sur de petits matelas de coton ; mais , en général , les Siamois dorment sur des nattes , & n'ont point d'autre couverture que leurs pagnes qu'ils étendent sur eux , ou dont ils revêtent vêtus. Enfin dans les mœurs de ce peuple , tout respire la pauvreté ; mais quoique réduit au nécessaire absolu , leurs maisons ne laissent pas d'être fort propres. Leur batterie de cuisine est de cuivre jaune très-luisant. Ils se baignent trois fois le jour , se parfument le corps & les cheveux , mais sans poudre , mettent sur leurs léyres une pommade de senteur , s'arrachent la barbe à mesure qu'elle croît , & peignent leurs ongles

qu'ils ne se coupent jamais. Quoique sous la zone torride, ces Indiens sont moins noirs qu'olivâtres ; ils ont le nez court & aplati, les joues creuses, la bouche grande, & le visage assez généralement défiguré par la petite vérole. Les hommes & les femmes du peuple sont presque vêtus de même. Ils ont les pieds & les jambes nuds, & rarement la tête couverte. Le vêtement des hommes est composé de deux pièces de toile ou d'étoffe légère, dont l'une les enveloppe jusqu'à la ceinture ; l'autre, de la ceinture jusqu'à mi-jambe : l'habillement des femmes est un peu plus long. Elles se couvrent le sein d'une écharpe ; leurs cheveux ployés en rond, s'attachent derrière la tête avec une aiguille d'or, d'argent ou de cuivre. Elles chargent leurs oreilles, leurs narines, leurs bras, leurs mains, leurs doigts de toutes sortes d'ornemens. Elles sont, en général, très-laides ; mais leur taille, sans être avantageuse, est bien prise & dégagée.

Les habits des Mandarins & des grands ne diffèrent dans leurs maisons, des vêtemens du bas peuple, que par la finesse de la toile ou de l'étoffe. Mais en

en public ils sont couverts d'une pièce de soie rayée, ou de mousseline peinte de Masulipatan. Quoique cet habillement ait six à sept aunes de long, ils savent si bien s'en envelopper, qu'il ne descend qu'un peu au-dessous du genou. Les plus considérables ont un caleçon qui leur serre le haut de la jambe; ils portent aussi une veste dont les manches & le corps sont fort larges, & qui leur tombe jusqu'au bas du caleçon. Quelques-uns ont des souliers comme les Indiens; il y en a même qui se parent d'un chapeau fait en pyramide, & orné d'un cordon d'or. Quand les Mandarins ne l'ont pas sur la tête, ils le font porter derrière eux au bout d'une canne. Le bonnet qu'ils mettent en paroissant devant le roi les jours de cérémonie, a la même forme, & est fait d'une bétille empesée & fort plissée. Le prince donne à quelques-uns des couronnes d'or dont ils environnent ce bonnet; elles ressemblent à-peu-près à celles de nos ducs, comtes ou marquis; & c'est une très-grande distinction parmi eux.

Il n'y a point à Siam de noblesse originaire; elle ne consiste que dans la possession actuelle des charges. C'est

le monarque qui en dispose ; & ceux qui reçoivent le plus de faveurs, sont réputés les plus nobles ; dès qu'un homme perd sa place, il n'a plus rien qui le distingue du peuple. Il est vrai que tous les offices sont héréditaires ; mais la moindre faute, ou le caprice du souverain, peut ôter les plus grandes charges aux familles. Les officiers ne reçoivent aucune sorte de gages ni d'appointemens. Le roi les loge, leur donne quelques meubles, des armes, un bateau, des éléphans, quelques tefres labourables, & un cestain nombre d'hommes qui sont obligés de les servir pendant six mois de l'année ; & qui se succèdent les uns aux autres. Les emplois ne sont importans à Siam, que par le nombre des sujets qui en dépendent. Ceux que le maître dispense de leur service, lui payent tous les ans une certaine somme. Mais le principal revenu de ces charges vient des concussions qui paroissent autorisées dans toutes les parties du royaume par le silence du prince. Les *Oyas* tiennent le premier rang parmi les personnes titrées : ce sont comme les ducs en France ; & cette qualité est annexée aux principales

charges de la cour & aux grands gouvernemens. Les *Oc-pras* sont comme nos marquis, les *Oc-munes* comme nos simples gentilshommes. Ces différens titres ne se donnent qu'aux places ; en perdant sa charge, on est destitué de son titre. Les femmes des seigneurs qualifiés partagent les mêmes priviléges & les mêmes honneurs que leurs maris. Le prince n'éleve personne aux dignités, sans lui faire quitter le nom de sa famille ; & il lui en confere un de son choix. Parmi ces divers officiers, les uns sont employés dans les provinces, les autres à la cour ; & d'autres occupent dans la capitale les charges de judicature, de finance & de guerre. Chaque province a son gouverneur ou commandant ; & chacun d'eux a plusieurs villes sous sa juridiction. Quelques-uns de ces gouverneurs se sont rendus indépendans ; il y en a même à qui on donne le titre de *roi*. D'autres sont moins puissans ; mais ils s'attribuent des droits qui approchent presque de la souveraineté. On leur substitue, autant qu'on peut, des gouverneurs par commission pour trois ans. Ils jouissent des mêmes honneurs avec la même autorité dans l'administration ;

O i

## 316. SUITE DE SIAM.

mais ils sont plus resserrés pour les émolumens. Ils président à toutes les cours de judicature, qui ressortissent tous à un tribunal souverain établi dans la capitale. Chaque cour est composée de plusieurs officiers; mais le droit de juger n'appartient qu'au gouverneur, qui doit néanmoins les consulter. Les uns veillent à la police, commandent les troupes, levent les impositions, ordonnent les corvées. Les autres ont la direction des magasins royaux, jugent les différends des étrangers, pourvoient à la subsistance des éléphans qui sont dans les provinces, mais toujours sous les ordres du gouverneur.

Les officiers de la cour se rendent au palais tous les matins à huit heures, soit pour assister au conseil d'état, soit pour juger les affaires particulières, soit pour veiller à la sûreté du monarque. On y reste jusqu'à midi; on y revient à sept heures, & l'on n'en sort qu'à minuit. Si quelqu'un manque à son devoir, ou s'en acquitte mal, on lui donne la bastonnade en présence du roi. Les grands de l'état, les ministres même n'en sont pas exempts; & chez ce peuple esclave, cette correction

ignominieuse ne deshonore personne.

Les officiers du dehors mènent une vie plus libre ; plusieurs occupent des emplois de judicature dans le conseil souverain de la nation, dont relevent toutes les autres jurisdictions du royaume. Ceux qui le composent, ont tous le rang de ministre , & sont chargés de divers départemens, comme je l'ai dit des autres officiers employés dans les cours particulières des provinces , mais avec une autorité plus étendue , & des distinctions plus honorables. Le président de ce tribunal est le chef de la justice : toutes les affaires civiles & criminelles lui passent par les mains ; il en juge définitivement après avoir pris l'avis des autres membres du conseil , qu'il n'est cependant pas obligé de suivre. On peut appeler au roi de ses jugemens.

Le ministre qui a le département du commerce étranger, est à Siam ce qu'est parmi nous le contrôleur-général des finances. Il se nomme dans la langue du pays *Pra-clam* , qui signifie *maître de magasin* , dont les François & les Portugais ont fait le nom de *Barcalon*. Tous les négocians étrangers , Européens ou Asiatiques , traitent directement avec

O iiij

cet officier ; & il est en même tems le protecteur né des différentes nations établies à Siam. Vous avez vu, Madame, que le Grec Phaulkon occupoit cette charge sous le règne de Chaou-Naraïe.

Les Siamois ont un code de loix pour la décision des procès civils & criminels ; mais comme ces loix s'interpretent différemment , & que l'on s'accorde difficilement, ainsi qu'ailleurs, sur leur véritable signification , elles sont rarement suivies , ainsi qu'ailleurs. C'est presque toujours le président seul, qui décide bien ou mal, selon qu'il est ou plus éclairé , ou plus équitable. Les parties peuvent plaider leur cause , ou se servir d'avocats & de procureurs. Dans ce dernier cas , les chicanes multipliées font durer les procès aussi long-tems qu'en France , & ruinent les cliens. Les affaires se terminent plus promptement , quand ce sont les particuliers qui plaident eux-mêmes ; ils parlent devant le greffier qui écrit tout ce qu'il entend , & reçoit tous les titres ; mais il faut que ce soit en présence du tribunal qui en compte les lignes & les ratures. On fait ensuite l'examen des pièces ; les plai-

deurs sont à la porte ; & chacun entre quand il est appellé. Lorsque le procès est jugé, si la matière est importante, le rapport en est fait au roi ; & ce prince, assis sur son trône en présence de tous les Mandarins prosternés, confirme ou change le jugement selon son bon plaisir ou ses lumières. Dans les affaires criminelles on procède juridiquement & presque de la même manière qu'en France. On informe, on emprisonne, on interroge, on confronte les témoins ; & faute de preuves entières, on applique à la question sur de fortes conjectures. Le greffier tient registre de tout ; & les juges prononcent sur la confession du criminel ou sur la déposition des témoins, & font exécuter la sentence s'il n'est pas question d'un arrêt de mort ; car c'est au roi seul que ce droit est réservé, à moins que par une attribution particulière, il ne le déleuge à certains magistrats. Quelquefois il les envoie dans les provinces, en qualité d'inspecteurs extraordinaires, pour écouter les plaintes du peuple, & réprimer les vexations des gouverneurs. Ces commissaires ont non-seulement le pouvoir de dégrader

O iv

320 SUITE DE SIAM.  
les magistrats, de les emprisonner, mais  
encore de le juger à mort.

Dans les causes où l'on manque de preuves, outre la question, on a encore recours à quelques moyens extraordinaires, pour la conviction ou pour la justification des criminels ; ce qui se fait du consentement de l'accusateur & de l'accusé. On les fait marcher sur des charbons ardens, tandis que deux hommes à leur côté, s'appuient avec force sur leurs épaules, pour les empêcher d'aller trop vite : ou bien on leur plonge la main dans un chaudron d'huile bouillante, ou dans du plomb fondu. L'épreuve de l'eau se fait comme aux îles Mariannes ; celui qui y reste plus long-tems, est censé innocent. Il y en a une autre qui consiste à avaler certaines pilules préparées par les Talapoins : c'est un vomitif violent ; celui qui les garde le plus dans son estomac, sort victorieux de la dispute. Cette scène se passe en présence des prêtres qui prononcent mille imprécations contre le parjure. Enfin les Siamois ont recours à tous les moyens féroces dont usoient

nôs ancêtres dans ces temps de barbarie , où celui des deux accusés qui avoit le plus d'habileté , ou si vous aimez mieux , le plus d'artifice , c'est-à-dire , le plus mal-honnête homme , étoit regardé comme le moins coupable. On y ajoutoit même l'épreuve du duel , autre trait de barbarie François , qui n'est point encore pratiqué chez les Siamois. Mais les supplices qu'ils décernent contre les criminels , sont d'une cruauté inouïe. Ils les brûlent à petit feu , les plongent peu-à-peu dans l'huile bouillante , les attachent auprès d'un tigre affamé , de maniere qu'il ne puisse les déchirer que lentement ; leur font avaler des métaux fondu , & les nourrissent de leur propre chair. Pourachever , Madame , de vous donner une idée terrible de la justice criminelle des Siamois , je n'en éiterai que ce seul trait : un Mandarin , membre du conseil royal , pour avoir veillé avec trop de négligence sur la conduite d'un malfaiteur soumis à son département , fut mis dans une fosse étroite , debout , sans pouvoir se tourner , enseveli jusqu'aux épaules , suspendu par le cou , & exposé aux in-

O v

fultes de tous les passans qui lui donnaient des soufflets. Il resta trois jours dans cet état au milieu de la place publique, ayant à son cou la tête du criminel sur lequel il avoit mal veillé, & dont on venoit de faire l'exécution. Ce qui vous étonnera le plus, c'est que la honte de ce supplice ne deshonneure point, & n'expose à aucun reproche. Le Mandarin rentra dans l'exercice de sa charge, & fit ses fonctions comme auparavant. Un meurtrier ici est décolé; & s'il a un complice, on pend au cou de celui-ci la tête du coupable. Elle y demeure exposée au soleil pendant trois jours; & la puanteur qu'elle exhale, est elle-même un supplice affreux. La peine du talion est encore fort en usage. Il y a une exécution particulière pour les personnes de qualité. On conduit le coupable sur un échafaud dressé devant un temple. Il est étendu sur un drap rouge, & on lui enfonce la poitrine avec une bûche de bois de sandal. Les parens répondent au prince des fautes de leurs enfans; & la loi les oblige de les livrer lorsqu'ils sont coupables. Un fils qui a pris la fuite après avoir mérité d'être puni, ne man-

que jamais de revenir & de se présenter aux magistrats , si-tôt que la colere ou la justice du roi se tourne contre son pere , sa mere ou quelques-uns de ses parens.

Outre les officiers & autres personnes employées au service du prince & de l'état , il y a parmi les Siamois deux autres classes d'habitans. Les uns sont esclaves , les autres libres , si l'on peut appeler ainsi des hommes qui , pendant six mois de l'année , doivent au roi , sans aucune sorte de salaire , un service qui diffère peu de l'esclavage. Les uns cultivent ses jardins , travaillent dans ses ateliers , composent sa garde ; les autres sont employés aux travaux publics ; & s'ils vont à la guerre , c'est à eux à pourvoir à leur subsistance. D'autres enfin servent les magistrats & les ministres , auxquels , comme je l'ai dit , le roi donne un certain nombre de gens de corvée. Cette servitude fatigue tellement le peuple , que plusieurs se cachent dans les bois , ou abandonnent le pays. D'autres préfèrent l'esclavage à une liberté de cette nature , se vendent à des maîtres dont l'empire est moins rude que le service du roi ou

Ovj.

de ses officiers. D'autres achetent leur liberté, en payant tous les ans une certaine somme au trésor royal. Je crois vous avoir dit que les moines en sont exempts ; les femmes jouissent du même privilége. Ce n'est qu'à seize ans que l'on commence à être inscrit sur le registre public, c'est-à-dire, à l'âge où l'on est assujetti en France à tirer la milice. A l'égard des esclaves, leur sort est à-peu-près le même qu'ailleurs ; les uns le sont de naissance, les autres par dettes ; les uns par dégradation, les autres pour avoir été pris à la guerre. Leurs maîtres ont sur eux tout pouvoir, à l'exception du droit de mort.

Tous les sujets libres du roi de Siam sont obligés d'aller à la guerre lorsque le prince le requiert, & de servir à leurs propres frais. Son infanterie est mal armée, sa cavalerie mal montée, & ses plus grandes forces consistent dans la multitude de ses éléphans. Il a de la grosse artillerie qui lui est assez inutile ; car ses troupes n'ont pas l'adresse de s'en servir. Ses armées navales ne sont pas en meilleur état que celles de terre. Elles consistent dans un certain nombre de fregates & de galeres, mais de

pourvues de bons matelots, de bons officiers de marine & de bons soldats. Il a aussi une multitude infinie de barches dont il se sert contre ses ennemis sur la rivière, avec assez d'avantage, ainsi que sur mer, parce que les forces maritimes de ses voisins sont encore inférieures aux siennes ; mais tout cela ne tiendroit pas contre la plus petite flotte Européenne. Les rois de Pégu & de Siam sont presque toujours en guerre ensemble ; ce qui a tellement défolé ces deux royaumes, que les armées n'y peuvent presque plus subsister : aussi ne font elles que quelques courses avec des camps volans ; & l'on ne pense de part & d'autre, qu'à faire des esclaves : chacun est content lorsqu'il se retire avec un butin considérable. Si les armées se rencontrent, & que le combat ne puisse pas s'éviter, il commence par quelques volées de canon qu'on décharge à coups perdus. C'est une espece de convention mutuelle de ne point tirer directement l'un sur l'autre, mais de viser toujours plus haut. Les décharges de flèches & de mousqueterie se font de la même maniere ; & lorsque cette grêle de boulets, de traits

& des balles retombe sur l'ennemi ; celui des deux partis , qui s'en apperçoit le premier , ne tarde pas à prendre la fuite. Leur maniere de tirer est de poser un genou à terre , & d'appuyer le mousquet sur l'autre , en tournant le visage , tant ils ont peur des armes à feu. La vue d'une épée nue met en fuite cent Siamois ; un Européen armé d'une canne les fait trembler. Un peuple d'esclaves ne sçauroit être brave.

Outre ses milices nationales , le roi entretient un corps de soldats étrangers , des Mogols , des Malais , des Tartares des Chinois , des Rashouts , des Laos , &c , qui composent une partie de sa garde. Ils n'entrent point dans l'intérieur du palais ; ils n'en occupent que les dehors , & accompagnent le prince dans tous ses voyages. Leur paye est inégale ; celle des Mogols est la plus forte ; mais ni les uns ni les autres ne sont de bonnes troupes , quoique préférables aux Siamois qui n'ont aucune inclination pour la guerre , & qui y sont très-ignorans. Ils n'observent point de discipline , ne sçavent ni attaquer ni se défendre méthodiquement ; mais comme ils ont à faire à des ennemis qui ne sont ni plus

courageux ni plus habiles, il leur arrive souvent de remporter des avantages. D'ailleurs le pays est naturellement si bien gardé par des forêts impénétrables, par la multitude des canaux dont il est coupé, & par ses inondations annuelles, que les habitans craignent peu d'être attaqués ou surpris par les peuples voisins. Aussi ont-ils toujours négligé le secours des places fortes; le petit nombre qu'ils en ont, soutiendroient à peine la première insulte d'une troupe aguerrie.

Il en coûte si peu au roi de Siam pour l'entretien de ses places & de ses armées, que ses revenus, qui sont considérables, ne servent qu'à grossir ses trésors. Ce prince fait lui seul tout le commerce du dehors, & partage avec ses sujets celui de l'intérieur du royaume, se réservant le débit exclusif des marchandises les plus lucratives. Celles dont le commerce est libre à tout le monde, font le riz, le poisson, le sel, le sucre, la cire, l'huile, l'encens, la cannelle, la cassé, le coco, &c. Mais on ne peut acheter que dans les magasins royaux l'ivoire, le plomb, le salpêtre, les peaux de bêtes, le soufre, la poudre à canon & les

armes. Les marchés se tiennent depuis cinq heures du soir jusqu'à neuf heures ; & rien n'égale la bonne foi qui s'y observe. L'acheteur ne compte ni ne mesure jamais la marchandise qu'on lui a livrée , ni le vendeur l'argent qu'il a reçu. Ils font offensés des précautions que prennent les étrangers , pour s'assurer de leur fidélité ; & ils ne voient pas que cette défiance en exigeroit une plus grande de leur part. Les Siamois n'ont point d'aune ; c'est avec leur bras qu'ils mesurent l'étoffe ; le coco sert à mesurer les grains & les liqueurs ; & l'on n'emploie d'autres poids que des pièces de monnoie:

Une autre source des revenus du royaume sont les impositions sur les terres , sur les bateaux , sur l'arak , sur certains arbres , tels que le cocotier , l'oranger , le pimentier , &c. Il y a d'autres revenus casuels , qui sont les confiscations de bien , les amendes , les présens , les donations que font les seigneurs en mourant , ce que le prince retient sur leurs successions , les taxes extraordinaires pour des dépenses imprévues , ce qu'on paye pour s'exempter des corvées ; & la plûpart de ces impositions se

perçoivent en argent. Toute la monnoie est de la même forme, marquée au même coin, mais différente pour le poids. L'or & le cuivre ne se convertissent point en especes; ils n'entrent dans le commerce, que comme marchandise. Presque toute la monnoie est d'argent. La forme des piéces est celle d'un petit cylindre, rond d'un côté, & qui se partage de l'autre en deux petits globes. Dans quelques provinces éloignées on se sert d'une monnoie d'étain ronde & plate. Leur coin représente des oiseaux & des dragons. Les coris ou coquillages des isles Maldives, dont je vous ai parlé, sont aussi fort en usage dans le commerce des denrées.

Il y a peu d'especes monnoyées à Siam; & en général, on y est fort pauvre. Conséquemment il y a peu de luxe; & les arts y ont fait peu de progrès. Ces peuples, qui s'exercent à toutes sortes de métiers, n'excellent dans aucun. Celui qu'ils cultivent avec plus d'industrie est la menuiserie: ils font les assemblages avec beaucoup de justesse. Leurs cimens sont meilleurs que les nôtres; ils brodent assez bien; leurs orfèvres

réussissent dans les ouvrages de filigrane ; ils sont assez bons doreurs. Mais les Siamois ne font ni étoffes de soie, ni tapisseries ; n'entendent rien à la peinture ni à la sculpture ; bâtiennent mal & n'ont aucune idée de l'architecture. Les corvées auxquelles ils sont assujettis, pendant la moitié de l'année, ne leur permettent pas de s'adonner entièrement à des arts qui demandent un travail continu & assidu. D'ailleurs on les marie de trop bonne heure, pour qu'ils aient le tems de se perfectionner dans le métier ou la profession qu'ils ont embrassée. Ils ont le tempérament si prématûré, qu'à onze ou douze ans on pense déjà à les établir. Les parents du garçon s'adressent à ceux de la fille pour la demander en mariage. Ceux-ci l'accordent à celui qui plaît davantage, pourvu qu'il soit de la parenté ; car c'est la coutume des Siamois de ne s'unir que dans leur famille ; & nulle alliance n'est défendue que celle du frère & de la sœur ; encore, quand ils ne sont point de la même mère, on leur permet de se marier ensemble. Si les partis sont avantageux, pour empêcher qu'ils n'échap-

pent, on se hâte de conclure les mariages. Mais on consulte les devins auparavant, pour sçavoir si cette union fera heureuse. Quand les parens font d'accord, ceux du jeune homme vont présenter à ceux de la fille sept boëtes de bétel; & quelque tems après ce présent reçu, on le recommence; le garçon vient lui-même ensuite faire le fien qui est de quatorze boëtes. Alors il demeure dans la maison de son futur beau-pere, y passe un mois ou deux pour voir la fille, & s'accoutumer peu-à-peu à vivre avec elle; le mariage se consomme enfin, mais sans dresser aucun acte, & sans aucune cérémonie religieuse. Le jour où l'on doit achever la célébration, les parens s'assemblent avec les plus anciens du lieu, & mettent dans une bourse, l'un des brasselets, l'autre un anneau, l'autre de l'argent, &c. Un d'eux tenant une chandelle allumée, la passe sept fois autour de ces présens, pendant que tous les autres font des cris de joie, en souhaitant une longue vie & une parfaite santé aux mariés. Cela est suivi d'un grand festin, après lequel la fille est conduite chez son mari pour

demeurer avec lui. Les personnes de médiocre condition achètent leurs femmes, & consomment le mariage dès qu'ils ont payé la somme dont on est convenu. Ils se réservent toujours la liberté du divorce, & de se remarié à d'autres aussi souvent qu'ils le jugeront à propos. Si le mari répudie sa femme sans les formalités ordinaires de la justice, il perd l'argent qu'il a donné en se mariant. S'il s'en sépare par sentence du juge, (celui-ci ne la refuse jamais,) les parens de la fille lui rendent son bien en partageant les enfans ; c'est-à-dire que s'il y a un garçon & une fille, celle-ci demeure avec le pere ; & le garçon suit la mere. S'il y a deux filles & deux garçons, chacun garde un garçon & une fille. La plus grande dot à Siam, est d'environ quinze mille livres ; & le bien du mari est à-peu-près égal à celui de la femme ; ainsi les plus fortes communautés ne sont que de dix mille écus ; ce qui prouve combien les fortunes ici sont médiocres. Quoique mariés, les Siamois ne laissent pas d'avoir des concubines : on les épouse sans cérémonie ; & elles ne sont regardées

que comme des esclaves ; & la femme qui a sur elles une pleine autorité , se contente de la préférence que lui donne le mari , sachant d'ailleurs que ses enfans partageront seuls la succession , & n'en laisseront aux autres qu'une très-petite part. Les épouses légitimes ne changent point de nom en se mariant ; elles conservent celui de leur famille. Il est rare que les Siamois s'abandonnent à d'autres qu'à un mari , & plus rare encore qu'elles disposent de leur main au préjudice de l'autorité paternelle. Elles ne sont point insensibles à l'amour des Européens ; mais elles ne s'y livrent pas avec la même facilité que les autres Indiennes. Aussi l'adultere est-il rare à Siam , moins parce que les maris ont le droit de vendre leurs femmes, s'ils peuvent les en convaincre , que par ce qu'elles ne sont corrompues ni par l'oisiveté , ni par le luxe de la table ou des habits , ni par le jeu & les spectacles. Comme la jalouſie n'est ici qu'un pur sentiment de gloire , qui augmente à proportion que leur fortune s'élève , les femmes du peuple jouissent d'une entière liberté , tandis que celles des

grands vivent dans la contrainte. Celles-ci ne sortent que pour quelques visites de famille, ou pour assister aux exercices de religion. Les seigneurs Siamois ne sont pas moins jaloux de la sagesse de leurs filles, que de la vertu de leurs femmes. Ils vendent celles qui ont des amans, à un certain homme qui, moyennant un tribut, a droit de les prostituer. Il a quelquefois jusqu'à six cens de ces créatures, parce qu'il achète aussi les femmes que leurs maris ont convaincues d'infidélité. Cet homme est fort méprisé; & il n'y a que les jeunes débauchés qui aient commerce avec lui. Parmi les femmes du roi, il s'en trouve quelquefois de très-galantes qui entretiennent des intrigues secrètes avec ses officiers. La maniere dont on en a puni quelques-unes, a quelque chose d'incroyable: on prétend qu'on les soumet d'abord à un cheval accoutumé à l'amour des femmes; après quoi on les abandonne aux tigres. Il y a quelques années que le roi en condamna une à être déchirée par ces animaux: les tigres l'ayant épargnée, le prince voulut lui faire grace; mais elle refusa

la vie, en vomissant mille injures contre le monarque qui ordonna qu'elle mourût : on irrita les tigres qui la dévorerent en sa présence.

Ce qui vous paroîtra singulier, Madame, de la part d'un peuple si respectueux envers les Talapoins, c'est sa façon de penser à leur égard au sujet des mariages. On les fuit alors, & on prendroit à mauvais augure qu'ils y fussent présens. C'est que la religion n'entre pour rien dans ces sortes de cérémonies ; & la médiation des prêtres, si zélés ailleurs à se mêler de pareilles affaires, seroit ici, ou une cause de refus, ou une raison de divorcé. J'ai vu quelques personnes penser là-dessus comme les Siainois. Un autre usage qui distingue ce pays du nôtre, c'est la rareté de ces sortes de séparations parmi les personnes de qualité ; le divorce n'a presque lieu que dans le peuple. A la rigueur la séparation ne dépend que du mari ; mais il a coutume d'y consentir quand la femme la demande.

Les peres ont un pouvoir absolu sur leurs enfans, de quelque femme qu'ils soient nés : ils peuvent les vendre, les réduire à la condition d'esclaves, mais

non pas les faire mourir. Ils ont la même autorité sur les femmes du second ordre; & à la mort du mari, l'épouse hérite de ce même pouvoir. Les Siamois élèvent leurs enfans avec beaucoup de douceur; & comme ceux-ci ils sont naturellement souples, ils font sans peine tout ce qu'on exige d'eux. C'est un jour de réjouissance, que celui où on les mène la première fois à la riviere pour leur laver le corps, à l'âge de trois ans ou environ. On prépare une espece de falle de festin sur le rivage; les parens, amis & autres connoissances y sont invités; & il y en a peu qui s'en dispensent. Les principaux de la famille les reçoivent au bruit de plusieurs sortes d'instrumens. Les musiciens & les danseurs y sont appellés pour divertir l'asssemblée; & ces dépenses ne sont point à charge au pere de l'enfant, parce que chaque personne invitée apporte son présent. Quand les enfans ont six ans, on les envoie chez les Talapoins; & s'ils ont de l'esprit, on les rend capables ou de se faire prêtres, ou d'être employés dans les charges qui ne se donnent ici ordinairement qu'au mérite, quelquefois à la faveur, jamais à l'argent comme dans nos pays policiés.

policés. Ceux qui veulent habiter les villes , s'adonnent au commerce , ou se jettent à la cour. D'autres se font pêcheurs ; & le nombre en est considérable sur les bords de la mer , & dans les lieux où il y a de grandes rivieres. Pendant leurs corvées , qui durent six mois , les femmes les nourrissent de leur travail.

Je suis , &c.

*A Siam , ce 20 Octobre 1743.*



## LETTRE LI.

## SUITE DE SIAM.

DEPUIS ma dernière Lettre, j'ai parcouru tout le royaume de Siam. Le pere Sylveïra, mon hôte, un autre Sianois & quelques domestiques m'accompagnoient dans ce voyage. Nous visitâmes d'abord les principales villes qui sont situées sur les bords du Menan : Tchainat étoit autrefois une ville considérable ; ce n'est plus qu'une place médiocre. Elle est environnée de plusieurs villages qui sont au milieu des bois ; & il y a quantité de ces habitations sauvages dans ce royaume. Les Siamois les préfèrent au séjour des villes : ils aiment mieux défricher un peu de terre, & la cultiver en liberté parmi les bêtes féroces, que de vivre dans un esclavage continual, & mal traités de leurs maîtres. Ce n'est pas que dans la plupart de ces lieux ils n'obéissent à des gouverneurs voisins ; mais dans la crainte qu'ils ne s'éloignent encore davantage,

On a pour eux plus de ménagement.

En remontant le fleuve, nous arrivâmes à Laconcevan. Les arbres que nous trouvâmes sur notre route, nous offrirent un spectacle nouveau pour moi: c'étoit des nids de fourmis placés à leur sommet. C'est-là que ces animaux ont leur retraite & leurs provisions, pour se garantir des inondations qui couvrent la terre pendant cinq ou six mois de l'année. Ces nids bien formés & maçonnées contre la pluie, pendoient de l'extrémité des branches.

Le gouverneur de Laconcevan étoit ami du pere Sylveïra; il ne voulut pas que nous eussions d'autre maison que la sienne. Il nous demanda si la cour étoit toujours la même, & si depuis un certain tems, il n'étoit rien arrivé d'extraordinaire au palais ou dans le royaume. Comme cette question me causoit quelque étonnement, le pere Sylveïra me dit en latin: « Avez vous donc oublié que c'est ainsi que l'on s'informe dans ce pays-ci, de la santé du roi, dont il n'appartient qu'aux Mandarins du premier ordre de prononcer le nom? »

Nous n'étions pas éloignés d'une mine d'aimant pour laquelle le gouverneur

Pij

nous donna des guides. Elle est à l'orient d'une haute montagne , & paroît divisée en deux roches , dont celle qui est plus au nord , est d'un aimant bien plus vif que l'autre. Elle attiroit avec une force extraordinaire , les instrumens de fer dont nous nous servions pour en détacher quelques morceaux. Nous ne doutâmes point qu'en fouillant un peu avant , on n'en tirât d'excellentes pièces.

Nous vîmes d'autres mines abondantes en acier près de la ville de Campengpet , capitale de la province de ce nom , & peu inférieure à Siam, soit pour l'étendue , soit pour le nombre des habitans. On y faisoit alors des réjouissances ordonnées par la cour , pour la naissance d'un prince. Nous assîtâmes à quelques-uns des divertissemens dont ces fêtes étoient accompagnées. Le premier fut une comédie Chinoise , divisée par actes : différentes postures hardies & grotesques , & quelques sauts assez surprenans en formoient les intermedes. A ce spectacle succéda celui des marionettes qui ne sont presque pas différentes des nôtres. Le divertissement fut terminé par une troupe d'hommes & de femmes , disposés en rond , & qui

dansoient d'une maniere bizarre. Un autre jour, on nous fit voir des saltinbanques qui montoient sur de grands bambous plantés comme des mâts, & se tenoient au sommet, tantôt sur une jambe, tantôt sur l'autre, & ensuite sur la tête, ayant les deux pieds en l'air. Enfin après s'être suspendus par le menton, qui étoit seul appuyé sur le haut des bambous, ils descendoient le long d'une échelle droite, passant entre les échellons avec une vitesse incroyable. Ces tours d'adresse & de force n'étoient que pour amuser les spectateurs en attendant une pantomime qui repréſentoit une action guerriere. Elle étoit exécutée par des hommes qui dansoient successivement plusieurs entrées au son des instrumens. Ils étoient masqués & armés, & faisoient mille contorsions effrayantes. Venoit enfin le grand spectacle dont on ne nous donna que le commencement. Le sujet étoit une histoire sérieuse, dont une partie étoit en action, & l'autre en récit. On l'exécuta en trois jours, parce que ce spectacle doit durer environ trente-six heures. L'action principale est souvent interrompue par des bouffons qui s'avancent

cent sur la scène , & qui amusent le peuple par des plaisanteries grossières. On y mêle des chants & des danses qui roulent sur des sujets de galanterie. Les acteurs & les actrices ont des ongles de cuivre jaune , fort longs , des bottes hauts & pointus , garnis de pierres fausses , avec des pendans d'oreilles de bois doré. Ces divers spectacles sont employés non - seulement aux réjouissances publiques , mais encore dans toutes les fêtes particulières , & souvent même aux cérémonies funéraires. Ils peuvent donc être mis au rang des usages religieux ; & l'opinion consacre ici , comme un acte de piété , ce que nos casuistes condamnent en France , avec une sévérité rigoureuse. A l'égard des acteurs & des actrices , ce n'est ni le préjugé de la nation , ni le genre des pièces qu'ils représentent , qui jette une sorte de mépris sur leur état ; ce sont leurs mœurs , leur conduite , leur genre de vie plus dépravés que dans les autres classes de citoyens. Peut-être ailleurs trouveroit-on les mêmes causes de leur avilissement.

Tian-Tong , situé dans la partie septentrionale du royaume de Siam , fut

autrefois une grande ville qui a été en partie ruinée par les guerres. Nous trouvâmes beaucoup sur notre route de cette espece d'arbres appellé *tonkoé*, dont l'écorce pilée est ici la matière commune du papier. Il est moins blanc, moins uni, & moins fort que le nôtre : les Sianois écrivent dessus avec de l'encre de la Chine. Souvent ils le noircissent pour écrire avec de la craie. Ils ont un autre papier composé des feuilles d'un arbre qui a quelque ressemblance avec le palmier. On y grave les lettres avec un poinçon ; & c'est de ces especes de tablettes, que sont composés leurs livres d'église, pliés en plusieurs sens comme les feuilles d'un paravent. Cette même route de Campengpet à Tian-Tong, étoit plantée d'une autre sorte d'arbres, dont les Sianois cueillent les fruits pour en faire du ciment. On les mêle avec de la chaux ; & l'on s'en fert pour blanchir les murailles, & leur donner un lustre qui diffère peu de celui du marbre. Il y en a d'autres qui produisent une gomme dont les Chinois & les Japonois font un vernis admirable. L'arbre qui porte

Faréka y est aussi fort commun ; & l'on y fait un grand usage du bétel.

Métac est la dernière ville du royaume de Siam, du côté du nord. Les forêts & les montagnes des environs sont fécondes en rhinocéros, que les Portugais ont nommés les *moines des Indes*, parce que leur tête paroît enveloppée, par derrière, d'un capuchon. On assure qu'ils ont une antipathie naturelle contre l'éléphant, & qu'ils sont toujours en guerre avec lui. La nature a couvert leur langue d'une membrane si rude, qu'elle est peu différente d'une lime ; & ils écorchent tout ce qu'ils veulent lécher. Ils mangent avec plaisir des branches d'arbres hérisseés d'épines, & les brisent sans aucune peine, quoique leur bouche en soit quelquefois ensanglantée. On assure que lorsqu'on fend par le milieu la corne du rhinocéros, on y apperçoit des deux côtés, comme dans certains cailloux d'Egypte, des figures d'hommes, d'oiseaux, d'arbres, d'animaux & d'autres objets diversifiés. La plupart des rois des Indes boivent dans des vases faits de cette matière, parce qu'elle est, dit-on, un excellent anti-

dote. On prétend que si on y mettoit du poison mêlé avec de la liqueur, on verroit sortir une petite sueur au de travers de la coupe. On fait aux Indes, un très-grand usage de cet animal dans la médecine, comme je crois vous l'avoir déjà dit. Sa peau sert à faire des boucliers, & plusieurs Indiens se nourrissent de sa chair qu'ils trouvent exquise. Quand le rhinoceros est dans un état tranquille, sa grosseur n'a rien d'extraordinaire; mais quand il est en colere, il s'envole si prodigieusement, qu'il en devient monstrueux. Son cri ressemble à celui d'un bœuf poussif, & se fait entendre assez loin lorsqu'il est animé. La chasse des rhinoceros ressemble assez à celle des éléphans, soit qu'on veuille les prendre vivans, soit qu'on desire les avoir morts. Ils savent nager, aiment à se plonger dans l'eau; & l'on prétend qu'ils courrent avec une telle légèreté, qu'ils font quelquefois jusqu'à soixante lieues par jour. Ils ont l'odorat extrêmement subtil; & un chasseur qui veut les attaquer, doit se placer au-dessous du vent. « Avec le vent, m'a dit un savant naturaliste, le rhinoceros sent de loin toutes sortes

P. v.

» d'animaux, marche vers eux en droite  
 » ligne, renversant tout ce qui se rencon-  
 » tre sur son passage; buissons, arbres,  
 » grosses pierres, rien ne l'oblige à se  
 » détourner. Avec sa corne il déracine  
 » les arbres, arrache les pierres qui s'op-  
 » posent à son passage, & les jette der-  
 » rière lui fort haut à une grande dis-  
 » tance. En un mot, il abbat tous les  
 » corps sur lesquels sa corne peut avoir  
 » quelque prise. S'il ne rencontre rien  
 » lorsqu'il est en colere, il se contente  
 » de baïsser la tête, & de faire des  
 » sillons sur la terre. Il attaque assez rare-  
 » ment les hommes, à moins qu'on ne  
 » le provoque, ou que l'homme ne soit  
 » vêtu du rouge; dans ce cas il se met  
 » en colere, tâche de saisir la personne  
 » par le milieu du corps, & la fait voler  
 » par-dessus sa tête, avec une telle force,  
 » qu'elle est tuée par la violence de sa  
 » chute. Alors il vient la lécher si forte-  
 » ment, qu'il lui enlève toutes les chairs.  
 » Il en fait de même aux autres animaux.  
 » Si on le voit venir, il n'est pas difficile  
 » de l'éviter, parce qu'il ne se retourne  
 » qu'avec peine. D'ailleurs il ne voit  
 » que devant lui; ainsi on n'a qu'à le

» laisser approcher à la distance de sept  
 » à huit pas , & alors se mettre un peu  
 » à côté ; il n'apperçoit plus celui qu'il  
 » poursuivoit , & ne peut plus que très-  
 » difficilement le retrouver . »

Toutes les villes qui s'éloignent des rives du Menan , méritent peu d'attention. J'en excepte cependant Cambori , Corofama , Socotai , Sanquelouk , Tennaßerim , & quelques places maritimes. Mais toutes ces villes n'ont rien de comparable à celles d'Europe. La plûpart font un amas confus de cabanes , fermé d'une enceinte de bois , ou tout au plus d'une méchante muraille de briques. A en juger par les noms éclatans que leur donnent les Siamois , on en concevoit une toute autre idée. Tian-Tong , par exemple , signifie *vrai or* ; Campeng-pet , *murs de diamant* ; Laconcevan , *montagne du ciel*. A l'exception des lieux dont j'ai parlé , tout le royaume de Siam n'est guères qu'un vaste désert. A mesure qu'on pénètre dans les terres , on n'y trouve que des forêts & des bêtes sauvages. Le nombre des habitans y monte à peine à deux millions. Aussi un Siamois vantant un jour au roi de Golconde la grandeur des états de

Pvj.

son maître : « Vous avez raison , lui dit le monarque , » votre maître a des états » plus étendus que les miens ; mais je » régne sur des hommes , & le roi de » Siam ne commande qu'aux mouches » rons & aux singes. » On estime vingt- quatre millions d'or les revenus de ce prince , dont la plus grande partie est prise sur l'entrée & la sortie des marchandises étrangères. Ce sont les richesses de l'état plutôt que celles du monarque ; car à Siam , comme au Mogol , les rois ne s'illustrent , qu'à proportion de ce qu'ils enrichissent le trésor , sans qu'il leur soit jamais permis d'y toucher , quelque besoin qu'ils puissent en avoir d'ailleurs.

Après avoir remonté le Menan jusqu'aux frontières , en visitant de côté & d'autres les villes & les campagnes qu'il offre sur son rivage , nous descendîmes cette rivière jusqu'à son embouchure. Il nous fut aisé , durant cette route , d'observer cette belle portion du royaume , bordée d'une double chaîne de montagnes qui lui servent de rempart naturel. Au milieu est une vallée longue de cent lieues , d'une largeur médiocre , flanquée de coteaux très - riches , &

arrofée d'une infinité de canaux qui y portent l'abondance. Une chose qui m'étonnoit, c'étoit de n'y voir aucun arbre semblable à ceux que nous connoissions en Europe. Il n'en étoit pas de même des légumes & des fleurs : j'y trouvois des ciboules, des raves, des concombres, du persil, du baume & d'autres productions de nos jardins. Les tubéreuses, les œilletts, les amaranthes, les tricolores sont des fleurs assez communes dans ce pays ; mais elles y ont & moins d'éclat, & moins d'odeur que dans le nôtre. En revanche, les fruits y ont plus de parfum & de saveur, & y sont variés à l'infini. Mais il n'en est presque aucun qui ressemble à ceux que nous cultivons. A l'égard des animaux, nous en vîmes de toute espece. Les éléphans vont par troupes dans les forêts ; & je crois vous avoir déjà dit que le royaume de Siam en produit un très-grand nombre. Parmi les oiseaux qui lui sont particuliers, un des plus extraordinaires est le nokto. Il est plus grand que l'autruche, & peut être mis dans la classe des pélicans. En général, tous les oiseaux ont ici un très-beau plumage : le jaune, le rouge, le bleu, le vert sont

les nuances les plus ordinaires. Leur ramage n'a rien d'agréable ; tous ont un cri qui blesse l'oreille. On ne connaît ici ni le cygne ni le rossignol ; mais les moineaux, les corneilles, les vautours y abondent, & la plupart sont très-familiers. Ils entrent librement dans les maisons pour y trouver de la pâture ; & personne ne cherche à leur nuire. On leur abandonne les enfans qui meurent avant trois ou quatre ans. Les perdrix & les pigeons font leurs nids sur les arbres pour se garantir des inondations. Les dévots Siamois, dans la crainte de manger leurs parens, dont ils croient que les ames habitent le corps des oiseaux, s'abstiennent de se nourrir de leur chair ; & c'est ce qui les multiplie considérablement. On élève des coqs pour les faire battre ensemble, espece de divertissement qui amuse fort les Indiens. C'est l'unique spectacle que les prêtres de Siam voudroient abolir. On ne déclame pas en France avec plus de force contre la comédie, que les Talapoins contre ces sortes de combats. Ils prétendent que ceux qui aiment à les voir, se battront dans l'autre vie avec des barres de fer. Ils ont de plus une

fort mauvaise opinion du caractère & de la façon de penser d'une personne qui se plaît à ce spectacle cruel. Un de nos rois, qui avoit le même goût, fit tirer le même présage qui malheureusement ne s'est que trop vérifié.

Il y a peu de pays où il y ait autant de poissons de mer & de rivière qu'à Siam. Les especes les plus remarquables sont le requin ou chien marin, l'étoile de mer, le caboche, le crocodile, le lézard d'eau & le chat marin. Le premier est le plus vorace de tous les poissons. Sa grandeur est prodigieuse; & on l'appelle *anthropophage*, parce qu'il est le plus dangereux ennemi de l'homme. On en a pris qui avoient des hommes entiers, & même un tout armé dans l'estomac; c'est, dit-on, ce qui a fait appeller cet animal *requiem*, premier mot de la priere ordinaire qui se fait pour les morts. On prétend que si l'on tient sa gueule ouverte avec un baillon, les chiens y entrent pour manger ce qu'il a dans le ventre. Quelques-uns croient que c'est le poisson dans lequel Jonas a été enfermé pendant trois jours. On connaît l'usage que l'on fait de sa peau: elle fert

pour couvrir les étuis, polir le bois & même le fer.

Le caboche est un poisson de rivière qui se trouve dans le Menan, & dont les nations voisines de Siam font beaucoup de cas. Étant séché au soleil, il peut tenir lieu de jambon. Les Hollandois en portent tous les ans de grosses provisions à Batavia; & c'est pour les Siamois un objet considérable de commerce. Le crocodile cause de grands ravages sur les bords du Menan; c'est le requin des rivières: ceux qui s'y baignent, sont exposés à ses attaques; les Siamois s'en garantissent en fermant d'une cloison de cannes l'endroit où ils vont se baigner. Le lézard d'eau n'est guères plus gros ni plus grand qu'une sangsue: sa morsure cause la mort au bout de quelques heures, tant son venin est subtil. C'est un animal de passage qui ne fréquente la rivière de Siam, que tous les neuf ou dix ans. Il y a quelques années qu'il en parut un essaim si nombreux, & tant de gens en furent piqués & en moururent, qu'il y eut défense sous les peines les plus sévères, de se baigner. Il fut même statué que les parens de

ceux qui mourroient de ces piquûres, payeroient une certaine somme. La chaleur & l'humidité font croître dans les campagnes d'autres reptiles dont le détail seroit infini. Je vous ai déjà parlé des mouches luisantes, qui font sur les arbres une espece d'illumination. Mais une chose que je n'avois pas remarquée d'abord, & qui ne s'est bien fait appercue qu'à mon retour, c'est que par un mouvement assez singulier, elles cachent quelquefois leur lumiere, & la font reparoître toutes ensemble un moment après, avec une régularité & un accord qui ont quelque chose de merveilleux.

Après avoir traversé le royaume dans des bateaux commodes, nous visitâmes par la même voie les principales villes maritimes. Obligés, en suivant le cours de la riviere, de repasser par la capitale, nous y restâmes quelques jours sans nous défaire de nos bateaux, & nous assistâmes à deux cérémonies que je n'avois point encore vues à Siam. L'une est là réception d'un ambassadeur, & l'autre l'ouverture du labourage. Vous serez peut-être bien aise d'apprendre comment on a cou-

ture de recevoir ici les ambassadeurs des rois d'Orient. Celui dont l'arrivée occupoit cette capitale, y étoit envoyé de la part du roi de Golconde, pour un objet de commerce. Le roi de Siam parut à une fenêtre élevée de dix à douze pieds, & éloignée de plus de trente, de la salle où étoit l'ambassadeur. Les principaux du royaume étoient dans une salle plus basse, & les officiers d'un moindre rang, dans une autre plus basse encore ; les uns & les autres s'étoient d'abord prosternés sur des tapis, en attendant que le roi se montrât. L'ambassadeur se tenoit derrière une muraille qui renfermoit cette salle. On en ouvrit la porte ; & aussitôt il parut avec son interprète. L'officier de la chambre du roi, qui servoit de maître des cérémonies, étoit devant lui. L'ambassadeur se prosterna d'abord ; & se relevant ensuite, il fit trois profondes réverences, tandis que l'officier de la chambre marchoit à genoux les mains jointes. Le ministre étranger le suivit, fit trois nouvelles réverences au milieu de la salle, de la même maniere que les précédentes, & s'arrêta. Entre le roi & lui, étoit une table qui devoit contenir

les présens qu'il apportoit à sa majesté ; & entre lui & la table, étoit un Mandarin qui les recevoit. Dans cette même salle se tenoient les ministres du roi. Ce prince qui parla le premier, leur ordonna de demander à l'ambassadeur dans quel tems il étoit parti de sa cour, & si toute la famille royale étoit en bonne santé. Celui-ci répondit par son interprète ; l'interprète donna la réponse à un Mandarin, le Mandarin au Barcalon, & le Barcalon au roi. Sa majesté s'informa du sujet de l'ambassadeur, & ordonna à un officier qu'on donnât du bétel à l'ambassadeur. A ce signal, on lui présenta une veste ; & le roi se retira au bruit des trompettes & de quelques autres instrumens.

Avant qu'un ambassadeur ait audience du roi, il faut qu'il ait parlé au ministre qui examine sa lettre & les présens qu'il apporte. Si c'est l'envoyé d'une grande puissance, du roi de Perse, par exemple, ou du Grand-Mogol, &c, les Mandarins du premier & du second ordre vont au pied de la fenêtre de sa majesté & se prosternent sur des tapis. Les Mandarins d'une

moindre dignité se tiennent dans une salle plus basse ; & l'on va prendre l'ambassadeur qui entre dans le palais, les mains levées sur la tête. Il marche entre deux salles, & monte des degrés qui sont vis-à-vis de la fenêtre où le prince s'est déjà rendu. Quand il est au haut de cet escalier, il met un genou en terre ; & aussitôt on ouvre une porte pour le recevoir. Il fait ses réverences comme ceux des autres puissances, & s'avance jusqu'au lieu où il doit parler. Sur la table est un plat d'or, où est la lettre toute ouverte, & traduite en langue Siamoise. Un officier la prend & la lit à haute voix. Le reste de l'audience se passe comme avec les autres ambassadeurs ; & celui-ci demeure un peu de tems après que le roi s'est retiré. Ceux qui l'on reçu, le reconduisent jusqu'à son logis sans aucun autre accompagnement. Vous pouvez voir par là, Madame, avec quelle distinction l'ambassadeur de France fut reçu du tems de Louis XIV. On alla au-devant de lui en fort grand cortége jusqu'à deux lieues de la capitale ; il traversa la ville au milieu des Mandarins les plus qualifiés du royaume ;

Il entra dans la salle d'audience, sans mettre le genou en terre ; il parla au roi le premier ; & après avoir fait sa harangue, il lui donna la lettre que le prince prit de ses mains, sans qu'elle passât par celles de son ministre ; & toutes ces cérémonies étant finies, on le conduisit en son hôtel dans la même pompe qu'à son arrivée.

Rien n'égale le respect d'un ambassadeur Siamois pour les lettres que son souverain écrit aux autres princes chez lesquels il est envoyé. Si le voyage se fait par mer, le canon des ports saillit le vaisseau dans lequel on a mis cette lettre sacrée, écrite sur une feuille d'or qui se roule. Elle est enfermée dans trois boëtes mises l'une dans l'autre : la première est de bois du Japon verni, la seconde d'argent, & la troisième d'or. Elle est exposée en parade sur le navire, avec plusieurs parasols qui lui servent de dais ; & toutes les fois qu'on passe devant cette lettre, on la salue en se prosternant. Si le vaisseau vient à faire naufrage, le premier soin de l'ambassadeur est de la sauver. Si dans les voyages de terre il passe la nuit sur des montagnes, il la place toujours au sommet,

## 358 SUITE DE SIAM.

ou du moins au-dessus de l'endroit où il se tient; & il se met dans une distance convenable pour la garder. S'il s'arrête dans les plaines, il l'attache à la cime de quelque arbre; pendant le chemin, il porte sur ses épaules la boîte d'or dans laquelle elle est enfermée. S'il meurt pendant la route, c'est au plus distingué de sa suite à prendre les mêmes soins; & si par le dernier des malheurs, aucune personne de l'ambassade ne pouvoit arriver au lieu de sa destination, celui qui en est chargé le dernier, doit l'enterrer, avant que de mourir, sur une montagne, ou dans le lieu le plus élevé qu'il peut trouver, afin qu'ayant mis ce précieux dépôt à couvert d'insulte, il meure profondément dans le même lieu, avec autant de respect, qu'on en doit au roi pendant la vie.

Ces lettres ne sont autorisées que du sceau royal, parce que les rois de Siam ne signent jamais de leur main aucune de leurs dépêches. C'est ordinairement le premier ministre qui scelle les ordres du prince. Lorsqu'il est entré dans la salle où les sceaux sont gardés, le Mandarin qui en est chargé,

prend respectueusement la cassette qui les renferme. Alors on en tènd des tambours & des instrumens , pour avertir tout le monde de se tenir dans une posture décense. Les sceaux sont apportés en cérémonie dans la salle d'audience ; les tambours & les trompettes s'arrêtent à la porte sans discontinuer leurs fanfares. Le premier ministre étant entré avec celui qui porte la cassette , il s'approche du trône où elle est déposée , en tire les sceaux , & les imprime sur les lettres. Les instrumens redoublent ; & la cassette est rapportée avec la même cérémonie.

À leur retour à Siam , il n'est pas permis aux ambassadeurs de revoir leur famille , avant que d'avoir expliqué au roi ce qu'ils ont fait pendant leur négociation. Cette coutume s'observe religieusement , non-seulement quand ils arrivent à Siam , mais quand ils doivent partir de leur pays , pour se rendre dans une cour étrangere. Aussitôt que le roi leur a donné ses premiers ordres , ils ne peuvent plus entrer dans leurs maisons , sous aucun prétexte. De même , en arrivant dans les cours où ils sont envoyés , il ne leur

est pas permis d'assister aux assemblées publiques, avant que d'avoir reçu l'audience du prince.

L'ouverture du labourage est une autre cérémonie qui nous retint quelques jours dans la capitale. C'étoit autrefois le roi lui-même qui y préside, & formoit avec la charrue quelques sillons. Cette noble fonction est aujourd'hui abandonnée à un substitut qu'on crée tous les ans, & qui a le titre de *prince* ou de *surintendant du riz*. Il est monté sur un bœuf, & accompagné de plusieurs officiers qui le servent avec de très-grandnes marques de respect. Cette royauté ne dure que vingt-quatre heures, & rapporte quelque argent. Les jours suivans se passent en divertissemens ; & les Siamois en ont de plusieurs especes. Nous vîmes d'abord une image des anciennes joutes Grecques & Romaines : c'étoient des lutteurs qui combattoient corps-à-corps, à coup de coudes & à coups de poings. Leurs mains sont garnies d'une especie de bourselet de corde, au lieu des gantelets de fer dont se servoient les Romains. Nous assistâmes à un autre spectacle dont je n'avois pas encore

encore vu d'exemples dans mes voyages : c'est la course des bœufs, dont l'appareil a quelque chose de singulier. On marque un espace d'environ cinq cens toises de longueur sur deux de large, avec quatre grands pieux plantés aux quatre coins pour servir de bornes, autour desquelles se fait la course. Les juges sont assis au milieu de l'espace, sur un échafaud élevé, & décernent le prix au vainqueur. Chaque bœuf est conduit par un homme qui court devant, & qui tient l'animal par un cordon passé dans ses mazzeaux. De distance en distance, il y a d'autres hommes qui relevent ces coureurs. Souvent une paire de bœufs attelés à une charrue, court contre deux autres bœufs attelés également. Les uns & les autres sont menés par des hommes ; mais il faut qu'en même tems il y ait quelqu'un derrière chaque charrue, pour la soulever & empêcher qu'elle ne touche terre. Ceux qui soutiennent les charrues, ont aussi d'autres personnes qui les relaient. Les assistants bordent le lieu du spectacle, & font entr' eux des paris considérables, comme les Anglois aux courses

Tome IV.

Q

de chevaux. Les grands seigneurs ont de jeunes bœufs bien taillés, dressés pour cet exercice; & quelquefois ils se servent aussi de buffles élevés pour cet usage, & qui courent avec la même vitesse que les chevaux les plus vifs.

Un autre amusement qui est fort du goût des Siamois & même de la cour, c'est ce que nous appellons le cerf-volant. Celui du roi reste en l'air toutes les nuits, pendant deux mois de suite; &, ce qui vous paroîtra incroyable, on nomme des Mandarins qui se relèvent successivement pour en tenir la corde; comme nous avons vu de graves magistrats faire mouvoir avec un fil, des figures de carton. Ici on attache une lumiere au cerf-volant, & quelquefois une pièce d'or pour celui qui le rapportera, supposé que la ficelle se rompe.

Un divertissement plus digne d'un roi sont les courses sur la riviere. C'est un plaisir de voir ces barques légères fendre les eaux, & voguer à l'envi l'une de l'autre, avec tant de vitesse, que l'œil peut à peine les suivre. On a voulu imiter à Paris ces joutes de rameurs dans des réjouiss-

fances publiques ; mais au lieu de cette rapidité des courses Siamoisés, nos lourdes barques n'offroient que de gros bateliers vêtus de blanc , qui se jettoient dans l'eau pour faire rire le peuple. A Siam , quand le roi , pour exciter l'émulation , propose des prix à ceux qui arriveront les premiers au palais , la ville entiere & tout le peuple d'alentour assistent à ce spectacle. Cette foule est rangée vers les rives dans une infinité de bateaux qui forment deux lignes , & occupent un espace de plus de trois lieues. Je vous l'ai dit , Madame , rien n'est comparable à l'extrême rapidité de ces rameurs qui jettent continuellement des cris de tristesse ou de joie , suivant qu'ils perdent ou qu'ils gagnent l'avantage. Le prince veut être quelquefois lui-même de la course qu'il propose ; & comme son ballon est toujours fourni d'un plus grand nombre d'hommes , il remporte bientôt la victoire ; & le bateau royal rentre victorieux dans la ville.

Après avoir été témoins de toutes ces fêtes , nous continuâmes notre route vers la mer ; & nous y visitâmes quelques places. Les principales se

Qij

nomment *Mergui*, *Jonsalan*, *Ténasserim*, *Bordelong*, *Ligor*, &c. A Ténasserim, nous assistâmes à la réception de deux magistrats. Un homme qui entre en charge dans ce royaume, est obligé de prêter serment. On lui fait boire une certaine quantité d'eau en présence d'un Talapoin qui prononce mille imprécations contre lui, s'il manque à ses engagemens. Ce serment n'empêche pas que les magistrats ne vendent la justice, comme on fait ailleurs, où par serment aussi on contracte les mêmes obligations, avec cette différence néanmoins, qu'à Siam il est permis aux juges de recevoir des présens, & qu'ailleurs cet usage est défendu.

Les Siamois font un autre serment qu'ils appellent *serment d'amitié* : il consiste à boire du même arak dans la même tasse ; & s'ils veulent se lier plus étroitement & plus solennellement, ils goûtent du sang l'un de l'autre. Vous croyez bien, Madame, que tout cela n'empêche pas qu'ils ne se haïssent encore. La ruse, l'inconstance, la lâcheté & la dissimulation sont les vices naturels de ce peuple, contre lesquels

de pareils sermens ont peu de force. C'est par la calomnie qu'il exerce ses haines secrètes & ses vengeances; & ce serment est même un moyen pour s'y livrer plus sûrement. Les Siamois ont en horreur l'effusion du sang, & sont naturellement doux, flegmatiques, sobres, désinterressés, plutôt par indolence que par vertu. Leur indifférence approche de l'insensibilité; ils n'admirerent rien, négligent les exercices de l'esprit & du corps; & sans les corvées auxquelles on les assujettit, & la course des bateaux dont ils sont très-jaloux, & pour laquelle ils apprennent de bonne heure à manier la rame, ils vivroient dans une inaction absolue. Ils ont d'ailleurs la conception assez facile, de la netteté dans les idées, & de la vivacité dans les reparties. Ils ne sont sujets ni à l'ivrognerie, ni à la colere, ont de la modération, de la politesse, & peu d'inquiétude pour les événemens de la vie. Ils sont hauts & orgueilleux avec ceux qui les craignent, bas & rampans pour ceux qui les traitent avec hauteur, comme sont tous les insolens. De-là ce respect infini, & qui va jusqu'à l'adoration, pour les

Q. iij

gens en place & les personnes d'un rang élevé. L'usage veut que lorsqu'on rencontre un Mandarin, on ôte sa chemise qu'on roule promptement autour du corps, pour lui marquer son respect, comme en France on ôte son chapeau. Les disgraces touchent peu les Siamois; & ils souffrent avec constance les plus rigoureux supplices. La modestie & la pudeur sont encore des vertus particulières à ce peuple. Il étoit scandalisé de voir les François se jettent nuds dans la rivière pour se baigner; & afin d'appaiser ce murmure, le ministre Phaulkon leur faisoit donner des pagnes pour se couvrir. Les Siamois s'abstiennent de l'usage des lavemens comme d'un remede malhonnête, & ne frappent jamais leurs enfans sur les parties que la décence ne permet pas d'exposer à la vue. Les chansons indécentes sont proscrites par une loi expresse; & ce n'est pas, comme ailleurs, une raison pour qu'elles n'en soient que plus communes. Quoique peu attachés à leur religion qu'ils ne connoissent guères, ils en réverent les ministres, se plaisent à orner les temples & à enrichir les moines. Persuadés qu'il y a un art certain de prédire l'avenir &

de guérir les maladies, ils croient que c'est toujours la faute du médecin ou de l'astrologue, si l'événement ne répond pas à l'espérance ; & dans ce cas, il arrive souvent qu'on leur donne la bastonade. Ces peuples superstitieux comme tous les Indiens, croient aux présages ; & les divers objets qu'ils rencontrent, leur font suivre ou abandonner une affaire importante. Ils ajoutent foi aux talismans, aux maléfices, & sur-tout aux esprits répandus dans l'air, parmi lesquels, disent les Talapoins, il y en a qui aiment les femmes, ont les prémices des filles, & leur font une blessure qui se renouvelle tous les mois. Les enfans qui en naissent, ont tous la figure humaine, & ne tiennent que de leur mère. Par une suite de cette superstition, on expose les femmes après leurs couches, auprès d'un grand feu autour duquel on les fait marcher tous les jours pendant un mois, pour les purifier. Cette cérémonie est suivie d'un festin où l'on ne sert rien qui n'ait été présenté aux flammes. Les breuages des femmes de Goa & de Batavia, qui causent aux maris une stupidité de plusieurs heures, & inspire

Q iv

de l'amour aux amans, ne sont point ignorés de quelques Siamoises ; il faut convenir néanmoins, qu'elles n'en font pas beaucoup d'usage. On dit même qu'elles sont si attachées à leurs maris, que dans une ville emportée d'assaut, il n'est point d'honnête femme qui n'aime mieux que son époux la tue, que de tomber au pouvoir d'un vainqueur qui pourroit lui manquer de respect.

Je vous ai dit, Madame, que la ville de Siam est composée de différentes nations ; les principales sont les Laos, les Péguans, les Malais, les Mongols, les Macassarois, les Japonois, les Chinois, les Tonquinois, les Cochinchinois, les Camboyens, les Portugais, les Anglois, les Hollandais, quelques François, mais très-peu ; & tous ensemble forment au moins le quart des habitans. Les Laos & les Péguans passent pour les plus anciens ; ils y sont, pour ainsi dire, confondus avec les Siamois, quoiqu'on les distingue à leur langage, & à leurs longues oreilles percées d'un grand trou où l'on passeroit le pouce. Vous avez vu que dans quelques pays des Indes, c'est un genre de beauté dont

on est aussi curieux, que les femmes le font en France de les avoir courtes. On impute aux Malais la plûpart des assassinats qui se commettent ; & ils ont souvent causé de grands mouve-  
mens dans l'état. Durant ces troubles, où les Macassarois prirent parti, ils fu-  
rent presque tous exterminés ; mais leur vie coûta cher aux vainqueurs. Les Mogols jouirent long-tems d'une grande considération dans ce pays ; mais le crédit de cette nation est tou-  
jours allé en décadence. Autrefois les rois de Siam avoient une garde qui n'étoit composée que de Japonois ; mais s'étant rendus trop redoutables, on prit le parti de s'en défaire. L'é-  
tablissement des Chinois est le plus florissant ; ce sont eux qui font le prin-  
cipal commerce. Les Portugais se re-  
fugierent dans ce royaume, lorsque les Hollandois les chassèrent de Malaca. Leur pauvreté est extrême, parce qu'ils y vivent dans l'oisiveté & dans la dé-  
bauche. Les Anglois s'étant brouillés avec la cour, ont effuyé plusieurs insultes : la plûpart se sont retirés à Madras ; les autres ont continué de vivre dans le pays. La prospérité des

Q v

François n'a pas duré plus long-tems que celle du Grec Phaulkon qui les avoit attirés. Les Hollandois plus adroits, plus souples, plus rusés que les autres peuples de l'Europe, se maintiennent encore avec éclat ; mais ce qui empêchera toujours les étrangers de faire à Siam des établissemens brillans & solides, c'est la politique de cette cour qui les ménage tant qu'ils lui sont utiles, & s'en délivre par violence ou par trahison, quand ils deviennent redoutables.

Tous ces étrangers entendent & parlent la langue Siamoise, quoique la prononciation en soit très-difficile, sur-tout pour les Européens. Cette langue a beaucoup d'accens, comme le Chinois ; & l'on chante en parlant. Elle est d'ailleurs peu abondante ; mais le tour de la phrase n'en est que plus difficile par ses variétés. Comme elle manque de mots, on est obligé d'avoir recours à des périphrases. Par exemple, les lèvres s'appellent *lumiere de la bouche*, les fleurs, *gloire du bois*, les rivieres, *meres des eaux*. Pour vous faire comprendre la difficulté des constructions Siamoises, je vais vous citer un exem-

ple. *Cœur bon* signifie *content*. Ainsi, pour dire: *Si j'étois à Paris, je serois content*, un Siamois diroit: *Si moi être ville de Paris, moi cœur bon beaucoup*. A son retour de Siam, M. de Forbin vit encore en France le Mandarin qui y étoit venu en ambassade. Il lui demanda quelle différence il trouvoit entre les capitales des deux royaumes. Le Mandarin répondit: *Paris, grand bon; Siam, petit bon*. Le mot de *fils*, en Siamois, exprime la petiteſſe d'une chose. On dit, par exemple, *le fils d'un homme*, pour signifier un *petit homme*; & le mot de *mere* est employé pour exprimer la *groſſeur* ou la *grandeur*; c'est ce qui a fait donner le nom de *Menan* à la riviere de Siam, comme si l'on disoit *mere des eaux* ou *grande eau*. Les ſçavans & les personnes polies ont un langage particulier appellé *bali*. On s'en sert particulièrement dans les livres de religion & de jurisprudence. L'une & l'autre langue s'écrivent comme celles d'Europe, de gauche à droite.

Je crois, Madame, n'avoir rien oublié de ce qui peut vous faire connoître une nation, avec laquelle nous avons eu des relations si intimes, & qui se les-

Q vij

rappelle encore avec plaisir. J'aurai soin de vous entretenir des royaumes voisins à mesure qu'ils me seront connus. La ville de Siam, où je suis de retour depuis quelques jours, va être le centre de toutes mes courses. Je viendrai m'y délasser des fatigues de chaque voyage, supposé que quelque circonstance ne m'oblige pas à m'éloigner plutôt que je ne m'y attends.

Je suis, &c.

*A Siam, ce 30 Novembre 1743.*



LETTRE LII.

*ROYAUMES VOISINS DE SIAM.*

Ces royaumes se nomment Malacca, Patane, Camboye, Laos, Ava, Pégu, Aracan, Tipra, Azem, & ont presque tous été anciennement ou de la dépendance, ou tributaires du royaume de Siam. La ville de Malacca fut conquise par Alphonse d'Albuquerque, dans un tems où elle étoit une des plus florissantes de l'Asie par l'étendue de son commerce. Toutes les marchandises de la Chine, du Japon, des Moulucques, de Bengale, du Malabar, & du golfe Persique venoient débarquer dans son port ; & elle envoyoit au-dehors des colonies nombreuses qui répandoient sa gloire & ses richesses en diverses contrées. Sa langue même passoit pour la plus belle de toutes celles qui se parloient dans les Indes ; les nations polies s'empressoient de l'apprendre ; & elle est encore aujourd'hui aussi répandue dans l'Orient, que le François

l'est en Europe. C'est tout ce qui reste à cette ville fameuse , de son ancienne célébrité. Devenue la conquête des Portugais , elle fut éclairée des lumières de l'Evangile ; mais elle perdit son commerce ; & tandis que le saint missionnaire Xavier y bâtissoit des églises au vrai Dieu & un collége pour ses confrères , ses nouveaux maîtres tiroient sur les navires étrangers des exactions qui éloignoient de ses ports les nations Asiatiques. Les Hollandois s'en emparerent encore , selon leur coutume ; & d'un seul coup ils abolirent la domination Portugaise , la religion Catholique & le commerce à Malacca. L'église où a prêché S. Xavier sert aujourd'hui de temple aux Protestans , & son collége de magasin. Tous les ans ils célèbrent l'anniversaire de leur conquête ; & par-tout où l'on jette les yeux , on voit l'hérésie triomphet sur les débris de la vraie religion. On permet aux Idolâtres & aux Mahométans de bâtir des pagodes & des mosquées ; les seuls Catholiques ne peuvent avoir ni chapelle , ni oratoire , ni aucun monument public de leur culte. Tel est l'état actuel de cette ville dont les Hollandois ont porté

le principal commerce à Batavia, aujourd'hui la plus importante de leurs colonies dans les Indes. La presqu'île dont Malacca est la capitale, est divisée en plusieurs petits états. Les peuples qui habitent l'intérieur du pays, se tiennent dans les bois & sur des rochers inaccessibles, ne vivent que des fruits ou des animaux de leurs forêts, & abandonnent la culture des terres aux Chinois qui ont établi une colonie florissante dans ces quartiers. Les Malais barbares & sauvages aiment les Européens à cause de leur blancheur; & dès qu'ils les voient arriver sur leurs côtes, ils vont leur offrir leurs filles & leurs femmes pour avoir des enfans qui leur ressemblent. Leur religion est la Mahométane, avec quelque mélange d'idolatrie; ils sont tout-à-la-fois dévots & vicieux, & allient le vol, l'injustice, l'impureté aux plus étroites observances de leur culte.

Patane faisoit autrefois partie du royaume de Siam; aujourd'hui il n'en est que tributaire. Ses habitans sont un mélange de diverses nations. Les Chinois y font le principal commerce; les Siamois cultivent les terres; les naturels

du pays vivent dans l'indolence & la pauvreté. Ils abhorrent le vin & l'arak, se soucient fort peu de la bonne chére ; mais ils aiment les femmes à l'excès. Ils préfèrent ce plaisir à tout le reste ; aussi en ont-ils cinq ou six de légitimes & autant de concubines. La simple fornication n'est point regardée comme un crime ; mais ils punissent sévèrement l'adultére. Ces sont les parens des époux qui se chargent de l'exécution ; on laisse le genre de mort au choix du coupable. Il se fait dans ce pays un grand commerce de ces nids d'oiseaux dont les Orientaux font un mets délicat , & qui se vendent principalement à la Chine pour les tables des Mandarins. On trouve dans la plus grande abondance ce qu'il y a de plus recherché en fruits , en gibier & en volaille. Les paons surtout y sont très-communs ; & l'on emploie les plumes de leur queue à orner les viandes qui se servent sur la table des grands. Le tribut que paye le roi de Patane aux Siamois , est une fleur d'or & quelques habits d'écarlate ou de velours. Cet état n'a d'ailleurs rien , soit pour les habitations , soit pour les productions naturelles , soit

même en général pour les mœurs & le caractère des peuples, qui le distingue fort des autres souverainetés voisines.

Il en est de même du royaume de Camboye, qui tient son nom de la ville capitale, la seule qui mérite quelque attention. Pour la mettre à couvert des débordemens, on l'a bâtie sur une grande chaussée, où elle ne fait qu'une rue, sur le rivage du Mécon. C'est le nom d'une grande rivière qui traverse tout cet état, & dont les inondations périodiques, comme celles du Menan & du Nil, fertilisent les terres. Le prince fait sa résidence à Camboye, dans un palais fort simple, environné de palissades, & fortifié de quelques pièces de canon. La ville est habitée, comme celle de Patane, par différentes nations qui y vivent dans une licence extrême. Les Portugais eux-mêmes y épousent plusieurs femmes, & n'observent de notre religion, que ce qui ne s'oppose ni à leurs intérêts ni à leurs plaisirs.

J'ai vu à Camboye un temple d'une structure & d'un goût particulier : il est soutenu par des colonnes de bois noir, vernissé, avec des reliefs & des feuilles d'or : le pavé même en est précieux ;

& pour le conserver , on le couvre avec des nattes. On distingue dans ce royaume des grands de différentes classes , qui ont chacun leur rang à la cour , mais qui , le plus souvent , n'y exercent aucune fonction. On les connoît par une boëte d'or qu'ils font porter après eux , comme nos femmes de condition leurs facs d'église ; c'est une marque d'honneur attachée aux premières charges : les seigneurs de la seconde classe ne peuvent avoir que des boëtes d'argent. Ces boëtes servent à ferrer le hétel , l'areka , le cardamone & autres drogues qu'ils mâchent continuellement. Quand ils paroissent devant le roi pour faire leur cour ou pour assister au conseil , ils se placent en demi-cercle. Le premier rang est occupé par les grands de la première classe. Les seigneurs du second ordre se tiennent derrière eux ; les uns & les autres sont toujours munis de leurs boëtes. Mais il y a un ordre supérieur à tous : c'est celui des Talapoins qui desservent le temple dont je viens de parler ; car les autres prêtres du pays sont peu estimés ; & il n'y a guères que les gens du peuple qui embrassent cette profession. C'est , sans doute , à cause de la haute opinion

qu'on a de la sainteté que doivent avoir les ecclésiastiques de la première classe, qu'il leur est défendu de se mêler, comme en Europe, des affaires d'état, ni d'entrer dans le ministere. Ils ont, à la vérité, la confiance du maître, & vivent avec lui dans une sorte de familiarité; mais lorsqu'il est question du gouvernement temporel, on estime que c'est une espece de sacrilége dans un homme d'église, d'empêter sur les droits des laïques. On leur rend d'ailleurs tous les honneurs dûs à leur caractère; ils ont, avec la prééminence du rang, tous les priviléges attachés au sacerdoce; la vénération des peuples, le respect des grands, les égards du souverain. Les Mandarins décorés de la boëte d'or, sont seuls chargés des affaires publiques. Ils ont aussi le droit de citer les particuliers à leur tribunal, de juger les causes civiles & criminelles, de condamner à la prison, de prononcer des sentences de mort. Ils sont tout-à-la-fois ministres & magistrats, & réunissent à l'autorité du conseil d'état le pouvoir de nos parlemens. Ils y ajoutent la puissance militaire; & rien ne représente mieux notre ancien gouvernement

François, que cette administration Camboyenne.

On adore dans ce pays les mêmes dieux qu'à Siam, mais sous des noms différens; & la religion y est presque la même. Le peuple y est dévot, & par conséquent liberal envers les autels. Une robe large & ouverte forme l'habillement des hommes; les femmes en ont une plus courte qui leur ferre la taille & les bras, & portent une espece de juppe qui leur couvre le reste du corps. Elles sont jolies autant qu'on peut l'être avec un teint basané, & coquettes autant que peut le permettre l'extrême jaloufie des maris.

Un roi de Camboye se voyant menacé d'une irruption des Siamois dont il avoit secoué le joug, implora l'assistance du roi de la Cochinchine, & lui soumit tous ses états. Depuis ce temps-là les Camboyaens sont restés tributaires & dépendans des Cochinchinois, peut-être plus qu'ils ne l'eussent été de leurs premiers maîtres. Comme ils ont fait long-temps partie de l'empire de Siam, les mœurs y sont à-peu-près les mêmes. Ils sont pourtant moins superstitieux à l'égard des animaux: il les tuent sans scrupu-

spule , & n'épargnent pas même les éléphants si respectés à Siam, qu'on y punit leur massacre avec la même sévérité que l'homicide.

Quant aux productions naturelles , on m'a parlé d'un arbre qui ne croît que dans les forêts de Camboye , & dont on rapporte une particularité remarquable : cet arbre produit un suc qui empoisonne le fer , & rend les blessures incurables. Si ce suc se prend en breuvage , il perd sa qualité vénéneuse , & répare les forces des personnes fatiguées. Les chasseurs le reçoivent sur des feuilles , en faisant une incision à l'arbre ; mais s'il en tomboit une goutte sur une plaie , elle deviendroit mortelle ; car on ne connoît point d'antidote contre un pareil venin.

Je n'ai pas jugé à propos de pénétrer dans le royaume de Laos , séparé des autres états par des montagnes & des forêts inaccessibles. Sans m'exposer à un voyage rude & dangereux , j'ai questionné quelques naturels du pays , établis à Siam ; voici en général ce qu'ils m'ont appris du gouvernement de ce petit état. Le roi a sous lui un premier ministre chargé des principales affaires ,

& sept autres officiers principaux ou gouverneurs de provinces, qui ont un pouvoir égal, chacun dans leur district. A la mort du roi, le premier ministre assemble les grands du royaume, pour procéder à l'élection d'un successeur. Dans l'interrégne, il fait lui-même les fonctions de souverain.

Le royaume de Laos n'étant qu'un démembrément de celui des Siamois, il n'est pas étonnant qu'il ait la même langue, la même écriture, la même religion; mais comme les Talapoins y sont plus grossiers, plus vicieux qu'à Siam, ils ont mêlé à leurs dogmes théologiques des absurdités, & à leur morale des infamies qui rendroient le peuple aussi aveugle, aussi corrompu que les prêtres, si la sévérité des loix ne mettoit un frein à la licence. Ces religieux ne sont tirés que de la lie du peuple; mais si-tot qu'ils ont endossé l'habit de l'ordre, qui, dans leur idée, est le premier corps de l'état, ils deviennent d'un orgueil insupportable.

Les peuples de Laos sont d'un empportement & d'une violence que les loix les plus rigoureuses ont peine à réprimer. On est puni non-seulement pour

avoir frappé quelqu'un, mais même pour s'être mis en colère ; & souvent, afin d'inspirer plus de terreur, la peine s'étend sur l'innocent comme sur le coupable. Si un chef de famille a commis quelque grand crime, tous ceux qui ont avec lui quelque degré d'affinité, sont dégradés & réduits à la condition des esclaves.

Il n'est point de pays d'où l'on puisse tirer plus d'ivoire que du royaume de Laos ; parce qu'il n'y en a pas où les éléphants soient si communs. Il produit aussi une grande quantité de benjoin, dont l'espèce est plus parfaite qu'en tout autre endroit de l'Orient. Vous sçavez, Madame, que le benjoin est une résine sèche, dure, fragile, inflammable, d'une odeur suave & pénétrante, sur-tout quand on la brûle. Elle découle naturellement ou par incision d'un certain arbre appellé *belzof*. Elle est d'abord blanche, ensuite grisâtre, puis d'un rouge brun comme du nouga. On l'emploie dans la médecine pour les maladies du poumon, & dans la chirurgie pour résister à la gangrene.

La gomme-laque est une autre production si estimée, que les Camboyens, qui en ont eux-mêmes de très-bonne

dans leur pays, préfèrent celle de Laos. Cette gomme est une matière rougeâtre & transparente, qui entre dans la composition du vernis, & dont nous nous servons en France pour faire de la cire à cacheter. Elle est elle-même une sorte de cire que recueillent certaines fourmis volantes, soit qu'elle s'élabore dans l'estomac de ces insectes, soit qu'ils la trouvent sur les fleurs dans l'état où elle est. Ils la déposent sur des branches d'arbres que les habitans ont soin de piquer, pour servir de soutien à l'ouvrage. Les fourmis de Laos préparent & travaillent la laque pendant huit mois de l'année, pour la production & la conservation de leurs petits. Les embryons de ces insectes sont ce qui lui donne sa teinture rouge; car quand elle est absolument dépouillée ou peu fournie, elle ne paroît teinte que très-légèrement. Lorsqu'on a recueilli cette gomme, on la lave, on la fait fondre, on la jette sur un marbre où elle se refroidit en lames; & on l'emploie alors pour la belle teinture d'écarlate qui se fait au Levant. Ce qui reste de plus grossier, est réservé pour la cire d'Espagne. La rouge se colore avec du vermillon,

vermillon , & la noire avec du noir de fumée.

Les royaumes d'Ava & de Pégu sont aujourd'hui réunis sous un seul maître , qui tient encore sous sa domination les souverainetés de Prom , de Martaban , de Brama & d'autres petits états qui ne font plus qu'un seul & même empire. Ce sont les mêmes loix , les mêmes usages , les mêmes moeurs , la même religion ; & tous ces pays , autrefois séparés , ne doivent être regardés que comme des provinces du royaume de Pégu. La ville d'Ava qui en est la capitale , est située sur un fleuve appellé de même ; l'usage des Indiens étant de donner aux rivières le nom des pays qu'elles arrosent. Ils appellent *Pégu* le fleuve qui passe devant la ville de ce nom , ancienne capitale de ce royaume. Ava m'a paru de la grandeur de nos villes de France du troisième ordre ; ses rues sont alignées , & bordées d'arbres de côté & d'autre. Le roi y fait son séjour ordinaire dans un vaste palais , dont le plan est quarré , & qui consiste en quatre grands corps de logis. On y entre par quatre portes qui regardent l'orient , l'occident , le septentrion

*Tome IV.*

R

& le midi. Elles ont chacune un nom particulier, relatif à l'usage auquel on les fait servir. La première ne s'ouvre que pour le roi, lorsque ce monarque veut se montrer au peuple dans tout l'éclat de sa majesté : on la nomme la *porte de la magnificence*. C'est par la seconde qu'on fait entrer les ambassadeurs & toutes les personnes qui, comme eux, viennent offrir des présens au souverain ; c'est la *porte d'or*. Ceux qui ont obtenu des bienfaits du prince ; les criminels qu'il daigne absoudre ; les officiers auxquels il vient d'accorder de nouvelles dignités, de nouveaux grades, sortent du palais par la *porte de la faveur*. La quatrième est la *porte de la justice* ; elle conduit au tribunal où l'on juge les procès. Au milieu de la cour, formée par ces quatre corps de logis, est un magnifique pavillon, dont les murs extérieurs sont revêtus de feuilles d'or.

Ce que j'ai dit touchant le respect des Orientaux pour leurs monarques, n'approche pas de l'espèce de culte que les Péguans rendent à leur prince. Non-seulement ils se prosternent devant sa personne, mais encore devant toutes les choses qui sont à son usage. Il n'est

pas jusqu'aux mets qui doivent être servis sur sa table , à qui ils n'accordent des hommages qui tiennent de l'adoration. Lorsque ce prince a dîné , un de ses officiers sonne de la trompette pour avertir tous les potentats de l'univers , que l'empereur du Pégu leur permet de se mettre à table. Vous avez vu , Madame , les titres fastueux que prennent les rois de Siam ; celui - ci porte plus loin encore l'orgueil du trône dans les qualités qu'il s'attribue. Les noms de *prince* , de *roi* , d'*empereur* ne répondent point à l'idée qu'il a de sa puissance qu'il égale à celle de l'Être suprême. Ses sujets l'appelle *Kiak* , qui veut dire *Dieu* ; & quand il écrit aux autres souverains , il ne rougit pas de prendre les qualifications extravagantes de *roi des rois* , de *parent des dieux* , de *frere du soleil* , de *maître absolu de la mer* , &c. Son pouvoir sur ses peuples égale ses prétentions sur les autres potentats : il tient dans la dépendance la plus étroite ceux qu'il élève au plus haut rang ; il exige d'eux plus de soumission que du peuple même , qu'il a soin de protéger contre leurs vexations ; & les moindres fautes en ce genre sont punies avec

Rij

une sévérité qui contient les autres dans le devoir. Ils ne lui parlent qu'en levant les bras à chaque parole qu'ils prononcent, & en faisant de profondes inclinations. Ce prince a toujours à sa cour un député de chaque province, qui lui rend compte de la conduite des gouverneurs. Ceux-ci ont sous eux, dans chaque ville, un lieutenant & douze officiers de justice, qui s'assemblent à certains jours pour le jugement des procès. On peut appeler de leur sentence; si elle est injuste, on casse l'arrêt, & l'on punit les juges; mais si l'appellant a tort, toute la sévérité du prince se tourne contre lui. Cette conduite rend également circonspects & les magistrats & les plaideurs. Le roi se réserve la connoissance des crimes capitaux; dans ces sortes de cas, il nomme des commissaires qui examinent l'affaire & interrogent les coupables en sa présence; le prince seul signe l'arrêt de mort. Pour connoître le crime, on a recours aux mêmes épreuves qu'à Siam; mais les supplices sont moins cruels. On tranché la tête aux criminels; on les fait rouler sous les pieds des éléphans; l'usage n'admet guères

d'autre exécution. Je n'en ai vu faire aucune pendant mon séjour dans ce royaume ; mais on y a célébré une des cinq fêtes principales consacrées par la religion du pays. J'étois alors à Surian, ville de l'ancien Pégú, située à l'embouchure du fleuve d'Ava, le seul port considérable de cet état. Les Portugais l'ont possédé pendant quelque tems ; mais le commerce y attirant un grand nombre d'étrangers, sa prospérité excita la jalouſie des puiffanées voisines qui en chasserent ces nouveaux maîtres. La fête que j'y vis célébrer, se nomme *Sapan daiche*, ou la *fête de l'eau*. Elle consiste dans le plaisir que prend toute la nation à se jeter de l'eau dans les rues, dans les places publiques & par-tout où l'on se rencontre. Le roi & la reine se mouillent l'un & l'autre avec de l'eau-rose ou d'autre eau de senteur. Les grands seigneurs en ont aussi dans des vases qu'ils tiennent à la main, & avec lesquels ils s'arroſent tant que la fête dure. Enfin personne ne va par la ville ce jour-là, qu'il ne revienne chez lui tout trempé de l'eau qu'on se plaît à verser par les fenêtres sur tous les passans. Les autres fêtes sont

Riij

celles du *feu*, du *pélerinage*, de la *course* & des *chars*. Dans la premiere on élève des pyramides de différentes formes, autour desquelles on met pendant la nuit des flambeaux, des bougies & des lampions allumés, pour éclairer ceux qui vont rendre leurs adorations à la grande idole dans la chapelle du château. Ces pyramides sont faites de cannes & couvertes d'étoffes superbes. Les grands les font porter sur des chars trainés par plus de trois cens personnes, pour les faire voir au roi. Tout le peuple va aussi faire ses offrandes à cette idole. La seconde se célèbre par un *pélerinage* que le roi & la reine font à douze lieues de la ville, où ils paroissent dans un char de triomphe, ornés de toutes les pierreries de la couronne. La troisième se fait à l'honneur d'une autre idole, sous les yeux du roi, de la reine & leurs enfans, qui doivent y assister en personne sur des chars magnifiques. La quatrième enfin se passe sur la riviere: c'est une course de barques que leurs majestés honorent de leur présence. Il y a des prix proposés pour les vainqueurs: ce sont de petites statues d'or & d'argent qui se distribuent avec

beaucoup d'éclat & d'appareil, en présence de toute la cour, aux victorieux, tandis que les autres concurrents sont exposés à la raillerie des spectateurs.

On m'a parlé d'une autre fête qui ne consiste qu'en danses. Elle se célèbre en honneur de toutes les divinités du pays : les danseurs sont choisis par le peuple assemblé; & ce sont, m'a-t-on dit, ordinairement des hermaphrodites, dont on assure que le nombre est très-grand dans le royaume de Pégu. Ces acteurs s'agitent en dansant jusqu'à ce qu'ils perdent haleine & tombent dans une défaillance absolue. Revenus de cet évanouissement, ils racontent qu'ayant eu, pendant leur extase, des conversations avec les dieux, ils en ont appris des secrets ineffables.

Tous les Péguans professent l'idolatrie, avec quelques variétés dans leurs dogmes & dans leur culte. Les uns suivent l'ancienne religion du pays, qui est la même que celle des Siamois. D'autres admettent deux principes comme les Manichéens, & ont plus de vénération pour le mauvais que pour le bon, persuadés qu'il faut ménager davantage

ceux qui sont en état de faire le plus de mal : aussi est-ce au mauvais principe que leurs premières invocations s'adressent dans leurs maladies ou dans leurs disgraces. Ils lui font des vœux dont ils s'acquittent avec une exactitude scrupuleuse. Leurs sacrifices commencent par un grand festin accompagné de danses & de musique. Ensuite ils courrent dans les rues comme des insensés, portant du riz d'une main, & de l'autre un flambeau, & criant de toute leur force, qu'ils cherchent le mauvais génie pour lui offrir des alimens, & l'appaïser par cette offrande. La crainte qu'ils ont de son pouvoir, est si continue & si vive, que s'ils rencontrent un homme dont la figure soit un peu extraordinaire, ils prennent la fuite avec toutes les marques d'une extrême frayeur, dans l'idée que c'est ce démon redoutable qui sort de l'enfer pour les tourmenter. Il y a des villes où les habitans remplissent leurs maisons de vivres au commencement de l'année, & les y laissent exposés pendant trois mois, pour donner le temps à l'esprit infernal de venir s'en repaître, espérant qu'il les laissera tranquilles le reste du temps.

Les partisans des dogmes Siamois joignent à ce culte celui de quelques autres divinités, auxquelles les Péguaux ont élevé deux temples superbes aux environs de Surian. Dans l'un j'ai vu une statue colossale, longue de soixante pieds, dans l'attitude d'une personne qui dort. Les prêtres ne permettent pas que l'on entre dans l'autre temple, & cachent leur idole avec tant de soin, qu'on ignore même ce qu'elle représente : on sait seulement que ce n'est point une figure humaine. Ce temple est bâti sur une colline dans une situation si avantageuse, qu'on le découvre à huit lieues à la ronde. On raconte de ces deux idoles mille absurdités auxquelles le peuple ajoute une entière confiance ; car il est très-attaché à sa religion ; & une de ses dévotions les plus ordinaires est de construire des chapelles. Aussi sont-elles en grand nombre dans le pays ; il y en a plusieurs dont la structure est très-élégante, & dont les dehors même sont vernissés & dorés. Le roi qui est puissamment riche, a dans la sienne des pagodes d'un prix inestimable. L'une est de figure humaine de grandeur naturelle, qu'on m'a dit

R v

être d'or massif. Elle a sur la tête une triple couronne chargée de pierres précieuses, sur le front un rubis de la grosseur d'un noix, aux oreilles des pendans d'une richesse immense, & sur l'estomac une écharpe passée en baudrier, & couverte d'une infinité de diamans.

Les prêtres du Pégu ont le même nom que ceux de Siam, suivent à-peu-près les mêmes rits, font profession de pratiquer les mêmes austérités, & d'observer les mêmes règles. Le peuple a pour eux beaucoup de vénération; c'est le fruit de la vie exemplaire que mènent ces religieux. Tous les lundis ils vont dans les rues, frappent avec force sur des bassins de fer-blanc, pour éveiller les habitans, & les appeler au sermon. Sans s'attacher à traiter des points de doctrine, ils insistent principalement sur la morale. Les chefs sur lesquels ils s'étendent le plus, sont de ne point tuer, de ne prendre à personne ce qui lui appartient, de ne lui causer ni tort ni déplaifir, d'éviter l'adultére, & sur-tout un autre péché si commun au Pégu, que pour détourner les hommes de ce vice grossier,

il y a eu un tems où il étoit ordonné aux femmes de paroître toujours devant eux dans un état capable d'irriter leurs desirs. Comme ces prêtres font dans l'opinion qu'on gagne le ciel plutôt par les bonnes œuvres que par le dogme , ils regardent sans chagrin & sans jalouſie la désertion de ceux qui abandonnent leur culte pour embrasser le nôtre ou celui de Mahomet. Ils tolerent l'usage de toutes les religions , pourvu que la morale en soit pure , & conforme aux principes de la loi naturelle qu'ils établissent dans leurs prédications. Aussi les disputes & les guerres théologiques font-elles inconnues parmi eux. Ils ont une charité compatissante pour les étrangers , accueillent avec empressement ceux qui font naufrage , leur donnent des habits , les cachent , les nourrissent dans leurs couvens , & tâchent de les soustraire à la loi cruelle qui condamne à l'esclavage ceux qui échouent sur les côtes du Pégu. L'habillement de ces vertueux Talapoins consiste en une longue robe sans manches , d'un rouge brun , qui leur descend jusqu'aux talons , & qu'ils tiennent serrée avec une ceinture de cuir , à laquelle est toujours

Rvj

attachée une petite bouteille d'eau-rose ; fort en usage dans ce royaume pour les cérémonies de religion. Ils ne se couvrent point la tête , & marchent les pieds nuds. Leur maintien est sérieux & modeste ; & dans cet état ils vont mendier leur vie de porte en porte. Ils ont sous le bras un panier de jonc , & un petit tambour à la main , sur lequel ils frappent trois fois devant chaque maison. Si personne ne sort pour les assister , ils se retirent modestement. Ils rapportent communément une bonne provision de riz , de légumes , de fruits qui sont leurs alimens ordinaires. S'ils reçoivent plus de vivres qu'ils ne peuvent en consommer dans la journée , ils distribuent ce superflu aux pauvres , sans avoir aucune inquiétude pour le lendemain. Quand ils meurent , leurs funérailles se font aux dépens du peuple qui leur rend de grands honneurs. Après avoir gardé le corps pendant quelques jours , on dresse un bûcher composé des bois les plus précieux pour le brûler. On jette les cendres dans la riviere ; & les os sont enterrés avec cérémonie ou dans le couvent qu'ils habitoient , ou auprès de l'arbre qu'ils avoient choisi pour leur

demeure : car au Pégu, comme à Siam, les uns vivent comme nos hermites au milieu des bois ; les autres, comme nos religieux, passent leur vie dans un monastere. La vénération qu'on a pour eux, va si loin, qu'on se fait un plaisir de boire de l'eau dans laquelle ils ont lavé leurs mains. Il est vrai que les Péguans sont d'une mal-propreté incroyable ; ils ne font pas difficulté d'habiter dans une même chambre avec leurs bestiaux. D'autres sont en même tems si superstitieux, qu'ils ne veulent boire que de l'eau des fossés qu'habitent les crocodiles, auxquels ils rendent une sorte de culte. Pour en puiser, ils s'exposent à un danger évident ; & ce malheur arrive fréquemment.

Les Talapoins du Pégu ont encore cela de commun avec ceux de Siam, qu'ils président aux funerailles & n'assistent point aux mariages. Quand le roi meurt, ils préparent deux barques qui ne sont couvertes que d'un seul toit, & au milieu desquelles ils mettent une table où est posé le corps mort. Sous cette table ils allument un grand feu de bois odoriférans, & laissent aller les barques au courant de l'eau ; & pendant ce tems-là ils chantent & se réjouif-

sent , jusqu'à ce que la chair du cadavre soit entièrement consumée. Les cendres qui restent , ils les détrempent dans du lait , en font une pâte qu'ils portent jusqu'à l'embouchure de la riviere , & la jettent dans la mer. On enterre les os dans une chapelle déjà faite ; ou bien on en fait faire une autre à l'honneur du défunt.

Les Péguaus observent dans les mariages à-peu-près les mêmes usages que les Siamois , & se prennent ou se quittent aux mêmes conditions. Les maris laissent leurs femmes quand ils s'en dégoûtent , & les vendent quand elles sont infideles. Celles-ci se vengent de l'infidélité des hommes par le poison. Les plus considérables du pays abandonnent leur épouse à un autre la première nuit du mariage , afin qu'il les débarrasse d'une peine qui fait ailleurs l'ambition de tous les maris. Les peres louent leurs filles aux étrangers pour de l'argent ; le prix se règle sur la durée du commerce qu'on se propose d'entretenir avec elles. Le bail fini , la fille retourne chez ses parens, jusqu'à ce qu'elle trouve l'occasion de se rengager. Si l'étranger part avant le terme expiré , elle peut se louer à d'autres ; mais à son

retour , il est en droit de la reprendre. On la lui rend pour le tems de son séjour ; & elle revient ensuite au second possesseur , pour achever avec lui le reste de son bail.

Un mari qui veut emprunter de l'argent , ne fait point difficulté de mettre sa femme en gage ; si le créancier en jouit , il se paye par ses mains , & le débiteur s'acquitte. Dans nos pays polisés on s'acquitte de même ; mais le gage reste chez le mari.

Les femmes du Pégu sont habillées très-immodestement , si on peut même donner le nom d'habit à un morceau de linge si court , si clair , si léger & si négligemment attaché , qu'il ne dérobe presque rien à la vue. J'en ai dit la raison plus haut : c'est la même qui oblige les hommes à être vêtus avec plus de modestie ; & comme si ces moyens ne suffissoient pas pour détourner ce peuple d'un penchant infâme , on a recours à des expédiens incroyables. Il y en a que l'honnêteté oblige de supprimer ; en voici un autre qui est assez en usage. On peint les garçons âgés de sept ou huit ans , d'une certaine couleur bleue , qui , lorsqu'ils croif-

## 200 ROYAUMES VOISINS

sent, s'étend avec la peau, & change tellement leur couleur naturelle, qu'ils en deviennent horriblement laids. Les femmes, au contraire, font tout ce qu'elles peuvent pour se rendre jolies, aimables, agréables, & pour attirer les regards des hommes. Leurs traits n'ont rien de délicat : elles ont les yeux petits, les oreilles larges, le corps fort menu, les pieds & les mains d'une petiteesse extraordinaire. Elles sont douces, complaisantes, soumises à leurs maris, & continuellement occupées des soins de leur famille. Les hommes ressemblent aux Siames, & sont, comme eux, lâches, paresseux, fourbes & menteurs. Ils ne cultivent ni les sciences ni les arts ; le seul où ils excellent, est la composition des feux d'artifice. Leurs fusées ordinaires sont des cannes creuses de bambou, qu'ils remplissent de poudre, & qu'ils enveloppent de peau. Ils les placent ordinairement au haut d'un arbre ; & ils tirent un bon ou un mauvais augure de la maniere dont la fusée part & s'élève.

La ville de Surian est le seul entrepôt du commerce étranger qui se fait au Pégu. Les Européens y apportent des

chapeaux & des rubans, les Mogols des toiles peintes, les Chinois d'autres marchandises de l'Inde; & ils tirent en échange du riz, de l'ivoire, des diamans, des rubis & autres pierres précieuses. Ce commerce se fait sans parler, comme à Golconde; on se donne la main que l'on couvre d'un mouchoir; & en se la serrant ou en remuant les doigts, on sçait réciproquement se faire entendre. Les rubis du Pégu sont les plus beaux de tout l'Orient. La pierre qui porte ce nom, est transparente, d'un rouge éclatant, mêlé de violet dans ses extrémités. On la tire principalement d'un montagne nommée *Cablan*, située entre les villes de Surian & de Pégu, & d'une autre montagne entre Pégu & le royaume de Camboye. Vous sçavez, Madame, que les lapi-daires distinguent des rubis de quatre especes, dont celui du Pégu est le plus estimé: on l'appelle *rubis oriental*: c'est, après le diamant, la pierre la plus dure. Il n'est point attaqué par la lime, & résiste au feu le plus violent; il ne fait tout au plus que s'amollir. Sa forme est ronde, ovale ou octogone; & on le trouve tantôt dans un sable

rouge , & tantôt dans une roche grise-  
tre ou rougeâtre. Les autres especes sont  
le rubis - balais , le rubacel , & le spinel.  
Leur valeur augmente à proportion de  
leur poids , comme celle des diamans.

Je ne vous dirai rien , Madame , des  
autres productions de ce pays , qui sont  
à-peu-près les mêmes qu'à Siam ; mais  
l'air y est plus fain ; & les Européens  
s'y portent mieux que dans les contrées  
voisines. La petite vérole y fait d'étran-  
ges ravages ; & les Péguans ont une  
telle horreur de cette maladie , que lors-  
que quelqu'un en est attaqué , tous ceux  
qui demeurent dans la maison ou dans  
le voisinage , prennent la fuite. On laisse  
au malade de l'eau & du riz ; & au bout  
de quelque tems on vient s'informer de  
son sort. S'il est guéri , on le porte en  
triomphe avec de grands cris de joie.

Nous allâmes , sans nous arrêter ,  
de Surian à l'isle Négraille , dans le  
royaume d'Aracan ; & de l'isle Né-  
graille dans celle de Munay , célebre  
par le nombre & la beauté de ses pa-  
godes. C'est-là que réside le chef des  
*Raulins* , ou le souverain pontife de  
la nation. Les Raulins sont , dans le  
royaume d'Aracan , les prêtres ou les

ministres de temples. Les uns vivent en communauté, les autres dans de petites cellules à côté des pagodes, & d'autres demeurent au milieu des bois. Ils sont vêtus de jaune; on leur rase la tête, & ils portent une espece de mitre. Ils s'engagent à garder le célibat; mais s'ils manquent à cet engagement, on ne les brûle pas comme à Siam; on se contente de les dégrader de la dignité sacerdotale, & de les réduire à la condition des laïques. L'éducation de la jeunesse est confiée à ceux qui habitent les villes; ils leur apprennent à lire & à écrire, & l'instruisent de la religion & des loix du pays. Ils sont tout-à-la-fois les théologiens, les astronomes, & les médecins de la nation; Mais ils ont moins recours aux remèdes pour guérir les malades, qu'à des pratiques superstitieuses. Ils ordonnent des sacrifices pour appaiser les dieux mal-faisans; & c'est-là à quoi aboutissent presque toutes leurs connaissances en médecine. Si ces sacrifices n'operent pas la guérison, ils font préparer & orner une chambre dans la maison du malade, y apportent une idole qu'ils placent sur un autel, s'y établissent pendant huit

jours, y font bonne chére au son des instrumens; & celui qui préside à la fête, est obligé de danser jusqu'à ce que les forces lui manquent, & qu'il perde connoissance. On le suppose alors en conversation avec les dieux pour traiter ensemble de la guérison du malade. Si elle a lieu, on le porte en triomphe dans le temple voisin, & on l'arrose avec des parfums; mais s'il meurt, les Raulins déclarent que c'est ou en punition de ses péchés, ou par un effet de la clémence divine qui lui prépare un sort plus heureux dans l'autre vie. L'extrême pouvoir de ces prêtres en multiplie le nombre à l'infini; & il y a presque autant de temples, de pagodes & de chapelles que de ministres. La plûpart de ces temples sont construits sur des rochers escarpés; & l'on y monte par des degrés creusés dans le roc. Leur forme est ronde & se termine en pyramides enrichies de globes dorés. L'intérieur est rempli d'idoles, dont quelques-unes sont colossales; ce qui n'empêche pas que chaque habitant n'ait aussi les siennes dans sa maison. Il se prosterne devant elles, leur offre des fleurs, des plantes aromatiques, des fruits, & tous

les mets qu'on lui fert sur sa table ; il porte leurs stigmates imprimés sur son corps avec un fer chaud ; il jure par elles , pour assurer ou pour nier ce qu'on lui demande. Celles des temples reçoivent des présens des personnes riches ; on leur envoie des viandes toutes préparées , dont les Raulins se régalent entr'eux. Le chef de ces prêtres est le personnage le plus respecté du royaume : le roi lui - même lui donne la place d'honneur , & ne lui parle qu'en s'inclinant profondément. Quand ce grand-prêtre meurt , le prince & tous les seigneurs sont tenus d'assister à ses funérailles ; & cette cérémonie coûte des sommes iminenses pour les apprêts qu'on est obligé de faire , & les habits qu'il faut donner à plus de quarante mille prêtres qui sont répandus dans le pays.

En remontant vers le nord , & côtoyant toujours le rivage de la mer , nous arrivâmes à l'embouchure du fleuve d'Aracan , qui forme un port capable de contenir des vaisseaux de la première grandeur. Nous y laissâmes le nôtre ; & nous prîmes une chaloupe jusqu'à Orietan , situé sur un des bras de cette rivière. La richesse du commerce qui

se fait dans cette ville, y attire une foule d'étrangers de toutes les parties de l'Inde. Elle est la capitale d'une des douze provinces qui divisent l'empire d'Aracan, & dont les gouverneurs prennent le titre de *roi*, parce qu'en les nommant à ces places, le prince leur met à tous une couronne sur la tête. Le bras de la rivière qui coule vers Orietan, offre un spectacle très-riant : ses bords ornés de grands arbres toujours verds, forment un berceau continu, en se joignant par leurs sommets. Ils sont couverts d'une multitude de paons & de singes qu'on voit sauter de branches en branches, & qui offrent aux passans des scènes amusantes. Près de cette ville est une montagne si escarpée & si pleine de bêtes féroces, qu'il est presque impossible de la traverser. On y envoie les criminels, après leur avoir coupé les talons, pour leur ôter les moyens de fuir. Orietan est encore très-connue par une mosquée superbe, située aux environs de cette ville. Les peuples y font de fréquens pèlerinages ; & tous les ans ils y célèbrent une fête solennelle, pendant laquelle on promène l'idole dans un grand char environné d'une multitude de prê-

tres vêtus de satin jaune. Des Fanatiques se couchent le long du chemin, ou se précipitent sous les roues de la voiture pour se faire écraser. D'autres se font déchirer la peau par les pointes de fer attachées au char de la divinité, qu'ils arrosent de leur sang. Les dévots le recueillent avec soin, le conservent avec respect; & la vue de cette relique échauffe tellement leur imagination, que chaque année elle produit parmi eux de nouveaux martyrs. Le roi va tous les ans à Orietan pour visiter cette même pagode; &, pendant son séjour, qui est de deux mois, on sert tous les jours un magnifique repas à l'idole. Ce voyage se fait par eau dans des barques élégantes & commodes; le prince est accompagné de toute sa cour; & ce cortége nombreux semble former une ville flottante, dont toutes les maisons sont peintes ou dorées.

Le fleuve d'Aracan a, comme le Ménan & le Nil, ses inondations régulières. Pendant le débordement, le roi prescrit à ses sujets un jeûne général, dont il les dispense pour de l'argent; ce qui lui produit des sommes considérables.

Sur un des bras du même fleuve, & presque vis-à-vis d'Oriétan, est située Dobasi, autre ville très-commerçante. On y vend sur-tout beaucoup d'esclaves; car ces Indiens, d'un naturel barbare & féroce, réduisent à une rude captivité, & traitent avec la dernière rigueur, les étrangers qui font naufrage sur les côtes du royaume. Leurs pirates infestent tout le golfe de Bengale, & font de courses continues, d'où ils emmènent une multitude des captifs.

En suivant ce même bras du fleuve d'Aracan, nous nous trouvâmes bientôt près de la ville de ce nom, capitale du royaume. La rivière la traverse dans toute sa longueur, & y forme une infinité de petits ruisseaux qui coulent dans toutes les rues, & vont se réunir après avoir arrosé une grande vallée, au centre de laquelle la ville est bâtie. Des montagnes hautes & escarpées l'environnent de toutes parts, & lui servent de fortifications. Elle est d'ailleurs défendue par un assez bon château. Les maisons de cette capitale sont pauvres, & construites avec peu de solidité. Il y a des édifices plus distingués, & dans lesquels on voit quelques ornemens de sculpture & de

de peinture ; mais ils sont rares & de mauvais goût. Le palais du roi est vaste , & a peu d'apparence. Il est bâti à l'Indienne , sur de grands piliers ; & les dedans sont ornés de bois précieux & de beaucoup de dorure. On compte dans cette ville plusieurs grandes places qui servent de marchés , plus de six cens pagodes , & environ cent cinquante mille habitans. Le roi n'affecte pas moins de faste , & ne prend pas des titres plus modestes que les autres monarques ses voisins. Entr'autres qualifications , il se fait appeler *roi légitime de douze rois qui mettent leur tête sous la plante de ses pieds.* Chaque gouverneur lui envoie tous les ans douze jeunes filles choisies parmi les plus belles de sa province , & âgées de douze à quinze ans. Quand elles arrivent à la cour , on les habille d'une grosse robe de toile de coton ; on les expose à l'ardeur du soleil ; & on les fait danser jusqu'à ce que la sueur ait trempé leurs robes. On porte ces robes au roi qui les sent l'une après l'autre , retient pour lui les filles dont la sueur n'a point une odeur désagréable , & donne les autres à ses courtisans. C'est

410 ROYAUMES VOISINS  
ainsi que ce monarque voluptueux choisit ses femmes ou ses maîtresses.

Outre les gouverneurs dont je viens de parler, & qui sont comme des rois dans leurs provinces, il y a sous eux d'autres officiers pour l'administration de la justice & des finances. Celui qui gouverne la province d'Aracan, est le premier ministre du royaume. Les autres grands officiers sont le général des troupes, le capitaine des gardes, l'animal, le grand écuyer qui préside aux éléphans, le chancelier ou chef de la justice, & les autres membres du conseil d'état. Le roi d'Aracan se montre à ses peuples avec toute la pompe & le faste des monarques Afrasiatiques : les danses, les feux d'artifices, les inuficiens, les farceurs, les représentations dramatiques accompagnent le cortége. Les ambassadeurs sont reçus avec plus de magnificence qu'à Siam ; mais ils ne parviennent devant le prince, qu'à genoux, la tête baissée, & le visage tourné contre terre.

La même barque qui m'avoit mené de Dobasi à Afracan, me servit pour voyager dans la partie septentrionale,

C'est-là que sont les villes de Perem, de Ramu & de Dianga ; si on peut donner le nom de villes à un amas de baraques basses, petites, étroites, & semblables à ces camps où nous faisons quelquefois hiverner nos soldats. Il est vrai qu'elles sont situées dans le plus beau pays de l'univers : il est agréablement coupé par des lacs & des rivières ; on y trouve des bois de toute espèce, des jardins cultivés avec soin, des campagnes d'une fertilité extrême, une prodigieuse abondance de bestiaux, & des villages aussi peuplés que des villes.

J'ai vu pratiquer à Perem des cérémonies funèbres, qui me paroissent particulières à ce pays. On expose le mort dans une falle ; & les prêtres dansent autour de la biere, pendant que les domestiques font le guet, pour empêcher que le grand chat noir n'entré & n'approche du cercueil. Si ce malheur arrivoit, l'âme du defunt seroit condamnée à errer ici-bas pendant plusieurs siècles. Les Mondains représentent sur la biere des figures d'éléphans, d'aigles, de lions, &c ; les dévots, par humilité, n'y font peindre que des rats, des grenouilles & d'autres animaux de

Sij

çette espèce. Les mariages se font ici comme au Pégu ; avec cette différence, premièrement, que le contrat est dressé en présence des prêtres ; en second lieu, que les feinnes n'apportent point de dot à leurs mariés. A l'égard des autres usages, tels que l'habillement, la nourriture, le logement, les meubles, la religion même, la différence est peu sensible. Les productions naturelles sont aussi à - peu - près les mêmes ; c'est la même indifférence pour les sciences, les arts, les manufactures, &c.

Au nord d'Aracan est situé le royaume de Tipra. Les femmes y ont des goîtres qui leur pendent jusques sur les mamelles ; & les habitans sont si sujets à cette tumeur, que quelques-uns en ont jusqu'à deux de la grosseur du poing. Le roi du pays n'exige de ses peuples d'autre imposition, qu'un service personnel de six jours pendant toute une année ; encore n'y a-t-il que ceux qui ne sont pas de condition noble, qui soient tenus à cette contribution. Ce royaume est pauvre, & n'offre aucun détail digne de votre attention.

Il n'en est pas de même d'un autre état voisin appellé le royaume d'Azem,

du nom d'*Azoo*, son ancienne capitale. C'est aujourd'hui à *Kemimerouf*, que les rois d'*Azem* tiennent leur cour. On prétend que ces peuples sont les premiers inventeurs de la poudre à canon; que ce secret passa de chez eux au *Pégu*, du *Pégu* aux *Chinois*, & que c'est mal à propos qu'on regarde ces derniers comme les auteurs de cette découverte. J'ignore, Madame, sur quoi peut être fondée cette tradition; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ayant négligé l'exercice des armes pendant près de six cens ans, les *Azémites* avoient encore d'anciennes pièces de canon, quand un général *Mogol* vint, au milieu du siècle passé, porter la guerre dans leur pays.

Le roi d'*Azem* s'est réservé la propriété de toutes les mines de son royaume, à condition qu'il ne tireroit aucun subside de ses sujets; & pour ne point fouler ses peuples, il n'emploie à l'exploitation de ces mines, que des esclaves qu'il achète de ses voisins. Aussi tous les habitans de ce royaume, sans en excepter même les paysans, mènent une vie aisée, contre l'ordinaire du reste des Indiens qui n'ont que la servitude & la misère en partage au milieu d'un

pays où ils devroient vivre dans les richesses & l'abondance. L'or ne se convertit point ici en especes monnoyées; mais on le divise en lingots grands & petits; & le peuple s'en sert dans le commerce intérieur; car on ne permet pas de le transporter hors du royaume.

Quoique cette contrée produise abondamment toutes les commodités de la vie, les peuples d'Azem ont le goût assez peu délicat, pour préférer la chair du chien à toute autre viande. Tous les mois on tient un marché où l'on ne vend que des chiens qu'on y amene de toutes parts.

Il n'y a point de sources salées dans le royaume; & l'on y est réduit à user de sel artificiel. Les Azémites le font de deux manieres: la première est de ramasser cette verdure qui se trouve ordinairement sur les eaux dormantes: on la fait sécher; on la brûle; on fait bouillir les cendres; on les passe, & elles servent de sel. La seconde maniere, & la plus commune, est de faire sécher également des feuilles de figuier, que l'on brûle de même. On met les cendres dans l'eau; on les y remue l'espace de dix à douze heures;

ion passe cette eau dans un linge ; on la fait bouillir jusqu'à ce qu'elle se consume entièrement ; & ce qui reste au fond de la chaudiere, est un sel blanc d'un assez bon goût.

Quoique les vignes croissent en assez grande quantité dans cette partie de l'Inde, & qu'elles produisent de bons faisons, on n'y fait cependant pas de vin. L'usage est de les laisser sécher & d'en tirer de l'eau-de-vie.

La gomme-laque est aussi très-commune dans le pays. On en tire d'abord une couleur rouge qui sert à peindre les toiles & les étoffes ; ce qui reste, est la matière d'un beau vernis dont ces peuples font un grand commerce, surtout avec les Chinois, qui le préfèrent au leur.

La religion d'Azem est l'idolatrie ; ces peuples sont persuadés qu'après leur mort, ceux qui ont mal vécu habiteront un autre monde pour y souffrir de la faim & de la soif. Dans cette opinion, il faut, quand un homme est décédé, que tous ses parens & ses amis assistent à ses funérailles, & jettent dans la fosse, (car ici on enterre les morts, on ne les brûle point,) quelque présent

S iv

416 ROYAUMES VOISINS, &c.

pour lui servir dans le besoin. Si le roi meurt, on enterre avec lui les idoles d'or & d'argent qu'il a adorées, un éléphant, six chevaux, douze chameaux, des chiens de chasse, &c, croyant que toutes ces choses lui seront nécessaires dans l'autre monde. Autrefois les femmes qu'il avoit le plus aimées, & les officiers qui l'avoient le mieux servi, se faisoient mourir par le poison, pour avoir la gloire de le suivre.

La polygamie est permise dans cette contrée; & il y a des hommes qui épousent jusqu'à quatre femmes. Mais pour éviter entr'elles toute sortes de contestations, le mari leur déclare en les prenant, à quel genre d'occupation il les destine. L'une est pour l'intérieur du ménage, l'autre pour le travail du dehors; celle-ci pour tel emploi, celle-là pour tel autre; & toutes pour son service & pour son plaisir.

Je suis, &c.

*Du royaume d'Azem, ce 12 Février 1744.*



LETTRE LIII.

*LE ROYAUME DE BOUTAN.*

TOUJOURS accompagné du père Sylveïra & de mes Siamois, je me joignis à une caravane qui partoit pour le royaume de Boutan. Ce pays, enclavé dans le Tibet, est habité par des peuples moitié Indiens, moitié Tartares, & composé de plusieurs provinces. Ceux qui les gouvernent prennent le titre de rois; mais le prince qui demeure à Lassa, capitale de toute cette contrée, ne leur donne que celui de *gouverneur*. Ils le reconnoissent en effet pour leur souverain, lui obéissent, & sont obligés de lui envoyer tous les ans des ambassadeurs pour lui faire hommage comme à leur roi.

Avant que d'arriver à Lassa, nous traversâmes une chaîne de montagnes entassées l'une sur l'autre, dont l'aspect est effrayant. Les routes en sont si étroites, qu'on n'y trouve communément que la place du pied; & les précipices qui sont

S v

à droite & à gauche, rendent les chutes très-périlleuses. Dans ces passages difficiles, on se fait porter par les montagnards ; & ce qui vous paroîtra singulier, Madame, ce sont les femmes & les filles qui s'acquittent de cette corvée. A la vue de notre caravane elles descendirent de leurs habitations ; & elles firent marché pour nous porter, nous, nos provisions & nos hardes. Elles avoient sur leurs épaules un bourrelet auquel étoit attaché un gros coussin qui nous servoit de siége. Elles étoient trois qui se relayoient tour-à-tour pour chaque homme ; & notre bagage étoit chargé sur le dos des boucs. Ces femmes qui portent les hommes, ne gagnent qu'une roupie en cinq jours ; on paye le même prix pour chaque bouc.

Le royaume de Boutan contient beaucoup des villes ; mais la plûpart sont si peu importantes, que je ne vous parlerai que de la capitale. Quoique petite, elle est fort peuplée par le grand nombre d'étrangers que le commerce y attire de toutes parts : on y compte environ quatre-vingt mille habitans. Le roi est le propriétaire du terrain sur lequel les maisons sont situées ; il ne fait, pour

ainsi dire, que le prêter ou le louer à ceux qui veulent bâtir; & quoiqu'elles soient construites à leurs frais, il ne leur est point permis de s'en défaire. Celles des riches sont faites de pierres; les autres sont de briques cuites au soleil; & celles des plus pauvres sont de terre. Les unes & les autres n'ont point de toits; elles sont plates & en terrasses. Les murs sont blancs en dehors, & peints en dedans; car les Boutans ne connoissent point l'usage des tapisseries. Ces peintures représentent leurs saints; ce sont les seuls ornemens de leurs chambres; ils n'ont ni tables, ni siéges, ni lits, ni aucun des meubles que nous connoissons. Ils s'asseyent, dorment & mangent sur de gros feutres pliés en plusieurs doubles. La batterie de cuine est comme la nôtre, de cuivre, de fer, de terre, de bois, & même d'argent, suivant la qualité ou la richesse des personnes.

Le terrain aux environs de Lassa, est fort stérile; & tout ce qui est nécessaire pour la vie & le vêtement, y arrive de très-loin. Au lieu de pain, les habitans font une pâte de farine d'orge, semblable à celle dont nous engrangéons la

S vi

volaille. Ils en prennent des poignées qu'ils ferment dans leurs mains pour la mettre plus facilement dans leur bouche. Ils n'emploient le froment que pour des pâtes, frites dans l'huile ou dans le beurre, dont ils se régalent les jours de fête. Avec leur orge, ils font une boisson qui ressemble à de la tisane; & ils en tirent une liqueur forte qui enivre. Ils ont aussi une espece d'eau-de-vie faite avec du lait de leurs jumens. Les uns aiment la viande cuite; les autres la mangent crue: & quelquefois un peu gâtée. Ils prennent leur poisson dans une grande rivière qui passe près de la ville; mais la pêche n'est permise que pendant cinq mois de l'année, après lesquels le roi fait publier une défense qui dure depuis le mois de Février jusqu'à celui de Septembre. Ils sont persuadés que si, pendant ces sept mois, on tuoit du poisson, la récolte seroit mauvaise cette année. Le but de cette défense est sans doute d'empêcher que le peuple ne soit détourné des travaux de la campagne, pendant la saison où ils sont le plus nécessaires; & nous croyons cette nation si barbare! Il ne lui est pas permis d'avoir des poules

dans la ville ; c'est un point sur lequel on ne veille pas assez dans nos villes de France, pour le repos & la tranquillité des habitans.

On trouve ici des bœufs, des mulets, des ânes & des chameaux. Les bœufs, un peu différens des nôtres, ont sur le cou & à la queue, des crins aussi longs & aussi beaux que ceux de nos chevaux de carrosse. Sur le dos ils ont le poil court comme les bœufs d'Europe ; dans le reste du corps il est si long & si fin, qu'on le file pour en faire des habits. Ces étoffes sont plus fortes que celles de la laine ; mais il s'en faut beaucoup qu'elles soient aussi chaudes.

Ce qui distingue principalement le royaume de Boutan, c'est l'animal qui produit le musc. Il ressemble à une chèvre ; mais il a le poil plus court & plus hérissé, la tête longue, deux grosses dents qui sortent de chaque côté, à-peu-près comme celles de l'éléphant. Il porte le musc entre les parties naturelles & le nombril, avec une excroissance de peau, semblable à un abcès, de la grosseur d'un œuf. C'est cette espèce de poche qui contient le musc ; il ressemble à du sang caillé, & sent très-mauvais

quand il est frais. Pour l'avoir, il faut tuer l'animal, dont la chair est fort bonne à manger. Quand il vient au monde, il apporte une petite bourse qui croît avec lui. Les plus grosses & les mieux remplies pèsent, lorsqu'elles sont sèches, environ une once & demie. Ce n'est dans l'origine, qu'un sanguin putride qui se congèle dans cette poche. Elle est garnie de poil extérieurement, & dans l'intérieur, d'une pellicule qui renferme le musc. Cette drogue est sujette à être falsifiée par les Indiens. Celle qui est sans enveloppe, doit être sèche, d'une odeur forte, d'une couleur rougeâtre, d'un goût amer; & étant mise sur le feu, elle doit se consumer entièrement. Si on lioit la vessie, dès qu'elle a été coupée, sans lui donner de l'air pendant quelque tems, dans la suite, on ne pourroit l'ouvrir sans danger; sa vapeur violente feroit sortir le sanguin des narines. Dans l'usage ordinaire, on a soin de tempérer le musc, en y mêlant d'autres parfums plus doux: préparé de cette manière, il fortifie le cœur & le cerveau. Quand les chasseurs veulent le falsifier, ils mettent du foie & du sanguin de l'a-

animal, hachés ensemble, à la place du musc qu'ils ont tiré. Ce mélange produit dans les vessies, en deux ou trois années, certains petits animaux qui mangent le bon musc; de sorte qu'en les ouvrant, on y trouve beaucoup de déchet. D'autres font couler dans la poche qui contient le musc, de petits morceaux de plomb, pour la rendre plus pesante; supercherie plus supportable que l'autre, parce qu'elle n'altère que le poids, & non la substance du musc. Le roi de Boutan, pour empêcher ces mélanges frauduleux, qui commençoiient à nuire au commerce, ordonna que toutes les vessies seroient visitées par des inspecteurs qui les scelleroient du sceau royal. On a observé que l'animal au musc, lorsque la poche est trop pleine, a coutume de la faire crever en se frottant contre les arbres ou contre les rochers, & qu'il y dépose cette matière précieuse que les chasseurs recueillent avec soin. Il faut qu'il y ait une prodigieuse quantité de ces animaux, puisque chacun d'eux n'a qu'une vessie, & que la plus grosse produit si peu de musc.

Cette production est un des principaux objets de négocié dans ce royaume. L'argent qui y a cours, est une monnoie ronde, marquée de quelques lettres du nom du monarque. Mais, en général, le commerce se fait ici par échange, avec du thé, du tabac, du sel, &c; & faute d'argent & de denrées, on a des mouchoirs de soie de la Chine, qui servent de monnoie. Ces échanges rendent les voyages fort embarrassans; car il faut porter de toutes ces choses avec soi, pour contenter ceux chez qui l'on passe, & qui ne prennent en payement que ce qu'ils veulent; en sorte que si vous manquiez de ce dont ils ont besoin, ils vous laisseroient mourir de faim. Je me suis presque trouvé moi-même dans le cas: je voulois acheter de la farine & du riz; je ne pus l'avoir pour de l'argent; heureusement que je trouvai un homme qui m'en donna pour du tabac.

Les habitans de l'un & de l'autre sexe sont vêtus l'été, de grosse toile de coton ou de chanvre, & l'hiver d'un gros drap qui est une espece de feutre. Le roi avoit sur la tête, un bonnet fourré, avec une large

bordure de la même fourrure, & une grosse houppé de soie rouge sur le sommet. Son habit étoit comme celui des Turcs; excepté que sa veste moins longue & plus étroite, ne passoit pas les genoux. Ses bas & ses souliers étoient d'une seule pièce, comme des bottines. Les magistrats exerçant leurs fonctions, sont habillés comme les femmes du pays. Ils ont les cheveux pendans & tressés, le corset & la juppe joints ensemble, une ceinture de drap qui leur ferre le milieu du corps, & un manteau qui ne leur laisse que le bras droit découvert. Ils portent des pendans d'oreilles larges comme la main; & dans la crainte que leur pesanteur ne les blesse, ils les attachent à une petite courroie sous leur bonnet, qui est une espece de mitre sans pointe. Au lieu de ce bonnet, les femmes ont un chapeau fait d'un bois mince & léger, couvert en dehors & en dedans d'une toile rouge, orné de quantité de perles, & qui ne ressemble pas mal à un plat renversé sur la tête. Le reste de leur parure consiste dans un grand nombre de colliers d'ambre & de corail. Le plus long va jusqu'à la ceinture.

ture ; les autres diminuent par degrés jusqu'à la gorge. Les Boutans qui ne sont point dans l'exercice de leur charge, sont presque habillés comme les Tartares ; mais au lieu de bonnet, ils ont une espece de grand chapeau jaune, sur des cheveux longs & flottans.

On n'épouse ici qu'une femme à la fois ; mais on peut la répudier pour en prendre une autre ; & à l'exception des frères, on n'a aucun égard à la parenté. Le consentement des deux parties ne suffit pas ; il faut encore avoir celui des parens ; mais il n'y a aucune fonction religieuse ni dans les mariages, ni à la naissance des enfants. On n'appelle les ecclésiastiques que dans les maladies sérieuses ; ils lisent tout haut à voix forte, dans des livres de prières, & continuent cet exercice pendant tout le jour. Le soir, ils font avec de la pâte, des pyramides qu'ils ornent de trois roses de beurre, & de trois croix de paille ; & les mettant dans des vases, ils recommandent leurs prières avec des cierges allumés, & des sonnettes à la main. Ils élèvent de tems en tems en l'air, & en maniere d'offrande, ces vases & ces

pyramides, & les arrosent d'une eau sacrée, qu'ils conservent pour cet usage. Après cette cérémonie, ils brûlent les croix de paille, & portent les gâteaux dans des lieux où ils puissent être dévorés par les corbeaux. Si le malade meurt, on garde le corps à la maison pendant trois jours qui se passent en chants & en prières. On le conduit ensuite hors de la ville, où des hommes payés pour cet emploi, le mettent en morceaux, & le donnent à manger aux chiens. Les parens du mort font alors des aumônes; & les plus riches envoient pendant quelques jours une personne sur un chemin public, pour distribuer *gratis*, du thé ou de la biere à tous ceux qui en veu'ent. Le jour de l'anniversaire, on appelle encore les prêtres, & on donne à manger aux pauvres. Quand ces peuples ont du chagrin, ou qu'il leur est arrivé quelque malheur, ils assemblent un certain nombre d'enfans autour de leurs maisons, les nourrissent & les payent, afin qu'ils passent le reste du jour en prières.

Les Boutans adorent un Dieu en trois personnes; ce seroit un grand

blasphème parmi eux de reconnoître trois dieux ; mais entre ces personnes, ils admettent une priorité & une postériorité. Ils croient qu'une d'elles s'est fait homme, mais uniquement pour son plaisir, & que sa mere l'a mis au monde par le côté, & non par la voie ordinaire. Ils nomment cette personne *Lama-Contého*, qui signifie *Prêtre-Dieu*. Ils ont connoissance de la création du monde, & disent qu'il finira par le feu. Ils reconnoissent des anges, un paradis, un enfer, & croient que ces deux états n'auront point de fin. Ils ont aussi l'idée d'un purgatoire, c'est-à-dire, d'un lieu où les ames souffriront jusqu'à ce qu'elles aient expié toutes leurs fautes. Ils allument des cierges devant les images de leurs saints qu'ils saluent par respect, & auxquels ils ont grande confiance. Ils font consistir leur sainteté dans la patience, l'humilité, l'abstinence, la charité, la contemplation & la retraite. Il y a dans l'Asie un temple célèbre, où tous les étrangers viennent en dévotion. Près de l'autel est une tribune faite de divers morceaux de bois sculptés & dorés, derrière

laquelle, sur un lieu un peu élevé, est placée l'image d'un homme vénérable, avec une chape pareille à celle que portent nos prêtres dans les cérémonies ecclésiastiques. Sur la tête de cette figure est un triangle dont les trois angles sont inégaux, & représentent la divinité. C'est de toutes leurs images celle à qui ils rendent le plus de respects, & devant laquelle ils brûlent le plus d'encens, allument le plus de cierges, font plus de réverences, de genuflexions, de prosternations. Quand ils veulent obtenir d'elle quelques grâces, ils courent à ce temple, y laissent de grandes aumônes, & payent des prêtres ou d'autres personnes pour prier pour eux, & faire à leur intention la procession autour de l'église. Ils la font à genoux, ou prosternés par terre, ayant les bras allongés le long de la tête, & marquant avec les doigts l'endroit où posent leurs mains. Ils se relèvent & marchent quelques pas; & lorsque leurs pieds sont sur cette marque, ils se prosternent de nouveau, & achèvent de cette manière, par leurs diverses prosternations & leurs différentes marques, le tour

qu'ils ont commencé. Ce circuit est fort long ; ils le font trois ou quatre fois de suite ; & le chemin de cette procession est continuellement rempli de monde, comme on voit à Lorette, les personnes pieuses faire à genoux le tour de la chapelle.

Au milieu du temple de Lassa, il y a une espace séparé par des toiles, où les religieux sont continuellement occupés à chanter & à lire. Ils se relèvent les uns les autres dans des tems marqués, & suivant l'ordre établi dans le monastere. Aux environs de l'église sont de petites chapelles fermées de grilles de fer, où l'on voit les cercueils de ceux qui sont morts en odeur de sainteté ; car quoique ces peuples n'enterrent ni n'ensevelissent leurs morts, cependant on donne la sépulture aux religieux dont la vie a mérité cette distinction particulière. Il y a toujours de grandes lampes allumées autour de leurs tombéaux, & des figures dévotes qui représentent les personnes qui y sont enterrées.

Au mois de Mars on célébre dans cette église, pendant huit jours, une fête solennelle à laquelle assistent une quantité prodigieuse de peuple qui y

arrive des extrémités du royaume. On y a vu jusqu'à vingt mille religieux, nourris pendant toute la fête aux dépens du monastère. C'est alors que les processions autour du temple se font avec une dévotion & un concours extraordinaires ; il est vrai que parmi le grand nombre, plusieurs ne font qu'y rire, qu'y badiner, marchant à grands pas, & ne témoignant ni respect pour le lieu, ni décence pour eux-mêmes.

En voyageant dans ce pays, on rencontre fréquemment, loin des villes & des lieux habités par les séculiers, des couvens de moines, où la règle est observée dans toute la rigueur. On y fait voeu de pauvreté, de chasteté & d'obéissance ; & aucun religieux ne peut sortir du monastère, & moins encore découcher, sans la permission du supérieur. Quand un moine est convaincu d'incontinence, on l'attache les bras en croix, à la porte du couvent, & on le laisse dans cet état pendant trois jours. Ensuite on lui ôte ses liens, & on le chasse de la maison comme indigne d'habiter avec les autres religieux. Il ne lui est pas permis pour cela de quitter l'habit & de se marier ; il faut

qu'il reste moine , & qu'il aille de couvent en couvent mendier son pain.

Ces religieux sont à-peu-près vêtus comme nous habillons les apôtres dans nos tableaux. Ils ont une robe rouge & sans manches , & une pièce d'étoffe jaune sur leurs épaules , avec laquelle ils se couvrent les bras quand il fait froid. Dans chaque monastere il y a un supérieur qui a le titre de *Lama* ; car quoique les gens du monde le donnent à tous les religieux , leur véritable nom est celui de *Dara* , qui marque un degré d'infériorité. Le supérieur général de tous les prêtres & moines du royaume , se nomme le *grand* ou le *saint Lama*. Les peuples sont persuadés que l'esprit de Dieu réside en lui ; c'est pour cela qu'ils le traitent de *saint* ; & ils croient que toutes ses décisions en matière de culte , sont vraies & infaillibles. Ce grand Lama vit dans la solitude & la retraite , ne sort de son couvent que trois ou quatre fois l'année , & ne vient qu'une seule fois à la ville. Il est alors accompagné d'une suite nombreuse & magnifique. Le roi est obligé de l'escorter avec les grands de sa cour ; & toutes les troupes sont sous les armes. Le pontife est à cheval , couvert

couvert d'une chape , avec un chapeau à haute forme sur la tête. Plusieurs Lamas du premier ordre , également en chape , & coëffés d'une mitre comme nos évêques , environnent leur chef , & sont eux - mêmes accompagnés & suivis des prélats du second ordre , & d'une foule prodigieuse de religieux.

Lorsque le grand Lama vient à mourir , les autres Lamas consultent le prophète , pour sçavoir où est allée l'ame du défunt , ou , pour parler plus juste , sur qui s'est reposé l'esprit de Dieu qui l'inspiroit.

Il faut vous dire , Madame , quel est ce prophète ; car c'est ici un des traits les plus marqués de l'aveuglement de ce peuple. De même que les Boutans croient à un homme conduit par l'esprit de Dieu , ils en admettent d'autres possédés d'un mauvais génie qui les porte à faire du mal. S'il se trouve dans une ville un homme assez méchant ou assez fou , pour se dire ou se croire animé de cet esprit , il porte la terreur & l'effroi jusques sur le trône. Il persuade aux peuples que le génie qui l'agit , rend des oracles , & que s'il lui ordonne de faire du mal à quelqu'un , il est obligé de

*Tome IV.*

T.

lui obéir, sans aucun égard au sexe, à l'âge, au rang ni à la condition. Pour prouver sa mission, il sort de chez lui dix ou douze fois l'année, & se fait précéder par des hommes armés de lances, d'épées, de poignards & d'instrumens qui rendent un son lugubre. Il vient ensuite lui-même, revêtu d'un certain habit dans lequel on prétend que réside l'esprit malin. Il s'avance vers le temple d'une maniere insultante. D'une main, il tient un arc & des fléches, de l'autre un grand coutelas ; & se tournant de côté & d'autre d'un air furibond, il tire des fléches de tems en tems, & lance son fer contre les premiers qui se présentent. Malheur à ceux qu'il frappe ; car il n'est responsable de rien ; on attribue tout le mal à l'esprit dont il est agité ; & les meurtres qu'il commet, restent impunis. Vous pensez bien, Madame, que cet homme n'est suivi que de la canaille ; car dès qu'on l'entend, les honnêtes gens se retirent. Les autres se prosternent devant lui ; & il leur met le pied sur la tête avec une fierté & un orgueil qui lui attirent encore plus de respect. Il les ménage, s'ils lui apportent des présens ; sinon il leur

fait donner des coups de bâton par ses ministres. Lorsqu'il a l'air de vouloir tirer sur eux, ils fuient de toutes leurs forces; & effrayés de ses menaces, ils font aveuglément tout ce qu'il exige. S'il leur arrive quelque malheur, ils l'attribuent au mauvais génie, & vont chez le prophète pour l'engager à leur rendre cet esprit favorable. Alors il leur ordonne d'adorer une statue affreuse qu'il dit être celle de son dieu, de brûler de l'encens devant elle, & de lui offrir des présens. Si quelqu'un tombe malade, on court chez lui de même, pour sçavoir à quel médecin il faut s'adresser: il conseille toujours de choisir ceux qui lui donnent le plus. Enfin, lorsqu'on a perdu quelque chose, c'est encore à ce fourbe qu'on a recours: comme il a beaucoup d'espions par la ville, il arrive quelquefois qu'il devine bien; & il n'en faut pas davantage pour lui acquérir & lui conserver la réputation de prophète. Au reste, on ne lui rend tous les respects dont je viens de parler, que lorsqu'il a son habit de cérémonie, parce que c'est dans ce vêtement qu'habite l'esprit mal-faisant. Quand il est dans son habit ordinaire, personne ne le regarde

Tij

ni ne le salue. Lorsqu'il va faire sa tournée aux environs de Lassa, ce qui arrive tous les ans pendant huit jours, il met sur un cheval le fatal habit, & est monté sur un autre. Par-tout où il passe, le peuple se prosterne, non pas devant lui, mais devant le cheval qui porte ce redoutable vêtement. Si dans cette occasion il s'avisoit de frapper quelqu'un, il seroit puni comme un autre. Quand cet homme meurt, c'est un de ses enfans qui lui succede; & s'il n'en a point, on prend un de ceux de quelque prophète des villes voisines; car toutes les villes ont leur prophète.

Tel est, Madame, l'homme singulier auquel on s'adresse, lorsqu'il est question de remplacer le grand Lama. Quelque éloigné que soit celui que ce fourbe désigne, on l'envoie chercher, & on le conduit au grand couvent pour l'instruire. Quand on le croit parvenu au point de capacité nécessaire pour occuper cette suprême dignité, on l'amene au pied du trône de l'ancien Lama; & là on lui demande s'il est véritablement le grand Lama, le même qui a existé de tout tems, & qui n'a fait que changer de corps? Il répond

qu'il l'est ; & comme on lui en demande la preuve : Allez, dit-il à ceux qui l'interrogent, allez chercher dans un tel endroit une telle chose que j'y ai mise autrefois, & vous l'y trouverez. On la trouve en effet, Madame, comme vous pouvez l'imaginer ; & sur le champ les Lamas le prennent & le mettent sur le trône. Ils vont ensuite l'un après l'autre lui vouer obéissance ; le roi, les grands & tous les magistrats en font de même. Après cette cérémonie qui met le nouveau Lama en possession de sa charge, il jouit jusqu'à sa mort de la souveraine autorité dans les matières ecclésiastiques. Mais les prêtres n'oublient rien pour persuader au peuple qu'il ne meurt jamais ; ils ont soin de lui substituer un autre Lama de même taille, &, autant qu'il se peut, de même figure que son prédécesseur. Quelquefois c'est le Lama lui-même qui se choisit un survivancier. Il fait assebler les prêtres, & leur déclare qu'il doit passer dans le corps d'un tel enfant qu'il leur indique, & qui est nouvellement né. On élève cet enfant avec grand soin ; & lorsqu'il est en âge de discerner les objets, on lui fait subir l'épreuve suivante : on mêle

T iii.

quelques meubles du mort parmi les siens ; & s'il les distingue, on est persuadé que l'esprit de Dieu a passé dans son corps ; & à la mort du Lama, il est choisi pour le remplacer. Dès-lors il est regardé comme l'image de Dieu qui se régénère, & existe corporellement dans la personne de ce pontife. Aussi l'appelle-t-on le *pere éternel*, ou le *prêtre universel*. On lui attribue toutes les perfections de la divinité, & surtout une connoissance distincte des pensées les plus secrètes de l'âme. Il n'est pas seulement adoré des peuples du Boutan ; une multitude prodigieuse d'étrangers vont lui offrir leurs hommages & recevoir sa bénédiction. Il en vient des confins de l'Inde, de la Tartarie & de la Chine ; & les princes n'ont pas moins d'empressement que leurs sujets pour ce pèlerinage. Le pontife couché dans une espece d'alcove garnie de coussins & de riches tapis, reçoit ces adorations sans faire le moindre mouvement, ne rend le salut à personne, & ne se lève pas même pour les plus grands princes. Il met quelquefois la main sur la tête de ceux qui se prosternent au pied de son estrade ; & ils se croient

purifiés de leurs péchés. Cette superstition va si loin, qu'ils réverent jusqu'à ses excréments : on les ramasse avec foin, chaque fois que cet homme satisfait aux besoins de la nature ; on les fait sécher ; on les met en poudre ; on en compose des sachets que les grands portent à leur cou en forme de reliques, & auxquels ils attribuent la vertu de prévenir ou de guérir les maladies. Les prêtres retirent un profit considérable de la distribution de ces ordures pulvérisées : ils en remplissent de petites boëtes qu'ils font vendre dans les marchés, & dont les dévots assaisonnent leurs viandes.

Le grand Lama a deux cens prélats du premier ordre, répandus dans l'étendue de sa juridiction, & qui exercent sous son autorité toutes les fonctions pastorales & ecclésiastiques. Ils forment entr'eux une espece de hiérarchie pour le maintien de la discipline & du bon ordre. Elle est composée de divers officiers qui répondent à nos archevêques, à nos évêques & à nos prêtres. On y voit aussi des abbés, des prieurs & d'autres supérieurs pour l'administration du clergé.

T iv

régulier. Ces ecclésiastiques ont beaucoup d'ascendant sur l'esprit des peuples; ils gouvernent les grands avec le même empire; & toutes les richesses du pays sont entre leurs mains. L'extrême pouvoir du chef des Lamas s'est accru insensiblement, comme celui du souverain pontife de Rome. Des princes Tartares firent pour eux ce qu'ont fait Charlemagne & d'autres souverains en faveur du saint siège. Leur autorité temporelle fut d'abord resserrée dans des bornes fort étroites; mais elle s'étendit si considérablement, qu'elle se fit redouter des princes même à qui ils étoient redétables des premiers fondemens de leur puissance. Ils ont depuis effuyé plusieurs révolutions, & ont été successivement revêtus & dépouillés de la souveraineté; le royaume de Boutan étoit gouverné, tantôt par des princes ecclésiastiques, tantôt par des rois héréditaires. Il est aujourd'hui sous la domination d'un séculier; mais il ne seroit pas étonnant, vu l'extrême attachement du peuple pour les prêtres, qu'il ne passât bientôt sous le gouvernement de l'église. L'autorité spirituelle des

Souverains pontifes de Lassa s'étend sur des royaumes fort éloignés ; mais il y en a toujours quelques-uns qui se détachent de leur obéissance ; & cet empire ecclésiastique a éprouvé de fréquentes diminutions. Le grand Lama demeure pour l'ordinaire dans le principal couvent de Lassa, où l'on compte trois mille religieux. Il y a cinq autres monastères d'hommes dans cette capitale, & un de filles qui vivent dans la plus grande régularité ; il n'est permis aux religieuses de parler qu'à leurs parens. Outre celles qui habitent le couvent, il y en a d'autres qui demeurent chez elles, mais qui doivent observer la même règle, & passer certains jours de l'année dans le monastère pour marquer leur soumission à la supérieure. Quoiqu'elles vivent ainsi hors du couvent, on n'entend pas dire qu'il arrive de désordre. L'habillement de ces filles diffère peu de celui des hommes. Plusieurs princes du Thibet se font honneur de porter le même habit ; & des seigneurs Chinois & Tartares viennent quelquefois le postuler à Lassa. Ces moines ont tous un chapelet d'ambre ou de corail qui pend à leur ceinture ; & ils le

T v.

tournent dans leurs doigts en récitant des prières.

Le grand Lama est un homme d'environ cinquante ans ; & le roi peut bien en avoir quarante-cinq. On ne lui donne point d'autre titre que celui de *Kan* dans tout le royaume. Sa femme est morte depuis que je suis à Lassa. Tant qu'a duré la maladie, le roi a ordonné des prières publiques ; & afin que personne ne s'en dispensât, il enjoignit que chacun les récitât dans sa maison, & à voix si haute, que les voisins les pussent entendre.

Le roi de Boutan, comme tous les autres souverains, a des ministres pour le gouvernement de l'état, & des officiers subalternes pour les affaires moins importantes. Le prince peut seul porter une sentence de mort ; & pendant son absence, les magistrats instruisent le procès. L'accusé propose ses défenses par lui-même, ou par l'entremise d'un procureur. S'il peut prouver qu'il étoit ivre quand il a commis le délit, il n'est point puni, parce que c'est au vin seul qu'on attribue le crime. Il n'est permis à personne de se faire justice : si un valet commet une faute, & que le maître lui

donne un soufflet ou un coup de bâton, le domestique peut s'en plaindre, & lui en faire rendre dix fois autant en place publique par la main du bourreau ; mais si le maître se plaint du valet sans le frapper, celui-ci est sévèrement puni. Quand on a reçu quelque injure, ou souffert quelque tort de la part d'un autre, il n'est besoin de recourir ni aux sergents ni aux huissiers pour le citer en justice ; il suffit de le sommer de comparaître devant le juge. On y amène les témoins ; & l'affaire est décidée à l'heure même. L'accusé ne peut refuser de se présenter, à moins qu'il n'ait pris ses mesures pour abandonner le pays sur le champ. On emploie peu de papier en informations & en procédures ; on ne connaît ni les cachots ni les prisons ; on instruit le procès sans retardement ; on rend la sentence sans délai, & on l'exécute dans le moment. On observe assez la loi du talion : on ôte la vie à celui qui a tué ; celui qui en a battu un autre, est battu lui-même ; celui qui cause quelque dommage, est obligé de le réparer avec usure ; si on tue un cheval, on en paye dix fois la valeur. Le serment judiciaire se fait ordinairement en

Tvj

plongeant la main dans un vase d'huile bouillante où il y a deux pièces de monnoie, l'une blanche, l'autre noire. Celui qui tire la première, gagne son procès; mais il en a la main estropiée. Les loix défendent d'emporter du pays des armes à feu sans la permission du prince; elle ne s'accorde jamais, sans exiger sous caution qu'on les rapportera.

Les habitans de ce royaume sont d'un commerce facile, & se familiarisent aisément avec les étrangers, surtout quand ils en espèrent quelque avantage; car ils sont avares & intéressés. Ils ont rarement des querelles entr'eux; ils en viennent encore plus rarement aux mains., parce qu'ils sont lâches & timides. Leur taille est assez proportionnée, leur complexion robuste; & ils vivent long-tems. Quoique blancs, ils ne sont ni beaux ni agréables. En général, les femmes sont plus grosses & plus vigoureuses que les hommes; mais elles sont fort incommodées par les goûtres. Les uns & les autres portent au bras gauche des bracelets depuis le poignet jusqu'au coude; mais quoique fort recherchés dans leurs habilemens,,

ils sont à d'autres égards d'une extrême mal-propreté : ils ne portent point de linge, mangent la viande crue, ne se lavent jamais ni les mains ni le visage, & moins encore le reste du corps. Ils ne s'appliquent ni aux arts ni aux sciences ; le peu de lumières répandues parmi eux, se trouve dans les prêtres ; à peine les autres savent - ils lire & écrire. Il y a certaines choses qu'ils nomment différemment dans le langage des livres, que dans le discours ordinaire ; l'un diffère de l'autre comme le latin de l'italien.

Je vais, Madame, entreprendre une route difficile ; il s'agit de gagner, par les frontières de Laos, un des bras de la grande rivière qui traverse le royaume de Tonquin, d'où je vous écrirai si-tôt que j'y serai arrivé.

Je suis, &c.

*A. Laffa, ce 9 Mars 1744.*



## LETTRE LIV.

LES ROYAUMES DE TONQUIN  
& de la Cochinchine.

J'AI eu, Madame, l'avantage singulier, en partant de Lassa, de trouver un guide & un ami qui a demeuré long-tems à Tonquin, & y a vécu avec des personnes de tous les rangs & de tous les états. C'est un Anglois que j'avois connu à Surate, & qui, comme moi, voyage pour s'instruire. Il doit bientôt se rendre à Pékin; c'est une occasion favorable, que je ne laisserai certainement point échapper. En attendant, je vais entrer dans quelques détails touchant le pays que nous habitons actuellement. Il formoit anciennement une province de la Chine, & lui paye même encore un tribut. Aujourd'hui & depuis plus de six cens ans, il est gouverné par ses propres rois, & l'avoit même déjà été avant que les Chinois en eussent fait la conquête. Ceux-ci y envoyent

rent un vice-roi, qui changea l'ancienne forme du gouvernement, & y introduisit les loix & les coutumes de son pays. Les Tonquinois secouerent ce joug étranger; la nation prit les armes sous la conduite d'un homme de cœur, nommé *Li*, qui défit les Chinois dans plusieurs batailles, & eut la gloire de les chasser du Tonquin. La reconnaissance de ceux qu'il avoit engagés dans la révolte, les porta à lui mettre la couronne sur la tête; & tout ce que les Chinois purent obtenir, fut qu'à l'avenir, le nouveau roi & tous ses successeurs se reconnoîtroient vassaux de l'empereur de la Chine, & lui payeroient un tribut. C'est ce qu'ils observent avec une fidélité inviolable; car au tems prescrit, les Tonquinois ne manquent jamais d'envoyer à Pékin un ambassadeur, pour offrir des présens & rendre hommage au monarque. Ce tribut consiste en statues d'or & d'argent ayant la forme de criminels qui demandent grâce; c'est une des conditions du traité. Les Chinois reçoivent ces ambassadeurs avec beaucoup de pompe, non pour honorer les Tonquinois, mais pour donner plus

448 LES ROYAUMES DE TONQUIN  
d'éclat à la cérémonie de l'hommage.  
L'empereur envoie aussi des ambassadeurs au Tonquin; mais ces ministres y paroissent avec tant de fierté, qu'ils ne daignent pas même rendre visite au souverain, & que celui-ci ne traite avec eux, que dans leur palais. A son avénement au trône, il doit se faire confirmer par l'empereur qui lui envoie le sceau dont il est obligé de se servir pendant son règne.

Le bonheur que les Tonquinois s'étoient flattés d'avoir acquis avec l'indépendance, a été pour eux une source de malheurs & de guerres cruelles. Le résultat de la dernière révolution fut que l'on reconnoîtroit deux souverains dans ce royaume, l'un titulaire, l'autre réel. Le premier nommé *Bova*, qui veut dire *roi*, est le chef de la maison royale de Li, & jouit en apparence de tous les honneurs du trône, mais sans en exercer les fonctions. Le second, appellé *Chova*, qui signifie *général*, moins jaloux du titre de *roi*, que de la puissance effective, a le commandement absolu dans les armées, dispose de toutes les charges, régle les impositions, possède la plus grande

partie des revenus du royaume, & exerce presque tous les droits de la souveraineté. Les Européens ne font pas même difficulté de lui accorder le nom de *roi*; & pour mettre quelque distinction entre les rangs, ils donnent au roi titulaire la qualité d'*empereur*. Les descendants de l'un & de l'autre succèdent aux mêmes priviléges; & il y a environ deux cens ans, que cette forme d'administration subsiste au Tonquin. Le Bova sort rarement de son palais; & sa cour est presque déserte. Il ne peut recevoir la visite des grands, que deux fois le mois, ni rendre aucun arrêt qui concerne le gouvernement public, sans le consentement de son collègue. Les princes ses fils se ressentent de sa servitude; ils ne sortent que quatre fois l'année; & à chaque fois ils doivent être accompagnés d'officiers que leur donne le Chova. Le droit d'ainesse ne règle pas leur avenement à la couronne; c'est la volonté de leur père qui en décide en faveur de celui qu'il juge le plus digne, ou qui lui est le plus cher. Aussi-tôt qu'il l'a nommé, le Chova suivi des grands du royaume, vient le saluer,

450 LES ROYAUMES DE TONQUIN  
& prêter serment de le mettre sur le  
trône après la mort de son père. Si  
le Bova ne s'est pas choisi de succe-  
seur, le Chova peut appeler à la cou-  
ronne ou un fils de l'empereur défunt,  
ou quelqu'un de la famille impériale;  
car l'état n'exige autre chose, sinon  
qu'elle soit toujours conférée à un prince  
de la maison de Li. Le pouvoir de  
cet empereur se réduit à confirmer  
les décrets du Chova par de simples  
formalités. Ils les signe, il y met son  
sceau; mais il y auroit peur de sûreté  
pour lui à les contredire. Il ne sort  
de son palais, que pour quelques fêtes  
solemnelles qui regardent moins l'état  
que la religion; telle est celle de la  
bénédiction des terres, dans laquelle  
il fait la cérémonie du labourage,  
comme autrefois les rois de Siam,  
pour mettre l'agriculture en honneur.  
Autant la cour de ce prince est triste  
& abandonnée, autant celle de son  
collègue est vivante & nombreuse.  
Tous les matins il reçoit l'hommage  
des ministres & des grands du royaume,  
qui se rendent au palais dès la pointe  
du jour. Quantité d'eunuques disper-  
sés dans les appartemens, prennent

les placets des mandarins & leur portent les ordres du souverain. Les requêtes lui sont présentées à genoux ; & c'est à qui se fera plus remarquer par ses respects & ses humiliations. Les plus grands seigneurs ne paroissent devant lui, que les pieds nuds ; il les traite d'ailleurs avec bonté ; leurs offenses ne sont punies que par l'amende ou le banissement ; il n'y a que le crime de trahison qui les expose au dernier supplice. Les châtimens ne sont jamais cruels ; l'usage est d'étrangler les criminels du sang royal ; on coupe la tête aux coupables d'un rang inférieur. Le Chova, qui entretient un très-grand nombre de concubines, ne se marie que lorsqu'il n'a plus d'espérance d'avoir des enfans. La femme qu'il épouse est d'extraction royale ; & son rang, supérieur à celui de toutes les concubines, lui fait donner le titre de *mere du pays*. C'est moins à la beauté que les seigneurs Tonquinois s'attachent dans le choix de leurs femmes, qu'aux talens pour le chant, la danse & tout ce qui peut servir à l'amusement. Celle qui donne le premier fils au Chova, est traitée avec beau-

452 LES ROYAUMES DE TONQUIN  
coup de distinction, mais toujour avec moins d'égards que l'épouse légitime. Les autres concubines qui deviennent mères, prennent le titre d'*excellentes femmes*; & leurs enfans d'*excellens hommes* si ce sont des garçons, & de *princesses* si ce sont des filles. L'aîné des fils du Chova s'appelle *Chura*, qui signifie *jeune général*. Lorsqu'il est parvenu au trône, ses frères & ses sœurs sont réduits au revenu qu'il veut bien leur accorder, & qui diminue dans leur famille, à mesure qu'ils s'éloignent de la source commune de leur sang. Au cinquième ou sixième degré, on cesse de leur faire des pensions.

Le nombre des eunuques du roi, de même que celui de ses femmes, est d'environ quatre ou cinq cens. Ils ont un grand pouvoir à la cour, & jouissent de toute la confiance du maître dans les affaires du gouvernement, comme dans ses occupations domestiques. Ce crédit les rend si fiers & si insolens, qu'ils sont détestés de toute la nation. Après quelques années de service dans l'intérieur du palais, ils s'élevent par degrés aux principales dignités. Toutes les richesses du royaume sont entre les

ET DE LA COCHINCHINE. 453  
mains de ces vils favoris ; & après leur mort , ces biens accumulés par toutes sortes de vexations & d'injustices , rentrent dans les coffres du souverain. Une chose remarquable , c'est que l'état d'eunuque n'a rien ici d'humiliant , sur-tout lorsqu'on perd la virilité par un accident imprévu. Au commencement de chaque année les grands officiers de la couronne renouvellement au roi leur serment de fidélité. Ils reçoivent eux-mêmes un pareil serment de leurs femmes , de leurs enfans & de leurs domestiques. Celui qui découvre quelque trahison , est récompensé d'une maniere proportionnée au service qu'il a rendu.

Le roi de Tonquin entretient ordinairement une armée de cent cinquante mille hommes , parmi lesquels on compte dix à douze mille cavaliers ; & dans les besoins extraordinaires cette armée augmente du double. Ce prince fait tous les ans une revue générale de ses troupes , dans laquelle il a beaucoup d'égard à la taille des hommes : ceux de la plus haute sont réservés pour sa garde. Mais les Tonquinois sont de mauvais soldats : ce qu'on doit attribuer premièrement au caractère efféminé de leurs chefs

## 454 LES ROYAUMES DE TONQUIN

qu'on choisit ordinairement parmi les eunuques de la cour, secondelement au défaut de récompenses militaires. La valeur même, dans ceux qui peuvent avoir occasion de se distinguer, ne change rien à leur état; il est presque sans exemple qu'on élève un officier subalterne au-dessus de son premier grade à raison de son courage ou de sa capacité. L'argent & la protection sont les seules voies qui conduisent à l'avancement. Il n'est pas étonnant qu'avec de si mauvaises troupes les Tonquinois fassent peu d'opérations militaires. Ils passent le tems à se retrancher, à considérer les murs des villes, à se ranger en bataille, sans faire de siège & sans livrer de combats. Ils s'assemblent avec promptitude, marchent fièrement, campent avec appareil; & au moindre accident, ils se dissipent aussi promptement qu'ils s'étoient assemblés.

Le Tonquin renferme sept ou huit provinces, dont la plus considérable est celle de Cacho, qui donne son nom à la capitale. Cette ville est située au coeur du royaume sur le fleuve *Songkoi*, qui veut dire *grande riviere*. C'est presque la seule ville du Tonquin qui mérite

quelque considération , soit pour son étendue , soit pour le nombre de ses habitans. Le concours en est prodigieux , sur - tout les jours de marchés qui se tiennent le premier & le quinze de chaque mois. Les paysans des villages voisins , qui viennent y vendre leurs denrées , contribuent à cette affluence , malgré laquelle néanmoins on observe beaucoup d'ordre. Chaque espece de marchandise se vend dans une rue qui lui est assignnée ; & ces rues appartiennent à différens villages dont les habitans ont seuls le droit d'y étaler leurs denrées.

Les édifices de Cacho , si on en excepte le palais du roi , l'arcenal & les comptoirs étrangers , sont bâtis de terre & de bois , & n'ont l'air que de baraques. Le palais , vaste & spacieux , présente de grandes portes & de belles façades. L'intérieur en est magnifiquement décoré ; l'or & le vernis y éclatent de toutes parts. On voit dans cette ville les restes d'un vieux château de marbre , dont les débris font regretter sa destruction. On prétend que c'étoit un des plus beaux édifices de l'Asie , qui a été ruiné par le malheur des guerres.

L'arcenal est assez bien fourni d'artillerie ; & les comptoirs étrangers, bâties de briques, font une figure distinguée parmi le grand nombre de chaumieres dont la ville est composée. La multitude infinie de barques & de bateaux chargés de provisions, que la riviere amene dans la capitale, y fait régner l'abondance. Les habitans des provinces, qui font de ce commerce leur principale occupation, ont des maisons dans les villages voisins. Ces villages sont si proches l'un de l'autre, principalement sur les bords du fleuve, qu'il seroit impossible d'en fixer le nombre. C'est par l'embouchure de cette riviere, que les vaisseaux d'Europe viennent au Tonquin. Dès que les payfans des environs les voient arriver, ils construisent à la hâte plusieurs cabanes pourvues de toutes les commodités nécessaires, pour les louer aux passagers. Ils y laissent même leurs femmes pour les servir & contribuer à leurs plaisirs, moyennant une certaine somme proportionnée au tems qu'elles y restent.

Vous n'exigez pas, Madame, que j'entre dans le détail des productions naturelles de ce pays. Vous vous doutez bien qu'elles doivent être à peu-près les

les mêmes qu'à Siam dont il est si voisin. Il ne croît ici ni bled ni vin ; le riz est la principale nourriture. Il vient dans les jardins une espèce de capre dont l'odeur est plus agréable que celle de toutes les autres fleurs que je connois. Elle conserve son parfum quinze jours après qu'elle a été cueillie ; elle fait les délices des femmes de la cour , & est un des principaux ornemens de leur parure. Les vers à soie sont si communs au Tonquin, que cette étoffe n'y est pas plus chere que le coton ; & les plus pauvres en sont vêtus. Une autre singularité de ce pays , c'est l'indifférence des chats pour les souris. Celles-ci y multiplient considérablement ; & les chats ne leur font point la guerre : ce sont les chiens que l'on dresse à cet exercice , & qui s'en acquittent parfaitement. Les chaleurs de ce climat ne sont point excessives ; ce qu'il faut attribuer à quantité de canaux dont cette contrée est arrosée , & aux pluies régulières qu'elle reçoit. Il y fait même froid aux mois de Janvier & de Février ; mais on n'y voit jamais ni glace ni neige. On n'y distingue proprement que deux saisons , l'une sèche & l'autre

458 LES ROYAUMES DE TONQUIN  
pluvieuse, comme dans la plupart des pays de l'Inde. Le Tonquin n'a pas plus d'étendue que le Portugal ; mais on y compte quatre fois plus d'habitans. Ces peuples ne voyagent jamais hors de leur patrie, à l'exception peut-être de quelques misérables qui s'engagent au service des étrangers. Ils tiennent beaucoup de la vanité des Chinois leurs anciens maîtres, dont ils imitent d'ailleurs le gouvernement, les sciences & les caractères d'écriture, quoiqu'ils haïssent la nation.

Ici, comme à la Chine, on n'arrive point à la magistrature sans être gradué ; & la science est l'unique voie pour parvenir aux honneurs. La noblesse, avec des revenus convenables, est le prix de ceux qui excelltent dans la connoissance des loix, dans les mathématiques, dans l'astrologie, &c. Il y a des jours marqués pour l'examen de ceux qui se présentent au concours ; & quelquefois il s'y trouve jusqu'à trois mille aspirans. Le roi honore cette cérémonie de sa présence ; il déclare nobles ceux qui ont satisfait aux questions des Mandarins ; il leur fait donner une robe de satin violet,

& leur marque les villages & les bourgs sur lesquels il leur assigne des revenus. Dans les matieres sçavantes, on n'emploie que la langue Chinoise, comme nous, le latin. Pour tout le reste, le peuple & la cour parlent l'idiome du pays. Il est rempli d'une infinité de monosyllabes dont le sens n'est déterminé que par la différence des inflexions de voix; ce qui forme une espece de chant. Les Tonquinois puisent leur morale dans les écrits de Confucius; ils n'ont point d'écoles publiques; chacun prend, pour s'instruire, le maître qui lui convient. Leur médecine se réduit à la connoissance des simples, à l'application du feu & des ventouses, à la saignée qui se fait au front avec un os de poisson. Ils ont des manufactures de soie, de poterie & de papier, font d'excellens vernis, & travaillent assez bien le bois & le fer. Le Tonquin n'est pourtant point un pays de commerce; il n'y a pas dans tout le royaume, un négociant qui ait pour deux mille écus de marchandises. On n'y fait pas même battre monnoie; on se sert de celle des

Vij

460 LES ROYAUMES DE TONQUIN  
étrangers & principalement des Chi-  
nois.

Ce peu d'activité vient de l'extreme paresse de ce peuple, & de son goût pour le plaisir. Il aime le chant, la danse & les fêtes; & chez toutes les personnes riches, il y a une salle destinée à ces amusemens. Ils y emploient toutes les soirées, & souvent une bonne partie de la nuit. Dans les villages même, il y a des maisons où l'on se rassemble les jours de fêtes, pour y danser, y chanter, y jouer la comédie: le peuple de Paris n'est pas plus curieux de spectacles. Ces jeux sont mêlés de bouffonneries, de postures comiques, de couplets galans, de vers ampoulés, d'instrumens de musique, & de tours de force. J'ai vu une femme se présenter sur une espece de théâtre, ayant sur la tête un bassin rempli de petites lampes allumées, sautant avec une légèreté surprenante, & faisant toutes sortes de mouvemens, sans qu'aucune des lampes s'éteignît ou se dérangeât.

Il y a ici une fête solennelle qui se célèbre au commencement de l'année,

ET DE LA COCHINCHINE. 461  
pendant environ trente jours. C'est le  
tems où tous les plaisirs se rassemblent,  
soit en public, soit dans l'intérieur des  
maisons. On élève des théâtres au coin  
des rues; les musiciens y arrivent de  
toutes parts; la joie & le libertinage  
sont portés aux derniers excès. Toutes  
les affaires publiques & particulières  
sont interrompues. Le grand sceau de  
l'état est mis dans une boëte; l'action  
des loix est suspendue; toutes les cours  
de judicature sont fermées; les créan-  
ciers ne peuvent poursuivre leurs débi-  
teurs; les vols, les querelles, les vioLEN-  
CES demeurent sans punition; celle des  
grands crimes est renvoyée à un au-  
tre tems, avec la seule précaution d'ar-  
rêter les coupables. Le premier jour de  
cette fête se passe tristement: l'usage  
est de ne point sortir de la maison, de  
peur de rencontrer quelque objet de  
mauvais augure, qui porte malheur le  
reste de l'année. Le lendemain on se  
rend visite; c'est alors que les plaisirs  
commencent; & l'on se dédommage  
amplement de la contrainte du pre-  
mier jour. Il y a au Tonquin, d'au-  
tres fêtes qui se célébrent avec la même  
gaieté, & d'autres où la dévotion

## 462 LES ROYAUMES DE TONQUIN

à plus de part : on présente des viandes sur le tombeau de ses ancêtres ; on fait des exorcismes pour bannir du pays les esprits mal-faisans, &c. Les combats des coqs & les gageures qui les accompagnent, coûtent des sommes considérables aux courtisans qui mettent ces animaux aux prises avec ceux du roi : il est d'usage que les coqs du monarque soient toujours victorieux.

Les Tonquinois, ainsi que plusieurs peuples de l'Inde, ont coutume de se noircir les dents, pour ne pas ressembler, disent-ils, aux animaux qui les ont blanches. Des cheveux noirs & bien fournis, flottent sur leurs épaules. Leur habillement consiste en une longue robe ; & leur chaussure en une paire de sandales sans bas ; plusieurs même vont nuds pieds. Les grands laissent croître leurs ongles : c'est une marque de distinction qui n'appartient qu'aux gens de qualité. A l'égard du caractère, les Tonquinois ont tous les défauts attachés à l'ignorance & à la paresse. Ils sont envieux, médisans, inconstans, ivrognes, pleins d'estime pour leur nation, de mépris pour les étrangers, & regardent comme des fables ce qu'ils

entendent dire d'admirable des autres peuples. L'usage, chez eux, est de se rendre visite de grand matin; ce seroit une incivilité impardonnable d'arriver dans une maison à l'heure du dîner. C'en seroit une, sur-tout d'avertir un mourant de mettre ordre à ses affaires. Ils sont naturellement gais, & évitent tout ce qui seroit capable de les attrister. Ils voient rarement les malades, & ne leur parlent jamais de leurs maux. Ils ne demandent point ici comment on se porte; mais où l'on a été & ce qu'on a fait. S'ils remarquent que quelqu'un soit indisposé, ils ne s'informent pas si sa santé est mauvaise; mais combien d'assiettes de riz il mange chaque jour? Durant le repas, ils éloignent toute conversation qui pourroit les distraire du plaisir de manger; & quand ils invitent, ils s'informent des mets qu'on aime le mieux, afin que chaque convive soit servi selon son goût. On sert avec propreté, & l'on parfume les alimens. On n'a, à la vérité, ni serviettes, ni nappes, ni cuillères, ni fourchettes; mais on coupe les viandes avant que de les présenter sur la table; & ils les portent à la bou-

Viv

464 LES ROYAUMES DE TONQUIN  
che avec deux petits bâtons qu'ils main-  
tient fort adroitemment.

Ce que je vous ai dit des Siamois touchant les taxes qu'on leur impose, les corvées auxquelles on les assujettit, & l'âge où on les y oblige, se pratique ici avec la même rigueur. On croit cette ressource nécessaire pour contenir un peuple indocile, qui inquiéteroit ses maîtres, s'il n'étoit forcé au travail & contenu par la sévérité. Il y a des exemptions pour les grands, les officiers publics, les magistrats, les gens de guerre & les lettrés. Tout ce qui n'est pas compris dans ces différentes classes, est obligé ou de payer l'impôt, ou de couper de l'herbe, & d'ébrancher les arbres pour la nourriture des éléphants du roi.

L'usage des adoptions, pratiqué par les Romains, a également lieu dans ce royaume, & oblige à des devoirs réciproques. L'enfant adopté doit au pere le même respect, la même soumission qu'à ses premiers parens; & celui-ci, de son côté, doit à ceux qu'il adopte les mêmes soins, la même part de son héritage qu'à ses autres enfans.

Les mariages se font ici comme à Siam, sans le ministere des magistrats ni des prêtres ; les cérémonies sont les mêmes, ainsi que les loix de la polygamie & du divorce. On punit le crime d'adultere par la mort des deux coupables. La femme est écrasée sous les pieds d'un éléphant ; & l'amant périt par le glaive du bourreau ; mais ces sortes d'exécutions sont fort rares ; on exige des preuves du crime, qui se trouvent difficilement.

La connoissance des affaires criminelles appartient uniquement au gouverneur dans chaque province ; & pour l'administration civile, il a sous lui un Mandarin qui veille au maintien des loix. Mais tous ces tribunaux particuliers ressortissent immédiatement de celui de la capitale ; quant aux arrêts de mort, ils doivent être confirmés par le souverain. Un gouverneur qui reçoit un ordre du roi, ne peut le lire sans avoir commencé par ôter son bonnet & sa robe ; la même chose se fait par un inférieur envers son chef.

On peut distinguer au Tonquin deux sortes de religions ; celle du roi, des Mandarins & des gens de Lettres ; celle

466 LES ROYAUMES DE TONQUIN  
des femmes, des eunuques & du peuple. La premiere se réduit à honorer intérieurement un Dieu souverain, à rendre en secret quelques devoirs aux morts, à pratiquer les vertus morales & les préceptes de la loi naturelle. On ne reconnoit dans cette religion, ni prêtres, ni temples, ni forme établie pour un culte extérieur; aussi jamais aucun sujet de disputes ni de scandale, & encore moins de persécutions. La seconde a ses idoles, ses pagodes, & des ministres pour les desservir. La pauvreté de ces temples, la grossièreté de ces idoles, le mépris qu'on a pour les prêtres, prouvent que ce n'est ni la religion des grands, ni celle des riches. A ces deux sectes se mêlent des imaginations & des chimères fondées sur la métapsycose, & mille impostures de la part des magiciens ou de ceux qui se donnent pour tels. Ils s'attribuent le pouvoir de chasser les esprits mal-faisans, & de conjurer les maladies. Le peuple les respecte, & les grands les méprisent; les uns & les autres les consultent cependant sur les mariages, sur les bâtiments, sur les funérailles; & leurs réponses, que les imbécilles prennent pour

des oracles , sont toujours accompagnées de cent extravagances. La plupart de ces magiciens sont aveugles , ou de naissance , ou par accident. Les plus employés sont ceux qui assignent les lieux propres aux enterremens. Ce choix est de très-grande importance chez les Tonquinois , qui regardent les devoirs funèbres comme un acte essentiel de religion. Ils croient que le sort de leurs parens défunts dépend du plus ou du moins de secours qu'on leur procure. Si on les néglige , leurs ames errent dans le monde , exposées à toutes sortes de besoins ; & pour obtenir ce qu'elles demandent , elles se trouvent souvent réduites à tourmenter les vivans. Des années entieres se passent quelquefois , avant qu'on ait reçu une réponse claire & précise de la part des magiciens ; pendant ce tems-là , le corps reste en dépôt dans un cercueil fermé ; la famille est obligée , trois fois par jour , de lui offrir des alimens , d'entretenir des flambeaux & des lampes allumés , de brûler de l'encens & des parfums ; de venir devant le corps se prosterner en renouvellant sans cesse leurs lamentations & leurs gémissemens. Il n'y a que les

Vvj

468 LES ROYAUMES DE TONQUIN  
personnes riches qui soient en état de faire les dépenses qu'exige tout cet appareil : les pauvres, moins scrupuleux, enterrent leurs parens dix ou douze jours après leur décès. Ce peuple est occupé une partie de sa vie, de ce qu'on fera de son corps après sa mort. Le jour & le lieu de sa sépulture ne sont pas des choses indifférentes : le moindre contre-tems, le plus léger changement peut en apporter beaucoup dans la destinée d'une ame Tonquinoise. Le soin du cercueil est encore un objet très-inquiétant : on veut qu'il soit beau ; & l'on n'épargne point la dépense. On veut sur-tout être inhumé avec de riches habits : vous croiriez dans ces funérailles voir des apprêts de noces ; & tel qui étoit vêtu simplement pendant sa vie, se fait habiller magnifiquement pour descendre dans le tombeau. Les hommes ont sept robes les unes sur les autres ; & les femmes en ont neuf. On garnit leur cercueil, on leur remplit la bouche de pièces d'or & d'argent ; on croit par là garantir les morts de l'indigence, & les vivans de leurs persécutions. C'est encore un devoir essentiel pour les parens, de marquer la plus vive affliction

le jour de l'enterrement, & durant le deuil. Ils accompagnent le corps, appuyés sur des bâtons, le dos courbé, comme des gens affaissés sous le poids de la douleur. Ils sont couverts de grosses robes grises, se couchent à terre par intervalle, laissent passer sur eux le cercueil, & font retentir les airs de cris & de gémissements. L'appareil du convoi est proportionné aux richesses de la famille. Les seigneurs ont plusieurs cercueils l'un sur l'autre, portés sous de riches dais, précédés, accompagnés & suivis d'un cortége nombreux. Chacun s'empresse d'honorer le défunt, dans l'espérance flâneuse pour eux de recevoir le même honneur après leur mort. Le deuil qui se porte ici plusieurs années, est un tems de pénitence & de retraite. On se coupe les cheveux ; on s'enveloppe d'un sac ; on se couvre la tête de paille ; on quitte son logement ordinaire ; on couche sur la dure ; on mange des alimens grossiers dans des plats de terre ; on renonce aux fêtes, aux plaisirs, au mariage ; & si l'on s'écarte de cette sévérité, on perd son droit à la succession.

Le voisinage de la Cochinchine n'in-

470 LES ROYAUMES DE TONQUIN  
vitoit à m'y rendre ; & mon voyageur Anglois , auquel j'avois déjà beaucoup d'obligation , voulut m'y accompagner : nous prîmes la route de la mer comme la plus courte & la plus facile. Ce royaume étoit autrefois une province de la Chine , & ensuite du Tonquin ; il est aujourd'hui indépendant de l'un & de l'autre , moyennant un tribut qu'il paye aux Chinois. Nous trouvâmes peu de différence des moeurs de ce pays à celles des peuples que nous quittions ; & , excepté la capitale où nous restâmes peu de tems , nous ne nous arrêtâmes dans aucune ville. Cette capitale se nomme *Kehué* ; le roi y fait sa résidence : son pouvoir est despotique ; il dispose à son gré de toutes les charges ; les biens , la liberté & la vie de ses sujets sont entre ses mains ; nul citoyen ne peut l'approcher de plus de quatre-vingt pas ; ses ministres seuls & ses officiers peuvent l'aborder ; & s'il se montre en public , ce qui n'arrive guères , tout le monde se prosterne & n'ose lever les yeux jusqu'à lui. Les cinq ou six provinces qui composent son royaume , sont gouvernées par des Mandarins & divers tribunaux de justice. Les malver-

sations seroient punies de mort, si les plaintes des peuples pouvoient parvenir jusqu'au monarque. Les loix contre les crimes sont rigoureuses, & les châtimens cruels ; mais on se rachète du supplice pour de l'argent. Les eunuques sont en grand nombre dans ce pays, parce que les fautes légères se punissent par la mutilation, & qu'ils sont les seuls qui puissent être attachés au service du ferrail. Je ne ferai point la description de ce palais ; dans les lieux où les arts sont peu connus, l'architecture est négligée. On voit ici de vastes bâtiments de terre ou de bois, qui environnent de grandes cours ; & comme le prince redoute ses sujets autant qu'il en est craint lui-même, ses appartemens sont toujours entourés d'une garde nombreuse & de beaucoup de canons. Lorsque ce prince est en guerre avec ses voisins, tous ses peuples sont obligés de marcher sous ses drapeaux. Les impôts qu'il tire d'eux se payent en denrées, & se portent dans ses magasins. D'autres lui fournissent des chevaux, des vaisseaux, des esclaves, &c.

La religion est ici la même qu'au

## 472 LES ROYAUMES DE TONQUIN

Fonquin. Elle se partage entre les Athées, les Déistes & les Idolâtres. Ces derniers sont les plus nombreux, mais les plus pauvres. Leurs temples se ressentent de leur misère & tombent en ruine. Ils les construisent à la hâte pour leurs sacrifices; & après la cérémonie, ils les convertissent ou en écuries ou en cabarets. Des missionnaires ont prêché notre religion dans ce royaume, & y ont fait des progrès. Comme les habitans y sont doux & humains; ils ont peu d'éloignement pour une loi qui ordonne la pratique de ces deux vertus. Ils en ont davantage pour le précepte de la chasteté; car ils sont extrêmement voluptueux; & les courtisanes qui abondent dans ce pays, se livrent à tout le monde pour une somme très-modique. Quand celles-ci ne suffisent pas, les maris y suppléent par leur extrême complaisance. Ils vivent d'ailleurs très-sobrement, & ne se nourrissent guères que de riz & de poisson. Ces denrées s'y vendent à vil prix: pour un sol un homme achette sa subsistance d'un jour; & pour moins encore, les faveurs d'une femme. Crante du feu, le peuple ne

fait point sa cuisine dans les maisons, mais au bord des rivières sur lesquelles la plupart des villes sont bâties. Si-tôt qu'un certain vent de mer commence à souffler, un homme fait la ronde sur le rivage, avec une espece de tambour pour avertir d'éteindre le feu. Ces précautions sont d'autant plus nécessaires, que ces maisons sont très-combustibles : les murs sont de cannes, les fenêtres de papier, les toits de paille, les planchers couverts de nattes, & les appartemens formés par des paravents. Ces habitations ne sont ni allignées, ni distribuées avec ordre. Tantôt pressées, tantôt éparses, elles ont l'air d'avoir été jettées au hazard. Quelques-unes ont deux étages ; la plupart n'ont que le rez-de-chaussée. Tout cela, Madame, vous annonce peu de luxe : on n'en a ici aucune idée. L'or & l'argent y sont très-rares ; un homme est riche & cité pour son opulence, quand il possède cinq ou six cens livres. Tout le monde y est vêtu de soie, parce que cette marchandise est si abondante, qu'on ne se sert point d'autre matière pour les filets des pêcheurs, & les cor-

474 LES ROYAUMES DE TONQUIN  
dages des navires. Le sucre n'y vaut que deux sols la livre, & tout le reste à proportion. Une production particulière à ce pays, est un arbre dont les fruits ressemblent à un gros sac rempli de marrons. Ce sac en contient quelquefois jusqu'à six cens. Il est fait d'une peau fort épaisse; & comme les branches de l'arbre n'auroient pas la force de soutenir un pareil fardeau, c'est du tronc même que sort le fruit. Quand il est mûr, le sac s'ouvre; & l'on en tire les marrons qui se cuisent comme les nôtres.

Les Chinois, établis à la Cochinchine, y font presque seuls tout le commerce. L'extrême paresse des naturels du pays les rend incapables d'application. Les jours de fêtes ils s'assemblent dans les places publiques, se rangent en cercle sur des nattes; & chacun y mange le dîné qu'il a apporté. Pendant ce tems-là des baladins jouent des farces qui amusent le peuple. Les Cochinchinois aiment à se régaler entr'eux, & ne se font point de scrupule, comme la plupart des autres Indiens, de se nourrir de la chair des animaux. Aussi ne le

ET DE LA COCHINCHINE. 475  
céderont-ils à aucun peuple de l'Asie pour le choix ni pour la préparation des viandes ; & leurs festins sont toujours accompagnés de jeux, de comédies & de musique.

C'est ici, Madame, que se terminent mes voyages de l'Inde. La Chine & le Japon vont ouvrir un vaste champ à de nouvelles courses. Il y a quatre ans que je parcours un pays que les richesses & les singularités rendent extraordinaire. Il n'y en a point qui ait été plus célèbre, plus admiré des anciens, & en même tems, moins connu. L'opinion commune y convertissoit tout en merveilles : la terre n'y portoit que des géans : l'Indus & le Gange étoient remplis de monstres ; les soldats d'Alexandre lui représentoient, les larmes aux yeux, qu'au-delà de ces deux rivieres la terre n'étoit point habitée par des hommes. Mais si quelque chose a distingué principalement les Indiens des autres peuples, c'est la pompe & la magnificence de leurs cérémonies religieuses. Dans leurs grandes solemnités ils faisoient des processions où ils étaloient en l'honneur de leurs dieux, tout ce que

le pays avoit de plus précieux & de plus rare. Un grand nombre d'éléphans marchoient à la tête , chargés d'ornemens d'or & de piergeries ; des chars superbes garnis de lames d'or , étoient attelés à des bœufs accouplés par leurs joug , & ornés de guirlandes ; les soldats venoient ensuite portant des bassins , des coupes , des tables , des carreaux pour les repas ; quelques uns conduisoient des léopards , des tigres , des lions apprivoisés ; d'autres portoient des oiseaux de différentes espèces ; & les musiciens faisoient retentir les airs du son de mille sortes d'instrumens.

Le luxe & la mollesse des monarques Indiens est encore un point sur lequel nous avons de magnifiques relations. Ils étoient perpétuellement environnés d'un cortége de femmes , dont les manières , les actions , les chants , les discours inspiroient la volupté. Quand le prince se laissoit voir en public , ses officiers portoient des encensoirs d'or devant lui pour parfumer le chemin. Il se tenoit couché dans une litiere garnie de perles , sur des couffins brochés d'or & de pourpre. Vous avez vu , Madame ,

que les peuples & les souverains de l'Inde n'ont rien perdu de cet ancien goût pour les fêtes, ni pour la pompe qui accompagne la royauté. Mais ce qui les distingue sur-tout des autres habitans du monde, c'est ce privilége des choses uniques, qui y attire toutes les nations. Il n'y en a aucune que le besoin ou la cupidité ne mène chez eux; & ils ne sont point obligés d'aller donner ailleurs des preuves de leur indigence.

Je suis, &c.

*A Kehué, dans la Cochinchine,  
ce 5 Avril 1744.*

Fin du Tome IV.





# TABLE DES M A T I E R E S

*Contenues dans ce Volume.*

---

## QUARANTE-DEUXIEME LETTRE.

### *LES ISLES MALDIVES.*

CRUAUTÉ des pirates Mahométans de la côte de Malabar.	Page 1
Situation des îles Maldives, & leur description.	3
Conjecture sur l'origine des Maldivois.	4
Un roi des Maldives reçoit le baptême.	5
Révolution arrivée aux Maldives.	<i>Ibid.</i>
Description de l'île de Male, capitale des Maldives.	6
Productions naturelles de ces îles.	7
Manière dont les habitans tirent des pierres de la mer.	8
Coquilles qui servent de monnoie.	9
Nature du climat aux Maldives.	10
Maladies communes dans ces îles.	11

Religion des habitans ; leurs superstitions. 11	
Usages de ces peuples à l'égard de leurs enfans. 12	
Leur conduite à l'égard des criminels. 13	
Habillemens des Maldivois. 14	
Les nobles Maldivois se rasent eux-mêmes ou se rendent ce service mutuellement. 15	
Portrait des Maldivois. 16	
Leur gouvernement. <i>Ibid.</i> 16	
Comment les Maldivois exercent & rendent la justice. 17	
Différens degrés de noblesse aux Maldives. 18	
La conduite des nobles envers le souverain. 19	
Revenus du roi des Maldives. <i>Ibid.</i>	
Ce qui compose sa garde. 20	
Ce prince ne mange jamais avec ses sujets. <i>Ibid.</i>	
Comment ces peuples régalent leurs amis. 21	
Liberté des femmes dans les îles Maldives. <i>Ibid.</i>	

## L E T T R E X L I I I.

11  
*L'ISLE DE SUMATRA.*

DESCRIPTION de cette île. Page 22	
Plante qui produit le poivre; sa description, & la maniere de la cultiver, de recueillir le poivre, &c. 23	
Autre production de l'île de Sumatra; l'huile inextinguible. 25	
Cruauté des habitans de l'intérieur de cette île. 26	
Puissance	

## DES MATIERES. 48<sup>e</sup>

Puissance des Hollandois à Sumatra.	27
Le royaume d'Achem , sa capitale , ses maisons.	<i>Ibid.</i>
Palais du roi d'Achem.	29
Nombre des femmes qui habitent le ferrail du roi , & qui le servent.	<i>Ibid.</i>
Occupation de ces femmes.	30
Femmes qui ont le titre d'épouse.	<i>Ibid.</i>
Trait de jalousie & de cruauté d'un roi d'Achem.	31
Comment on élève les enfans des concubines du roi.	<i>Ibid.</i>
Revenus du roi d'Achem.	32
Forces militaires de ce monarque.	33
Trait singulier d'un roi d'Achem envers ses éléphans.	34
Titres que prend le roi d'Achem.	35
Justice sévère qui s'exerce dans son royaume.	36
Trait de sévérité du roi.	37
Comment il récompense ses sujets.	38
Justice à l'égard des débiteurs.	<i>Ibid.</i>
Respect des Achémois pour la justice.	39
Traité singulier que font les criminels avec le bourreau.	40
Cérémonie de religion qui se pratique tous les ans à Achem.	41
Caractere des Achémois.	42
Gouvernement du royaume d'Achem.	43
Cruauté des anciens Achémois.	44

## L E T T R E X L I V.

## L'ISLE DE JAVA.

HISTOIRE des premiers voyages des Hollandois dans les Indes.	45
Comment Houtman leur enseigne cette route.	46
Les Hollandois dépouillent les Portugais de leurs possessions, & se rendent maîtres du commerce des Indes.	48
Ils bâtissent la ville de Batavia sur les débris du fort de Jacatra.	49
Description de Batavia.	50
Les dehors de cette ville.	52
Le lantor, arbre singulier.	53
Ordre établi parmi les officiers de la compagnie Hollandoise.	<i>Ibid.</i>
Puissance & occupations du gouverneur.	54
Le conseil souverain de Batavia.	55
Autres tribunaux de cette ville.	56
Combien la compagnie Hollandoise désire l'avancement de ceux qui sont à son service.	<i>Ibid.</i>
Infidélités qui se commettent parmi ces employés.	57
Corps de troupes de la compagnie Hollandoise.	58
Nombre de ses vaisseaux, & sa conduite à l'égard des officiers & des matelots.	59
Punitions des gens de mer au service des Hollandois.	60
Les divers habitans de Batavia.	61

## DES MATIERES. 483

Détail curieux concernant les mœurs des femmes Hollandoises de Batavia.	62
Occupations de ces femmes.	64
Leur luxe.	65
Difficulté qu'ont les Hollandoises d'obtenir la permission de passer aux Indes.	66
Fortune que font en peu de tems celles qui arrivent d'Europe.	67
Le royaume de Bantam, dans l'isle de Java.	68
Ancien état de la ville & du royaume de Bantam.	69
Description de l'état actuel de la ville de Bantam.	70
Police de cette ville.	<i>Ibid.</i>
Religion du royaume de Bantam.	72
Conseil du prince.	73
Domaines du roi & des grands seigneurs.	74
Autorité des peres sur leurs enfans, & des maîtres sur leurs esclaves.	<i>Ibid.</i>
Liberté d'avoir autant des femmes qu'on peut en entretenir.	75
Condition des concubines.	<i>Ibid.</i>
Mariages dans le royaume de Bantam, & leurs cérémonies.	76
Habillemens des femmes & des hommes.	77
Visite faite au roi de Bantam, & sa réception.	80
Le roi de Bantam est servi à table par des femmes.	<i>Ibid.</i>
La reine de Bantam.	82
Danseuses de la cour de Bantam.	<i>Ibid.</i>
Danse qu'elles exécutent devant le roi.	83
Marques d'honneur des seigneurs Javanois.	85
Leur habillement.	<i>Ibid.</i>

Caractere des habitans de Bantam.	86
Chinois qui habitent ce royaume.	87
Ce qu'ils ont à souffrir des autres habitans ; leur caractere, leurs usages.	89
La ville & le royaume de Mataran ; leur description.	90
La ville de Ningrat, séjour de la cour.	92
Tournois du roi.	<i>Ibid.</i>
Les femmes seules font la garde du palais & de la personne du roi de Mataran.	94
Usages de ces peuples envers les morts.	96
Royaume de Balamboang.	<i>Ibid.</i>
Volcan dans ce royaume.	97
La petite Java, & l'isle de Madure.	<i>Ibid.</i>
Usages singuliers des habitans.	<i>Ibid.</i>
Description de l'isle de Java.	98
Productions naturelles de cette isle.	<i>Ibid.</i>
Singe appellé <i>l'homme des bois</i> .	99
Autres animaux, & plantes diverses de Java.	101

## L E T T R E X L V.

LES ISLES DE BORNEO,  
*de Macassar, des Molucques.*

D I V E R S habitans de l'isle de Bornéo.	Page 103
Les Béajous ; leur caractere, leurs usages.	104
Mahométans qui habitent les côtes mariti- mes de Bornéo,	105
Barbarie de ces peuples,	106
Productions naturelles de l'isle de Bornéo,	107

## DES MATIERES. 485

Macassar, ou Célebes ; maniere dont on y bâtit.	108
Marchés de la capitale.	109
Productions du pays.	110
L'opium, & ses effets.	111
Lubricité des singes.	112
Education des habitans de l'île Célebes.	<i>Ibid.</i>
Leur caractère, leurs vêtemens, leurs usages.	113
Distinction de trois ordres de noblesse.	114
Gouvernement général de l'île.	115
Comment la religion Mahométane s'y est établie.	116
Les îles Molucques.	117
Volcan dans l'île de Ternate, une des Molucques.	<i>Ibid.</i>
La ville de Gammalama, capitale de l'île de Ternate.	118
L'oiseau de paradis.	119
L'arbre qui produit les clous de girofle ; sa description ; récolte des clous.	<i>Ibid.</i>
Le sagu, espece de palmier sauvage dont le fruit sert à faire du pain.	123
Usages des îles Molucques.	124
Loix qui concernent les mariages.	125
Serment que font les habitans des Molucques.	126
Habitans d'Amboine.	<i>Ibid.</i>
Les Hollandais sont les maîtres de cette île.	127
Description de la ville d'Amboine.	<i>Ibid.</i>
Usages de l'île de Sologo.	128
Les Portugais sont établis dans l'île de Timor.	130

Autres habitans de cette isle; leurs usages.	135
Volcan de l'isle de Machian.	131
Peuples de l'isle de Gilolo.	<i>Ibid.</i>
L'isle de Banda produit la muscade; description de cet arbre; sa culture; récolte de son fruit.	132
Oiseau de l'isle de Banda.	134
Zéle des habitans de cette isle pour le Mahométisme.	<i>Ibid.</i>
Maniere dont les Bandanois font la guerre.	135
Leurs cérémonies funebres.	136
Cruautés des Portugais aux Molucques.	137
Les Espagnols s'y établissent.	<i>Ibid.</i>
Les Hollandois y dominent.	138
Diverses productions des Molucques.	139
Plante extraordinaire de l'isle de Ternate.	140

---

## L E T T R E X L V I .

### *Les Isles Philippines.*

L'ISLE de Mindanao, une des plus considérables des Philippines.	Page 142
Usage de ses habitans à l'arrivée des vaisseaux.	143
Insectes qui percent les navires.	144
Conduite singuliere des habitans de Mindanao envers les étrangers.	145
Autre usage singulier de cette isle.	146
Peuples principaux qui habitent Mindanao.	147
Caractère & coutumes de ces peuples.	148

DES MATIÈRES. 487  
On distingue la noblesse en différentes classes.

Danseuses & baladines de Mindanao.	150
Armes des Mindanyaens.	151
Ibid.	
Cérémonies funebres de ces peuples.	152
Leurs habilemens ; leur portrait.	153
Productions de l'isle.	154
Isle Manille.	155
Ibid.	
Division de cette isle en provinces.	155
Description de la capitale.	156
Ibid.	
Maisons des Jésuites de cette ville.	156
Usages du pays ; gouvernement ecclésiastr-	
que.	Ibid.
Puissance séculiere de Manille.	158
Le gouverneur de cette isle ne connoît point	
de bornes à son autorité.	159
Variété singuliere des habitans de Manille.	160
Vêtemens de ces habitans.	Ibid.
Autres habitans de Manille dont le gouver-	
nement se défie, qu'il tient assujettis, &	
pour quelle raison.	161
Heureuse situation de Manille pour le com-	
merce.	163
Son port appellé <i>Cavite</i> .	Ibid.
Réglemens concernant le commerce des	
Espagnols de Manille.	164
Propriété singuliere de ce pays & de ce	
climat.	165
Volcan de la province de Camarines.	166
La province de Bahi célébre par son lac.	Ibid.
Espece extraordinaire des poissons qui sont	
dans ce lac.	167
Chauves-souris des environs, & autres sin-	
gularités.	Ibid.

L'île de Paragua ; comment son gouvernement traite avec celui de Bornéo.	169
L'île de Panay ; agilité surprenante de ses habitans.	170
Crédulité des Espagnols sur les pluies de cette île.	171
L'île de Zébu où Magellan fut massacré.	<i>Ibid.</i>
Les îles de Leith & de Samar qui produisent la féve de S. Ignace ; ce que c'est ce fruit ; vertu qu'on lui attribue.	172
Trois sortes de peuples dans les Philippines, les moeurs, leurs loix, leurs coutumes, leurs usages, leur religion.	174
Occupations des hommes & des femmes.	180
Maniere de saluer.	182
Productions naturelles des Philippines.	<i>Ibid.</i>
Nombre extraordinaire des singes dans ces îles ; leur adresse.	183
La civette & le taguan, autres animaux des Philippines.	184
Le tavon, oiseau particulier de ces îles.	<i>Ibid.</i>
Le poisson-femme.	186
Maniere dont ces insulaires attaquent les crocodiles.	<i>Ibid.</i>
Fruits des Philippines.	187
Maladies communes aux Philippines.	<i>Ibid.</i>
D'où sont venus les divers habitans de ces îles.	188
Histoire de la conquête de ces mêmes îles par les Espagnols.	189
Richesses des Philippines.	<i>Ibid.</i>

## LETTER XLVII.

ISLES MARIANNES,  
*nouvelle Guinée, & nouvelle Hollande.*

HISTOIRE de la découverte des îles Mariannes.	Page 192
Guahan, la plus considérable de ces îles ; ses maisons.	193
Sa description, & ses habitans.	194
Ils passent pour n'avoir pas connu le feu avant l'arrivée des Espagnols.	195
Ils n'avoient aucune apparence de religion.	196
Leurs cérémonies funéraires, & leur douleur vivement exprimée.	197
Portrait de ce peuple ; leurs mœurs & coutumes.	199
Autorité qu'ont les femmes sur les maris.	<i>Ibid.</i>
Liberté extrême des Mariannois que les Espagnols n'ont pas subjugués.	201
Manière dont ils font la guerre.	202
La pêche est leur principale occupation ; légèreté de leurs canots.	203
Ils ont des poètes & des historiens.	204
Ces peuples sont distingués en trois différentes classes.	205
Leurs divertissemens.	206
L'île de Tinian, déserte, & pourquoi.	207
Productions naturelles des îles Mariannes.	208

Le fruit à pain.	209
La nouvelle Guinée.	210
Description de ses côtes , & ses productions.	211
L'isle de Sabuda , & ses habitans.	<i>Ibid.</i>
L'isle des Pétoncles.	213
Autres habitans du continent de la nouvelle Guinée.	214
L'isle de Garet-Denis , & ses habitans.	215
Quelques nations sur la nouvelle Guinée.	217
Les isles de Palaos , ou nouvelles Philippines ; caractère des habitans.	218
Les isles de Grafton , de Montmouth & de Bachi.	219
Singularité de leurs villes.	220
Habitans qui se nourrissent de sauterelles.	221
Liqueurs dont ils usent.	<i>Ibid.</i>
Leur caractère & leurs usages.	222
Découverte de la nouvelle Hollande.	224
Caractère de ses habitans.	<i>Ibid.</i>
Ses productions naturelles.	225
Bête singulière appellé <i>Guanos</i> .	<i>Ibid.</i>
Autres habitans , & autres productions.	227

## L E T T R E X L V I I I .

## LE ROYAUME DE SIAM.

D E S C R I P T I O N d'une trombe d'eau.	Pag. 230
Origine des Siamois.	232
Révolutions arrivées dans le royaume de Siam.	234

## DES MATIÈRES. 491

Liaisons de Chaou-Naraïe, roi de Siam, avec Louis XIV.	237
Histoire de Constantin Phaulkon, ministre de Siam.	<i>Ibid.</i>
Le roi de Siam envoie en France des ambassadeurs.	238
Louis XIV envoie un ambassadeur à Siam.	<i>Ibid.</i>
Réception de l'ambassadeur de France à Siam.	239
Autre révolution à Siam, où Phaulkon est mis à mort.	241
Beauté des rives du Ménan, rivière de Siam.	242
Fertilité que produit son débordement.	243
La ville de Bangkok ; sa situation.	244
Spectacle singulier de mouches luisantes.	<i>Ibid.</i>
Aigrette, espèce particulière d'oiseau.	<i>Ibid.</i>
Les Talapoins, moines du pays, ont des pensionnaires.	245
Comment ces pensionnaires vivent & sont habillés.	<i>Ibid.</i>
Ce qu'on leur apprend.	<i>Ibid.</i>
Beauté de la campagne depuis Bangkok jusqu'à Siam.	246
Description de la ville de Siam, autrement nommée <i>Juthia</i> .	<i>Ibid.</i>
Ses maisons.	247
Les nations étrangères ont chacune leur quartier particulier dans la capitale.	249
Serment qu'elles font au roi tous les ans.	<i>Ibid.</i>
Le palais du roi.	250
Richesses des pagodes ; leur description.	251

Puissance de ce monarque.	254
Respect qu'il exige de ses peuples.	Ibid.
Titres fastueux qu'il prend avec emphase.	255
Nul n'ose prononcer le nom du roi.	258
Le service intérieur du palais.	259
Les femmes du roi.	Ibid.
Pouvoir de la reine.	260
Vie que mène le roi régnant.	261
Appareil avec lequel les rois de Siam paroissent au public.	263
Promenades qu'ils font sur la rivière.	264
Funérailles des Siamois, & en particulier d'une fille du roi.	265
Ce qui s'observe à la mort du roi.	270
Ce qui s'observe aux funérailles des particuliers.	271

## L E T T R E X L I X.

## S U I T E D E S I A M.

MALADIES communes à Siam.	Page 274
Méthode observée à Siam dans les maladies.	
Poëfies Siamoises.	275
Musique Siamoise.	Ibid.
Pyramide remarquable bâtie dans les environs de Siam.	276
Monastere de Talapoins ; sa description.	277
Vie que mènent ces moines idolâtres.	278

DES MATIERES.	
De quoi se nourrissent le peuple.	280
Abondance des denrées dans ce pays.	281
Vaisselle du roi & des grands.	283
Fables que débitent les Talapoins sur l'origine de leur ordre.	284
On divise les Talapoins en différentes classes.	
	<i>Ibid.</i>
Comment on reçoit un Talapoin, ou simple moine.	285
Comment on reçoit un supérieur.	286
C'est le roi qui nomme aux préлатures.	287
A quoi la règle des Talapoins les oblige.	288
Expédiens du roi pour en diminuer le nombre.	
	<i>Ibid.</i>
Priviléges des Talapoins.	289
Prédications de ces religieux.	290
Leurs pratiques minutieuses.	291
Devoirs plus importans de ces moines.	292
Exercice de la journée.	293
Vêtemens des Talapoins.	295
Talapoines, ou religieuses de Siam.	296
Religion des Siamois, pleine d'absurdités.	
	297
Conversation d'un prieur Talapoin sur cette religion, & sur les esprits forts de Siam.	
	299
Fêtes qui se célèbrent dans ce royaume.	
	302
Voitures de Siam.	304
Balloons, voitures d'eau.	305

## L E T T R E L.

## S U I T E D E S I A M.

Ce qui se passe dans les visites que l'on se rend à Siam.	Page 308
En quoi consiste la politesse Siamoise,	309
Meubles des Siamois ; en quoi ils consistent.	311
Portrait de ce peuple, & son habillement.	312
En quoi consiste la noblesse dans ce royaume.	313
Quelles sont les principales charges, & en quoi consistent leurs revenus.	314
Devoirs des officiers de la cour.	315
Emplois de judicature.	317
Ce que c'est le Barcalon à Siam.	<i>Ibid.</i>
Comment se traitent les procès civils & criminels.	318
Diverses épreuves pour connoître les coupables.	320
Cruauté des supplices dans le royaume de Siam.	321
Milices de ce royaume.	324
Forces de terre & de mer.	<i>Ibid.</i>
Maniere dont les Siamois font la guerre.	325
Troupes étrangères à Siam.	326
Le commerce grossit les revenus du roi.	327
Bonne foi des Siamois dans le commerce.	328

DES MATIERES.	495
Autres sources des revenus du roi.	328
Monnoie de Siam.	329
Les arts y ont fait peu de progrès.	<i>Ibid.</i>
Comment se font les mariages à Siam.	330
Le divorce y est en usage.	332
Le sort des concubines.	<i>Ibid.</i>
Sagesse des femmes de Siam.	333
Les Siamois peuvent vendre leurs femmes & leurs filles.	334
Les Talapoins n'assistent point aux mariages.	<i>Ibid.</i>
Pouvoir des pères sur leurs enfans.	335
Comment ils les élèvent.	336

---

## LETTRE LI.

### SUITE DE SIAM.

La ville de Tchainat.	Page 338
Les Siamois préfèrent le séjour des villages à celui des villes.	<i>Ibid.</i>
La ville de la Laconcevan.	339
Nids de fourmis placés sur les arbres.	<i>Ibid.</i>
Comment on parle du roi de Siam.	<i>Ibid.</i>
Mine d'aimant.	340
Spectacles & comédie des Siamois	<i>Ibid.</i>
Etat des comédiens.	342
La ville de Tian-Tong.	<i>Ibid.</i>
Arbre dont on fait le papier.	343
Autre arbre dont on fait le ciment & le vernis.	<i>Ibid.</i>
Description du rhinoceros.	344

Qualités de cet animal.	345
Noms superbes que les Siamois donnent à leurs villes.	347
Usages que le roi fait de ses revenus.	348
Production naturelles du pays.	349
Ce que pensent les Talapoins du combat des coqs.	350
Le requin.	351
Le caboche, autre poisson.	352
Le lézard d'eau.	<i>Ibid.</i>
Mouches luisantes.	353
Réception des ambassadeurs à Siam.	354
Respect des ambassadeurs Siamois pour les lettres de leur souverain.	357
Le sceau royal.	358
Ce que doivent faire les ambassadeurs Siamois à leur retour dans le royaume.	359
La fête de l'ouverture du labourage.	360
La course des bœufs.	361
Le cerf-volant.	362
Courses sur la rivière.	<i>Ibid.</i>
Serment des magistrats.	364
Serment d'amitié que font les Siamois.	<i>Ibid.</i>
Caractère des Siamois.	365
On ôte sa chemise quand on rencontre un Mandarin.	366
Modestie des Siamois.	<i>Ibid.</i>
Leur superstition.	367
Attachement des Siamoises pour leurs maris.	368
Les différentes nations qui habitent le royaume de Siam.	<i>Ibid.</i>
La langue Siamoise.	370

## LETTRE LI.

*ROYAUMES VOISINS DE SIAM.*

<b>ROYAUME de Malacca.</b>	Page 373
Les Portugais lui font perdre son commerce.	
	374
<b>Mœurs des Malais, ou habitans de Malacca.</b>	375
Royaume de Patan, & quelques particula- rités qui le concernent.	<i>Ibid.</i>
Mœurs de ses habitans.	376
Le royaume de Camboye.	377
Temple qui se voit dans cette ville.	<i>Ibid.</i>
On distingue dans ce royaume des grands de différentes classes.	378
Les Talapoins ne se mêlent pas des affaires d'état.	379
De l'autorité des Mandarins.	<i>Ibid.</i>
Mœurs des Camboyens.	380
Productions naturelles du pays.	381
Le royaume de Laos, & son administration.	<i>Ibid.</i>
Les Talapoins du pays.	382
Mœurs des peuples de Laos.	<i>Ibid.</i>
Productions naturelles; le benjoin, l'yvoire, la laque.	383
Royaumes d'Ava & de Pégu.	385
La ville d'Ava.	<i>Ibid.</i>
Palais du roi.	<i>Ibid.</i>
Respect infini des peuples du Pégu pour leur souverain.	386

Titres que ce prince s'attribue , & extravagance de ses prétentions.	387
Administration du royaume.	388
Comment ils traitent les procès criminels.	<i>Ibid.</i>
Fêtes principales du royaume de Pégu.	389
Religion des Péguans.	391
Leurs sacrifices au génie mal-faisant.	392
Temples du pays.	393
Prêtres du Pégu ; leurs sermons & leur morale.	394
Leur habillement.	395
Leur genre de vie.	396
Leurs funérailles.	<i>Ibid.</i>
Celles du roi.	397
Mariages des Péguans.	398
Ces peuples louent leurs filles aux étrangers.	<i>Ibid.</i>
Ils mettent leurs femmes en gage quand ils étripaient de l'argent.	399
Les femmes de ce pays sont habillées immo-destement , & pourquoi.	<i>Ibid.</i>
Portraits de ces femmes.	400
Caractere des habitans du Pégu.	<i>Ibid.</i>
Commerce du Pégu , & comment il se fait.	401
Les rubis du Pégu.	<i>Ibid.</i>
La petite vérole fait d'étranges ravages dans ce royaume.	402
Le royaume d'Aracan ; ses prêtres.	<i>Ibid.</i>
Comment ils traitent les maladies.	404
Leurs temples & leur adoration.	<i>Ibid.</i>
Respect que le roi d'Aracan a pour eux.	405
La ville d'Oriétan , & la richesse de son commerce.	<i>Ibid.</i>

## DES MATIÈRES. 499

Agréments des rives du fleuve d'Aracan.	496
Belle mosquée près d'Oriétan , fameux pélerinage.	497
Inondations du fleuve d'Aracan.	<i>Ibid.</i>
Rigueur avec laquelle on traite ceux qui font naufrage.	498
La ville capitale du royaume d'Aracan.	<i>Ibid.</i>
Le palais du roi.	499
Titres que prend ce monarque.	<i>Ibid.</i>
De quelle maniere le roi d'Aracan choisit ses femmes & ses maîtresses.	<i>Ibid.</i>
Officiers pour l'administration de la justice.	500
Faste du roi d'Aracan quand il se montre à son peuple.	<i>Ibid.</i>
Cérémonies funebres pratiquées dans le royaume d'Aracan.	501
Mariages & autres usages de ce royaume.	502
Le royaume de Tipra , & coutumes du pays.	<i>Ibid.</i>
Le royaume d'Azem.	<i>Ibid.</i>
Ses habitans passent pour les premiers inventeurs de la poudre à canon.	503
Heureux sort des habitans du royaume d'Azem.	<i>Ibid.</i>
Goût singulier de ce peuple.	504
Il n'y a point des sources salées dans ce royaume ; & comment on y fait le sel.	<i>Ibid.</i>
Productions du pays.	505
La religion que professent ces peuples.	<i>Ibid.</i>
Les cérémonies funebres.	<i>Ibid.</i>
La polygamie est permise à Azem.	506

## L E T T R E L I I I.

## LE R O Y A U M E D E B O U T A N.

Le souverain de Lassa, capitale de ce toyaume.	417
Chemin effrayant pour arriver à Lassa.	<i>Ibid.</i>
On s'y fait porter par des femmes & des boucs.	418
La ville de Lassa ; description de ses maisons.	<i>Ibid.</i>
Le terrain des environs est stérile ; de quoi les habitans font leur pain.	419
Leurs autres alimens.	420
Sages réglemens chez ce peuple.	<i>Ibid.</i>
Bœufs du pays.	421
L'animal qui porte le musc.	<i>Ibid.</i>
Détails sur cette production.	422
Comment se fait le commerce à Boutan.	424
Vêtemens des habitans.	<i>Ibid.</i>
Les mariages du pays.	426
Maniere dont on y traite les malades.	<i>Ibid.</i>
Cérémonies funebres.	427
Religion de Boutan.	<i>Ibid.</i>
Ses processions singulieres.	429
Description du temple de Lassa.	430
Fête solennelle qui se célébre dans ce temple.	<i>Ibid.</i>
Règles des moines du royaume de Boutan.	431
Leurs habillemens.	432
Leur supérieur général appellé le grand <i>Lama</i> .	<i>Ibid.</i>

## DES MATIERES. 501

Détails curieux sur le prophète de Lassa.

Ce qui se pratique pour donner un successeur au grand Lama.	433
Perfections qu'on lui attribue.	436
Extrême respect qu'on a pour ce pontife.	<i>Ibid.</i>
On révere jusqu'à ses excréments.	439
Hierarchie ecclésiastique à Boutan.	<i>Ibid.</i>
Monastères de Lassa.	441
Administration temporelle du royaume de Boutan.	442
Justice pour les affaires criminelles.	<i>Ibid.</i>
Serment judiciaire.	443
Caractère & usages des habitans de ce royaume.	444

---

## LETTRE LIV.

### *Les Royaumes de Tonquin & de la Cochinchine.*

GOUVERNEMENT du royaume de Ton- quin.	446
Révolutions arrivées dans ce pays.	447
Traité fait entre les Chinois & les Tonqui- nois.	<i>Ibid.</i>
Les deux souverains du Tonquin,	448
Succession à la couronne.	449
Triste sort d'un des souverains de Tonquin.	450
L'autre souverain a toute l'autorité.	<i>Ibid.</i>
Comment on traite les criminels au Tonquin.	451

502	T A B L E
La femme & les concubines du roi.	451
Ses enfans.	452
Les eunuques du palais ; leur crédit.	<i>Ibid.</i>
Renouvellement du serment de fidélité.	453
Troupes du royaume.	<i>Ibid.</i>
Leur façon de faire la guerre.	454
Cacho , capitale du Tonquin.	<i>Ibid.</i>
Edifices de cette ville.	455
Multitude des villages qui l'environnent.	456
Température de cette contrée.	457
Caractere des Tonquinois.	458
Les lettrés sont distingués parmi eux.	<i>Ibid.</i>
Sciences de Tonquinois.	459
Leur goût pour les plaisirs.	460
Fête solemnelle qui se célèbre pendant trente jours.	<i>Ibid.</i>
Suite du caractere des Tonquinois.	462
Comment ils se comportent à l'égard des malades.	463
De l'impôt auquel ce peuple est assujetti.	464
Ils ont l'usage des adoptions.	<i>Ibid.</i>
Des mariages des Tonquinois.	465
Des juges dans les matieres criminelles.	<i>Ibid.</i>
Deux sortes de religions au Tonquin.	<i>Ibid.</i>
Religion des grands & des gens de lettres.	466
Religion du peuple , des eunuques & des femmes.	<i>Ibid.</i>
Des funérailles.	467
Le deuil des Tonquinois.	469
Cochinchine.	470
Le roi y est despotique.	<i>Ibid.</i>
Sévérité des loix de ce pays.	471

DES MATIERES.	503
Les eunuques y sont en grand nombre.	471
Religion de la Cochinchine.	<i>Ibid.</i>
Mœurs de Cochinchinois.	472
Des habitations de ces peuples.	473
On vit à peu de frais dans ce pays.	<i>Ibid.</i>
Production singulière d'une sorte de marrons.	<i>Ibid.</i>
Comment se passent les jours de fêtes.	474
Les Indes, pays admiré des anciens.	475
La pompe des anciennes solemnités des peuples Indiens.	<i>Ibid.</i>
La magnificence de leurs anciens rois.	476

*Fin de la Table du Tom. quatrième. DE LYON.*

***APPRO-***

---

**APPROBATION.**

**J**'Ai lu, par ordre de M. le Vice-Chancelier, le Manuscrit des Tomes III & IV du *Voyageur François*, &c. & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 10 Mai 1766.

*Signé GUIROY.*

---

*Le Privilége se trouve à la fin du Tome premier de cet Ouvrage.*

*Tome IV.*

**Y**



*Extrait du Catalogue de VINCENT.*

**A**musemens des Compagnies, ou Recueil des plus nouvelles Chansons notées, in-12, 2 vol. 6 l.

L'Arcadie moderne, ou Apothéose littéraire du roi Stanislas, 1766, in-12, 2 l. 10 f.

Mes Caprices, ou Spéculations sur l'homme, Poème en trois chants, in-8°, 1764, broch. 1 l.

Contes moraux dans le goût de ceux de M. Marmontel, extraits de divers auteurs, in-12, 4 vol. rel. en deux, 1763. 5 l.

Dictionnaire de la basse latinité, ou Glossaire de *Du-Cange*, in-fol. 6 vol.

Dictionnaire portatif de la Langue françoise, extrait du grand Dictionnaire de Pierre Richelet, in-8°, 5 l.

Dictionnaire universel, françois & latin, vulgairement appellé *Dictionnaire de Trévoux*, contenant la signification &c l'explication de tous les termes des sciences & arts, &c. in-fol. 7 vol. dernière édition, *sous presse*.

Supplément pour les précédentes éditions, in-fol. les 2 vol. en un, 24 l.

Abrégé dud. Dictionnaire, in-4°, 3 vol. 1762, 36 l.

La Sageſſe &c la Folie, Poëſies diverses, in-12, 1766. 1 l. 10 f.

Esprit de Lamothe le Vayer, in-12, 1763, 2 l. 10 f.

Yij.

L'Esprit de S. Evremont ; par M. Ddeleyre, in-12, 1761, 2 l. 10 f.

Esprit des Monarques philosophes ; par M. l'Abbé de la Porte, in-12, 1764, 2 l. 10 f.

Esprit, Saillies & Singularités du P. Castel, par M. l'Abbé de la Porte, in-12, 1763, 2 l. 10 f.

Fables choisies, mises en vers par M. de la Fontaine, grand in-12, 3 l.

— Les mêmes, in-12, 2. vol. petit papier, 4 l.

Fables de Lessing, traduites de l'allemand en françois par M. d'Antelmy ; avec une Dissertation sur la Fable, in-12, 1764, 3 l.

Fabliaux & Contes des Poëtes François, des XII, XIII, XIV & XV siècles ; par M. de Barbazan, in-12, 3 vol. nouvelle édition, 1766, 6 l.

Le Génie de Montesquieu, par M. Ddeleyre, in-12, nouvelle édition, 1762, 2 l. 10 f.

Grammaire française du P. Buffier, in-12, 2 l. 10 f.

Idylles & Poëmes champêtres de M. Geffner, traduits de l'allemand par M. Huber, in-8°, 1762, avec vignettes, 3 l.

— Les mêmes, sans vignettes, 1762, 2 l.

Jugement & Observations de M. Ladvocat, professeur de Sorbonne, sur différentes Traductions des Pseaumes, in-12, 1763, 2 l. 10 f.

Lettres d'*Osman*; par M. le Chevalier *d'Arc*, in-12, 2 vol. 4 l. 10 f.

Mes Loisirs, & l'Apologie du genre humain, par M. le Chevalier *d'Arc*, nouvelle édition augmentée, in-12, 2 l. 10 sols.

La Mort d'*Abel*, Poème de M. *Geffner*, traduit de l'allemand par M. *Huber*, nouvelle édition, in-12, petit format, 1764, 2 l.

Œuvres de M. l'Abbé de *Chaulieu*, nouvelle édition augmentée & corrigée, in-12, 2 vol. 4 l.

Œuvres du P. *Corneille*, in-12, 7. vol. 17 l. 10 f.

— Les mêmes, in-12, 10 vol. petit format, 20 l.

— Commentaires sur le P. *Corneille*, par M. de *Voltaire*, in-12, 3 vol. 1764, 7 l. 10 f.

— Imitation de Jesus-Christ, paraphrassée en vers, in-12, 2. l. 10 f.

Œuvres de *Thomas Corneille*, 9 vol. in-12, petit format, 18 l.

Œuvres de M. de *la Fontaine*, 4 vol. in-12, 8 l.

Œuvres galantes & amoureuses d'*Ovide*, traduction nouvelle en vers françois, in-8°, 4 l. 10 f.

Œuvres d'*Etienne Pavillon*, nouvelle édition, in-12, 2 vol. sous preffe.

Œuvres de *Pelisson*, in-12, 3 vol. 7 l. 10 f.

Œuvres de *Rabelais*, mises à la portée:

de tout lecteur, avec des éclaircissements historiques, pour l'intelligence des allégories, in-12, 8 vol. 16 l.

Œuvres de M. l'Abbé de *Saint-Réab*, nouvelle édition, in-4°, 3 vol. 36 l.

— Les mêmes, in-12, 8 vol. 16 l.

Œuvres diverses de *Scaron*, 10 vol. grand in-12, 25 l.

— Les mêmes, nouvelle édition, in-12, 12 vol. petit format, 24 l.

Œuvres de *Segrais*, nouvelle édition, 2 vol. in-12, petit format, 4 l.

Œuvres du Philosophe de *Sans-souci*, in-8°, 2 vol. 10 l.

— Supplément, 1 vol. broch. 3 l.

— Les mêmes Œuvres, nouvelle édition, in-12, 4 vol. petit format, 8 l.

Oraison funèbre de Mgr le duc de Bourgogne, par M. l'Évêque de *Vence*, in-4°, 1761, broch. 1 l. 45.

Le Palais du silence, Conte philosophique; par M. le Chevalier d'*Arc*, in-12, 2 vol. 4 l. 10 f.

Pastorales & Poèmes de M. *Geffner*, traduits de l'allemand, in-8°, petit format, 1766, 2 l.

Pièces de Théâtre de M. *Marin*, in-8°, 1765, 4 l.

Poèmes de M. *Geffner*: l'un intitulé *Daphnis*; l'autre : Le premier Navigateur, traduits par M. *Huber*, in-12, nouvelle édition, 1764, 24.

L'Arithmétique, ou le Livre facile pour apprendre l'Arithmétique de soi-même

& sans maître, par M. Barreme, in-12,  
2 l. 10 f.

Calcul tout faits depuis 1 denier jusqu'à  
59 sols 11 deniers, & depuis 3 livres  
jusqu'à 50000 livres ; par M. Mesange,  
in-12, nouvelle édition, 2 l. 10 f.

Le Comédien, Ouvrage divisé en deux  
parties, par M. Remond de sainte Albine,  
nouvelle édition, augmentée & corri-  
gée, in-8°.

Les Comptes faits, ou Tarif général de  
toutes les monnoies, tant anciennes  
que nouvelles, par M. Barreme, in-12,  
2 l. 10 f.

Confiturier Royal, ou Nouvelle instruction  
pour les Confitures, les Liqueurs & les  
Fruits, avec des nouveaux dessins de  
Tables, quatrième édition, in-12,  
Fig. 1765. 2 l. 10 f.

Dictionnaire domestique portatif, conte-  
nant toutes les connaissances relatives  
à l'Œconomie domestique & rurale :  
où l'on détaille les différentes branches  
de l'Agriculture : la maniere de soigner  
les Chevaux : celle de nourrir & de  
conserver toute sortes de Bestiaux : celle  
d'élever les Abeilles, les Vers à soie ;  
& dans lequel on trouve les Instructions  
nécessaires sur la Chasse, la Pêche, les  
Arts, le Commerce, la Procédure,  
l'Office & la Cuisine, &c. in-8°,  
3 vol. 1764, 13 l. 10 f.

Dictionnaire portatif des Eaux & Forêts,  
par M. Massé, in-8°, paraîtra en 1766,

Elémens de l'Art militaire ancien & moderne , par M. *Cugnot* , ancien ingénieur , in-12 , 2 vol. *Fig. 1766.* 6 l.

Elémens de Géométrie , traduits de l'anglois de *Th. Simpson* , de la société Royale de Londres , Professeur de mathématiques à Wolwich , nouvelle édition , in-8° , 1766 , 4 l.

Nouvelle Encyclopédie portative , ou Tableau général des connaissances humaines , par M. *Roux* , in-8° , 2 vol. 1766. 12 l.

Essais politiques sur l'Etat présent de l'Europe , par M. *le Vicomte d'Andrefsel* , nouvelle édition , in-12 , 2 vol. 1766. 4 l. 10 f.

Histoire du Commerce & de la Navigation des Peuples anciens & modernes , par M. le Chevalier *d'Arc* , in-12 , 2 vol. 5 l.

Le livre nécessaire , ou Tarif général des Intérêts , des Escomptes , des Changes & des Divisions , par M. *Barreme* , in-12 , 2 l. 10 f.

Le Jardinier fleuriste ou la culture universelle des Fleurs , Arbres , &c. avec des desseins nouveaux pour les Parterres , Bosquets , &c. la maniere de rechercher les eaux & faire les Bassins , par le sieur *Liger* , nouvelle édition , in-12 , *Fig. 1763.* 3 l.

Vues Politiques sur le Commerce des Denrées , &c. nouvelle édition , in-12 , 1766. 3 l.





